
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE BELGIQUE
sous le haut Patronage de S. M. le Roi.

Congrès Archéologique et Historique DE BELGIQUE

TENU A TONGRES, DU 4 AU 8 AOUT 1901

sous la direction de la Société Scientifique et littéraire du Limbourg, à l'occasion de son 50me anniversaire.

Compte-Rendu

PUBLIÉ PAR

François Huybrigts,
Secrétaire-général du Congrès.

2e FASCICULE.



TONGRES, IMPRIMERIE DE M. COLLÉE.
1902.

ANNALES

DE LA

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE

DE BELGIQUE.

TOME XV.

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE BELGIQUE
sous le haut Patronage de S. M. le Roi.

Congrès Archéologique et Historique DE BELGIQUE

TENU A TONGRES, DU 4 AU 8 AOUT 1901

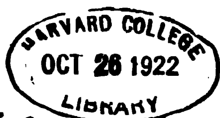
sous la direction de la Société Scientifique et littéraire du Limbourg, à l'occasion de son 50me anniversaire.

Compte-Rendu

PUBLIÉ PAR
François Huybrigts,
Secrétaire-général du Congrès.



TONGRES,
IMPRIMERIE DE M. COLLÉE.
PHOTOGRAVURE DE M. A. DEMARTEAU, FILS.


HARVARD COLLEGE
OCT 26 1922
LIBRARY

Congrès Archéologique et Historique

DE BELGIQUE

TENU A TONGRES, DU 4 AU 8 AOUT 1901.

EXCURSIONS DU MARDI 6 AOUT 1901.

1° Excursion à Canne lez-Maestricht, départ à 6 h. 24.

2° Excursion à Maestricht, départ à 8 h. 30,

Le départ des membres qui ont voulu s'arrêter à Canne, s'est fait à la gare de l'Etat à 6 h. 24.

Malgré l'heure matinale, quarante membres ont pris part à cette intéressante excursion.

A partir de Glons, à 7 k. de Tongres, le train s'engage dans la partie de la vallée du Geer, bordée de hautes collines, le long desquelles sont étagés de nombreux villages, dont l'origine remonte à l'occupation romaine.

Le tram de la ligne de Glons à Maestricht nous fait traverser rapidement les très-anciennes et

riantes localités de Glons, Boirs, Roclenge, riche et beau village, Bassenge, Wonck, Eben, Emael ; vers 7 h. 20, nous arrivons à Canne, qui est une des plus pittoresques localités de la vallée, véritable lieu de villégiature, embelli de superbes promenades et choisi par les Maestrichtois comme but d'excursions.

Les congressistes ont visité en premier lieu les restes de l'ancien château de Canne, aujourd'hui la propriété de M. l'avocat Claikens de Tongres.

Ce château (1), aujourd'hui converti en ferme, rappelle le souvenir du célèbre dictateur liégeois Gui de Canne, qui périt le 29 Mars 1486, victime des vengeances populaires. (2)

Il ne laissa pas de postérité et l'on ne sait au juste à qui échut le château de Canne.

Toutefois on le trouve, quelques temps après, en possession de Nicolas van den Broeck, chevalier, dont la fille Agnès épousa Jean de Harff d'Alsdorff et lui apporta Canne en mariage. L'écusson des de Harff décore encore certaines constructions.

Les derniers descendants de la famille de Harff doivent avoir vendu Canne à Godefroid-Auguste Collette, licencié en droit, chevalier du St Empire, seigneur de Harff et de Rindelborn, mayeur de Saint-Pierre. Les armes de ce personnage, bien connu par les manuscrits qu'il a laissés sur l'histoire de Maestricht (3), ainsi que celles de sa femme Marie-Elisabeth Godding, avec la devise *Robore et*

---

(1) Note de M. le Chevalier de Borman.

(2) Voir Chevalier C. de Borman : *Les Echevins de la souveraine Justice de Liége*, T. II, p. 408.

(3) Voir sur Collette, *De Maasgouw*, 1889, p. 120.

Constantia, sont taillées sur la clef de voûte d'une des deux grandes portes de la ferme de Canne.

Ces mêmes armes furent peintes aussi sur les écussons gothiques restés vides, qui décoraient une cheminée dans le donjon, pouvant dater, au plus tôt, de la fin du XVe siècle.

En somme, il est assez difficile aujourd'hui de déterminer l'âge des constructions diverses qui composaient l'ancien château et qui ont subi des remaniements à différentes époques ; mais on peut affirmer qu'elles ne présentent aucun caractère roman, contrairement à ce qui a été avancé.

On a visité ensuite la chapelle de Neer-Canne, construite en 1660 et qui au-dessus de l'entrée, dans la façade, porte les armes du général de Dopff.

A gauche, on voit sur le versant de la haute colline le château, aujourd'hui la propriété de M. Poswick et bâti en 1693 par le général de Dopff, seigneur de Neer-Canne.

A demi-hauteur de la montagne, ce château occupe une position admirable, dominé le long de la ligne de faîte, par une superbe allée de très-hauts arbres, visibles à de grandes distances.

De là, on a sous les yeux toute la vallée du Geer, s'étendant entre Eben, Emael, Canne, Neer-Canne, Biesland, jusque Maestricht.

Sous cette montagne se trouvent les galeries de pierres de sable, dont on extrait, encore aujourd'hui, des pierres à bâtir.

Nous nous sommes engagés dans ces galeries, qui ont plusieurs kilomètres de longueur, et nous y avons vu, à l'œuvre, plusieurs petits ateliers d'ouvriers, qui excercent leur pénible métier, sans que toutefois leur vie soit en danger.

Ce sont tous de petits maîtres de carrière, tra-

vaillant chacun pour son compte personnel et pouvant gagner environ 2 fr. 50 par jour.

Dans les galeries, la température est uniformément de 7 à 8° C. ; il convient donc de prendre, en été, quelques précautions.

Nos aimables guides, MM. Bonzen, bourgmestre de Canne, Julien Delvoie, candidat-notaire, et son frère Arthur, également candidat-notaire, nous ont conduits ensuite dans des galeries, abandonnées depuis des siècles, de ces mêmes carrières et dont certaines parties ont été transformées en Musée à une époque assez récente par des amateurs de peinture et de sculpture de Maestricht.

Voici les principales études figurées sur les parois de ces galeries :

La Naissance du Christ, beau groupe au crayon noir, 3 m. de long sur 1 m. 50 de haut.

La Vierge et l'Enfant Jésus, au crayon rouge.

Le Crucifiement, Jésus tombe la première fois, bonne exécution.

Buste de Vondel.

Le partage des cerises, crayon noir. L = 1,50, H = 1 m.

Le portrait du Docteur Schaepman, père Jésuite, grandeur naturelle, L = 0,80, H = 0,60.

Une charge de Hussards.

Tète du Christ, crayon rouge.

Portrait de Shekspeare, avec l'inscription :

He was not of an age
But of all time.

Le Christ au tombeau, belle composition, L = 4 m., H = 3 m.

Le Rève de Jeanne d'Arc, à còté l'ange qui l'inspire, exécution remarquable.

La Messe de Noël, une chapelle isolée et éclairée,

un chemin solitaire, éclairé par la lune, des campagnards se rendant à travers la neige à la Messe. L = 2 m. 50, H = 2 m.

Deux portraits, un pêcheur hollandais, à côté, un poète.

Le portrait du bienheureux Petrus Canisius, 1 1/2 fois grandeur naturelle.

Krueger et Joubert, les armes du Transvaal, composition aux crayons de couleurs.

La piété, médaillon, L = 1 m., H = 0 m. 60.

Figure de vieillard, étude.

Beau paysage dans un cadre oval, L = 1 m. 25, H = 0 m. 80.

La chapelle dite de Notre-Seigneur, travail très-remarquable.

A proximité de cette partie des galeries, on rencontre de grandes longueurs de galeries, ayant ensemble une surface totale de plusieurs hectares, occupée par des cultures de chicorée, dans une couche de 6 c. de sable jaune.

Un bateau d'intérieur, sur un lac, travail bien réussi.

Le buste de Guillaume, roi de Hollande, père de la reine actuelle.

St Jacques, grandeur naturelle.

Le joueur de Cornemuse.

Très-grand et beau paysage : au loin le château paternel, sous les arbres, assis dans l'herbe, les enfants, deux sœurs et un frère, sur un banc rustique, leur professeur, en costume Louis XIV, donnant une explication aux enfants attentifs. L = 2 m., H = 1 m. 50.

L'Hiver, une allée dans une contrée désolée, de maigres arbustes.

Beethoven et Mozart, bustes finement dessinés.

Deux vieillards, sujet de réclame.

La jeune Reine des Pays-Bas, portant sa toilette du jour du Couronnement, manteau d'hermine, peinture à l'huile, cadre sculpté. Ce travail, bien réussi, est impressionnant.

Bustes de Transvaliens.

Mangeur d'oranges.

La sorcière chevauchant sur un balai.

Ste Cécile.

Un relai de poste dans une campagne désolée et sauvage.

Portrait de la Reine tel qu'on l'a vue lors de son voyage à Maestricht.

Chapelle de Notre-Dame de Lourdes, à l'entrée un prie-Dieu taillé dans un bloc en pierre de sable, d'un côté, Notre-Dame de Montaigu, de l'autre, Notre-Dame de Lorette. Intéressant travail de patience.

Des figures de Carnaval.

Buste de Rubens, beau dessin.

La Vierge et l'Enfant, belle exécution, L = 2 m., H = 1 m. 25.

Tête de Congolais.

Le buste du Dr Nansen en grandeur naturelle, très réussi.

Un paysage et des ruines, beau dessin.

Représentation de galeries des catacombes.

Le Christ à la Croix, sculpture dans une niche.

Ste Cécile, belle sculpture, grandeur naturelle; en dessous Naer Maderno.

St François d'Assise, au loin une vue de Jérusalem, d'autres Pères de l'Ordre suivent le saint. L = 2 m. 50, H = 1 m.

St Ignace de Loyola, H = 3 m., L = 1 m. 50.

Portrait de guerrier.

Paysage au crayon rouge.

Trois portraits.

Un lion et un lionceau dans le désert, remarquable exécution.

Marins sur un navire en détresse, perçant de leur regard l'espace pour voir le port de salut. Figures expressives.

La Cène, très-bonne composition, rien de la raideur que présentent habituellement les études du même sujet. L = 3 m., H = 2 m.

Un crocodile de 11 m. de long, taillé dans un seul bloc de pierre, œuvre récente, considérable et curieuse ; le travail n'est certes pas finement achevé, mais incontestablement il a du mérite.

Un navire ballotté par les vagues, fort bonne composition.

Il existe bien d'autres travaux encore, mais le temps ne nous a pas permis de continuer l'exploration de toutes ces galeries.

Avant de les abandonner, nous avons tous exprimé le regret de voir détériorer par des malveillants le travail de journées d'étude.

Au moyen d'une couche de silicate ou de cire punique, on pourrait durcir, à peu de frais, les parois peintes ou mises en couleurs et empêcher d'effacer les couleurs.

Tous nos remerciements aussi à MM. Delvoie, frères, qui, bien au courant des études des amateurs, ont bien voulu nous donner sur place de très-intéressantes explications.

Vers 10 heures, les excursionnistes ont dû se diriger vers la gare de Canne, pour rejoindre ceux

qui de Tongres se rendaient directement par le vicinal à Maestricht.

Le train contenait ainsi 120 excursionnistes, auxquels se sont joints, à Maestricht, une quarantaine d'autres qui, de divers côtés, notamment de Liége, s'étaient rendus directement au rendez-vous.

Nous avons été reçus à 10 1/2 h., à l'arrêt du vicinal, à la porte de Bruxelles, par notre excellent confrère, M. l'abbé Nuyts, un de nos membres, bibliothécaire de la ville de Maestricht et qui, avec son amabilité habituelle, nous a conduits directement à l'hôtel-de-ville, où, vers 11 heures, nous avons été reçus par MM. le Bourgmestre Bauduin et tous les membres de l'administration communale, M. le Secrétaire communal, MM. Flamand et Doppler, bibliothécaires des archives de l'Etat et d'autres notabilités de la ville.

Quand une bonne partie des membres du Congrès fut parvenue à trouver place dans la salle de réception, M. le Bourgmestre nous a adressé l'allocution suivante :

Messieurs les Membres du Congrès International d'Histoire et d'Archéologie de Belgique,

Je dois aux fonctions de Bourgmestre de cette ville, l'agréable mission d'être en cette circonstance l'organe du Conseil communal et de la ville de Maestricht, pour vous souhaiter la bienvenue.

Permettez-moi de rappeler que des liens très-sympathiques ont existé depuis les temps les plus reculés entre les villes de Tongres et de Maestricht, qui doivent en grande partie leur origine à l'identité de souche existant entre les Tongrois et les Maestrichtois.

En effet, vos ancêtres et les nôtres furent les Eburons, qui, au temps de César, habitaient les deux rives de la Meuse.

Rappelons-nous que dans la lutte entre les Romains et les Germains, les habitants d'Atuatuca et du Trajectum ad Mosam combattaient ensemble et que la splendide victoire des Eburons, sous la conduite d'Ambiorix et de Cativulcus, en l'an 700 de Rome, 53 avant J.-C., sur les chefs Romains Sabinus et Cotta, forme un des événements les plus considérables de nos annales historiques.

L'identité de notre origine commune est la base de nos relations amicales du passé et le restera dans l'avenir.

La ville de Tongres, vers la fin du IV[e] siècle, étant trop menacée par les hordes germaniques, S[t] Servais et une forte partie des habitants de Tongres ont quitté la ville et ont reçu l'hospitalité de leurs frères, les Maestrichtois.

Maintes fois les Tongrois et Maestrichtois se sont invités réciproquement à des fêtes et réjouissances publiques. Citons, par exemple, une espèce de Tournoi, organisé en 1487 à Tongres, auquel les milices bourgeoises de Maestricht ont assisté.

L'année dernière, j'ai eu le plaisir de pouvoir complimenter ici à l'Hôtel de ville les membres de la Société Scientifique et littéraire du Limbourg et aujourd'hui, sur l'initiative de cette même société, nous avons l'honneur de recevoir les membres du Congrès International d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, réunis à Tongres.

Le but de votre excursion, Messieurs, est de visiter nos Monuments. Une délégation de notre Société historique et archéologique, ainsi que

l'Archiviste-bibliothécaire de la ville se feront un honneur de vous servir de Cicérone.

A vous tous, Messieurs, le témoignage de notre grande admiration pour vos travaux scientifiques, soyez les bienvenus à Maestricht et permettez-moi de vous proposer, en levant ce verre, de boire aux membres du Congrès International d'Histoire et d'Archéologie de Belgique.

Ces paroles ont été vivement acclamées par toute l'assistance.

M. le Chevalier Schaetzen, Vice-Président de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg et du Congrès International, répond comme suit :

Monsieur le Bourgmestre,

Je viens, au nom de tous les Congressistes, vous témoigner nos vifs remercîments pour la réception si cordiale et si solennelle, que vous voulez bien nous faire.

C'est pour nous une véritable satisfaction de fraterniser avec un pays dont les populations se sont toujours distinguées par leur amour pour les arts.

La Hollande a brillé dans le monde entier par cet art flamand si renommé et si apprécié par tous les peuples.

La Belgique surtout s'est complue à suivre les bonnes traditions de sa sœur du Nord.

Il n'y a pas de pays plus riches que les nôtres par leurs manifestations dans le domaine de l'art, le grand art, celui de tous et de partout.

Les Musées sont remplis des chefs-d'œuvre de nos vieilles industries.

Nos deux pays se sont toujours efforcés de conserver et de restaurer avec soin et discrétion les admirables monuments que nos ancêtres nous ont laissés.

La ville de Maestricht surtout, s'est appliquée depuis des années à faire revivre ses magnifiques édifices, tout en leur conservant cet aspect majestueux que les siècles leur ont imprimé.

Tongres et Maestricht sont particulièrement riches en antiquités qui attesteront toujours leur ancienneté.

Nous ne doutons nullement, Monsieur le Bourgmestre, que nos populations persévéreront dans cette voie et ne cesseront de développer dans leur sein ce respect du passé, ce culte du beau et du vrai, cet amour de l'art qui témoignent une âme noble et élevée.

Nous faisons les vœux les plus ardents pour le développement matériel et artistique de la belle ville de Maestricht.

En mettant les pieds sur le sol Néerlandais, nous avons salué avec respect, dans nos cœurs, votre jeune et gracieuse Souveraine et son Royal époux. Que leur règne puisse être long et prospère.

A la Reine Wilhelmine,
à son Royal époux,
à la Ville de Maestricht !

M. le Bourgmestre remercie cordialement M. le Chevalier Schaetzen de ses bonnes paroles et de ses aimables vœux.

M. le Secrétaire-général présente à M. le Bourgmestre et aux membres du Conseil communal de Maestricht, les congressistes des premiers rangs, la salle d'ailleurs n'ayant pu contenir tous les membres.

Puis, guidés par des membres de la Société historique et archéologique du Limbourg et principalement par l'archiviste de la ville, notre con-

frère M. l'abbé Nuyts, les congressistes se sont répandus par groupes dans les belles salles de l'Hôtel-de-ville, achevé vers 1680 et qui est l'œuvre de l'architecte Post ; les belles peintures de la coupole sont dues au pinceau de Théodore van der Schuer.

Les salles du premier comprennent les bureaux des différents services, ainsi que la salle du Conseil, la salle du Bourgmestre et la salle des Princes.

Dans la salle du Conseil, on a pu admirer les superbes gobelins ; le plafond représente, au milieu, l'Olympe avec Jupiter, Vénus, Mars, Junon, Mercure, etc.

Dans la chambre du Bourgmestre se trouve une superbe tapisserie en cuir doré et un tableau représentant le Jugement dernier.

La salle des Princes est garnie d'une tapisserie représentant l'histoire de Moïse et d'un bon tableau de van der Schuer.

On atteint le second étage au moyen d'un double escalier ; c'est là que se trouve une galerie, pourvue d'une riche balustrade en cuivre, portant le nom et les armoiries des donateurs ; cette galerie donne accès aux bureaux des travaux de la ville.

Après la visite de l'Hôtel-de-ville, tout le groupe des congressistes s'est rendu à l'église St Servais, où les attendait Mr l'abbé SCHMEITZ, ancien vicaire de St Servais, actuellement curé à Buggenom (Pays-Bas), qui a fait une intéressante conférance, au sujet de l'histoire d'un des plus beaux monuments de l'époque romane.

Conférence de M. l'Abbé Schmeitz, Curé a Buggencm.

De tout temps l'antique cité de Maestricht eut un attrait spécial tant pour l'historien que pour l'archéologue. Sa fondation pendant la domination romaine, le lustre de son siége épiscopal, les vicissitudes tantôt glorieuses, tantôt terribles de son histoire, l'éclat de ses écoles d'art et de science, le nombre et l'intérêt de ses vieux monuments, la conservation étonnante de son antique cathédrale, spécimen unique et absolument incomparable du style latin dans les pays du Nord, tout cela fait du vieux *Trajectum ad Mosam* un centre puissant d'attraction, autour duquel gravitent les recherches des savants. Bon nombre d'ouvrages traitent de sa longue et souvent ténébreuse histoire; une partie des anciens documents, tant écrits qu'édités, a été diplomatiquement codifiée, analysée et raisonnée ; et dans une série d'intéressants articles, parus dans les Annuaires de 1824-31, un studieux amateur de sa ville natale, M. Heylerhoff, étudia les nombreux monuments de Maestricht dans la mesure de l'avancement archéologique de son temps.

Cependant il est un point qui mérite au plus haut degré de fixer l'attention ; une question, grave entre toutes, qui surtout dans les dernières années commence à préoccuper vivement les archéologues, mais qui, nous semble-t-il, a été trop souvent prématurément abordée et sommairement résolue sans avoir été suffisamment approfondie. C'est la question de l'antique basilique bâtie par l'évêque S[t] Monulphe : — ce saint évêque, qui occupa le

siége épiscopal de Maestricht de 560 à 599, a-t-il élevé une église sur le tombeau de son antécesseur S[t] Servais ? — cette église ne fut-elle qu'un modeste oratoire ? ou était-elle un grand temple, une vraie cathédrale ? — ce temple, construit vers la fin du VI[e] siècle, existe-t-il encore ?

La réponse affirmative à ces questions formule la thèse, que nous avons eu l'honneur d'exposer aux membres du Congrès International d'Archéologie et d'Histoire, réunis à Tongres au mois d'Août 1901, lors de leur visite à l'église de S[t] Servais à Maestricht.

Dans l'exposé chronologique des différentes constructions romanes, qui du VI[e] au XIII[e] siècle, ont été ajoutées au noyau de S[t] Monulphe, nous croyons réserver une place spéciale au grand narthex occidental, dit « la chapelle de Charlemagne », avec la superbe construction à coupole, dite « Salle impériale » ou « Keizerzaal ».

Avant d'entreprendre ce travail, nous ne pouvons manquer de payer un tribut de gratitude à l'obligeance de l'infatigable et judicieux compulseur des documents sur S[t] Servais, M. le D[r] Doppler, Archiviste-adjoint de l'Etat, qui nous a fourni plusieurs textes authentiques.

I.

S[t] Grégoire de Tours, né vers 539 et mort en 595, rapporte que S[t] Servais, premier évêque de Maestricht, mort en 384, fut enseveli près du pont de la digue, ou de la voie publique: — « Servatius (1) » vero Traiectensis episcopus tempore Chunnorum,

(1) Le nom néo-latin *Servatius* est très différemment écrit par les anciens auteurs ; St. Grégoire de Tours écrit tantôt *Aravatius*, tantôt *Arvatius* et *Arvacius*. et même *Eravatius* : on rencontre aussi *Sarbatius* et *Servatio*.

« cum ad irrumpendas prorumperent Gallias fuisse » memoratur, qui sepultus refertur *juxta ipsum* » *pontem aggeris publici.* » (1) « Servatius ad urbem » Traiectensem accedens, modica pulsatus febre » recessit a corpore, ablutusque a fidelibus *juxta* » *ipsum aggerem publicum est sepultus.* » (2)

En vertu de la loi romaine, qui défendait strictement d'inhumer un cadavre à l'intérieur de l'enceinte des villes, — (« in urbe ne sepelito neve urito », Lois des XII Tables,)— et qui dans ces contrées resta en vigueur jusqu'au Ve siècle, St. Servais fut enterré dans le cimetière romain, qui d'ordinaire longeait les grandes voies ou en était rapproché.

Faut-il entendre par l'indication *agger publicus* de St. Grégoire la route militaire, construite par Agrippa, ou peut-être un embranchement de cette voie, qui au nord-ouest donnait accès à la ville ? La voie militaire est à environ deux cents mètres au sud de l'église, de sorte que le mot *juxta* ne lui soit qu'approximativement applicable ; d'ailleurs, à la mort de St. Servais, la ville de Maestricht avait déjà quatre siècles d'existence, et comme elle s'est constamment agrandie non vers le sud, mais toujours vers le nord et l'ouest, une issue de ce côté vers la fin du IVe siècle ne peut être que très-probable. En tout cas, un pont était toujours nécessaire pour franchir le fossé qui entourait le camp romain fortifié, et c'est près d'un de ces ponts, soit de la grande voie militaire, soit d'un embranchement, donc dans la proximité immédiate des murs ou des berges d'enceinte, *juxta pontem aggeris*

---

1) S. Gregorius Turonensis, *De Gloria Confessorum*, c. 71.

2) Id. *Historia Francorum*, l. II, c. V.

publici, que le cimetière romain était situé et que St. Servais fut inhumé.

Il est d'ailleurs prouvé, que la première enceinte de la ville ou du camp romain se trouvait à l'endroit de la rangée des maisons, qui borne le côté oriental de la place, le Vrijthof, sur laquelle l'église est située.

Quatre pierres remarquables, conservées à l'église de St. Servais, attestent encore qu'elle est située à l'emplacement du cimetière romain. C'est le grand sarcophage, qui se trouve sur l'autel de la crypte centrale, sarcophage de famille, servant à y déposer deux étages d'urnes cinéraires, indubitablement romain et remontant probablement jusqu'au milieu du IVe siècle ; ce coffre carré, ayant m. 1,56 de long sur 1,10 de large et 1,50 de haut, est d'un poids trop considérable, pour qu'il ait jamais été transporté loin de sa première destination. (1)

L'autre est un morceau de marbre provenant probablement d'un mausolée romain, et représentant un jeune homme nu, qui semble porter sur l'épaule du bois pour le sacrifice ; ce débris se trouve encastré dans le mur oriental du transept, et le jeune gars fut toujours appelé dans le langage du peuple le plus ancien citoyen de la ville. Une troisième pierre vient seulement d'être découverte il y a quelques mois, lorsque dans le narthex on faisait des excavations pour le placement du calorifère ; c'est une pierre tumulaire portant en belles majuscules romaines l'inscription suivante : — « (h)ic pausat Amabeles in Cristo qui vixit an....m VI d. XII. » Le docte épigraphiste, Mgr Monchamp,

---

1) Bock-Willemsen. *Antiquités sacrées de Maestricht*, p. 112.

opine qu'elle date du milieu du Ve siècle, et que par conséquent c'est la plus ancienne épitaphe chrétienne du pays ; aussi la ressemblance avec les inscriptions similaires du IVe siècle au musée de Trèves est irrécusable ; elle se trouve murée, inscription en face, dans les fondations du gros pilier nord-ouest du narthex (1). La quatrième pierre fut découverte quelques semaines après dans les murs des tours, au bas de l'escalier ; c'est un fragment de monument païen avec inscription dédicatoire du romain défunt à la déesse Lua et à son ami Saturnin : — « D. Luae S. Saturnino qui » vixsit amicus dulcissimus a.... m. posuit. » (2)

La présence de tous ces restes prouve donc péremptoirement que l'église est dûment située sur le terrain de l'ancien cimetière romain, dans lequel St. Servais fut inhumé.

Le petit monument ou oratoire, qui d'après la tradition fut érigé sur le tombeau de St. Servais, quelque modeste qu'il fût, a toutefois servi dans les deux siècles suivants à indiquer avec certitude et précision la place authentique, où le saint confes-

---

1) Nous émettons l'opinion, qu'au temps de la construction de la basilique par St. Monulphe, vers la fin du VIe siècle, quand une partie de l'ancien cimetière romain fut comprise dans l'église, cette pierre sépulcrale chrétienne ait été religieusement murée dans le mur occidental de l'église ; lorsqu'au onzième siècle, ce mur fut abattu pour la construction du narthex, qui s'ouvre sur la largeur des trois nefs de la basilique, cette modeste pierre, dont les caractères peu profondément creusés étaient devenus à peine lisibles, vint parmi les décombres, et fut utilisée comme pierre de construction dans les fondations d'un pilier. Mieux que dans l'air, elle se conserva admirablement parmi cette cachette, et après tant de siècles une occasion fortuite la mit de nouveau à découvert. Habent sua fata.... et lapides.

2) Mgr GEORGES MONCHAMP. *Deux anciennes inscriptions de Maestricht.* Liége 1901.

seur fut enseveli. Aux dix premiers évêques de Maestricht, l'antique église de Notre-Dame, bâtie, dit-on, à l'emplacement d'un temple de Diane, et entièrement reconstruite au XIe siècle, a servi pendant deux cents ans de cathédrale.

En l'an 560 St. Monulphe, issu d'une famille noble et puissante, seigneur héréditaire de Dinant, monta sur le siége épiscopal de Maestricht. Soit que la ci-devant église de Notre-Dame fut devenue trop petite pour le nombre croissant des fidèles et du clergé, soit que par l'agrandissement de la ville et de l'extension de la première enceinte vers l'ouest il eut gagné un emplacement favorable à la fondation d'une grande cathédrale, soit qu'il eut spécialement voulu honorer la sainte mémoire de son grand prédécesseur, soit que probablement toutes ces raisons à la fois le décidèrent à entreprendre cette grande œuvre, pour laquelle les ressources ne lui faisaient pas défaut, — toujours est-il qu'il conste, et par l'histoire contemporaine et par la tradition ininterrompue des siècles suivants, que l'évêque St. Monulphe, siégeant à Maestricht de 560 à 599, fonda sur le tombeau de St. Servais, non pas une église de peu d'importance, mais un grand temple, une vraie cathédrale. Voilà ce que nous tâcherons de prouver par plusieurs témoignages et faits historiques.

Le témoignage, qui entre tous a assurément le plus de poids, parce qu'il provient d'un contemporain, est celui de l'historien de la Gaule, St. Grégoire de Tours. Dans son livre „ de Gloria Confessorum „ il dit : — „ Servatius vero Traiectensis „ episcopus, tempore Chunnorum, cum ad irrumpendas prorumperent Gallias fuisse memoratur ; „ qui et sepultus refertur iuxta ipsum pontem

„ aggeris publici..... Procedente vero tempore,
„ adveniens in hanc urbem Monulphus episcopus,
„ *templum magnum in ejus honorem construxit,*
„ *composuit ornavitque,* in quod multo studio et
„ veneratione translatum corpus magnis nunc
„ virtutibus pollet. " (1)

Qu'on veuille bien remarquer, que St. Grégoire, qui occupa le siége épiscopal de Tours de 573 à 595, fut contemporain immédiat de St. Monulphe, résidant à Maestricht de 560 à 599 ; il atteste clairement que l'église construite par lui fut un grand temple, *templum magnum* (2), si important même, qu'il en énumère distinctement la conception ou le plan, la construction, et l'ornementation ou le complet achèvement ; encore semble-t-il indiquer que St. Monulphe ne fut pas seulement le fondateur de l'église, mais encore, à l'exemple de bon nombre des premiers évèques, l'architecte du monument.

Notons encore que dans l'ordre chronologique des cinq ouvrages principaux de St. Grégoire, le

(1) Gregorii Episcopi Turonensis *Liber de Gloria Confessorum*, Cap. 71. — *Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum Merovingicarum*, t. I, p. 790. — *Acta sanctorum*, Julii, t. IV, p. 150. — Ghesquierus, *Acta sanctorum Belgii selecta*, tome II, p. 194, et dans les éditions des ouvrages de St. Grégoire de Tours passim. Nous insistons spécialement sur le grand nombre des éditions, qui toutes relatent le même texte, pour obvier à toute supposition d'interpolation.

(2) St. Grégoire n'emploie le qualificatif *magnum* que quand il s'agit vraiment d'une construction d'importance. Il l'applique encore à l'église bâtie par Perpetuus, évêque de Tours, (460), sur le tombeau de St. Martin, en remplacement d'une petite chapelle, et il donne les proportions suivantes de cette église : elle avait 160 pieds de longueur, 60 de largeur et 45 de hauteur ; elle était soutenue par 41 colonnes, et éclairée par 52 fenêtres ; la construction entière, probablement avec l'atrium et le narthex, comptait 120 colonnes ; huit entrées y donnaient accès. (*Historia Francorum*, l. 2, c.14). Il paraît donc qu'un temple, qualifié par St. Grégoire de *magnum*, en était assez digne.

livre « *de Gloria Confessorum* » occupe probablement la deuxième place, et que le temple de St. Monulphe y est rapporté comme entièrement achevé : or St. Grégoire mourut déjà en 595, quatre ans avant le décès de St. Monulphe ; nous sommes donc, nous semble-t-il, en droit de supposer, que la construction et l'achèvement de l'église de St. Monulphe ont eu lieu environ dans la première vingtaine d'années de son long épiscopat.

Raban-Maur, supérieur de la célèbre abbaye de Fulde en 822, et archevêque de Mayence de 847 à 856, cite dans son Martyrologe St. Monulphe comme constructeur de l'église de St. Servais : — « Hic quoque (Servatius) sepultus in loco Traiec- « tensi, cum sepulchrum eius sub divo esset posi- « tum..... *donec a successore eius sancto Monulpho* « *episcopo templum magnum in eius honore* « *constructum est.* » (1)

Harigère, abbé de Lobbes en 990, mort en 1007, écrivit sur la sollicitation de son ami Notger, le grand évêque de Liége, les actes des évêques de Tongres et de Maestricht, depuis St. Materne jusqu'à St. Remacle ; après avoir parlé de l'affluence des pèlerins, qui se portaient vers l'humble chapelle en bois sur la tombe de St. Servais, il dit : — « et quia tanto viro non erat « condignum, aut a vento rapiebatur, aut ad terram « sponte subruebatur, donec sancto Domitiano « rebus humanis exempto et apud Hoyum in « ecclesia sanctae Dei Genitricis sepulto, *beatus* « *Monulphus successor, episcoporum vicesimus* « *primus, in sancti viri* (Servatii) *honore templum*

(1) RABANI MAURI *Opera quotquot reperiri potuerunt omnia, a R. D. Jacobo Pamelio olim collecta. Col. Agrip.* 1626, t. 6, p. 179.

„ *honorificum erexit* et eius corpus cum digna „ reverentia in eo tranvexit sedemque pontificalem „ illic deinceps esse constituit „(1). Qu'on remarque bien que le texte cité est dûment de Harigère, et n'appartient pas aux « Additamenta » de Chapeauville.

Aussi dans la *Vita 1ª Sancti Monulphi, auctore anonymo,* qui a été écrite à une date très reculée, la construction d'un temple plus grand en remplacement du premier oratoire, est attribuée à St. Monulphe avec la mention spéciale de la date de consécration : — « Hic (Monulphus) tam generis „ quam morum praeclarus nobilitate, ut amplifica„ ret Dei sanctitatem, *templum aliud atque amplius* „ *construxit* et beati Servatii membra in eodem „ loco altiori transtulit miroque modo decoravit ac „ septimo Idus Julii dedicavit. (2) Dans la vie de St. Monulphe il est rapporté encore, qu'il institua un nombreux clergé dans sa nouvelle cathédrale, qu'il la dota de toutes les riches possessions de sa seigneurie de Dinant, et qu'il choisit le lieu de sa sépulture au milieu de son église : — « Collatis sui „ patrimonii praediis, inter quae Dionantense „ castrum, clericos in eodem templo divino servitio „ instituit..... Omnium bonorum suorum ipsum „ (Servatium) scripsit haeredem..... in medio „ ecclesiae humari mandavit. „ Toutes ces particuratités ne peuvent avoir trait à un petit oratoire et

1) CHAPEAUVILLE. *Qui gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui, ad seriem rerum et temporum collocati ac in tomos distincti,* t. I, p. 54. — *Acta Sanctorum,* Julii, t. IV, p. 156.

2) *Vita prima Sancti Monulphi, auctore anonymo. Acta SS. Belgii,* t. II, p. 198.

ne cadrent absolument que dans une grande église.

Nous en venons maintenant au témoignage d'un auteur, qui sur la translation des reliques de St. Servais a écrit un ouvrage spécial, qui relate nombre de particularités ayant trait à la primitive église de St. Monulphe, et dont par conséquent il est de la plus haute importance de fixer l'autorité et le degré de créance qu'il mérite ; c'est Jocundus, l'auteur de l'écrit : «Translatio Sancti Servatii.»(1)

C'était un prêtre d'origine franco-gauloise (2), n'étant attaché ni à l'église de Tongres, ni à celle de Maestricht(3),et écrivant vers l'an 1088 l'histoire des différentes translations des reliques de St. Servais, sur l'invitation du clergé de Maestricht (4), auquel il dédie son travail. Pour recueillir les données historiques et les témoignages des moines de l'abbaye de St. Servais, il est venu à Maestricht, et il paraît y avoir séjourné un certain temps (5) ; il invoque en différents endroits de son écrit le témoignage des moines comme témoins oculaires des faits relatés (6), et cite quelques manuscrits consultés par lui (7). Son orientation historique

---

1] *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum* t. XII. *Jocundi translatio Sancti Servatii.* Ed. R. Koepke, prof. p. 85-126.

2] En parlant de Paris, il s'exprime « in regno nostro » et il oppose l'empereur Henri « nostris principibus », etc.

3] Il appelle les moines de Maestricht « vos » ou « unus ex vobis, carissimi », et il se nomme « homo alienus ». c. I.

4] « Rogatu cujusdam ex vobis, carissimi,curam huius opusculi suscepi.» c. 77.

5] « In eodem Traiectensi oppido, ut ego ipse oculis probavi meis », c.9. « Quae vidimus, quae audivimus indicare desideramus », c. 78. « Per eos innotuit vobis, per vos et nobis », c. 73.

6] C. 10, 47, 56, 62, etc.

7] *Gesta antiquiora sancti Servatii*, f. 8. *Jordanis*, relator fidelissimus excidii Gallicani. *Gesta SS. Eucharii, Valerii et Materni* (Ep. dedic.) *Historia Romana*, f. 9. *Herigeri et Anselmi gesta episcoporum leodiensium*, f. 16. *Liber miraculorum Sancti Servatii* (1, 11, 16, 32), etc.

est assez pauvre, car il lui arrive de confondre Charles Martel avec Charlemagne et Henri I avec les Othons; l'allusion toutefois aux faits historiques, dont il fut contemporain, est assez précise ; mais dès qu'il met le pied sur le terrain du miracle, il raconte avec la plus candide ingénuité, sans tentative de preuve et sans le moindre essai de critique, les choses les plus manifestement invraisemblables. Ce n'est donc vraiment pas pour attester l'authenticité des miracles de St. Servais qu'on pourrait invoquer l'autorité de notre trop crédule hagiographe, et dans un procès de canonisation l'avocat du démon aurait beau jeu avec un pareil adversaire.

Mais, il ne s'agit pas de savoir si le prêtre Jocundus fut oui ou non un profond historiographe, et s'il colporta peut-être toutes sortes de faits miraculeux avec plus de prédilection que de discrétion ; ce qui nous intéresse uniquement, c'est la question de savoir, si ce Jocundus peut avoir eu des données ou des renseignements sur quelques détails topographiques de l'ancienne église de St. Monulphe, qui un demi-siècle avant qu'il composa son ouvrage avait été partiellement remaniée et rebâtie ; et alors nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

Au commencement du XIe siècle, l'église de St. Monulphe subit du côté de l'est un remaniement important ; le transept et le chœur furent construits et solennellement consacrés en 1039. Il n'est pas seulement probable, mais on peut assurer, que nombre de moines, qui avaient connu l'église de St. Monulphe avant la construction de la nouvelle abside et du transept, consacrés en 1039, étaient encore en vie vers et avant les ans 1088, lorsque

Jocundus vint à Maestricht pour y puiser ses renseignements ; c'est donc sur la relation de témoins oculaires qu'il peut avoir appris les détails sur l'ancienne crypte de St. Monulphe, qui lorsqu'il écrivait, était démolie et remplacée par la nouvelle crypte du transept, mais qu'il indique par quelques mots à ne pas s'y méconnaître. Cela est si vrai, qu'avant la reconstruction des cryptes en 1881, lorsque personne ne soupçonnait, que jamais il y eût eu deux cryptes, le texte de Jocundus semblait par endroits inintelligible, parce qu'on l'appliquait à la crypte du transept, la seule alors connue, tandis qu'il s'agissait de la crypte orientale, que nul ne connaissait ; maintenant qu'on connaît la construction consécutive des deux cryptes, le texte de Jocundus est devenu clair et l'application facile.

En dehors du témoignage de témoins oculaires, Jocundus a sans aucun doute tiré profit de la tradition locale, tant orale qu'écrite, et tous les manuscrits, qui dans une église qui avait cinq siècles d'existence ne peuvent avoir manqué de se trouver, ont été à sa disposition ; d'ailleurs, ses propres paroles en font foi, car il atteste avoir consulté entre autres les « Gesta antiquiora Sancti Servatii », un ouvrage qui remonte bien avant dans le VIe siècle. Si donc dans le récit de Jocundus, parmi les nombreux miracles, dont l'authenticité ou l'invraisemblance ne nous occupent guère, nous rencontrons accidentellement de petits détails topographiques sur l'église de St. Monulphe, c'est que l'écrivain les a appris ou des témoins oculaires, ou des archives de l'église, ou de la tradition locale ; et alors, quelque crédule qu'il soit en tant qu'hagiographe, en cette occurrence où il ne s'agit nullement

de rehausser l'éclat de sainteté de son privilégié, mais uniquement de relater des détails ou des faits menus, qui pour nous peuvent être précieux, mais dont il ne soupçonnait certes pas la valeur archéologique, le récit de Jocundus fait foi.

Après ces préliminaires, que nous jugions nécessaires, venons-en au texte.

Nous savons que le 13 Mai 726, à la St. Servais, Charles Martel remporta une victoire sur les Sarrasins (1), et qu'il envoya Willigise, probablement évêque de Verdun, à Maestricht pour offrir des dons rémunérateurs à St. Servais, auquel il rendit grâces du succès remporté. A ce sujet, Jocundus écrit : — « Venit ille (Vulvegisus) Traiectum cum multis » oblationibus ;... novis muris et tectis, erant enim » nimia ex vetustate collapsa, sicut decebat reparavit ;... super ipsum beatissimum pontificem novum erexit thronum, auro et gemmis adornans,... » donec ad unguem omnia perduceret... Universus » provinciae populus venit Traiectum, omnes simul » ad beati Servatii monumentum. *In altari quod* » *erat ad caput eius* (monumenti) *in honorem* » *domini Salvatoris principisque apostolorum* » ponitur liber evangeliorum ; universi qui aderant » genu ponunt in terra ;.... populus dimittitur ab » ecclesia, et quae venerat beati Servatii familia ; » canonici vero remanent, circa *altaria* resident..... » Pontifiex vero,... assumpto secum eiusdem civitatis antistite, praefato beato videlicet Huberto, » paucisque de senioribus, *criptam, quae respiciebat* » *ad orientem, positam quasi extra basilicam,* » *intravit.* Noverat per visionem angelicamque

(1) Il ne faut pas confondre ce combat avec la victoire décisive qu'il remporta sur les Sarrasins entre Tours et Poitiers, en Octobre 732.

„ demonstrationem *subtus oratorium quoddam*
„ *secretarium in terra haberi a tempore beati*
„ *Munulphi, qui illam construxerat ecclesiam,*
„ nulli cognitum, *nulli pervium*... Noctis vero
„ circa medium, *fodi praecepit murum contra*
„ *occidentem positum super quem imminebat*
„ *tocius sanctuarii machina*... Intrabant pontifices
„ paucique saterdotes, et ecce... reliquiae sancto-
„ rum,omnium in medio *de marmore pretiosissimo*
„ *sarcofagus*, in quo quia ipse nobilis praesul (Ser-
„ vatius) sit reconditus omnes aestimabant.Sed pius
„ antistes *beatus Monulfus hoc de loco in superio-*
„ *rem*, ut audistis, *transtulerat eum, ubi thronum*
„ *miri artificii erexerat*, quod ille fidelis nuntius
„ regis tunc ad unguem reparaverat.... Ablatis
„ demum quae invenerunt, clauserunt sarcofagum,
„ *clauserunt secretarium sicut prius muro*, po-
„ nentes ante ostium altare, ut signum sit omnium
„ quae modo geruntur et certissimum. Universis
„ vero digne compositis, exierunt, portantes in
„ manibus et in humeris omnem gloriam ecclesia-
„ rum Tungrensium.... Adest in occursu eorum
„ devotissima turba canonicorum, omnes simul
„ oratorium conscendunt, ante altare ponunt quod
„ afferunt. Nondum enim in ecclesia mos iste
„ adoleverat ut in altari vel reliquiae sanctorum
„ vel aliquid poneretur, quia mensa est Domini....
„ Placuit illis et *hoc quod est in oratorio superiori*
„ *visitare monumentum*... Aperitur sepulchrum...
„ jacet venerabile corpus...levant crucem auream...
„ monile in quo dominicae crucis erat de ligno, a
„ dextris virgam pastoralem, a sinistris miri arti-
„ ficii tamquam clavem... preter quod indutus erat
„ ad pedes ejus pontificale vestimentum... oritur
„ dies gratissima... amantissimum onus ducunt

» per civitatem...facta sunt autem hec, dilectissimi, » 7 Idus mensis Junii (726). » (1)

Pour apprécier à sa juste valeur cette intéressante description de l'église de St. Monulphe, il importe de bien se représenter le temps et les circonstances dans lesquelles Jocundus écrivait. La primitive église, dont on célébrait la dédicace le 7 Juillet, avait subi une notable reconstruction au commencement du XIe siècle ; le 10 Août 1039, les corps des SS. Monulphe et Gondulphe avaient été solennellement élevés en présence de l'empereur Henri III et des évêques Nithard de Liége et Gérard de Cambrai, et le 9 Septembre une nouvelle dédicace fut célébrée. La crypte orientale, (Pl. II) (2) avait été démolie et comblée; six piliers avaient été abattus pour la construction d'un transept, et sur le croisement de la nef et du transept, une nouvelle crypte avait été élevée près du tombeau de St. Servais. Jocundus a écrit le récit d'un fait, qui s'est passé en 726 dans l'ancienne crypte, vers l'année 1088, un demi-siècle après que cette crypte fut démolie et que l'aspect de l'église de St. Monulphe vers l'est fut complètement changé ; et cependant il décrit tous les menus détails avec une connaissance absolue du lieu et une grande justesse topographique, qu'elle n'aurait pu être corrigée par un témoin de l'époque ; il est donc de toute évidence qu'il a disposé de témoignages authentiques, de documents écrits, expliqués et élucidés probablement par

---

1) *Mon. Germ. hist. Scriptorum*, t. XII, p. 94-95, c. 5-10. Comparez le récit du même fait dans *De Sancto Huberto commentarius praevius* ; Acta SS., Nov., t. I, p. 790.

2] Les constructions de St. Monulphe sont dessinées en noir, le ci-devant corridor souterrain entre la crypte orientale et le tombeau de St. Servais, de A vers B, en pointillé, et la crypte de 1039 en hachures.

les vieux moines, qui se rappelaient l'église d'avant 1039. Il est absolument impossible de décrire, même approximativement, un emplacement qu'on ne connaît pas ; c'est vrai à tel point, qu'avant 1881, lorsqu'après plus de huit siècles d'oubli, on retrouva la crypte de St. Monulphe, dont tout le monde ignorait l'existence, nous n'étions pas même en état de comprendre le texte de Jocundus, et nous croyions qu'il était tout aussi mal avisé en topographie, qu'il était crédule en miracles. Et cependant sa description était juste, mais nous ne savions la comprendre, parce que nous ne connaissions pas adéquatement les lieux ; comment donc à plus forte raison serait-il parvenu à décrire avec précision absolue un fait et un état de choses qui n'existaient plus, à moins d'avoir disposé de documents précis, de témoignages oculaires du fait et du lieu !

Examinons de plus près quelques détails du texte. L'évêque Willigise entra avec l'évêque de Maestricht, St. Hubert, dans une crypte située vers l'orient et pour ainsi dire en dehors de la basilique. Notez bien que la crypte de 1039 était située, ni à proprement dire vers l'orient, ni en dehors de l'église proprement dite, car elle en occupait le centre ; donc Jocundus parlait d'une autre crypte que de celle qui existait de son temps ; d'ailleurs, la latinité l'indique clairement, car il écrit « criptam, *quae respiciebat* ad orientem », et non pas « *quae respicit* », c. à. d., la crypte qui au temps jadis se trouvait vers l'Orient, mais qui maintenant n'existe plus. Nous concevons bien, pourquoi cette crypte était appelée « *quasi* extra basilicam positam », située *quasi* en dehors de l'église ; là où la crypte commençait, le chœur s'élevait de plusieurs degrés

et était séparée de l'église par une clôture ; nous savons positivement que ces *chancels* existaient encore au IX[e] siècle, et dans la translation des Reliques de SS. Pierre et Marcellin, par Eginhard en 824, un autel situé près du chœur est appelé « altare juxta cancellos » (1). La locution « quasi extra basilicam » s'entend donc par « en dehors de l'église accessible aux fidèles. »

Willigise avait appris, que là il devait y avoir un souterrain secret, inconnu et inabordable, « subtus » oratorium quoddam secretarium in terra.., nulli » pervium » ; pour avoir accès à ce souterrain, il fit percer le mur occidental de la crypte, « fodi » praecepit murum contra occidentem positum. » Ces paroles n'ont pas de sens, quand on les applique à la crypte qui du temps de Jocundus existait ; car alors le tombeau de St. Servais était ni inconnu, ni inabordable, et le mur occidental de cette crypte n'en interceptait nullement l'accès, mais s'ouvrait largement sur ce sanctuaire par une petite porte et une fenêtre (Pl. II en B) ; mais ces paroles s'adaptent parfaitement à la crypte de Monulphe, qui par un long corridor souterrain (de A vers B) donnait accès au tombeau de St. Servais. (2)

Ce mur occidental de la crypte est encore indiqué par la curieuse ajoute « super quem imminebat

1] *Einhardi translatio et miracula SS. Marcellini et Petri. Mon. Germ. hist. Script.*, t. XV, p. I, p. 261.

2) La curieuse petite porte à laquelle ce corridor aboutissait, et qui consiste dans une grande pierre, au milieu de laquelle une petite porte est percée, se trouvait primitivement en B dans l'axe du corridor ; en 1039, lorsque l'ancienne crypte orientale fut démolie et que la crypte du nouveau transept fut construite, on déplaça la petite porte monolithe en B', et une fenêtre I, munie d'un grillage, s'ouvrait de la crypte vers l'intérieur de l'antichambre et du tombeau de St. Servais.

» tocius sanctuarii machina. » Il ne nous est pas très-clair ce que Jocundus a voulu dire par la curieuse expression « machina ». S'il entendait parler seulement du *presbyterium*, qui s'élevait de plusieurs degrés au-dessus de la nef et qui commençait au mur occidental de la crypte, *totum sanctuarium* ou même le seul mot *sanctuarium* aurait nettement rendu l'idée; et le mot *machina*, qui ne sert qu'à embrouiller, était parfaitement superflu. Est-ce que peut-être Jocundus n'a pas voulu indiquer par ce malencontreux *machina* un objet,un quelque-chose, dont il ne savait pas le mot juste ? En ce cas, à notre avis, cet objet pourrait avoir été le tref, *trabes*, posé sur plusieurs colonnes qui étaient reliés par les *cancelli*, qui existaient précisément en cet endroit et qui séparaient l'église du sanctuaire. Le texte de Jocundus se traduirait littéralement par : la construction ou le tref (machina) qui était suspendue (imminebat) sur toute la largeur du sanctuaire (totius sanctuarii). Notez encors que Jocundus ne dit pas *eminebat*, ce qui, en dehors du mot machina, pourrait s'entendre encore du chœur, mais *imminebat*, qui implique l'idée que cette *machina* surplombait ou était suspendue, ce qui est parfaitement vérifié dans le tref. Au temps de Jocundus, ce tref, supposé, avait depuis longtemps disparu ; mais les vieux moines auraient pu le renseigner sur l'endroit où, avant 1039, il se serait trouvé ; peut-être aussi a-t-il copié cette locution, sans trop la comprendre, dans un vieux manuscrit, dont l'auteur, quoique témoin oculaire, ne fut pas plus érudit en termes archéologiques que son futur copiste. Remarquez encore que l'imparfait « imminebat » indique un état de choses qui au temps de Jocundus n'existait plus.

La raison pour laquelle St. Hubert, voire même son prédécesseur St. Lambert, avait fait murer l'entrée du tombeau de St. Servais, ce lieu sacro-saint où le palladium de l'église, le trésor des Saintes Reliques, fut caché,est tout indiqué par les circonstances du temps ; c'était la crainte de l'invasion des barbares du Nord, qui depuis de longues années infestaient de temps en temps le pays, et que la confiance, en la protection du puissant Charles-Martel, commençait à dissiper.

Reprenons le récit. Les deux évêques, accompagnés seulement de quelques prêtres parmi le nombreux clergé, « turba canonicorum », qui restait dans l'église et dans la crypte, pénétrèrent dans le souterrain. Pourquoi seulement quelques prêtres ? Evidemment parce que le lieu était trop étroit ; lorsqu'en 1881 les deux cryptes, dont la première fut démolie en 1039 et la seconde en 1811, et qui n'avaient donc jamais coexisté, furent simultanément reconstruites, nous avons retrouvé et, pour autant que faire se pouvait, mesuré les restes de ce vieux corridor souterrain ; c'était un assez étroit couloir, faiblement en rampe de l'est vers l'ouest, se rétrécissant d'une vingtaine de centimètres, environ, vers l'ouest (Pl. II) ; les murs latéraux avaient disparu, et le couloir était uniquement reconnaissable à une aire de chaux, mêlée de beaucoup de *testa contusa*, dont les rebords, remontant par endroits de deux, trois centimètres, indiquaient la direction du couloir ; cette aire n'était plus continue de l'est à l'ouest, mais elle était entre-coupée et détruite en trois endroits par les murs de fondation, qui de toutes parts relient les colonnes et les pilastres de la crypte ; preuve péremptoire que l'aire était antérieure à la crypte

du transept; ce corridor souterrain se trouvait dans l'axe de l'église, et aboutissait à une petite porte basse, placée en B, et qui lors de la construction de la nouvelle crypte fut placée en B', pour laisser place à une fenêtre I ; par cette porte basse et étroite on entrait dans un petit oratoire, puis dans le lieu sépulcral de St.Servais ; ces deux petites chambres étant encore en partie encombrées par le sarcophage en marbre de St. Servais (1) et par les reliques des autres saints évêques de Tongres, il est évident qu'en dehors de Willigise, de St Hubert et des ouvriers maçons, qui certes dans ces recherches ont servi d'éclaireurs, seulement très peu de prêtres, « pauci sacerdotes » ont pu pénétrer dans le saint lieu ; le texte de Jocundus concorde donc avec la nécessité absolue de l'emplacement.

1] Il importe d'observer que tous les objets mentionnés dans cette translation se sont conservés dans l'église de St. Servais : la clef, le bâton pastoral et le vêtement pontifical, ce tissu admirable représentant le sacrifice de Dioscures.

Dans la crypte centrale se trouvait, avant sa destruction en 1811, à gauche de l'autel, un sarcophage antique en marbre couvert d'une pierre sépulcrale; d'après le plan et la description de la crypte par M. Heylerhoff, dans un manuscrit de la bibliothèque de Maestricht et dans l'Annuaire de 1828, ce sarcophage avait une hauteur d'un demi mètre sur une longueur de M. 2,10 ; d'un côté il avait environ M. 0.50, de l'autre M. 0,40 de large ; étant reputé un objet sacré, les pèlerins en détachaient des éclats, de sorte que les chanoines avaient dû l'enchâsser dans une caisse de bois pour prévenir sa dégradation. Il n'est nul doute, que ce sarcophage ne fut « de marmore pretiosissimo sarcophagus », dont parle Jocundus. Lors de la reconstruction de la crypte en 1881, il ne fut pas retrouvé parmi les décombres ; nous avons fait des investigations partout, mais nulle part, ni dans l'église, ni aux alentours, la moindre trace n'en fut trouvée ; cependant il est hors de doute, que la fabrique d'église, qui fit même transporter le lourd tombeau, qui se trouvait sur l'autel de la crypte, dans une salle attenante à l'église, n'a pas laissé abîmer, enfouir ou se perdre le sarcophage en marbre, auquel une tradition sacrée était notoirement attachée. Où donc peut-il être ? Un sarcophage en marbre ne peut s'émier ni se brûler. Nous signalons ce point à l'attention constante de tout Maestrichtois, désireux de revoir un objet précieux à tous les égards.

Après avoir emporté les reliques, on boucha de nouveau l'ouverture du couloir par un ouvrage en maçonnerie comme précédemment, « clauserunt se-» cretarium sicut prius muro », et on y plaça un petit autel commémoratif. Nous croyons avoir trouvé les traces de ce travail sur les murs de la crypte orientale à l'endroit mentionné. La crypte de St. Monulphe, qui de tout temps paraît avoir été fort peu en usage, n'a été que simplement plâtrée, et l'enduit de plâtre a été lissé à la truelle ; nulle part elle n'a été ni peinte ni badigeonnée ; seulement au milieu du mur occidental, précisément à l'endroit de la fouille de Willigise décrite par Jocundus, on voit une tache large de quatre mètres, blanchie à la chaux. L'explication de cette anomalie, nous semble-t-il, est facile ; lorsque Willigise fit refermer le souterrain par un mur, et qu'il y dressa un petit autel, ce mur et les dégâts à côté ont du être crépis et le tout a été badigeonné ; plus tard, probablement lorsqu'après la défaite définitive des Normans, toute crainte d'invasions des barbares avait disparu, le corridor et le tombeau de St. Servais ont été de nouveau rendus accessibles ; car nous savons qu'en l'an 1001, Charles, Comte de Bruxelles et père du roi Lothaire, a été inhumé dans l'oratoire qui se trouve avant le tombeau de St. Servais ; (Pl. II, en E le sarcophage, en F un très-modeste autel, avec piscine dans le mur à gauche) ; (1). On a donc de nouveau démoli la

---

1 Une inscription gravée sur une plaque de plomb, trouvée en 1666 dans ce sarcophage et étudiée par les Bollandistes et les Académiciens de Bruxelles relate la sépulture du dernier rejeton de la race Carlovingienne dans l'oratoire de St. Servais : — « Karoli Comitis generosae stirpis Filii Lothovici fratris, » Lotharii Francorum regum. Anno Domini MI. » Cependant les historiens rapportent unanimement, que ce malheureux Charles est mort en prison à

maçonnerie de Willigise, de même que le petit autel, ce qui a nécessité encore du plâtrage ou du badigeon ; ce badigeon, soit de Willigise, soit du remaniement postérieur, est encore adhérent au mur, et forme une tache qui comprend même les deux pilastres d'à côté. Et maintenant, après avoir été enseveli pendant près de neuf siècles, depuis 1039, cette tache de badigeon nous atteste encore la véracité de la relation de Jocundus.

Force nous est de raccourcir nos explications du texte de Jocundus, car nous devrions dépasser de beaucoup les proportions du compte-rendu. Seulement retenons bien, que notre auteur, qui sans nul doute a écrit d'après les manuscrits de témoins oculaires, parle avec la plus grande évidence d'une grande cathédrale, fondée par St Monulphe *(a tempore beati Munulphi qui illam construxerat ecclesiam)*, à laquelle un nombreux clergé était attaché, *(familia sancti Servatii, turba canonicorum)*, qui comprenait une église haute *(in oratorio superiori monumentum)* et les oratoires souterrains, *(cripta, oratorium, secretarium)*, dans laquelle se trouvait un admirable autel avec baldaquin, *(novum thronum)* avec nombre d'autres autels, *(circa altaria resident)*, et place pour tous les fidèles, *(universus populus)*.

Orléans en 991. Pour accorder la tradition historique avec l'inscription de notre sarcophage, quelques savants ont admis qu'il fut secrètement mis en liberté par Hugues Capet, après avoir renoncé à ses droits à la couronne, et que, retiré à Maestricht, il y mourut en 1001. L'historien Maestrichtois Van Heylerhoff croit avec plus de vraisemblance, que ce Charles, mort à Orléans en 991, n'a été inhumé près du tombeau de St. Servais que dix ans plus tard, soit à la suite d'une demande exprimée pendant sa vie, soit à la suite d'un désir testamentaire, tardivement exécuté. Ann. 1828.

Nous savons que Charlemagne, résidant à Aix-la-Chapelle, aimait singulièrement à honorer les tombeaux des saints ; en 770 il célébra la fête de Pâques « apud sanctum Lambertum in vico Leodico » (1), et tint spécialement en honneur le tombeau de St. Servais.

Jocundus nous raconte qu'il assista à Maestricht, où d'ailleurs une résidence royale, le palais des rois Mérovingiens, était à sa disposition, aux solennités de la fête pascale dans l'église de St. Servais, escorté d'une grande suite de nobles : — « Venit (Karolus) » inter haec Trajectum,... Servatium multis mune- » ribus magnificavit ;... aderat paschalis festivitas, » ibidem placuit ei celebrare ;... *adest imperator,* » *cum eo nobilitas Francorum* ;... ipsius enim » noctis sacratissimae in vigiliis, *dum lectiones* » *recitantur ad matutinas. praesente cum omni* » *exercitu suo benigno imperatore Karolo*..... » Pareille solennité ne pouvait évidemment se célébrer que dans une grande église.

Relatons encore brièvement la translation des reliques de SS. Marcellin et Pierre, dont Eginhard, secrétaire de Charlemagne et abbé laïque de Saint Servais, fit don à son église abbatiale, et qui eut lieu « pridie Nonas Junii », le 4 Juin 824. Ce récit fut envoyé par les moines de St. Servais à Eginhard ; il est rapporté par les *Mon. Germaniae*, par les Bollandistes et d'autres... « Venit eis (reliquiis) » obviam *immanis multitudo populi*;... cumque » usque ad basilicam beati Servatii perventum est, » *celebratisque cum magna omnium gratulatione* » *missarum solemniis*... feretrum, quo sacri cineres » advecti sunt, *a dextris altaris juxta cancellos* » *collocatum est* ;...*populus in basilica congregatus*

---

1) Böhmer, *Regesta Carol.*, p. 7.

» caepit laudes Domino decantare, cum subito » intravit puer quidam surdus atque *in media* » *plebis multitudine* stupefactus et attonito similis » consistit ; ac deinde, cum *ante altare sancti Sal-* » *vatoris, quod in media ecclesia positum est,* » pervenisset, etc.... Homo quidam de provincia » Burgondia ex territorio Gennavente nomine » Theotgarius, ex passione laborans quam medici » Graeco vocabulo spasmon appellant... venit *in* » *basilicam atque in media populi turba, quae ad* » *audiendum missarum solemnia; ut in die domi-* » *nico moris est, fuerit congregata,* constitit. » (1)

Un sanctuaire donc, assez spacieux pour donner entrée aux masses des fidèles qui de près et de loin affluaient, et dans l'intérieur duquel le narrateur relève, tout en passant, deux autels distincts, situés en dehors de la clôture du chœur.

Tous ces témoignages, et nous pourrions en alléguer bien d'autres encore, témoignages de contemporains, de témoins oculaires ou d'annalistes ayant puisé aux sources les plus certaines, prouvent donc indubitablement, que St. Monulphe fonda sur la tombe de St. Servais un grand temple, qui dans les trois premiers siècles de son existence, fut l'objet de la munificence des princes et placé sous la protection spéciale de Charles Martel et de Charlemagne.

On a objecté, que pareille église, une grande basilique à trois nefs reposant sur vingt-quatre piliers, comme nous le prouverons plus loin (Pl. I), paraît quelque peu hors de proportion avec le Maestricht

---

(1) *Einhardi translatio et miracula SS. Marcellini et Petri. Mon Germ. hist. script.* t. XV. pars. I, p. 261-262. — *Act. SS. Junii,* t. I, p. 177-201. MIGNE, *Patr.* t. CIV, col. 587.

de la fin du VI[e] siècle, qu'on voudrait faire passer pour une localité n'ayant qu'une très-modeste importance. Or c'est une supposition qui est tout-à-fait en dehors de la vérité. Maestricht au VI[e] siècle était une des villes les plus importantes du pays ; c'était la capitale de la Masegouw, depuis Visé jusqu'à la Hollande, ayant une administration étendue, un palais royal, une léproserie et un atelier monétaire très-productif ; les rois mérovingiens de la première race y avaient une résidence princière, *palatium regium,* et y séjournaient souvent ; ils y tenaient leurs plaids et leurs lits de justice ; p.e. Childebert I en 552, et Childebert II en 596 avec les dignitaires *(optimates)* du royaume ; un siége épiscopal y était établi depuis trois siècles, et l'enceinte de la ville grandissante s'était beaucoup étendue vers l'ouest et le nord ; la cathédrale primitive, située au milieu de l'ancien camp romain, était devenue trop exiguë ; et l'évêque St. Monulphe, seigneur de Dinant disposant de tous les biens de la fortune et voulant élever une nouvelle cathédrale, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il bâtit au moins une église qui fut grande et spacieuse; dans les actes de sa vie il est relaté, qu'il y institua aussi un nombreux clergé et qu'il légua à son église de St. Servais tous les biens de son grand patrimoine. D'ailleurs la renommée d'une petite église ne serait guère parvenue jusqu'à St. Grégoire de Tours, et encore ne l'eût-il qualifiée de *templum magnum.*

Ajoutons encore que l'église bâtie par St. Monulphe était une vraie *basilica cœmeterialis*, une église honorant le lieu de sépulture d'un saint, et que pareilles églises, vers lesquelles de tout temps se portaient des flots de pèlerins, étaient particulièrement grandes et spacieuses, apparemment hors

de proportion avec les besoins immédiats et ordinaires. Ainsi, non pas seulement toutes les immenses églises « hors les murs » de Rome et de Ravenne, p. e. St Paul, St Laurent, St Sébastien, Ste Agnès, St Apollinaire in Classe, qui toutes se trouvent en rase campagne ; mais aussi dans nos contrées, les églises sépulcrales en l'honneur d'un saint étaient particulièrement grandes ; p. e. à Trèves, les églises de St Euchaire, (actuellement St Mathias), bâtie par St Cyrille (†457), et de St Paulin, bâtie par St Félix (fin du IVe siècle), qui se trouvaient à une distance de plusieurs kilomètres de l'enceinte de la ville; cette dernière surtout avait d'énormes proportions, 128 mètres de long sur 38 de large ; le triple de la superficie de l'église de St Monulphe.

C'était donc à plusieurs titres que St. Monulphe, disposant des ressources de la fortune, devait bâtir une grande église : — d'abord il honorait le tombeau, déjà célèbre, d'un saint, qui par l'érection de ce temple et par l'élévation de ses ossements était, selon les usages de ces siècles, solennellement canonisé ; ensuite la grandeur de l'église devait correspondre aux besoins réels d'une nouvelle cathédrale, d'un nombreux clergé et d'une ville déjà très-importante et toujours en voie d'agrandissement.

Venons-en maintenant au deuxième point de notre thèse, que ce temple n'a pas péri dans la terrible tourmente de la fin du IXe siècle, le désastre des barbares du nord, les Normans.

II.

Dans un port de l'Aquitaine, le puissant Charlemagne, voyant s'éloigner devant sa seule présence, les navires des Vandales du Nord, avait pleuré en disant : — « Pauvre pays, que deviendras-tu après ma mort ! » Ces tristes appréhensions n'étaient que trop justifiées. Surtout lorsqu'après la mort de Louis le Débonnaire et le partage de l'immense empire, Louis de Bavière eut à défendre l'est contre les Slaves et Lothaire le sud contre les Arabes, tout le nord-ouest, que Charles le Chauve ne se sentit pas le pouvoir de protéger, devint la proie des Normans Depuis la Frise jusqu'à l'Andalousie ils dévastèrent et brûlèrent l'Europe occidentale. Les invasions des années 880 à 883 furent surtout funestes pour la Lotharingie ; retranchés dans le camp fortifié de l'Elslo, à trois lieues de Maestricht, ils firent de là leurs terribles irruptions ; Maestricht, Liége, Tongres, Nimègue, Aix-la-Chapelle, Neuss, Zulpich, Cologne, Bonn, Coblence, Trèves, Worms, les abbayes de Prum, Malmedy, Stavelot, Cornelimunster, Chêvremont, Susteren, Aldeneyck et St. Odiliënberg furent en partie ou entièrement brûlées et saccagées. La terreur de ces hordes barbares vécut longtemps dans la mémoire et dans l'imagination de nos populations.

Nous croyons cependant qu'on s'exagère le passage de ces Vandales, en se figurant qu'ils rasaient les villes avec leurs monuments, et que la prise d'une forteresse par les Normans équivalait toujours à son anéantissement complet. Certes, les habitations en bois flambaient facilement ; mais d'un côté leurs irruptions étaient souvent trop pas-

sagères, pour qu'ils se fussent donné le temps et la peine de démolir de vastes constructions, sur lesquelles le feu n'avait que peu de prise ; et d'un autre côté nous savons que ces barbares, soit par nécessité, soit pour des raisons politiques quelconques, ont épargné des monuments qui existent encore aujourd'hui ; ainsi le palais impérial d'Aix-la-Chapelle, pillé il est vrai par les Normans, n'a nullement été détruit (1), et du fameux octogone de Charlemagne, qu'ils convertirent en écurie à chevaux, pas une pierre ne s'est détachée ; après la prise de Nimègue ils brûlèrent, il est vrai, à la hâte, le superbe château de plaisance de Charlemagne, le Valkhof sur le Hunnenberg ; mais l'admirable petit oratoire, la perle carlovingienne de la Néerlande, a heureusement survécu au désastre (2). Il ne s'agit donc vraiment pas de nous étonner outre mesure, que la massive basilique de St. Monulphe n'ait pas péri dans la tourmente de l'invasion des Normans, qui en 881 passa sur Maestricht.

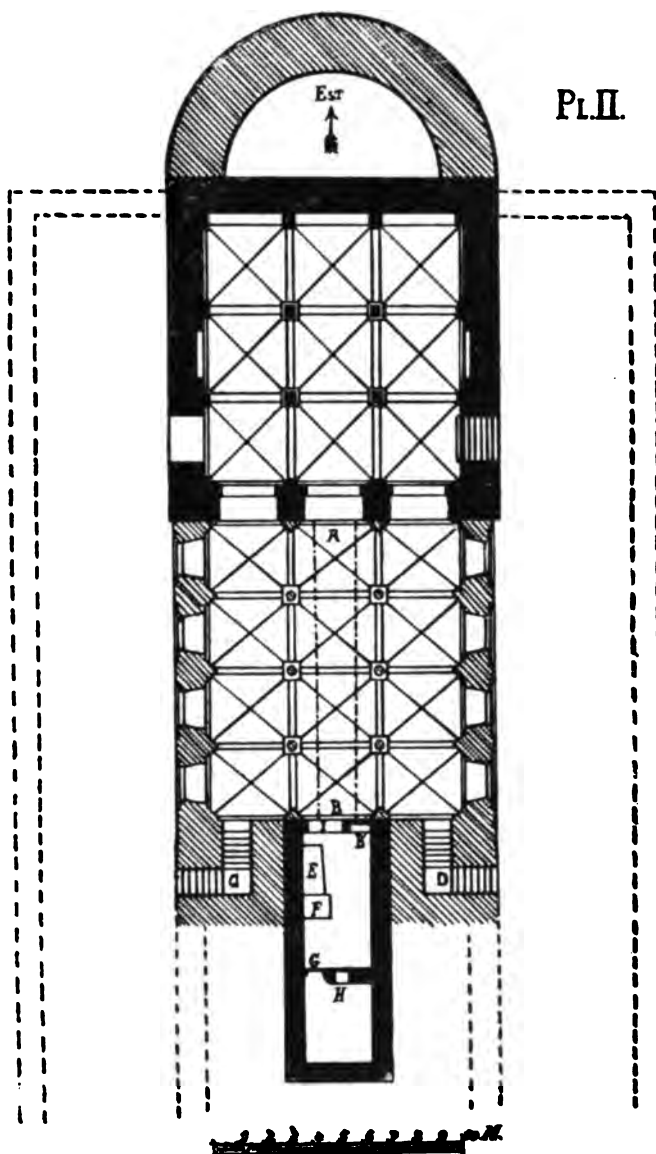
D'ailleurs, une tradition constante, basée sur des témoignages historiques irrécusables, nous atteste

---

1) *Mir. Op. dipl. et hist.*, p. II, c. 15.

2) Il est vraiment triste et navrant de voir l'état déplorable de complet délaissement, dans lequel l'oratoire de Nimègue, ce joyau unique de la Hollande, se trouve. Nous ne soulevons nullement la question de droits, de compétence, mieux vaudrait dire de négligences, soit de la ville, soit de la province ou de l'état ; mais quand le gouvernement dépense annuellement, quarante ans durant, quelques centaines de milliers pour la restauration de plusieurs monuments, qui tout intéressants qu'ils soient, ne peuvent pourtant être comparés à l'authentique octogone de Charlemagne à Nimègue, et que ce charmant bijou archéologique et artistique, auquel moyennant une misérable poignée d'or on pourrait rendre son ancien lustre et assurer la durée pour des siècles se trouve là, voué, sinon à une ruine prochaine, au moins à l'oubli et à l'abandon, — oui, alors non seulement le cœur de qui aime son pays saigne, mais son front rougit.

Pl.II.



II. PLAN DES CRYPTES.

très-positivement, que l'église a échappé au sac des barbares. Nous allons en produire quelques-uns.

Jocundus, dans une longue narration, fleurie de nombreux miracles, raconte la préservation de l'église des tentatives incendiaires des Normans. Nous en détachons le fait principal : — « unde et » gentem Danorum, fortium scilicet virorum, » intrasse Lothariam contigit, eamque vastando » usquequaque divertisse Traiectum.... Populus » civitatis..., collectis quae habebant, fugerunt. At » illi intrabant urbem ;... ad templum... cum » accederent, quasi fulmine percussi, cicius rejecti » sunt ;... ignem afferunt, ponunt in tegulis, sed » nihil operatur ignis ; ocius namque verbo extin- » guitur ex toto. » (1) Suit alors la narration, comment le feu et la punition du ciel se tournèrent contre les incendiaires.

Que l'on admette maintenant le miracle de la protection céleste, ou que l'on tâche de l'expliquer par le peu de combustibilité du monument, la hauteur des toits, la précipitation des incendiaires ou la prompte vigilance des moines, une chose est indubitablement certaine : c'est que, d'après le témoignage d'un écrivain, qui a puisé dans les archives et la tradition de l'église, le monument n'a manifestement pas péri par le feu des Normans et n'a pas été gravement endommagé.

Cette tradition de la conservation de l'église au temps des Vandales du Nord, qui, certes, pour insolite qu'elle était, ne pouvait manquer de provoquer l'explication miraculeuse, se perpétue de siècle en siècle. Notre fameux poète limbourgeois,

---

1) *Mon. Germ. hist. Scr.* XII, p. 97, c. 18.

le chevalier Heynrick van Veldeke (1), qui à la la prière d'Agnès, comtesse de Looz, écrivit vers 1190 la Légende de St. Servais dans l'idiome de son pays natal, relate en quarante-cinq vers la miraculeuse conservation du sanctuaire, dont voici un extrait :

Doen sij te Triecht quamen,
Daer die goede Synte Servaes
Verhaven ende gheëert was,
Ende dat werde heylichdome,
Dat doen was in sijnen doeme,
Dat wouden sij int vuyr verbernen,
Daer Sinte Servaes was bynnen
Die sich wale heerlijck wrack.
. . . .
Want die somighe woerden verbrant,
Sij selve, ende haer ghewant,
Van haers selfs vuyre,
Sij becochtent herde duyre.
. . . .
Alsoe wrack sich Sinte Servaes (2)

Le Passionale des Saints, manuscrit du XIV[e] siècle, qui fut lu au Chapitre de St. Servais, relate le même fait, et les Bollandistes s'en font l'écho comme d'une tradition ancienne et certaine (3).

Ajoutons encore qu'il était mémoré par une

---

1) Les ruines ou traces du château de Veldeke, qu'habitait notre chevalier-troubadour, sont situées dans la commune de Kermpt, près de Hasselt ; la demeure seigneuriale était encore debout au milieu du XIV[e] siècle.

2) Heynrick van Veldeke, *Sinte Servatius Legende*, l. II, ch. XXX, v. 1008-1052.

3) *Passionale SS*, Ms. fol. 232, col. 1. — *Acta SS. Maii*, t. III, p. 219. — Ghesquierus, *Act. SS. Belg. sel.*, I. 205.

ancienne peinture contre le haut dossier des stalles de la crypte, qui représentait le châtiment des Normans sacrilèges, et que ces deux vers expliquaient :

Normanni invidia moti delubra cremare
Nituntur, sed in hos urens se flamma retorsit.

Cependant la preuve qui nous parut toujours la plus décisive, non seulement pour la conservation de l'église, mais encore pour la conservation relative de toute l'abbaye et de ses dépendances, c'est la charte de l'empereur Arnulphe du 1r Juillet 889, dans laquelle il donne à Radbod, archevêque de Trèves, l'abbaye de St. Servais, « abbatiam Sancti Servatii » Confessoris, que vocatur Trajecta in comitatu » Moselant nuncupato consistentem », avec toutes ces possessions et dépendances, « cum Ecclesiis, » curtibus, aedificiis, familiis, manicipiis utriusque » sexus, decemnis, vineis, viis et inviis, mobilibus » et immobilibus, et cum universis appendicibus » et adjacentibus suis » (1) Or cette donation se fit huit ans à peine après le sac de la ville par les Normans, et elle était tellement importante que pour la possession de la riche abbaye de St. Servais les ducs de la Basse Lorraine et les évêques de Trèves se sont querellés et ont même guerroyé pendant de longues années ; Zwentibold, bâtard d'Arnulphe, donne l'abbaye convoitée à Raginaire, duc de la Basse Lorraine, mais la rend de nouveau en 898 à l'Evêque Radbod ; Raginaire la reprend de vive force après la mort de Zwentibold, jusqu'à

1) MIR. ET FOPPENS, *Opera dipl.* I. p. 229. — MARTENE ET DURANDUS, *Amplissima collectio*, t, IV. col. 145. — BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 136.

ce que Charles-le-Simple l'en dépossède en 919 pour la rendre à Rutgère, évêque de Trêves ; mais le fils de Raginaire, Gislebert, reconquit de nouveau l'abbaye, les armes à la main, et après une entente avec l'évêque de Trêves, en fut investi légalement par l'empereur Henri I en 928. Notez bien, nous le répétons, qu'entre l'invasion des Normans et la donation de cette riche pomme de discorde, sept ans et demi s'étaient à peine écoulés (1) ; dans la supposition que l'église et l'abbaye fussent démolies ou tellement endommagées, qu'elles nécessitaient une entière reconstruction, il est moralement inconcevable, que dans un temps, où l'on construisait généralement avec une grande lenteur, et qui par surcroît était un temps de misères et de ruines générales, une grande abbaye avec une église abbatiale aux proportions d'une vraie cathédrale, aient été rebâties en sept à huit ans. Car dans tous les revers, qu'après la donation d'Arnulphe l'abbaye eut à traverser, et dont les détails sont historiquement connus, on ne retrouve pas un mot de la reconstruction ni de l'église, ni de l'abbaye.

Et cette considération nous fournit encore un argument général, négatif il est vrai, mais qui, dans le cadre des autres arguments, dûment positifs, ne manque certes pas de poids : — c'est que, parmi les nombreux événements, grands et petits, qui du VIII[e] au XI[e] siècle eurent lieu dans l'église de St. Servais, et dont l'histoire nous a conservé jusqu'aux plus insignifiants détails,

---

(1) En Novembre 881, les Normans descendirent la Meuse et établirent leur camp fortifié à Elslo ; de là ils firent irruption en Hollande jusqu'à Utrecht, pour remonter ensuite la Meuse jusqu'à Liége ; seulement après le sac de Liége, Maestricht et Tongres furent dévastés.

jamais il n'a été fait mention de la reconstruction de l'église après le passage des Normans.

L'histoire ne nous relate pas seulement les grands événements, les largesses de Charles Martel et de Charlemagne, la donation princière de l'ancien palais des rois mérovingiens, les factueuses réceptions de la duchesse Gerberge et de son époux (1), les graves péripéties de l'église et de l'abbaye, mais nous y trouvons consigné jusqu'aux plus humbles détails : un simple mur qui fut construit vers 928 autour du monastère et du nouveau palais (2), — le nom de l'abbé qui fit faire la reconstruction partielle de 1039 et le nombre des évêques qui consacrèrent l'église (3), — le nom du prévôt qui fit

---

1) « Erat diebus et illis universae terrae in labiis. *beati Servatii erarium* » *opibus multis et pretiosissimis esse plenum.* (Gerberga) audivit, videre desideravit. Accessit ad patrem monasterii ;... ubi autem intravit *inter alia* » *mira et miranda vidit vasa aurea, argentea, vestesque sacras, quorum non* » *erat numerus...* Aderat solempnitas,... *ad basilicam progreditur* illa (cum » duce Giselberto)... *suscipiuntur* processione ab ipsa congregatione *sicut* » *principes...* Post orationem *uterque suum conscendit in thronum.* » (*Mon. Germ. Scr.* XII, p. 105, c. 42). Ceci eut lieu vers 928. Vraiment, l'heureux monastère, qui détruit par les Normans se rebâtit comme par enchantement, construit une cathédrale en un vrai clin d'œil, et quelques ans après, regorge encore de tous les trésors imaginables ! Notez encore, que tous les détails de cette réception dans la basilique prouvent, que l'église de St. Monulphe était vraiment un « templum magnum ».

2) « (Gislebertus) circa ejus (Servatii) monasterium imperatoris et palatium » novum construxit murum ». Ib. p. 106, c. 40.

3) « Constituit enim basilicam, quam homo Dei prepositus eiusdem cenobii » pater Geldulfus condiderat novam, ad numerum 12 apostolorum dedicari » totidem per numerum episcoporum. » Ib. p 112, c. 51.

On ne doit guère s'étonner de ce que notre chroniqueur Jocundus parle d'une « basilica nova », car des vingt-quatre piliers de la basilique de St. Monulphe (voyez le plan Pl. I, six avaient été démolis, deux remaniés, et quatre compris dans les murs du chœur ; un spacieux transept avec quatre grandes salles adjacentes avaient été ajoutés. L'ancienne crypte avait été

replâtrer les murs et peindre l'église (4), et maint détail encore de moindre importance ; — mais sur le fait capital de la reconstruction de l'église et de l'abbaye après la prétendue dévastation des Normans, pas un mot ; il en résulte, à toute évidence, que l'église n'a été ni détruite, ni gravement endommagée.

Il est encore une particularité qui vient singulièrement corroborer le fait de la conservation de la basilique malgré la dévastation des Normans ; ce sont les dates de consécration ou les jours de la dédicace de l'église. On sait qu'avant le concordat napoléonien, la dédicace était une fête de précepte, un jour chômé dont il importait de connaitre la date précise. Or, dans l'église de St. Servais, deux jours de dédicace se célébraient annuellement : — c'était la dédicace de St. Monulphe, qui eut lieu le 7 Juillet (« septimo Idus Julii dedicavit »), mais qui était fêtée, sans doute par disposition pontificale, le 13 Mai à la St. Servais ; l'autre, appelée la petite dédicace, rappelait la grande construction de 1039, dont la consécration se fit le 10 Août, mais dont la fête dédicatoire fut transférée par une Bulle du Pape Honorius, du 21 Décembre 1220, au 9 Septembre, parce que le 10 Août tombait au milieu

---

remplacée par la crypte du transept ; la nouvelle abside avait été flanquée de deux tours ; somme toute, l'église, très agrandie, semblait avoir changée de face, et après un travail qui probablement avait duré de longues années, une nouvelle consécration, à laquelle l'empereur Henri III et nombre d'évêques assistèrent, avait eu lieu, de sorte que l'expression « nova » n'est que très compréhensible dans la plume d'un écrivain, chez qui la précision archéologique fut, certes, le moindre souci.

4) « ... prepositum magnae devotionis virum Humbertum, qui sanctuarium » beati Servatii muro renovavit, pictura decoravit, et ceteris quibus potuit » ditavit bonis. » Ib. p. 121, c. 74.

des préoccupations de la moisson (1). On voit de quelles garanties la mémoire de la date précise d'une fête dédicatoire était environnée ; et pour ne pas la laisser s'oblitérer dans le cours des siècles on inscrivait parfois la date de la dédicace sur une pierre, placée en vue, près de la porte de l'église (1). Cependant l'histoire de St. Servais ne relate que deux consécrations, et de même le calendrier dé ses festivités annuelles ne mentionne que deux fêtes de dédicace ; c'est le 13 Mai, commémoration de la dédicace de St. Monulphe au VI[e] siècle, et le 9 Septembre, fête de la dédicace en 1039. D'une dédicace vers la fin du IX[e] siècle, après le sac des Normans, pas de trace dans l'histoire, pas de fête dans l'église.

Nous estimons que, vu l'ensemble des différentes preuves, directes et indirectes, la conclusion s'impose : c'est que l'antique basilique de St. Monulphe dans la tourmente désastreuse des Normans est restée indemne.

---

1) WILLEMSEN, *Ant sacr.* p. 1:0, note. — M. Van Heylerhoff, dans son Ms *De Reliquiis* etc *Sancti Servatii*, parle encore d'une consécration, qui en 1357 aurait eu lieu en présence de l'empereur Charles IV et de douze évêques en l'honneur des douze Apôtres : — [remarquez la curieuse coïncidence avec le texte de Jocundus : « Ad numerum 12 apostolorum dedicari » ;] — mais cette consécration, qui probablement ne fut qu'une réconciliation ou une consécration partielle de quelques chapelles, n'a pas donné lieu à une fête dédicatoire. — Voir A. J. FLAMENT, Archiviste de l'Etat. *De Westertorens van Sint-Servaas*, Publ. hist. 1891, p. 22, note.

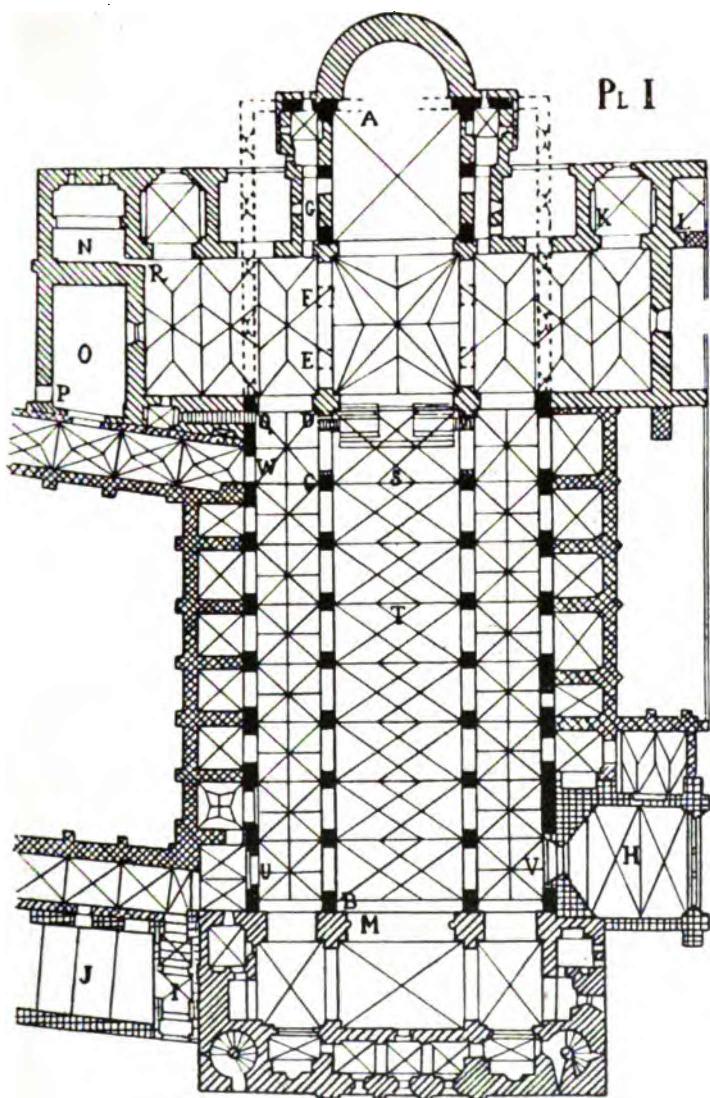
2) Mgr MONCHAMP. *Inscr. mérovingienne*, Bull. arch. 1901, p. 655.

III.

Nous voici arrivés au troisième point de notre étude : — la basilique de St. Monulphe, pour autant qu'elle n'a pas été entamée par le remaniement de 1039, est encore debout.

Certes, nous comprenons fort bien l'hésitation des archéologues devant pareille affirmation, qui va à l'encontre des idées jusqu'ici reçues et admises, c'est-à-dire qu'en dehors du noyau de la cathédrale de Trèves, il n'existe dans tout le nord de l'Europe aucune vraie basilique, du style communément dit style latin. Cette hésitation, nous la comprenons d'autant mieux, que, durant des années, nous l'avons partagée nous-mêmes, surtout parce que, d'ordinaire, l'étude approfondie rajeunit la plupart des monuments au lieu de les vieillir. Que de légendes de « temples païens » ont disparu par le fait de la critique archéologique ! Que d'anciens monuments ont perdu quelques siècles de leur haute vétusté après une enquête sérieuse !

Quand donc une église, qui d'après les auteurs classiques n'appartient qu'aux périodes romanes primaire et secondaire, voit son acte de naissance vieillir de plus de quatre siècles, nous concevons aisément que le prudent archéologue ressente de l'appréhension et qu'au moins il tâche de se retrancher derrière le doute. Abordons toutefois l'examen archéologique, sans idée préconçue ou sans parti pris, nous laissant guider par la seule observation du monument, pris dans le cadre de sa tradition historique. S'il est admis, en matière d'art, qu'il faut juger les œuvres d'après leur date, il est tout aussi vrai, en archéologie, qu'on doit



560-599. 1039. XIe et XIIe s. XIIIe s. XIVe et XVe s.

- - - - - - - - - - MURS ET PILIERS DÉMOLIS DU VIe SIÈCLE

10 20 30 40 M

I. PLAN CHRONOLOGIQUE DE L'ÉGLISE.

scruter les monuments d'après leur histoire. Cela est surtout indispensable, quand le terrain est assez vague et le chemin mal frayé ; en jugeant une œuvre gothique, dans laquelle la différence d'un quart de siècle s'accentue souvent nettement, pareille précaution peut parfois être superflue ; mais quand il s'agit d'un vieux monument, sans sculptures et sans profils caractéristiques, d'un mur antique aux fenêtres remaniées, dont l'appareil et le mortier se rencontrent presque indistinctement dans tous les pays pendant quatre à cinq siècles, d'un tailloir ou d'un chapiteau qui n'accusent absolument rien, sinon la complète barbarie, alors, certes, les données historiques deviennent des jalons inappréciables, des points de repère d'après lesquels on se guide avec plus de sécurité ; alors les observations archéologiques et les données historiques s'entre-aident et s'étayent mutuellement pour nous aplanir la voie à la recherche de la vérité.

L'argument principal, la preuve maîtresse, qui nous montre l'église de St. Monulphe encore debout, c'est la coëxistence actuelle de deux grandes constructions, absolument hétérogènes et nettement différentes, dont l'une présente, à ne pas s'y tromper, le caractère du style roman de la période primaire, et dont l'autre, tout-à-fait distincte et dissemblable, tant par l'appareil et le mode de construction que par l'absence ou la grossièreté de l'ornementation, doit être antérieure de plusieurs siècles.

Dansla première chacun reconnaît, de prime-abord, l'agrandissement de 1039 ; l'autre, pour celui qui sait bien la distinguer des constructions environnantes, possède tous les caractères des églises du style

latin ; c'est le « magnum templum » de St. Monulphe de la fin du VI[e] siècle.

Afin de nous orienter plus facilement parmi les quatre ou cinq constructions romanes, qui depuis la fin du VI[e] jusqu'au commencement du XIII[e] siècle se sont succédées, considérons le plan de l'église (Pl. I) ; la légende chronologique nous dispensera de beaucoup d'explications.

La basilique primitive, qui sur notre plan est teintée en noir pour les parties encore existantes, et dessinée en pointillé pour les parties démolies, formait un simple carré oblong, ayant M. 67.50 de long sur M. 23,90 de large dans œuvre ; elle était divisée en trois nefs, couvertes d'un plafond plat, dont celle de milieu avait exactement le double de la largeur des nefs latérales, et reposait sur deux rangées de douze piliers massifs ; elle n'avait ni *atrium*, ni transept, ni tours ; l'existence ou la forme de son abside ou absidiole est douteuse. Au deuxième pilier de l'est un *presbyterium* carré s'élevait de plusieurs degrés au-dessus de la basilique, dont il était séparé par les chancels ; il est possible qu'à cet endroit il y ait eu un tref. Les nefs étaient couvertes d'un plafond plat, probablement pas à charpente découverte. (1)

Sous le presbyterium se trouvait une crypte (Pl.

---

1) Il est certain, qu'au XI[e] siècle, l'église de St. Servais était couverte d'un plafond plat, et pas d'une charpente apparente ; dans le mur oriental de la grande salle à coupole du narthex, dite la salle impériale, se trouvent deux petites portes, qui conduisaient au-dessus du plafond de l'église ; une troisième petite porte, se trouvant près de trois mètres plus haut dans le même mur, nous fait supposer, qu'il y eût même deux planchers superposés, formant comme un double grenier. Ces petites portes sans conteste ne sont pas des ajoutes, car elles forment la continuation et l'issue d'un escalier et d'un petit couloir dans le gros mur

II), carrée, divisée en trois nefs d'égale largeur, couverte d'une voûte d'arête romaine, et reposant sur quatre piliers carrés ; elle avait deux entrées, et on y descendait des nefs latérales près du deuxième pilier.

Au milieu du mur occidental de cette crypte, s'ouvrait un corridor souterrain, bas et étroit, se rétrécissant vers l'ouest, et aboutissant à une sorte d'antichambre sépulcrale, ayant M. 2.70 de large sur M. 5.40 de long, et couverte d'une voûte en berceau ; de cette pièce une petite porte G donnait dans la chambre sépulcrale, dans laquelle se trouvait le tombeau ou sarcophage de St. Servais ; une lampe était suspendue à un anneau en H ; de

du narthex. L'inclinaison du toit, qui se dessine parfaitement contre le haut mur du narthex, était assez faible.

Certes, de l'existence d'un plafond plat au XIe siècle, il ne s'ensuit nullement, que la basilique primitive n'ait pas été couverte d'une charpente apparente. Jocundus relate même expressément, que lorsqu'en 726 l'évêque Willigise vint à Maestricht pour offrir à Saint Servais les dons de reconnaissance de Charles Martel, il fit restaurer et remettre à neuf les murs et les toits, qui avaient souffert des injures de près d'un siècle et demi : — « novis muris et tectis, erant enim nimis ex vetustate collapsa, » sicut decebat reparavit. » La charpente apparente primitive, s'il y en a eu, peut donc avoir été entièrement remaniée dans un laps de temps de près de cinq siècles.

En Italie, la charpente apparente était la règle presque générale ; au dôme d'Orviëto on construisit encore au commencement du XIVe siècle, une belle charpente apparente, richement ornée de sculptures ; dans le centre et dans l'est de la France, d'après Viollet-le-Duc, ces traditions se continuèrent jusqu'à la fin du XIIe siècle ; dans nos contrées au contraire, nous ne savons pas qu'il y ait eu une seule église, dont la charpente apparente soit incontestablement prouvée. La prétendue charpente apparente de l'ancienne église de St. Castor à Coblence n'est rien moins que prouvée ; la vieille église du St Sauveur, sur le monticule du même nom près d'Aix-la-Chapelle, que, lors de la restauration d'il y a vingt ans, on a cru vieillir en la coiffant d'une charpente apparente, portait très-probablement un plafond plat ; les églises d'Aldeneyk, de Susteren et d'Odiliënberg, dans le Limbourg, sont toutes couvertes d'un plafond plat ; en Belgique, l'église de Braine-le-Comte a une ancienne charpente romane en berceau,

l'antichambre on voyait le sarcophage à travers une petite fenêtre H, muni de *transennae*; au-dessus du tombeau de St. Servais, qui de même que l'antichambre était entièrement souterrain, se trouvait l'autel, *confessio*, qui occupait le milieu de tout l'édifice. A M. 10.80 vers l'ouest, en T, St. Monulphe fut enseveli. (1)

Soit qu'au commencement du onzième siècle le *presbyterium* fût devenu trop étroit pour le nombreux clergé du monastère de St. Servais, soit que celui-ci jalousât un peu le chapitre de Notre-Dame, qui venait de bâtir une superbe église, consacrée en 1015, soit enfin que l'entraînement général pour la fondation de monuments architecturaux se fût emparé du clergé de l'opulent monastère de St. Servais (2), toujours est-il qu'en 1039, le 10

---

1) La question des différentes portes, qui donnaient accès à l'église, est assez douteuse ; il est presque certain qu'il y en a eu deux vers les côtés de l'est, vu que la ville était située à l'est ; peut-être n'y avait-il pas de porte dans le mur occidental, et les entrées U et V se trouvent-elles à l'endroit des portes primitives ; nous inclinons pour cette opinion, d'abord parce que ce côté se rapprochait trop de la première enceinte de la ville, et encore parce que la porte U, qui communiquait avec l'abbaye, nous paraît antérieure au narthex ; de même la porte V est très-ancienne, vu qu'au-dessus du portique actuel, dans le fond de l'extrados des voûtes, nous avons trouvé les débris et la ligne d'adhérence d'une voûte antique, qui probablement fut celle du porche primitif. Ces deux portes se trouvaient justement dans l'axe de la dernière arcade. La porte V a été agrandie au XIIIe siècle vers l'est.

La porte actuelle en W, qui communiquait aussi avec l'abbaye, ne date que de la reconstruction de 1039, et il est possible qu'elle lui soit même postérieure de quelques années. Elle est ornée d'un beau tympan représentant le Christ, entouré des emblêmes des quatre évangélistes et de trois vers léonins ; [V. Reusens, El. Arch. I. 3.8 ;] ce tympan nous paraît contemporain des superbes chapiteaux qui, à l'extérieur, ornent l'abside et les tours.

2) Il n'y a vraiment pas que le commencement du XIe siècle, auquel la renaissance de l'art reviendrait, car pour l'ancien pays de Liége rarement

Août, eut lieu la consécration d'un agrandissement, qui, à l'est, bouleversa et démolit pour un tiers l'ancienne basilique de St. Monulphe.

Cette reconstruction est représentée sur notre plan (Pl. I), par des hachures descendant de gauche à droite. Elle comprend un transept ayant une largeur de M. 11.80 sur une longueur de M. 42.50, construit aux dépens de quatre piliers et des murs extérieurs démolis ; à l'est, deux chapelles et deux portails de chaque côté du chœur.

Quoique les piliers et le mur supérieur de l'ancien *presbyterium* soient restés debout, le chœur est entièrement transformé. L'ancienne crypte orientale est enfoncée, et à l'ouest, au milieu du transept, une nouvelle crypte, ayant la même largeur que l'ancienne, est élevée ; on y descend autour des deux gros piliers D, nouvellement construits ; par cette crypte l'ancien corridor souterrain A B est supprimé (Pl. II) ; elle communique

---

une époque fut plus riche en fondations monumentales que la fin du Xe siècle, sous les glorieux épiscopats d'Eracle (959-971) et du grand Notger (971-1007) ; et lorsque la tempête des Normans et des Hongrois fut passée, nos architectes ne se sont pas le moins du monde souciés des prétendues terreurs de l'an mille.

Notez pour la ville de Liége les fondations importantes, se suivant à peu d'années d'intervalle : St Martin, 964 ; St Paul, 963 ; le monastère et l'église de St Laurent, les églises paroissiales de St Etienne, de St Séverin et de Ste Marguerite ; St Remacle, 976 ; Ste Croix, 979 ; St Jean l'Evangéliste, 981 ; St Denis, 987, la seule qui nous soit conservée ; N. Dame aux Fonts, St Michel, St Adalbert et en 988 la cathédrale St Lambert. Dans la seule année 1015, l'évêque Baldéric consacra la cathédrale St Lambert et l'église St Barthélemi à Liége, et l'église de N. Dame à Maestricht ; en 1016 fut fondée l'église St Jacques, consacrée en 1030 En 1031 consécration de l'abbatiale d'Echternach, en 1039 de l'important agrandissement de St Servais à Maestricht, en 1047 de Ste Gertrude de Nivelles.

On voit que le fatal an mille n'est pas mal entouré d'un beau cortège de bien hardis monuments.

directement et de plein pied avec l'avant-pièce du tombeau de St. Servais par l'ancienne petite porte, qu'on a déplacée de B en B', et par une nouvelle fenêtre I ; le niveau de son pavé s'élevait à M. 1.60 au-dessus de celui de l'ancienne crypte ; elle est éclairée par huit fenêtres, et ses voûtes d'arête romaines sont portées par six colonnes monolithes, à hautes bases attiques, sans pattes, et à chapiteaux cubiques rhénans ; en A, dans une petite niche carrée, formée par l'ébrasement du mur oriental, se trouvait un autel sur lequel était placé le grand coffre romain, contenant des reliques. (Voyez page 262.)

A l'endroit de l'ancien mur oriental de la basilique ou de son absidiole, (s'il y en a eu une, ce qui est assez problématique,) fut bâtie une nouvelle abside rhénane, percée de trois fenêtres, ornée extérieurement de deux étages d'arcades et d'une galerie ouverte, et flanquée de deux tours carrées.

A l'intérieur de l'ancien *presbyterium*, on construisit une voûte d'arête (1), et les quatre arcades entre les piliers du chœur furent fermées par un mur.

Des deux côtés du transept s'élevaient deux bâtiments, ayant chacun plusieurs salles, de sorte que la façade orientale du transept mesurait

---

1) C'est la première voûte importante qui fut construite dans l'église ; elle couvre un carré de M. 10.80 ; l'architecte, qui parait avoir eu quelque appréhension contre l'étendue de cette surface, a usé d'une construction assez curieuse ; dans les quatre coins du carré, formés par les murs de la nef et par les deux arcades de l'abside et du transept, quatre grosses poutres en bois de chêne, engagées dans la maçonnerie, relient les deux murs de chaque angle, et ces bois sont compris dans la masse des culs-de-voûte. De cette manière notre architecte crut consolider la construction, et la longue diagonale de M. 15.27, qui l'effaroucha peut-être un peu, se trouva racourcie de quelques mètres.

mesurait M. 60.50 (1) Les corps de St. Monulphe et de son successeur St. Gondulphe, ensevelis au milieu de la nef en T, furent solennellement élevés et on leur dressa en cet endroit un autel avec monument tombal, sur lequel on inscrivit un distique relatant le fait de cette translation (2).

1) Le bâtiment du nord-est est à deux étages. Le rez-de-chaussée se compose de deux salles ; la salle N dans laquelle on entrait par une porte basse et un très-étroit couloir en R, était faiblement éclairée par deux petites lucarnes dans le mur de l'est, munies de barres de fer ; cette salle quasi-souterraine, à laquelle on n'avait accès que par une porte dérobée, était probablement une cachette pour des trésors de l'église. En O il y avait une grande salle, éclairée du côté de l'ouest, correspondant d'un côté avec le transept. de l'autre par la porte P avec les autres bâtiments de l'abbaye, dont il existe encore des restes ; il est probable que la salle P fut la sacristie. Les deux salles N et O sont voûtées en berceau. Aujourd'hui le gros mur intermédiaire a été percé et les deux places servent actuellement de sacristie.

L'étage supérieur de ce bâtiment comprend une seule grande salle ; c'est une sorte d'oratoire, orné de trois niches dans le mur de l'est, ces niches sont percées de trois petites fenêtres ; on montait à cette salle, du côté de l'abbaye au nord, et du côté de l'église par un escalier partant de la nef latérale en Q.

Le bâtiment du sud-est a été demoli en 1810 pour élargir le passage entre l'église de St. Servais et celle de St. Jean-Baptiste y attenante. Ce n'était qu'une seule grande salle, dont une petite partie à l'est était couverte d'une voûte d'arête, tandis que celle de l'ouest était couverte d'un plafond ; à l'est il y avait un autel dédié à St. Materne, premier évêque de Tongres.

2) Ce curieux distique, dont l'obscurité donna non seulement lieu à la légende, mais aussi à différentes explications plus ou moins heureuses, vient de recevoir une dernière explication tout aussi simple que naturelle, dans une notice de Mgr Monchamp : *Le distique de l'église de St. Servais à Maestricht.* (Brux. Hayez, 1900.)

Voici le distique, deux vers alexandrins :

Excitus hac archa Mondolphus aquisque dicato
Gondolphus templo se reddit uterqve jerarcha.

Jusqu'ici on a traduit le mot *aquis* par *Aix-la-Chapelle*, et la légende s'en empara pour ressusciter nos deux évêques, afin de compléter le nombre des 365 évêques consécrateurs du dôme d'Aix-la-Chapelle en 800 ! Mgr Monchamp, se basant sur le fait qu'à la consécration d'une église reconstruite, toutes les reliques étaient transportées au dehors, et ne rentraient solennellement qu'après les multiples aspersions avec l'eau lustrale, que l'évêque fait à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, traduit *aquis* par *eaux : — Monulphe et*

Mentionnons en peu de mots les autres constructions, qui ont fini par entourer de tous les côtés la basilique de St. Monulphe. Vers la fin du XI[e] ou dans la première moitié du XII[e] siècle, un vaste narthex fut construit à l'ouest ; construction grandiose à trois étages, ayant M. 15,50 de profon-

---

Gondulphe ont été tirés de ce tombeau, et après la dédicace du temple par l'eau sainte ils sont rentrés. **Nous aimons à croire, que cette explication, la première qui satisfait vraiment sous tous les rapports, sera définitive.**

Cependant il est un point sur lequel nous pouvons difficilement partager l'opinion du savant archéologue ; c'est l'âge de ce monument, le *coopertorium*. soit de la pierre tombale, soit des *cineres sepulcrales* des saints évêques ; nous sommes d'avis qu'il n'est pas du XII[e] siècle, mais qu'il est contemporain du fait relaté, de 1039.

D'abord, le style du monument, tout bon qu'il soit, dénote une parfaite identité avec celui de la reconstruction de 1039, et pour autant qu'on puisse comparer des ornements et des proportions dissemblables, les profils du monument et ceux de cette partie de l'église accusent une parenté immédiate. Pl. IV, fig. D, E et G.

Si, au contraire, on compare la modeste simplicité de ce monument, n'ayant qu'un très-élémentaire profil pour toute ornementation, au vrai style du XII[e] siècle, tel qu'il est représenté par les profils, les chapiteaux historiés et toute la riche exubérance du narthex de l'ouest, il nous semble que la différence est frappante. Vraiment, pour honorer la mémoire des saints, auxquels on venait de rendre l'honneur des autels, on ne pouvait faire plus simple ; les deux plaques de marbre, qui étaient encastrées dans les versants du toit, en constituaient à vrai dire la seule richesse ; et quand on compare le style, le galbe et le beau profil de l'ancien autel de la crypte, qui est indubitablement de 1039, à ce monument, l'archéologue se trouve très embarrassé de reconnaître lequel est antérieur à l'autre. (Pl. IV, fig. F et G.)

Ensuite, Placentius écrivait vers 1520 qu'il avait lu le distique en caractères d'une très-haute antiquité, non pas sur une autre pierre tombale, mais sur cette même pierre : — « legi distichon *antiquissomis litteris in hac eadem tumba* graphice exaratum ; » — et on n'a pas besoin de rechercher longtemps où cette première inscription se trouvait : c'était apparemment sur les deux plaques enchassées dans le couvercle ; et lorsque celles-ci furent brisées ou dégradées, peut-être par l'intempestive dévotion des pèlerins (contre laquelle le chapitre dût aussi prémunir le marbre tombal de St. Servais dans la crypte, cf p.) l'inscription des deux côtés a été élevée de quelques centimètres sur le rebord supérieur.

Dans la supposition de Mgr Monchamp, la difficulté, nous semble-

deur sur M. 34 de large, finissant en deux tours carrés sur plan barlong ; la grande coupole sur pendentifs, qui couronne le centre de l'immense salle du troisième étage, est un chef-d'œuvre de construction. La partie inférieure, à deux étages, fut remaniée dans le style le plus riche de la période romane secondaire, probablement entre 1166 et 1177.

Nous comptons revenir sur cette bâtisse et sur les dates de sa construction dans un chapitre spécial.

Au nord du narthex, en I, deux voûtes d'arête sont les derniers restes de l'ancien cloître roman de

---

t-il, est inutilement compliquée, vu qu'il doit admettre trois inscriptions : la première sur la vraie pierre tombale, la deuxième : *antiquissimis litteris in hac eadem tumba*, et la troisième de la fin du XV[e] siècle.

On pourra nous objecter que ce monument n'a jamais été le tombeau des Saints, et qu'il n'en fut que le couvercle, de sorte que l'expression *excitus hac archa* ne se trouverait pas vérifiée. Nous répondons que notre poète, chez qui la clarté et la grammaire font la paire, put avoir en vue aussi bien l'endroit médiat qu'immédiat où les restes des Saints avaient reposé, et que ce n'est pas faire violence au texte en traduisant l'ablatif *archâ* en ce sens : — les corps des Saints ont été levés de l'endroit situé sous cette arche, et après le rite liturgique de l'aspersion du nouveau temple ils y sont rentrés. Notez que ce sens a été adopté par le lapicide, qui grava le distique *antiquissimis litteris in hac eadem tumba*. Aussi nous a-t-il toujours paru, que le poète a choisi expressément le mot *archa*, et non pas le mot *sepulchrum*, ou l'équivalent prosodique *tumba*, parce qu'il exprime bien plus plastiquement le caractère et la forme de ce monument, arche ou voussure, couvrant un tombeau.

Il va sans dire, que le mot *reddit* s'entend bien mieux de *templo* que de *archa*, tous deux à l'ablatif : premièrement par raison grammaticale, parce qu'il en est plus rapproché : et en second lieu, par raison historique, parce que les reliques ont été placées en 1039 dans le sarcophage derrière l'autel de la nouvelle crypte. Nous croyons toutefois qu'une petite partie des reliques, les *cineres sepulcrales*, est toujours restée sous le monument, pour donner un caractère sacré au cénotaphe avec son autel, et pour motiver la dévotion des pèlerins.

la fin du XIIe siècle (1). Dans la première moitié du XIIIe siècle, on bâtit l'admirable portail du sud-ouest, en H, non pas dans le style de transition spécial, qui caractérise l'influence rhénane, mais dans le style roman le plus fleuri, jusqu'à la hauteur du linteau de la porte et de la naissance des voûtes ; et de là, sans transition laborieuse ou choquante, le nouveau style avec ses innombrables figurines dans les voussures ogivales supplante le roman.

Au XIVe et XVe siècles, on ébrêcha successivement les murs nord et sud de l'antique basilique pour donner accès à une série de douze chapelles.

Au XVe siècle, vers 1425, le plafond plat, qui en dehors du chœur, des chapelles du transept et du narthex de l'ouest, couvrait toute l'église, fut remplacée par une voûte ogivale, qui modifia entièrement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, l'aspect de la vieille basilique ; le chanoine Thierry Volquin en fut l'architecte. Vers la fin du XVe siècle on adossa à la salle capitulaire du milieu du XIIIe siècle, en I, et aux autres bâtiments claustraux un cloître spacieux, dont toutefois le bras de l'est n'a été achevé que dans la première moitié du XVIe siècle. (2)

1) Dans les nefs latérales de l'église, près du transept, nous rencontrons trois superbes chapiteaux de la fin du XIIe siècle, qu'au XVe siècle, lors de la construction des voûtes ogivales, l'architecte a utilisés pour les colonnettes qui descendent le long des piliers. Est-ce que ces chapiteaux ne proviendraient pas d'un ancien cloître roman ? Le cloître encore existant n'a été bâti que vers la fin du XVe siècle.

2) Le style gothique a été singulièrement tenace dans ces contrées ; il s'est maintenu longtemps, notamment à Maestricht, pendant le XVIe siècle, sans que dans l'exubérance du style flamboyant, le moindre mélange de renaissance se soit fait sentir ; dans le cloître de l'église Notre-Dame, de belles fenêtres gothiques, au tracé irréprochable, portent le chiffre 1559. Le bras de l'est du cloître de St. Servais présente le même caractère.

Après la description des cinq constructions anciennes, qui en dehors des multiples ajoutes ogivales constituent l'église actuelle de St. Servais, revenons à notre thèse, que la basilique de St. Monulphe, bien caractérisée, et nettement différenciée des autres constructions romanes, est encore, pour la majeure partie, conservée et forme le noyau du bâtiment. Encore, retenons bien la donnée historique d'une valeur incontestable, que le *magnum templum* de St. Monulphe ne fut ni détruit au IXe siècle, ni reconstruit avant 1039.

A l'église de St. Servais, nous l'avons déjà énoncé plus haut, deux constructions anciennes se montrent à l'observateur un peu attentif comme absolument hétérogènes : ce sont d'un côté le transept, la crypte centrale et l'abside rhénane flanquée de deux tours, et de l'autre côté les nefs de l'église, surtout la nef principale vue de l'extérieur. La première construction porte les caractères indéniables de la période primaire du style roman; la forme et la grande sobriété de son ornementation, la simplicité de ses profils, la carrure des chapiteaux cubiques de la galerie de l'abside, la hauteur des bases attiques sans pattes dans la crypte, la classent à une époque très-avancée du XIe siècle ; elle se trouve, en outre, à un mètre endessous de la nef du milieu, et à l'extérieur, du côté de l'ouest, elle est ornée d'une bande de simples arcatures.

C'est évidemment l'important agrandissement qui fut consacré solennellement le 10 Août 1039. (Pl. I, hachures descendant de gauche à droite.)

L'autre construction, celle des nefs de l'église jusqu'au narthex, en diffère du tout au tout, tant par le système et l'appareil que par le profil et

l'absence de tout ornement, et dénote une œuvre de haute antiquité.

Commençons par l'appareil.

L'appareil de 1039 est le *pseudoisodomum* ; belles pierres brunâtres, parfaitement équarries, à couches horizontales inégales, ayant une hauteur de quinze à trente centimètres environ, aux lits et aux joints parfaits et souvent très minces ; par exemple, dans les parties inférieures de l'abside et des tours, de même que dans les arcades des portails de l'est, qui sont à grand appareil, les joints et les lits n'ont souvent pas un millimètre d'épaisseur, et on conçoit difficilement comment les tailleurs ont pu les ajuster si admirablement. Nous croyons que ces pierres n'étaient pas seulement équarries au ciseau, mais qu'on les ajustait par le frottement sur une pierre dure horizontale, couverte de sable ; certains lits ou joints de la construction de 1039 sont aussi minces que les lits romains sans mortier.

Il est certain que les parements extérieurs des murs, qui maintenant à cause de l'effritement inégal de la pierre paraissent rugueux, ont présenté à l'origine un aspect absolument lisse et uni. Les murs, qui ont une épaisseur considérable (celui de l'abside, par exemple, a M. 2.20,) sont construits en remplissage, (*emplecton)*, c. à. d., que l'interstice entre les parements extérieur et intérieur, qui sont bien appareillés, est rempli de moëllons irréguliers noyés dans un bain de mortier. La chaux est mêlée au gros sable et le mortier est parfaitement travaillé.

L'appareil des nefs de l'église est absolument différent. Un regard sur les parements extérieurs des murs de la nef principale peut nous en con-

vaincre. C'est l'appareil irrégulier, *opus incertum*, le plus primitif et le plus grossier qui ait jamais été employé. Des moëllons inégaux, de toute forme et de toute grandeur, n'ayant pas un seul côté tant soit peu équarri, sont entassés pêle-mêle, sans assises régulières, de manière seulement que le côté le plus convenable de la pierre brute forme parement ; les interstices sont remplis au moyen d'énormes quantités de mortier, dur comme l'acier. Par endroit, probablement lorsqu'une certaine quantité de pierres plates ou schisteuses se trouvaient par hasard ensemble sur le chantier, on remarque un commencement ou un simulacre d'assise régulière ; mais cela ne dure guère ; quelques centimètres plus haut toute trace de régularité a disparu.

C'est avec ces longues pierres plates, que les arcades extérieures, qui encadrent les fenêtres de la nef du milieu, sont construites à gros joints. Cette construction toutefois est des plus grossières ; les joints ne se dirigent pas, comme p. e. ceux des arcades des portails de l'est, vers le centre du cercle, mais penchent de la façon la plus irrégulière ; tantôt l'arcade est commencée par plusieurs assises horizontales, posées en encorbellement, et se relevant plus loin irrégulièrement ; tantôt l'inclinaison dès le commencement est déjà trop forte, et nécessite à la fin des joints parallèles. Somme toute, une construction, qui ne doit sa solidité surprenante qu'à la grande dureté et à la parfaite concrétion des matériaux, pierres ferrugineuses et siliceuses et mortier indestructible. Néanmoins les parois des murs présentent en certains endroits de très-profondes inégalités, provenant de l'effritement de l'appareil : aussi y

reconnaît-on des consolidations et des reprises ; la partie supérieure des murs, qui sans doute avait le plus souffert de l'infiltration des eaux, a été démolie au XV[e] siècle de plus d'un mètre, jusque sur l'extrados des grandes arcades, et fut reconstruit en pierres blanches.

Le mortier est composé de chaux bien éteinte mêlée à du très-gros sable, parfois à des petites pierres ; tantôt il est absolument blanc ; tantôt on y trouve des traces rares de briques pilées *(testa contusa)* ; la brique pilée se trouvait en très-grande abondance dans l'aire du corridor souterrain conduisant de la crypte orientale au tombeau de St. Servais.

Il est inutile, croyons-nous, d'insister davantage sur la différence absolue des appareils de 1039 et ceux des nefs de l'église, ainsi que sur l'ancienneté, au moins relative, des nefs. Certes, nous nous gardons bien de prétendre, que l'étude de l'appareil seul suffise à classer la construction au VI[e] siècle. Rien ne semble plus revêche à une classification chronologique que l'appareil ; il dépend trop des circonstances locales et de la disponibilité des matériaux pour se prêter à des règles générales, et l'on peut dire hardiment que toutes les époques ont à peu près employé les mêmes appareils dans des circonstances identiques.

Dans nos contrées où la pierre de taille abondait, la brique ne fut plus employée depuis la domination romaine jusqu'à la fin du XV[e] siècle ; dans la Flandre occidentale au contraire, où la pierre de taille était très-rare, les monuments en briques ont été élevés à toutes les époques. L'appareil en arête de poisson, le *opus spicatum* des Romains, se

rencontre partout pendant plus de dix siècles ; p. e. en Belgique dans la partie la plus ancienne de la crypte de l'abbaye de St. Bavon à Gand, fondée au VIIe siècle; en France aux églises de Distré, St. Généroux, Germiny-les-Prés, Cravant et autres, VIIIe et IXe siècles; à Mesch près de Maestricht aux Xe et XIe siècles. De même notre maçonnerie irrégulière, *opus incertum*, se rencontre aussi bien aux murs cyclopéens de Mycènes, qu'àpres que toutes les époques de notre ère ; jusqu'à St. Dénis de Liége, commencée en 987, et à l'abbatiale de Susteren, vers 1100, dont les murs sont bâtis exclusivement en petits cailloux n'ayant pas plus de 10 centimèt., coulés entre deux planches dans un bain de mortier !

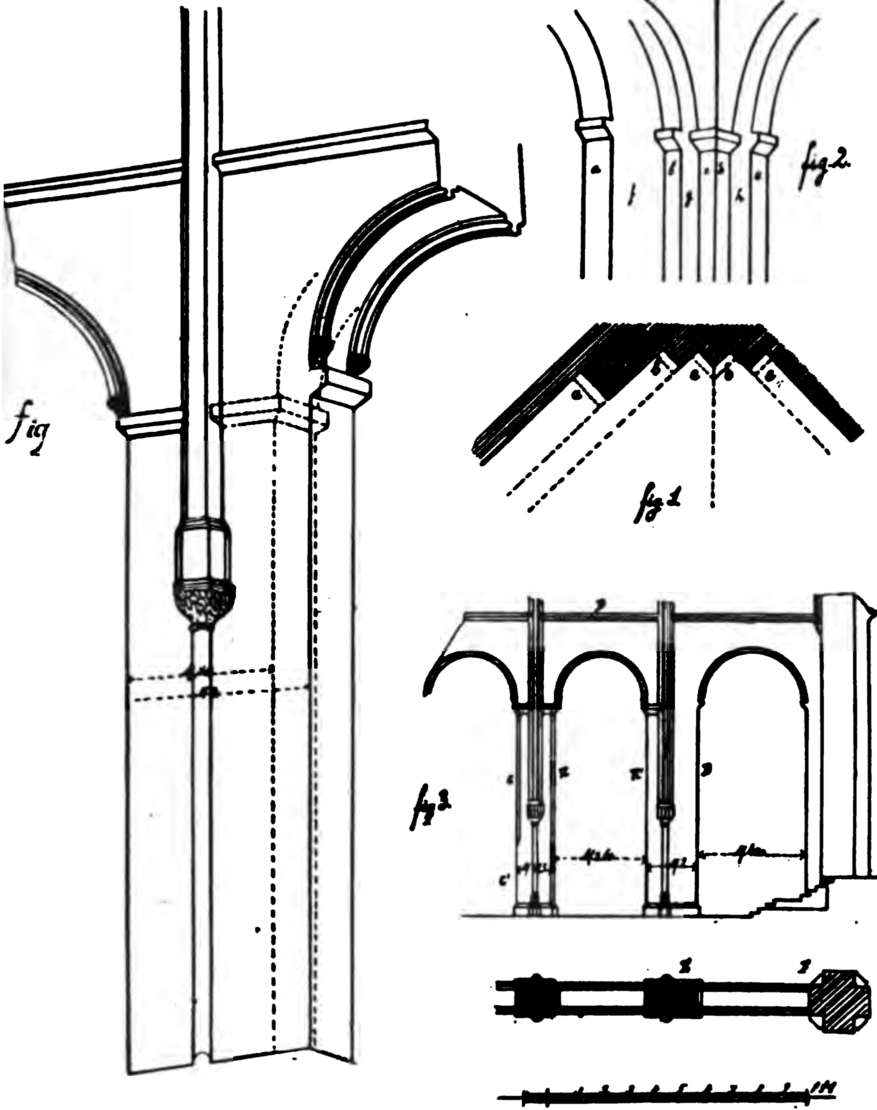
L'appareil tout seul ne constitue donc pas une preuve péremptoire de la haute antiquité des nefs de l'église ; mais considéré par rapport aux autres appareils qui l'accompagnent, la preuve relative s'accentue irrécusablement. Quand une partie du même édifice, appareillée de la manière la plus parfaite, date du commencement du XIe siècle, l'autre partie, construite de la manière la plus élémentaire, pour ne pas dire grossière et barbare, doit lui être antérieure, probablement de plusieurs siècles. Et quand cet appareil élémentaire, quoique employé à tous les âges, fut cependant principalement en usage aux siècles d'ignorance architecturale, auxquels la tradition historique assigne la construction de la basilique par l'évêque St. Monulphe ; quand cette même tradition historique nous affirme, que cette première église échappa comme par miracle à la dévastation des barbares du IXe siècle, alors, certes, l'appareil, notre *opus*

incertum, gagne une force probante considérable, qu'il ne s'agit pas de récuser pour cause de préventions ou d'appréhensions purement négatives.

On s'est étonné de ce que dans le mortier de la première église il y ait si peu, parfois pas, de *testa contusa*. L'absence de la brique pilée, fut-elle complète, ne constitue pas une preuve contraire. D'abord, ce n'est pas au temps de l'influence directe des traditions romaines que la basilique fut construite par St. Monulphe, mais à la fin du VI[e] siècle, un siècle et demi après la domination romaine. Et encore, la présence de la brique pilée n'est pas une preuve irrécusable des œuvres romaines ; aux enceintes de Tongres cet espèce de mortier est assez rare ; à l'enceinte de Tournai elle manque absolument ; à Trèves, où partout dans le mortier des constructions romaines la *testa* abonde, on n'en trouve pas trace à l'Amphithéâtre. Cependant, en un endroit de St. Servais, dans l'aire du corridor souterrain de la crypte au tombeau du saint, le mortier est tout rougi par l'abondance de la brique pilée, tandis que dans la crypte et dans le tombeau, qui cependant sont évidemment contemporains, il n'y en a pas. Pourquoi cette anomalie ? Est-ce que peut-être à Maestricht, où le premier petit camp romain avait disparu dans la ville grandissante, et où dans les constructions la pierre de taille avait depuis assez longtemps déjà remplacé l'usage des briques, est-ce que la *testa contusa*, déchets de tuiles ou de briques, y était bien disponible en suffisante quantité ?

A plus forte raison n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de ce qu'à la basilique de Maestricht on ne rencontre pas ces alternances de la pierre de taille avec

Pl. III



III. DÉTAIL DE LA CONSTRUCTION.

des assises régulières de briques, qu'on voit à la basilique chrétienne de Trèves.

D'abord la basilique de Trèves fut fondée par l'évêque Nicetius, au moins un demis-ièclе avant celle de Maestricht (1) ; ensuite, Trèves fut une des premières villes de l'empire, aux nombreux palais, dans laquelle les traditions romaines étaient profondément enracinées, tandis que Maestricht n'était qu'un modeste camp romain avec des bâtisses d'une médiocre importance monumentale, qui assurément ont été sans influence sensible sur la grande église, fondée un siècle et demi plus tard par St. Monulphe.

Venons-en maintenant au plan et à la forme de l'église primitive de St. Servais.

La basilique primitive formait un grand carré oblong, divisé en trois nefs, dont celle du milieu reposait sur deux rangées de douze piliers. En sommes-nous bien sûrs ? Oui, nous allons le prouver, péremptoirement.

Après des observations longues et minutieuses, nous sommes parvenus à démêler formellement la basilique de St. Monulphe, et à indiquer nettement les lignes de démarcation entre celle-ci et les constructions subséquentes.

En dehors de l'appareil, l'observation d'un tout petit détail architectural nous a été d'une grande ressource ; c'est une simple imposte, dont la présence ou l'absence fournit un critérium d'une certitude absolue. Dans toute la construction de 1039 l'imposte subit la règle suivante : — aussi longtemps que la construction reste dans le même

---

1) D'autres la croient beaucoup plus ancienne, et Hübsch (*Altchr. Kirchen*) la fait remonter aux temps constantiniens.

plan vertical, jamais d'imposte ; mais, là où la construction s'éloigne de la verticale pour entrer dans l'intrados soit d'une arcade, soit d'une voûte, là, et là uniquement, s'établit l'imposte. C'est une règle absolue, à laquelle l'architecte de 1039 ne déroge jamais. Nous allons en présenter un exemple.

Soit fig. I (Pl. III) le plan, et fig. 2 l'élévation d'un coin d'une des chapelles orientales du transept ; les quatres redents de ce coin nous présentent huit faces, qui, à la naissance des courbures, doivent être munies d'une simple saillie ou d'une imposte ; de ces huit faces cinq ont une imposte et trois n'en ont pas ; les cinq faces qui se courbent, et pour lesquelles la saillie indiquant le commencement de la courbure est donc motivée, ont l'imposte ; les trois faces qui restent dans le même plan vertical, et pour lesquelles la saillie n'aurait donc pas de raison d'être, n'en ont pas ; les côtés *a*, *b* et *e* qui vont former l'intrados d'une arcature, sont munis d'une imposte, de même que les côtés *c* et *d*, qui vont entrer dans la voûte ; tandis que les trois côtés *f*, *g* et *h*, qui se continuent dans le même plan vertical, ne reçoivent pas d'imposte.

La construction de 1039 nous présente plus d'une centaine d'exemples de cette règle absolue et sans exception ; c'est donc un système bien réfléchi et motivé (1).

---

1) Le même système de tailloir se retrouve dans la construction du narthex de l'ouest de la fin du XIe siècle, et nous en voyons de nombreux exemples dans la grande salle à coupole du troisième étage ; mais il n'a pas été suivi dans le remaniement du narthex dans

Ce système ne se rencontre nulle part dans toute la construction de l'ancienne basilique ; ni dans la crypte, ni dans les nefs de l'église, ni à l'extérieur; que la construction reste dans la verticale, ou qu'elle s'incurve en arcature, l'architecte ne fait pas de distinction, et quand il met quelque part une imposte ou un tailloir, soit à un pilier ou à un pilastre, ce tailloir en fait invariablement le tour de tous les còtés ; partout, aux pilastres de la crypte orientale, aux arcades qui, à l'extérieur, encadrent les fenêtres, et aux gros piliers de la nef, partout l'imposte contourne soit le pilastre, soit le pilier, de tous les côtés disponibles.

Nous en donnons un exemple, fig. 3(1) ; l'imposte du pilier CA en fait le tour sur les quatre côtés, quoique les deux faces, qui regardent la nef du milieu et le collatéral, restent dans le plan vertical; tel est le cas pour les six piliers de chaque côté de la nef. Mais au septième pilier A'B, nous constatons un changement très-significatif : l'imposte du côté de la nef s'arrête à la colonnette gothique, et de l'autre côté de la colonnette nous sommes en

---

le courant du XII[e] siècle, de sorte qu'il en constitue une preuve et une marque distinctive.

Ce système se rencontre dans nombre d'églises romanes ; p. ex. : au dôme de Limbourg, à l'abbatiale de St. Vit a Gladbach, à la paroissiale de Bacharach, aussi, par endroits, à N. D. de Maestricht ; mais nulle part nous ne l'avons vu pousser avec autant de rigueur qu'au transept de St. Servais.

2) La figure représente les piliers et les arcades dans leur état actuel avec toutes les ajoutes et les changements de la période ogivale : les arcades sont ornées de nervures, des colonnettes descendent des voûtes le long des piliers, qu'on a cru enjoliver en les chanfreinant aux quatre angles saillants ; cependant, là où les multiples autels adossés aux piliers y mettaient un obstacle, comme p. e, en A' et C', la vive arête des piliers n'a pas été rognée,

présence du système de 1039 : le plan droit n'a pas d'imposte, et celle-ci ne vient qu'à la naissance de l'arcade ; nous constatons en outre, que le pilier A'C a été renforcé vers l'est et qu'au lieu de M. 1,45, qui est la mesure uniforme de tous les autres piliers de l'ouest, il a M. 2,00 ; encore voyons-nous que l'arcade B n'a pas, comme toutes les autres arcades, M. 3,60, mais M. 4,20.

Il est évident que nous sommes ici en présence du remaniement de 1039, et la ligne de démarcation entre les deux constructions ne laisse pas le moindre doute ; c'est en E, (voir le plan de la même figure,) le point où le septième pilier a été renforcé de M. 0,55 ; le tracé en noir représente l'ancienne basilique ; la partie hachurée et le gros pilier F du transept appartiennent à la construction de 1039. La fig. 4 donne une vue, en perspective, d'un détail du pilier remanié ; le pointillé indique l'état primitif du pilier et de son tailloir.

Continuons notre raisonnement pour prouver que la basilique était un grand carré oblong reposant sur deux fois douze piliers. Dès le commencement de nos observations, quelque peu sommaires, ce fut notre hypothèse : après les mesurages exacts du monument, ce devint une certitude.

Quand, à l'est du transept, on explore, à l'intérieur, le haut mur du chœur entre le transept et les tours de chaque côté de l'abside, on retrouve identiquement le même *opus incertum* de la grande nef, dont ce mur est l'évidente continuation.

Notre raisonnement *a priori*, absolument élémentaire il est vrai, était le suivant : — si la basilique s'est continuée vers l'est sur piliers et arcades uniformes, nous devons trouver les traces

des arcades murées dans le *presbyterium*. Et en effet, des recherches dans les petits couloirs dérobés, qui conduisent du transept au chœur et aux tours, et des explorations entre le toit et les voûtes des portails de l'est nous ont montré la présence de deux arcades murées, dont l'intrados était encore couvert du primitif plâtrage. L'hypothèse devenait donc certitude évidente.

Nous ne constations pas seulement la présence des anciens piliers, mais le mesurage exact de leur distance des piliers non remaniés de la nef nous fournissait la preuve convaincante, que les deux rangées de piliers avaient continué en ligne ininterrompue à travers le transept actuel. Car (voyez le plan Pl. 1,) en continuant par les largeurs normales de M. 1,45 pour chaque pilier et de M. 3,60 pour chaque arcade, on aboutit justement, sans aucun reste ou sans fraction, à la ligne des arcades murées. La distance entre le côté non remanié du pilier C et la ligne de l'arcade murée N est sensiblement de M. 21,65 ; c'est justement la distance requise pour cinq piliers et quatre arcades : 5 × 1,45 = 7,25, et 4 × 3,60 = 14,40, total M. 21,65 ; de chaque côté trois piliers démolis se sont donc trouvés en D, E et F ; et attendu qu'il est certain, qu'en dehors de l'absidiole hypothétique, l'église primitive finissait à l'est en A et à l'ouest en B, le nombre et l'endroit des deux rangées de douze piliers sont clairement indiqués : six intacts dans la nef, un à moitié remanié, trois démolis dans le transept, et deux murés dans le chœur.

Nous croyons avoir démontré avec assez d'évidence, que l'église primitive formait un simple carré oblong, divisé en trois nefs, et reposant sur

vingt-quatre piliers, dont dix-huit sont encore debout. (1)

---

1) On s'explique très facilement, pourquoi l'architecte de 1039 a tellement grossi les deux piliers C et D et élargi la dernière arcade. C'était pour parvenir de la sorte à une largeur pour le transept, qui fût en rapport avec la largeur de la nef de l'église. S'il ne démolissait qu'un seul pilier, le transept n'aurait mesuré que M. 8,65, soit un pilier de M. 1,45 et deux arcades de M. 3,60, ce qui était trop étroit pour une nef de M. 10,80 ; s'il prenait deux piliers, il gagnait un transept de M. 13,70, ce qui était trop large. Que fit l'architecte ? il chercha un moyen terme ; il démolit trois piliers, et il se mit à reconstruire ; il renforça le dernier pilier de plus d'un demi mètre ; fit une large arcade de M. 4,20, et de la sorte se ménagea l'emplacement requis pour l'escalier de la nouvelle crypte sans gêner le passage entre le premier et le deuxième pilier ; il construisit un gros pilier échancré de M. 2.35, destiné à porter les grandes arcades ; et finalement il adossa le mur de l'est du transept contre le pilier du chœur. Ainsi il obtint un transept de M. 11.70 et des arcades de M. 10,60, largeurs qu'il jugea suffisamment en rapport avec la nef du milieu.

En examinant bien la ligne de démarcation entre le transept et la nef du milieu, nous avons trouvé la manière dont l'architecte s'est pris pour faire entrer le transept dans l'ancienne église. Le mur qui se trouve au-dessus de la grande arcade reconstruite, ne présente nullement l'appareil de 1039, mais il est dûment bâti en *opus incertum* et appartient indubitablement à la primitive église ; l'architecte n'a donc pas commencé par abattre les murs et les trois piliers de chaque côté, sur toute la largeur du transept et de la première arcade ; mais pour éviter toute reconstruction inutile, il a commencé par démolir le pilier D, en étayant le mur supérieur, ce qui pour des murs de cette épaisseur et en matériaux très-durs, était un travail facile ; puis, à M. 1,15 vers l'est, il a élevé le gros pilier échancré jusqu'à une certaine hauteur, renforcé le pilier C et reconstruit, en sous-œuvre, la première arcade, large de M. 4,20 ; alors seulement le mur de l'église et les autres piliers ont été abattus jusqu'à l'endroit où la partie en élévation du mur pouvait se souder au transept, et tout travail de reconstruction était évité ; aussi voyons-nous que le *opus incertum* se continue par endroits jusque contre le transept.

Aussi se conçoit-il pourquoi, au XVe siècle, l'architecte de la voûte n'a pas fait descendre le faisceau de colonnettes au milieu du pilier C. Toutes les travées de la voûte sont d'égale largeur, et tous les bois de cintrage, qui supportaient les nervures de la voûte, pouvaient être employées indistinctement dans toutes les travées successives de la construction. Si l'architecte avait fait descendre les nervures de la voûte au milieu du pilier C, la deuxième travée aurait été plus large que les autres, tout en restant moins large que la première, et les bois des cintres auraient dû avoir trois dimensions différentes; maintenant sept travées sont identiques, la première seule est plus large ;

Disons un mot de l'ornementation architecturale de cette église. Vraiment, c'est en un mot que l'on pourrait aisément la résumer, en disant qu'elle était presque nulle. Un seul profil, (Pl. IV,) pour autant que ce membre carré, à la ligne droite sans aucune courbure, mérite le nom artistique de profil, un seul profil, le plus élémentaire qui existe et qui puisse se concevoir, constitue toute l'ornementation de la basilique et nous donne l'échelle de son style. Et si ce modeste organe de construction avait encore été bien taillé et convenablement adapté ; mais non ; pour peu qu'on regarde les tailloirs de la crypte orientale, dont pas un n'est d'équerre, dont toutes les lignes manquent de parallélisme et qui par surcroît de gaucherie sont absolument placés de travers, de sorte qu'ils ne se trouvent pas même perpendiculairement sous les retombées des voûtes, on demeure convaincu qu'aux temps de la construction de la primitive église, l'architecture était tombée bien bas. Les tailloirs des piliers de la nef, quoique présentant la même carrure de profil, sont cependant taillés avec un peu plus de précision, (mais il se peut très-bien aussi, qu'ils aient été un peu rajustés au XVe siècle, lorsqu'avec les piliers ils ont été chanfreinés ;) mais les tailloirs entre les arcades des murs extérieurs, tant de la nef principale que des nefs collatérales, sont tous du même acabit que ceux de la crypte.

---

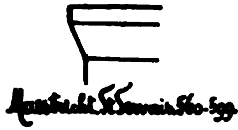
l'architecte a donc fait une économie de bois de cintre d'une travée ; et quand on calcule que la longueur des différents cintres pour une seule travée sur les trois nefs est d'environ cent soixante mètres, pareille économie s'explique aisément. D'ailleurs nous voyons le même fait se reproduire à l'ouest de la nef, où à cause de l'uniformité des bois de cintre, les nervures de la dernière voûte ne vont pas s'appuyer dans le coin en B, mais à un mètre de distance.

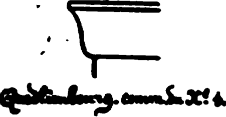
Et notez bien, que la primitive église n'était rien moins qu'une modeste construction, à laquelle, faute de moyens matériels, l'ornementation aurait manqué ; c'était, au contraire, une bâtisse gigantesque, élevée avec des ressources extraordinaires et dont la renommée de « magnum templum » était amplement justifiée ; mais l'architecte, pour pouvoir dessiner un profil au galbe convenable, aurait dû avoir à sa disposition d'autres données que les seules ressources matérielles, c'est-à-dire celles de l'art architectural et de la tradition artistique, qui, hélas, aux temps barbares où il vivait étaient perdues ; l'architecte donnait ce qu'il avait ; il fit grand, mais resta grossier ; la grande basilique fut une construction, pas une œuvre d'architecture.

« Les profils, dit Viollet-le-Duc, ont une importance majeure dans l'architecture ; ils sont, pour ainsi dire, une des expressions du style, et une des expressions les plus vives, et l'on peut dire que seules les architectures qui s'élèvent à la hauteur d'un art supérieur possèdent des profils. Du profil on peut dire ce qu'on dit du style : le profil c'est l'architecture. » (1)

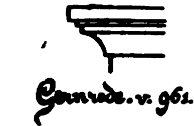
Nous donnons (Pl. IV,) une série de quelques profils, d'ailleurs bien rares, qui entre la construction de l'église primitive et du transept de 1039 se sont conservés dans les pays du nord, et qui montrent clairement le développement lent et continu de l'architecture. L'imposte grossière de St. Servais, d'autant plus remarquable que c'est l'unique ornement d'une grande cathédrale, est la seule à laquelle toute courbe fait défaut, et qui ne se com-

1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture*, VII, p. 483.

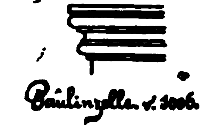

Maestricht St Servais 560-599.

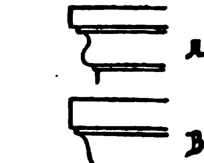

Quedlinbourg. comm. du Xe s.


Oldenzyck. vers 945.


Gernrode. v. 961.


Cologne St Pantaléon. v. 980.

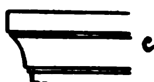

Paulinzelle. v. 1006.

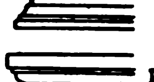


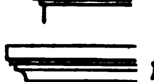
Maestricht N. Dame. 1015.
A. crypte. B. choeur.



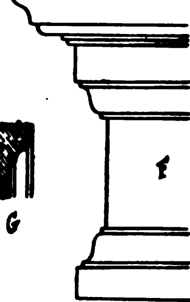


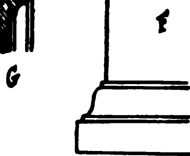




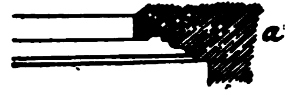


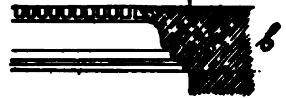






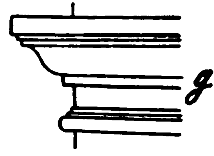
Maestricht. St. Servais. 1039.
A et B transept.
C autel de l'église.
D et E abside.
F autel de la crypte.
G mausolée des SS. Mon. et Gond.











Aix-la-Chapelle. v. 800.

IV. PROFILS.

pose que de deux lignes droites. On la rencontre, certes, aussi dans des constructions d'une date postérieure, p. e. à l'oratoire carlovingien de Nimègue mêlée à d'autres profils (1), ou même dans de petites églises du XIe et du XIIe siècle ; mais à notre connaissance il n'existe, n'importe où, une seule cathédrale, à laquelle pareille imposte, à peine dégrossie et gauchement adaptée, tienne lieu de tout ornement. (2)

Nous passons les profils des restes de l'abbaye de Lorsch, VIIIe siècle, qui sont des réminiscences classiques, et ceux de l'octogone d'Aix-la-Chapelle, qui sont trop évidemment une importation étrangère.

Le premier profil, nous dirons autochthone, que nous rencontrons, est celui de l'église de St. Wipert à Quedlimbourg, du commencement du Xe siècle, formé d'un listel et d'une doucine ; la courbe commence à modeler le profil et, avec elle, apparaît l'effet de l'ombre et de la pénombre.

A la partie ancienne de l'église d'Aldeneyck, dans le Limbourg belge, commencée vers 945, la doucine est prise entre deux réglets. Quelques années plus tard, nous voyons à l'église de Gernrode, commencée

---

1] D'ailleurs, ce charmant oratoire est si profondément remanié dans la période romane secondaire, qu'il est extrêmement douteux s'il reste encore quelque ornement dont l'intégrité carlovingienne soit certaine ; les chapiteaux cubiques, entre autres, accusent indubitablement l'influence rhénane.

2] Les seules églises, qui sous le rapport de l'absence d'ornementation architecturale peuvent être comparées à la primitive église de St Servais, sont les basiliques antiques de la Syrie centrale ; p. e. celle de Chaqqa et Tafka dans le Hauran, qui pour tout motif ornemental, ont l'imposte absolument identique à celle de St Servais ; d'après M. de Vogué, elles datent des Ve et VIe siècles. (Cte MELCHIOR DE VOGUÉ. *Syrie centrale. Arch. civ. et rel.)*

vers 961, que le profil est transformé en creux, surmonté de plusieurs filets; et vers la fin du Xe siècle, environ 980, à l'église de St. Pantaléon de Cologne, les courbes se superposent : une doucine et un cavet retourné, séparés par un listel. A l'église de Paulinzelle, vers 1006, le jeu des lignes s'accentue encore davantage: deux tores sont pris entre une gorge et séparés par plusieurs listels.

A l'ancienne collégiale de N. D. de Maestricht, consacrée en 1015, la simplicité se marie à la richesse ; aux piliers carrés de la crypte qui supportent les colonnes de l'abside, le profil d'Aldeneyck apparaît ; aux colonnes anciennes de la première crypte (1), le même profil se hausse et se raidit, et aux admirables chapiteaux historiés de l'abside, il atteint une perfection qui n'a guère été dépassée.

Aussi à l'église de St. Servais le profil de 1039 est tantôt simple, tantôt riche ; quand il se trouve rapproché du profil primitif de la basilique, dont, par endroits, il n'est que la continuation, il s'y conforme parfois absolument, comme à la dernière arcade de l'est ; aux grandes arcades du transept, à un autel de l'église et au mausolée de St. Mo-

---

1) La crypte primitive de N. Dame avait trois nefs avec pourtour, à l'abside, de gros piliers carrés, qui sont le fondement des colonnes du chœur. A peine l'église avait-elle été consacrée en 1015 par l'évêque de Liége Balderic II, que la crypte s'effondra, en dehors de la travée de l'est, qui se trouvait dans le demi-cercle des gros piliers, et qui tint bon. Le pitoyable architecte, qui la rebâtit, crut bien faire en la construisant, par motif de solidité, sur trois rangées de colonnes au lieu de deux ; il utilisa les abaques et les chapiteaux de l'ancienne crypte, qui tous sont d'un style parfait ; les chapiteaux supplémentaires qu'il traça lui-même sont barbares. C'est la différence entre les nouveaux et les anciens chapiteaux, dont il ne manque pas un seul, de même que la position des deux colonnes supérieures, qui nous ont mis sur la trace de l'endroit précis de la reconstruction.

nulphe c'est tantôt un creux, tantôt une doucine entre deux filets; à l'autel de la crypte comme aux chapiteaux superbes de l'abside, le profil atteint une perfection et une richesse, qui ne seront surpassées qu'au narthex de l'ouest. (1)

Quand on considère la marche lente et continue de la formation du profil, l'expression la plus vive de l'architecture ; quand on le voit se dégager de la carrure froide et dure des lignes droites pour entrer, d'abord timidement, dans la courbe, puis s'affermir, se modeler, se multiplier et se complaire dans la pondération des droites et des courbes, dans le mélange des accents et des tons fuyants, dans le jeu des lumières, des demi-teintes et des ombres ; alors on se convainc aisément, qu'entre l'imposte carrée, gauche, solitaire de la première église et les

(1) Comparez les profils Pl. V, de A jusqu'à H, de même que K et L ; les profils I et J sont de l'abside.

Lorsqu'en 1881 on reconstruisit la crypte du transept, qu'en 1810 la fabrique d'eglise avait jugé plausible de démolir par motif de commodité pour le service paroissial, les deux autels C et F furent trouvés à peu près intacts parmi les décombres. L'autel F était celui de la crypte, qui portait en guise de retable le grand coffre carré avec les reliques des SS. Monulphe, Gondulphe, Candide et Valentin, et dont un dessin se trouve dans le manuscrit de van Heylerhoff ; l'autel C provenait de l'église supérieure. Il est regrettable, que lors de la restauration, ces deux autels ne furent plus replacés à leurs places respectives ; maintenant l'autel de l'église se trouve dans la crypte, et vice-versa ; cependant la position de l'ancien autel de la crypte documentait un fait historique mémorable, la canonisation *(elevatio ossium)* du fondateur de l'église ; et la place de l'autre était tout indiquée dans l'abside de l'église, comme *altare de retro* ou *altare reliquiarum*. Mais ce qui est encore plus à regretter, parce qu'il est irréparable, c'est que le beau petit autel de la crypte, auquel il ne manquait que quelques insignifiants éclats aux vives arêtes, a été rogné d'un centimètre par le ciseau du tailleur de pierre, de sorte qu'il a l'aspect absolument moderne et que toute sa valeur archéologique est perdue. Toutefois, nous, qui en 1881 avons vu de nos yeux le charmant autel de 1039 dans son intégrité primitive, nous certifions, que le profil tel que nous le présentons, Pl. IV, F, est absolument authentique.

profils de l'abside ou du charmant autel de la crypte il y a l'architecture toute entière, qu'entre la basilique primitive et le transept de 1039, il existe tout le long passage depuis les confins de la barbarie jusqu'à l'épanouissement de l'art. (1)

Jetons encore un coup d'œil sur le plan et la forme interne et externe de l'église ; la parfaite similitude de cette église et des plus anciens temples de la chrétienté est vraiment frappante, et

---

1) Observons encore,que durant la construction de la bâtisse consacrée en 1039, la progression de l'architecture et l'accentuation du style sont très-manifestes. Le transept et les chapelles orientales sont sous les rapports, tant de l'appareil que de l'ornementation, bien plus simples et bien moins parfaites que l'abside et les tours ; les profils du transept et des chapelles se rapprochent encore de la grossière imposte de la basilique, parfois même ils l'imitent absolument ; tandis qu'à l'extérieur de l'abside rhénane, aux multiples arcades et à la galerie ouverte, les plus fins profils alternent avec de beaux chapiteaux historiés et des lions au grand style, servant de bases aux colonnettes. Même dans le traitement de l'appareil, cette marche ascendante se fait jour ; au transept les pierres sont encore imparfaitement équarries, et les lits et les joints sont gros et inégaux ; mais à l'abside et aux tours, la taille et la pose des pierres sont d'une perfection qui peut rivaliser avec tout ce que l'architecture a produit de meilleur. Cependant pour celui qui considère bien la construction consacrée en 1039, il est évident qu'elle est unique et continue ; les murs se lient et se soudent intimement ensemble, et la même perfection d'appareil de l'abside se rencontre aussi déjà aux arcades extérieures des deux portails du transept. Etait-ce la direction d'un plus habile architecte, qui succéda à un vieux maître aux idées plus simples, le progrès toutefois est incontestable.

Nous avons observé le même fait dans le superbe portique du commencement du XIII[e] siècle au sud-ouest de l'église. Là aussi, au beau milieu d'une guirlande continue d'admirables chapiteaux romans aux multiples figurines et aux innombrables enlacements, on rencontre trois chapiteaux d'un style absolument différent ; feuillage plus simple, absence d'animaux, galbe sévère et forme plus élancée. Cette nouvelle forme va continuer, et la première main ne se rencontre plus. Le maître-sculpteur des premiers chapiteaux était-il décédé peut-être ? Aussi à la hauteur du linteau de la porte, le portail change de style, quoique sans aucune désharmonie apparente.

son franc caractère basilical ne manque de s'imposer.

D'abord, c'était une majestueuse église sans aucune tour. Il est certain, qu'avant les remaniements des périodes romanes, il n'y avait à la primitive église aucune tour, ni à l'est, ni à l'ouest. L'étude attentive du plan et de tout l'ensemble des vieux murs, encore existant, le prouve abondamment. C'était une longue et haute nef, épaulée par deux bas-côtés, percée de plus d'une cinquantaine de petites fenêtres absolument uniformes (1), et finissant à l'ouest, comme peut-être aussi à l'est, par des hauts murs en guise de façades. (2)

---

1) Dans la dernière travée de la nef latérale, au nord-ouest de l'église, il existe encore une fenêtre de l'église primitive ; l'ébrasement intérieur mesure M. 2,10 de haut et M. 0,98 de large ; la claire-voie n'avait pas plus de M. 0,80 de largeur ; d'après les traces dans les murs du chœur, les fenêtres de la nef du milieu étaient un peu plus larges. Au XV[e] siècle, toutes les fenêtres ont eté agrandies et ornées de meneaux ; les fenêtres des bas-côtés, à l'exception d'une seule, ont disparu pour donner accès aux chapelles gothiques.

2) Tous les auteurs qui ont fait la distinction entre l'église primitive et le transept, l'abside et les tours de l'est, ont émis l'opinion que le chœur de ce premier temple présentait à l'est un mur plat sans abside. Ainsi SCHAYES. Histoire de l'Archit. en Belgique, II, 140, et VAN HEYLERHOFF. Annuaire 1828.

Bien que nous inclinions aussi pour la même opinion, nous devons à la vérité de reconnaître, que l'argument que ces auteurs produisent est d'une valeur douteuse. Ils invoquent comme preuve un gros mur droit de près de deux mètres d'épaisseur, qui au commencement du demi-cercle de l'abside va droit d'un mur à l'autre et coupe l'église à angle droit. Van Heylerhoff a pu voir ce mur à nu, lorsque vers 1811, après la démolition de la crypte du transept, un grand autel en marbre (du XVII[e] siècle, hélas, aujourd'hui à South Kensington,) avait été élevé sur ce mur. Toutefois, nous avons constaté que ce mur, qui lors de la découverte de la crypte de S[t] Monulphe en 1891, a été mis à nu, ne fut nullement un mur de façade, mais un simple mur de construction entièrement souterrain, un mur de soutènement reliant les fondements des tours. Lorsqu'en 1039 on a construit les tours orientales, les larges fondements de ces hautes constructions devaient empiéter un peu sur

On ne saurait vraiment se représenter une construction, qui par sa grandeur, sa nudité et son profil extérieur eût plus de ressemblance avec les premières basiliques ; telles St. Paul à Rome, St. Apollinaire in Classe à Ravenne, et vingt autres en Italie ; c'est comme calqué sur le même modèle.

Et qu'on veuille bien remarquer qu'une grande église sans tours est, en dehors du style latin, pendant toute la durée des périodes romanes, une chose presque inconcevable. C'est un des plus saillants caractères des églises romanes de se profiler et de s'accentuer extérieurement par nombre de tours. Les cathédrales romanes, toujours dans tout le nord de l'Europe, en ont plusieurs ; ordinairement quatre, parfois sept ; les églises de moindre importance en ont très-souvent deux, et la plus modeste petite église romane ne manque

---

la crypte; aussi jugea-t-on que les murs de la crypte n'étaient pas assez gros; c'est pourquoi dans les coins on les renforça. Dans ces temps on n'était nullement avare de quelques mètres de substructions, car tous les piliers et toutes les colonnes des deux cryptes sont reliées par des murs continus à ras du sol : aussi on relia les tours et les coins de l'abside par un gros mur ; d'ailleurs tous les murs de Monulphe n'ont qu'environ M. 1,20 d'épaisseur ; aussi ce mur n'était-il pas plâtré comme le reste de la crypte.

S'ensuit-il maintenant que la primitive église ait eu une abside ? Aucunement. Ces auteurs ont-ils eu peut-être encore d'autres raisons pour admettre un chœur carré ? nous ne le savons pas. L'abside de l'église de St Monulphe est encore une question ouverte.

Quoique d'ordinaire les absides des églises et des basiliques fussent bâties en demi-cercle, on rencontre des absides carrées à toutes les époques ; la *basilica Julia* sur le forum romain n'avait pas d'abside ; l'église d'Echternach, fondée vers 680 par Ste Irmine, fille du roi d'Austrasie Dagobert II, abbesse de Trèves, avait un chœur carré, et l'abside carrée de l'église actuelle, consacrée en 1031 par Poppon, évêque de Trèves, est bâtie très probablement sur les fondations anciennes. Dans les époques postérieures les chevets rectangulaires ne se comptent plus ; en Belgique on en trouve encore à l'église de St Barthélemi à Liége, à Soignies, à Nivelles, à Waha, à Lobbes et à Hérent-lez-Louvain.

jamais d'avoir sa tour ; même dès le IXe siècle, l'usage de bâtir des tours s'est établi. En Italie la tour, presque toujours solitaire, s'élevait à côté de l'église ; telle la tour ronde de St. Apollinaire in Classe, datant du VIe siècle. Mais dans le plan de la basilique ancienne la tour n'entra jamais ; non pas seulement en Italie, où, pendant les périodes romanes aussi, les tours furent souvent isolées des églises, mais aussi dans le nord. La basilique chrétienne de Trèves n'avait pas de tour, de même que celle de St. Servais à Maestricht. Ce sont, à notre connaissance, les deux seules cathédrales du nord, qui, à l'origine, n'ont pas eu de tour.

Une autre particularité, qui classe le plan de l'église de St. Monulphe parmi les plus anciennes basiliques, c'est qu'elle était dépourvue de transept.

C'est une certitude absolue, que l'église primitive de St. Servais n'avait pas de transept ; non pas seulement le mesurage exact, dont nous avons parlé plus haut, mais aussi les vieux murs de l'ancien *presbyterium*, qui sont encore debout dans toute leur hauteur de près de vingt mètres, le prouvent à la dernière évidence. Or l'absence du transept, ce *requisitum* de toute église romane de quelque importance, ne se rencontre que dans les plus anciennes basiliques ; comme p. e. St Clément et Ste Agnès à Rome, St. Apollinaire in Classe, (avec laquelle d'ailleurs St. Servais a une ressemblance accusée,) et notamment les basiliques de Ravenne.

Ce qui ajoute encore au caractère basilical de St. Servais, qui était vraiment une *basilica coemeterialis*, c'est la disposition de la crypte et de l'ancien tombeau du patron de l'église, St. Servais. Situé au milieu du temple, dont il formait le

noyau et une sorte de sanctuaire spécial, le tombeau du Saint Confesseur, surmonté de l'autel central de l'église, était précédé d'une petite antichambre sépulcrale, et entrait en communication avec la crypte au moyen d'un long et étroit corridor. Tous ces souterrains étaient sans lumière ; il n'y avait ni fenêtre, ni quelque orifice horizontal dans la voûte, *(umbilicus)* ; le pèlerin en entrant dans le corridor se guidait sur la lueur d'une lampe sépulcrale, qu'il voyait à travers les *transennae* d'une petite ouverture, et dont l'anneau de suspension se trouve encore dans la voûte. (Voyez le plan des cryptes, Pl. II.)

Pareille disposition, on ne peut en disconvenir, porte le cachet indéniable des primitives traditions et des plus anciennes basiliques. A St. Apollinaire in Classe, à Ravenne, aux églises de St. Sabas et de Ste Praxède à Rome, tous les souterrains de la confession n'étaient que des corridors plus ou moins étroits, absolument privés de la lumière du jour, qui donnaient accès au tombeau du saint. A Ste Praxède c'est en passant par un corridor, partagé en plusieurs compartiments ou petites antichambres, qu'on arrive auprès du tombeau de la sainte. (1)

Certes, en comparant ainsi la première église de St. Servais, aux plus anciens sanctuaires, en se représentant bien son plan, sa forme, son aspect, son appareil, sa nudité originaire, nous ne croyons pas trop dire en affirmant, que sa haute antiquité et son caractère basilical s'imposent.

---

1) Voyez le plan de la crypte de Ste Praxède dans Reusens, *Éléments d'arch. chr.* I. 165.

L'objection, que la basilique de St.Servais aurait manqué de narthex avec atrium, est tout-à-fait sans valeur. D'abord, parmi les plus anciennes basiliques d'Italie il y en a qui n'en ont pas ; d'ailleurs, il y a été supprimé de bonne heure. Ensuite, l'atrium et le narthex n'avaient pas de raison d'être dans nos contrées, où la stricte pénitence canonique aux quatre degrés n'a pas été en vigueur. Enfin, un atrium ouvert, avec son *cantharus* pour les ablutions, ne se fait pas aux pays des neiges et des frimas comme au pays où fleurit l'oranger. Aussi la basilique chrétienne de Trèves n'a eu ni narthex, ni atrium.

Il va sans dire que la basilique de St. Servais ne pouvait être élevée sur colonnes comme toutes les basiliques italiennes et comme celles de Trèves, attendu qu'ici il n'y avait pas de colonnes antiques de remploi. En Italie et dans tous les grands centres de la civilisation romaine, où les monuments étaient ornés à profusion d'innombrables colonnes, on les emprunta aux constructions antiques pour élever les basiliques ; d'ailleurs l'Italie resta toujours le pays classique pour la taille de la pierre et du marbre ; et dans l'exarchat de Ravenne, où une nouvelle ville se formait, on tailla des colonnes nouvelles, de même que l'art s'y traça une voie spéciale. Mais dans les autres villes de l'empire romain, ou ni les colonnes antiques, ni la pierre de grand appareil étaient disponibles, on bâtit toujours les premières basiliques sur piliers ; telle la basilique de St. Reparatus en Algérie près d'Orléansville, à cinq nefs, bâtie en 325 sur piliers ; aussi toutes les anciennes basiliques de la Syrie centrale, du IIIe au VIIe siècle, sont bâties sur piliers.

Il est encore une particularité dans le plan de la

basilique de St. Servais, qui mérite d'être spécialement relevée ; c'est qu'elle a été bâtie sur une double rangée de douze piliers.

Le nombre douze joue un rôle prépondérant dans la construction des anciennes basiliques, et il est vraiment étonnant de constater combien il existe d'églises des premiers siècles de l'ère chrétienne, dans lesquelles le nombre douze et ses multiples se prononce très-ostensiblement dans le nombre des colonnes. Aussi lisons-nous dans les *Constitutiones apostolicae* (II, c. 57,) que la nef ou le vaisseau de l'église, *navis*, symbolisait le vaisseau de l'Eglise du Christ, ballotté par les tempêtes, dont les apôtres et leurs successeurs sont les pilotes ; de là que dès les premiers siècles, le milieu ou le corps de l'église fut appelé *navis*, ὁ ναός τῆς ἐκκλησίας, (Eusebius,) et que nous-mêmes, sans nous douter peut-être de l'origine du mot, nous parlons toujours du *vaisseau* ou de la *nef (schip, nave,)* de l'église. Les Constitutions Apostoliques prescrivent même en termes clairs et catégoriques, que l'église doit avoir de la ressemblance avec un vaisseau : — « aedes sit oblonga, » ad orientem versa et quae navi sit similis. » (loc. cit.)

Parfois il est dit expressément par les anciens auteurs, que le nombre des colonnes symbolisait les douze apôtres ; ainsi Eusèbe, en décrivant l'admirable basilique de la Résurrection, que l'empereur Constantin fit bâtir à Jérusalem près du Saint-Sépulcre, mentionne formellement que les douze colonnes qui entouraient l'abside y étaient placées « *pro numero sanctorum Servatoris Apostolorum* ».

Quoique nous ne nous soyons nullement mis en quête de rechercher spécialement toutes les églises,

dont le nombre des colonnes est douze ou son multiple, celles que nous avons rencontrées quasi fortuitement, dans nos lectures, sont singulièrement nombreuses. Parmi les anciennes seulement, nous en mentionnerons quelques-unes : — à Jérusalem donc, l'abside de la basilique Constantinienne de la Résurrection était entourée de douze colonnes, expressément en l'honneur des Saints Apôtres ; — à Rome, dans l'ancienne basilique de St. Pierre, bâtie par Constantin et démolie au XVIe siècle, douze colonnes se trouvaient devant l'abside et douze devant le narthex, tandis que les cinq nefs étaient portées par quatre rangées de vingt-quatre, soit quatre-vingt-seize colonnes ; la coupole de Ste Constance, IVe siècle, est portée par douze couples de colonnes géminées ; S. Croce, consacrée en 433, a douze colonnes ; Ste Sabine, 425, et S. Martino ai Monti, 500, ont chacune deux rangées de douze colonnes ; St Jean de Latran a douze piliers ornés des statues des douze apôtres ; — à Ravenne, les basiliques de S. Giovanne, 414, de S. Francesco, 425, de S. Apollinare, 520, et de S. Apollinare in Classe, 534, ont chacune deux rangées de douze colonnes ; — au dôme antique de Capoue, encore deux fois douze colonnes ; — à l'église Panagia-Nicodimo d'Athènes, une grande coupole centrale est entourée de douze coupoles de moindre dimension ; c'est comme le Christ au milieu des douze apôtres ; et l'intention spéciale de l'architecte est d'autant plus évidente, que d'après le plan de l'église il y aurait du avoir quatorze au lieu de douze coupoles.

Cette petite énumération pourrait être allongée, et probablement de beaucoup, par qui ferait une recherche spéciale dans les anciennes basiliques.

Certes, nous ne savons que trop bien que ce nombre n'est nullement de rigueur, et qu'il n'y a pas mal de basiliques où il ne se retrouve guère ; mais il nous semble évident qu'il se rencontre, et notamment dans les antiques basiliques de Rome et de Ravenne, en si étonnante abondance, que le symbolisme clairement énoncé par les *Constitutiones Apostolicae* se trouve pleinement vérifié.

Par son nombre mystique de deux fois douze piliers, le temple de St. Monulphe rentre donc parfaitement dans le cadre des anciennes basiliques.

* * *

Il est encore une question très-importante concernant la basilique de St. Monulphe, sur laquelle nous voulons spécialement attirer l'attention : c'est l'unité de mesure dont l'architecte s'est servi en traçant le plan.

Toujours est-il d'un intérêt capital de connaitre l'unité de mesure d'un monument ; celui-ci recèle-t-il un certain système, soit mystique, soit géométrique, basé sur des nombres, ce n'est que la connaissance de l'unité de mesure dont l'architecte a fait usage, qui puisse en donner la clef ; p. e. pour saisir toutes les finesses dans le plan du Parthénon, il est nécessaire de le mesurer à la mesure qui lui est particulière, le pied grec en seize dactyles ; le système du temple de Neptune à Paestum, un admirable échafaudage de quelques nombres impairs et leurs carrés, doit rester lettre close pour qui ignore son unité de mesure, le pied italique en douze onces ; il en est de même pour beaucoup de monuments du moyen-âge ; p.e., la belle pondération de l'église de St. Yved de Braisne, basée sur l'emploi des nombres trois, quatre, sept, et leurs carrés, ne se montre que

quand on la mesure au pied du roi en douze pouces. Tout système métrique dans le plan d'un monument ne se révèle donc que par la connaissance de son unité de mesure.

En dehors de son intérêt idéal ou purement scientifique, cette connaissance est très-souvent d'une grande utilité directe, voire même pratique, pour reconnaître les constructions aux mesures hétérogènes, pour nous guider dans la restauration de parties disparues, ou pour fixer approximativement leur date d'origine : telle mesure, p. e., n'a été employée que dans telle période, et une église bâtie au pied de St. Lambert ne peut être construite par son prédécesseur St. Monulphe.

Quand on mesure l'antique basilique de St. Monulphe, je ne dis pas à notre mesure moderne du mètre, mais à toutes les mesures anciennes, qui ont été communément employées dans nos contrées, on obtient toujours des nombres inégaux absolument impossibles et toujours des restes ; parmi toutes les vieilles aunes et tous les différents pieds, il n'est pas une seule mesure qui, par quelque côté, s'adapte à l'église de St. Monulphe. Cependant il est plus que probable, que l'architecte qui avait à sa disposition un terrain assez vague et étendu, ait procédé par nombres ronds et égaux, et n'ait pas adopté dans son plan des chiffres et des fractions impossibles, surtout parce que St. Monulphe vivait encore à une époque où, d'après ce que nous en lisons dans les docteurs de l'Eglise, le mysticisme du nombre n'était pas peu en honneur.

Après maintes tentatives infructueuses, nous eûmes enfin la chance et la satisfaction de dépister l'unité de mesure dont, il y a plus de treize siècles, notre saint évèque se servit. Ce fut la coudée des Hébreux ; le lecteur jugera.

Le peuple d'Israël avait deux coudées ; l'une était la coudée sacrée, regardée comme une mesure révélée par Jéhovah, et employée par Salomon dans la construction du temple de Jérusalem, mais que le peuple ignorait, ou en tout cas n'employait jamais ; l'autre était la coudée commune, la seule qui fut toujours en usage chez le peuple, et la seule qu'il connaissait encore aux siècles postérieurs, lorsque la coudée sacrée fut tombée depuis de longs siècles déjà dans l'oubli (1). C'est cette dernière que St. Monulphe employa, parce que, très-probablement, ce fut la seule coudée qu'il parvint à connaître.

Cette coudée, ou *cubitus*, une mesure du corps humain d'après la longueur du coude, (une variante de l'aune, aulne, *ulna*, ὠλένη, bras, en holl. *el*,) était divisée en cinq palmes ; trois palmes faisaient un pied ; énoncée dans notre système métrique, la coudée avait M. 0,54, le pied M. 0,324 et le palme M. 0,108 de longueur.

Quand on mesure la primitive église de St. Servais à la coudée, on parvient à des résultats vraiment étonnants ; non seulement toutes les longueurs et largeurs de l'édifice, dans œuvre, donnent des nombres ronds et absolument sans restes, mais tous ces nombres, sans aucune exception, sont les multiples et les carrés du nombre

---

(1) D'aucuns prétendent qu'il y avait encore une troisième coudée, la coudée astronomique, qui serait l'unité de mesure de la Grande Pyramide, et la merveilleuse clef de nombreux problèmes astronomiques, énoncés dans les proportions de cet admirable monument. PIAZZI SMYTH. *Life and work at the great Pyramid; 1868.*)

cinq, même jusqu'à la trosième et quatrième puissance.

Or, au IIIe siècle, le savant Censorinus avait donné comme raison de la prédilection pour les nombres carrés : — « *nam quadrati numeri potentissimi dicuntur* ». Encore les appelons-nous des « puissances ».

Voyons les mesures de la basilique. Nous les avons prises en grande partie nous-mêmes ; quelques-unes, qui comportaient une certaine difficulté, nous ont été fournies par le dessinateur du gouvernement, M. Ad. Mulder de la Haye, qui pendant quatre mois fit le lever minutieux des plans de l'église, déposés aux archives de l'Etat. Toutes les largeurs du monument ne sont pas absolument identiques, parce que, comme d'ordinaire dans toutes les constructions grossières, les lignes s'incurvent ou gauchissent parfois un peu ; il va sans dire, que nous donnons seulement les nombres en vraie moyenne, et que nous ne tenons pas compte de déviations tout accidentelles.

La largeur de la nef principale est au juste M. 10,80 ; aux commencements de la nef, à l'est et à l'ouest, ce nombre est étonnamment précis, il n'y manque pas une ligne. Or, la coudée ayant M. 0,54 et le palme M. 0,108, cette largeur équivaut précisément à 20 coudées ou à 100 palmes ; ces deux nombres s'énoncent par 5×4 et $5^2 \times 4$.

La largeur des nefs latérales, dont les murs, surtout celui du sud, sont inégaux en épaisseur, est en moyenne de M. 5,40, ce qui revient d'ailleurs à la moitié de la nef du milieu. Cette largeur donne 10 coudées ou 50 palmes, soit 5×2 et $5^2 \times 2$.

Le *presbyterium*, le sanctuaire de l'église entouré

par les *cancelli* (1), de même que la crypte orientale, qui en occupait précisément le plan souterrain, formait un carré de M. 10.80 de côté. Trois côtés au moins donnent les chiffres 5 × 4 et $5^2 \times 4$ de la nef ; et en admettant l'opinion de Van Heylerhoff et Schayes, entre autres, que l'église primitive finissait par un mur droit sans abside, le sanctuaire avait une superficie de 400 coudées carrées ou de 10000 palmes carrés, des nombres qui s'expriment par $5^2 \times 2^4$ et 10^4.

Le tombeau de St. Servais a une largeur de M. 2.70 ; soit 5 coudées ou 25 palmes ; sa longueur est actuellement de M. 3.15, mais le mur de l'ouest, qui est en pierre de sable, tandis que tous les vieux murs de l'église, sans aucune exception, sont en pierres ferrigineuses, a été très-certainement remanié ; aussi de tout temps on tâcha de choisir sa sépulture aussi près que possible du tombeau de St. Servais ; en 1001, le dernier de la race carlovingienne, Charles, père du roi Lothaire et administrateur de la Basse Lotharingie, fut inhumé dans le vestibule même du tombeau de St. Servais, en E avec un petit autel orienté en F (Pl. II) ; plus tard les sarcophages envahirent le tombeau même ; si le mur de l'ouest, qui présente des signes certains de remaniement, a été seulement déplacé de 9 centimètres, la longueur primitive aurait été de M. 3.24, ce qui fait 6 coudées ou 30 palmes, ou pour rester encore davantage dans le nombre mystique, 10 pieds, le pied ayant M. 0.324.

---

1) Remarquez que les *cancelli*, pour séparer le sanctuaire de l'église occupée par les fidèles, devaient l'entourer ; car des deux nefs latérales, les pèlerins descendaient dans la crypte ; celle-ci était d'ailleurs à un niveau plus bas.

Toutefois ceci n'est qu'une conjecture ; mais il est quasi certain que la longueur du tombeau de St. Servais n'a certainement pas manqué d'entrer dans le cadre des mesures que tout l'édifice, sans une seule exception, nous présente, attendu que même l'antichambre s'y conforme parfaitement.

L'antichambre a M. 2.70 de large sur M. 5.40 de long, soit 5 coudées ou 25 palmes sur 10 coudées ou 50 palmes ; ce qui donne les chiffres 5, 5×2, 5^2 et $5^2 \times 2$.

Même la curieuse porte monolithe, par laquelle on entre de la crypte centrale dans l'antichambre, et qui lors de la suppression du corridor souterrain, en 1039, a été placée de B en B', (Pl. II,) a été manifestement mesurée à la coudée. C'est une seule grosse pierre, dans laquelle une ouverture longitudinale, à plein cintre, a été taillée en guise de petite porte. Toutes les mesures de cette vieille pierre attestent l'emploi de la coudée. Son épaisseur est de M. 0,32, soit 3 palmes de M. 0.108, ou un pied. Sa largeur est de M. 1.08, dont M. 0,74 pour la largeur de la petite porte, et M. 0.17 pour chaque montant, dont un se trouve pris dans le mur ; or M. 1.08 est égal à deux coudées ou dix palmes. Quoique la pierre se trouve en partie dans le sol, engagée dans le dallage de la crypte, sa hauteur se vérifie très-facilement ; en admettant que l'ouverture se trouve au milieu de la pierre, elle mesure M. 1.95, soit pieds de M. 0.324. La hauteur de la petite porte, quand on tient compte de l'usure du seuil, qui se mesure exactement sur les vives-arêtes non entamées des coins, est de M. 1.62, ce qui fait trois coudées. Donc, quatre mesures bien distinctes, relevant directement de la coudée.

Restait une dernière et importante mesure à prendre, la longueur totale de la basilique. Et puisque ce mesurage comportait certaines difficultés, non seulement à cause des différents niveaux, mais surtout à cause d'une certaine incertitude en ce qui concerne les extrémités, nous avons adressé au judicieux architecte-dessinateur de la Haye, M. Ad. Mulder, qui ne s'était jamais occupé de la coudée hébraïque, les deux questions suivantes : — 1° Quelle est la longueur du carré oblong de la première église de St. Servais, indépendamment de l'existence ou de la non-existence d'une abside ou absidiole à l'est, depuis le mur de l'est, qui s'est trouvé derrière la dernière arcade encore existante du chœur, jusqu'au mur occidental, qui s'est trouvé près des gros piliers du narthex, à l'endroit de la statue de Charlemagne ? — 2° Combien cette église avait-elle de piliers ?

La réponse à la dernière question, à laquelle d'ailleurs nous nous attendions en toute certitude, était : — deux rangées de 12 piliers. — Mais à la première question nous recevions la réponse suivante, à laquelle, certes, nous ne nous étions nullement attendus : — en commençant à l'ouest par ce que je crois être le fondement du mur occidental, jusqu'au mur qui s'est trouvé après la dernière arcade du chœur, j'obtiens avec la plus probable approximation une longueur totale de M. 67.50 dans œuvre.

Or, M. 67,50 donne au juste 125 coudées ou 625 palmes, s'énonçant en puissances entières 5^3 et 5^4. Notez bien que cette mesure est pleinement indépendante de l'existence problématique d'une absidiole, car elle comprend la longeur du carré oblong,

pris intérieurement dans les grandes lignes de ses quatre côtés.

Toute l'église de St. Monulphe, mesurée en tous sens et dans toutes ses parties à la coudée des Hébreux, donne donc des grands nombres sans restes, étant tous des multiples ou des puissances du nombre *cinq*. Mais dès qu'on adapte cette mesure à n'importe quelle autre construction de notre église, soit au transept, soit au grand bâtiment de l'ouest, les résultats sont toujours franchement négatifs ; la mesure n'y va, ni de près, ni de loin ; elle donne toujours des chiffres inégaux, en dehors de toute vraisemblance, et toujours des restes. Nous avons même tâché de l'y approprier si possible en mesurant tantôt dans œuvre, tantôt hors d'œuvre ; impossible d'aboutir au moindre résultat admissible ; la coudée resta la mesure propre et par là-même le critérium de la basilique de St. Monulphe.

Une question alors, très-naturelle, se présenta à notre esprit : — quelle peut avoir été la raison, qui a suggéré à St. Monulphe l'usage d'une mesure d'unité tout-à-fait en dehors des mesures courantes du pays, pied romain, pied de N. Dame (1) ou ancienne aune de Maestricht (2), enfin une mesure qui pour sûr ne fut jamais en usage dans ces pays? — En cherchant une réponse à cette question, un vague soupçon surgit en nous : — la coudée, le *cubitus*, fut la mesure du temple de Jérusalem, dont toutes

---

1) Mesure très-ancienne d'environ 28 centimètres, qui plus tard fit place aux pieds de St Lambert et de St Hubert.

2) Les aunes, mesure du bras entier et non du seul coude, sont toutes des mesures très-anciennes, et remontent, comme toutes les mesures du corps humain, à l'origine des peuples.

les proportions se trouvent consignées, avec minutie, dans l'Ecriture Sainte ; St. Monulphe, pour qui en ces temps le Livre Saint n'était pas seulement le livre par excellence, mais plus que maintenant le livre presque unique des lectures et des études journalières, et qui certainement avait lu et relu les pages relatant la merveilleuse construction du temple de Salomon, St. Monulphe, dis-je, désirant élever, lui aussi, un vaste temple au Très-Haut, n'aurait-il peut-être pas consulté à ce dessein les passages de l'Ecriture Sainte, qui traitent de la construction et des mesures du fameux temple de Jérusalem ? et est-ce qu'on ne pourrait rechercher là une raison de l'emploi de la coudée hébraïque ?

Sur ce, nous nous sommes mis à relire les susdits passages de l'Ecriture et à comparer les proportions du temple de Salomon et celles de notre basilique. Voici le résultat de cette comparaison, que nous soumettons à votre jugement.

Nous avons vu que la nef du milieu, de même que le *presbyterium* et la crypte orientale, ont une largeur uniforme de M. 10,80, ou de 20 coudées. Or il est dit dans Ezéchiel et dans le Livre des Rois, que le temple de Salomon, soit l'atrium, le Saint et le Saint des Saints avait une largeur de 20 coudées. — « Domus autem quam aedificabat Rex » Salomon Domino habebat... viginti cubitos in » latitudine. » III Reg. VI. 2. — « Et mensus est... » latitudinem (templi) viginti cubitorum. » Ezech. XLI. 2.

D'après l'opinion reçue, la primitive église de St. Servais était à chevet rectangulaire ; tel aussi était le temple de Salomon, un carré oblong à côtés droits. Or, en ce cas, le *presbyterium* ou le sanctuaire de St. Servais, de même que la crypte orien-

tale, formait un carré parfait de 20 coudées de long sur 20 coudées de large ; le Saint des Saints, *Sanctum Sanctorum*, le sanctuaire proprement dit du temple de Salomon, avait, lui aussi, 20 coudées de long sur 20 coudées de large. — « Aedificavitque » viginti cubitorum ad posteriorem partem tem» pli ;... et fecit interiorem domum oraculi in » Sanctum Sanctorum... Porro oraculum habebat » viginti cubitos longitudinis et viginti cubitos » latitudinis. » III Reg. VI, 16, 20. — « Fecit » quoque domum Sancti Sanctorum : longitudinem » juxta latitudinem domus cubitorum viginti ; et » latitudinem similiter viginti cubitorum. » II Paralip. III, 8. — « Et mensus est longitudinem » ejus viginti cubitorum et latitudinem ejus viginti » cubitorum, ante faciem templi ; et dixit ad me : » hoc est sanctum sanctorum. » Ezech, XLI, 4.

Nous pourrions produire encore d'autres similitudes, mais pour éviter tout soupçon de verser dans des conjectures hasardées, nous nous bornons à ces concordances frappantes. Certes, nous ne tâchons nullement de dissimuler que dans l'Ecriture Sainte il existe nombre de mesures qui ne s'adaptent en aucune façon à notre basilique ; le temple de Salomon était d'ailleurs un complexe de bâtiments, différents du tout au tout de la forme basilicale. Au milieu d'un immense carré couvrant une superficie de plus de sept hectares, entouré d'un double mur d'enceinte, derrière lequel s'ouvraient cent quarante grande salles, destinées au service du temple, et deux péristyles de plus de 300 colonnes, le temple proprement dit était un bâtiment relativement restreint, se composant de deux parties distinctes, le Saint et le Saint des Saints. En traversant un vestibule, sorte de pylône ayant

60 coudées de haut, on entrait dans le Saint, une salle ayant vingt coudées de large, quarante coudées de long et trente coudées de haut, éclairée par huit fenêtres ; cette salle était séparée au moyen d une porte, devant laquelle était tendue le voile mystérieux du Saint des Saints, salle plus petite, ayant vingt coudées de large, de long et de haut, sans aucune fenêtre. Ces deux salles étaient entourées de trente-trois chambres destinées aux trésors.

Il est évident que pareil temple ne ressemble en aucune façon aux premières églises chrétiennes, telles qu'elles s'étaient formées d'après le modèle des basiliques païennes. A moins de bouleverser de fond en comble toute la forme basilicale reçue, une entière appropriation des mesures du temple de Salomon à une basilique chrétienne était chose parfaitement impossible ; le temple ne se composait que de deux salles, la forme basilicale demande plusieurs nefs et des rangées de colonnes ; le temple avait des hauteurs différentes, soixante, trente et vingt coudées dans la direction de l'axe ; la basilique, en faisant abstraction du petit rond de l'abside, n'admet pas des hauteurs différentes dans le sens de la longueur ; donc une entière similitude de mesures serait un vrai contresens.

Mais pour autant qu'une basilique chrétienne, sans perdre son caractère formel, peut s'approprier les mesures du temple de Salomon, la première basilique de St. Servais, nous semble-t-il, se les appropria ; elle en prit les proportions du plan : — le temple de Salomon avait une largeur uniforme de vingt coudées ; c'est la nef du milieu de la basilique, qui a vingt coudées de large aussi ; — le sanctuaire du temple de Salomon formait un carré parfait de vingt coudées de long sur vingt coudées

de large ; le sanctuaire de notre basilique, le presbyterium de même que la crypte,était parfaitement identique, un carré de vingt coudées de côté ; — enfin, le temple de Salomon, le Saint avec le Saint des Saints, était environ trois fois plus long que large ; aussi la largeur totale de la basilique de St. Servais est comprise environ trois fois dans sa longueur; quoique cependant les églises primitives n'aient d'ordinaire qu'une longueur égale au double de la largeur.

Nous avouons franchement que très-souvent, en guise d'examen de conscience, nous nous sommes posés très-sérieusement la question : — dans tout cet échafaudage de chiffres, ne sommes-nous pas le jouet du hasard ? Car, en admettant le hasard pour la fameuse mesure initiale de M. 10.80 ou vingt coudées, les autres mesures en découlent assez bien ; les nefs latérales étaient la moitié et le tombeau de St. Servais le quart de la nef principale ; et puisque la coudée a tout justement cinq palmes,plusieurs carrés du nombre cinq s'en suivent aussi. Pareil propos, nous nous le sommes tenus souventes fois. Cependant nous pouvons difficilement l'admettre.

D'abord, à l'occasion de tous les mesurages que nous avons tentés pour connaître la mesure d'unité des églises,jamais nous n'avons encore rencontré un hasard d'une si étonnante précision ; bien au contraire, quand quelque part l'unité de mesure, soit le pied,soit l'aune,donnait,avec justesse et sans restes, des chiffres ronds ou une succession de carrés, ce n'était nullement le hasard, mais nous étions parfaitement en présence de l'échelle réelle employée par l'architecte.

Mais encore, si vraiment il ne s'agissait que

d'un hasard unique, nous n'aurions certainement pas osé le produire ; mais il y a dans cette occurrence une véritable rencontre de plusieurs hasards absolument indépendants l'un de l'autre : — c'est la largeur de la nef du milieu, M. 10.80, qui représente au juste 20 coudées, un multiple de cinq, premier hasard ; — je passe les nefs latérales et le tombeau de St. Servais, admettant que ce ne soient que des subdivisions, la moitié et le quart de la grande nef ; mais la petite porte monolithe du tombeau de St. Servais donne quatre chiffres, qui tous relèvent exactement de la coudée : épaisseur d'un pied, longueur de six pieds, largeur de deux coudées, hauteur de l'ouverture de trois coudées ; voilà un deuxième hasard qui à lui seul en vaut quatre ! — ensuite le grand carré oblong de la basilique, indépendamment de l'existence ou de la non-existence d'une absidiole, avait 125 coudées de long, cube du chiffre cinq, troisième hasard absolument indépendant des précédents, car personne ne s'avisera de prétendre qu'une nef doive être, d'ordinaire, six fois et un quart plus longue que large ; — puis, la largeur du temple Salomonéen, clairement indiquée par l'Ecriture Sainte, a précisément le même nombre de vingt coudées que notre basilique, quatrième hasard, qui en aucune façon ne dépend des autres ; — enfin le sanctuaire du temple de Jérusalem, et le sanctuaire, le chœur et la crypte de St. Servais ne sont pas seulement tous les deux des carrés parfaits, mais encore des carrés parfaitement identiques, ayant chacun 20 coudées de côté, cinquième hasard, qui, bien compté en vaut trois.

Voilà, — (et j'en passe, pour ne pas m'exposer au reproche de présenter des rapprochements conjec-



ÉGLISE St-SERVAIS A MAESTRICHT.

turaux,) — voilà quelques raisons, qui toujours nous ont fait un peu regimber contre la suspicion du hasard. Encore, et qu'on veuille bien le remarquer, en bon calcul de probabilités, tous ces hasards ne s'additionnent pas, mais se multiplient; comme les diverses positions des quatre chiffres d'une serrure de coffre-fort forment le respectable nombre de vingt-six à la quatrième puissance.

D'ailleurs, St. Monulphe n'aurait été ni le premier, ni le dernier, qui eût pris le temple de Salomon comme modèle de sa basilique. L'église de St. Martin, bâtie par St. Grégoire de Tours, celle de St. Patient à Lyon, par Sidoine Apollinaire ; la basilique constantinienne de la Résurrection à Jérusalem, la Sainte Sophie à Constantinople, par Paul le Silentiaire, ont été modelées, d'après le rapport des historiens, de près ou de loin, sur le fameux temple des Saintes Ecritures.

Nous savons que l'empereur Justinien avait expressément tâché d'imiter Salomon par le nombre des ouvriers, la durée de la construction et la richesse des matériaux de Sainte Sophie, et que, le temple achevé, il s'écria : — « Salomon, je t'ai vaincu ! » — et l'historien Eusèbe affirme en termes les plus exprès, que l'évêque St. Paulin se conforma au temple de Jérusalem pour la construction et les dispositions de la basilique qu'il construisit à Tyr : — « excitatum autem ad eum » modum constituit ac disposuit, quem ex sacrorum » oraculorum descriptione didicerat. » (1)

---

1) Eusèbe, *Hist. eccl.* Migne, *Patr. gr.* t. 20, col. 871.

En finissant ces considérations au sujet des mesures et des proportions similaires de la basilique de St. Servais, nous tenons à relever que ce n'est pas en stricte thèse que nous avons voulu les formuler ou les défendre ; mais les concordances nous paraissent trop étonnantes et trop multiples, pour ne pas en faire une modeste hypothèse, que nous soumettons au jugement éclairé des archéologues, et dont l'acceptation ou le rejet ne peuvent infirmer en aucune façon notre thèse en ce qui concerne la conservation actuelle de l'antique basilique.

***

Nous résumons en quelques lignes les preuves historiques et archéologiques de notre thèse.

A la fin du VIe siècle, l'évêque de Maestricht, St. Monulphe, fonda, sur le tombeau de St. Servais, une grande église. Ce fait est rapporté par un historien contemporain St. Grégoire de Tours, par l'auteur anonyme de la plus ancienne vie de St. Monulphe, par Raban-Maure au IXe siècle, par Hariger au Xe siècle, et par toute la tradition historique.

Cette église, dont la grandeur correspondait aux besoins d'une cathédrale et à l'importance de la ville, ne fût pas dévastée en 881 par les Normans. Non seulement une tradition constante, rapportée par Jocundus, par Van Veldeke et par les Bollandistes, en fait foi ; mais cette tradition se trouve pleinement confirmée par la charte de l'empereur Arnulphe en 889, de même que par de nombreux faits et circonstances des années suivantes. Aussi les fêtes de dédicace attestent la conservation de la première église.

Les preuves historiques sont en tous points confirmées, éclaircies et complétées par les recherches archéologiques. L'étude archéologique indique et prouve une succession de plusieurs constructions anciennes, nettement différentes et se rapportant exactement aux données historiques. Elle nous fait comprendre et apprécier les détails topographiques rapportés par Jocundus, concernant la disposition de l'église en 726 et en 824, détails puisés nécessairement aux sources contemporaines et admirablement vérifiés à l'église actuelle.

Enfin, elle prouve péremptoirement, qu'au milieu de quatre ou cinq constructions romanes successives, il existe, debout encore sur dix-huit des vingt-quatre piliers, un noyau antique, qui par son plan, sa forme, son appareil et son profil, est tout classé parmi les premières églises du style latin.

Cette primitive église, grande et simple, dénuée d'ornements, carré imposant, sans tours ni transept, au style grossier, aux souterrains mystérieux, c'est le *magnum templum*, la vraie basilique cimétériale, bâtie par St. Monulphe sur le tombeau de St. Servais.

IV.

Nous nous proposons de consacrer une étude spéciale à l'admirable chœur occidental, improprement dit le narthex, ou la chapelle de Charlemagne; un bâtiment somptueux, qui par sa grandeur et sa richesse, captive tout autant le simple visiteur, qu'il intéresse l'historien et l'archéologue.

La tradition attribue la construction de ce narthex à Charlemagne. Avant la révolution française, une statue du grand empereur, portant ce bâtiment sur la main gauche, se trouvait dans une chapelle de l'église. (1) Charlemagne avait une vénération spéciale pour St. Servais, et aux grandes solennités religieuses venait souvent d'Aix-la-Chapelle à Maestricht. Son architecte Eginhart était effectivement abbé-laïc de l'église de St. Servais, et il la dota, sa vie durant, de toutes sortes de largesses. Déjà malade et demeurant à Seligenstadt, il a voulu encore revoir, en 839, l'année de sa mort, sa chère abbaye de Maestricht.

La tradition de la fondation du narthex par Charlemagne semble donc se rattacher aux données historiques ; et attendu que le bâtiment, en tant

---

(1) Cette statue en bois polychromé avait été placée dans la première chapelle au nord-est de la nef latérale, et provenait de la Chapelle de Charlemagne à l'ouest. Lorsqu'à la révolution l'église fut occupée par les troupes françaises, la soldatesque mutila la statue de l'empereur et la jeta dans la crypte. Là, cette statue, aux jambes tronquées et à la laide apparence, placée par terre dans un coin près de l'autel, devint plus tard l'objet d'une dévotion superstitieuse, de sorte que la fabrique d'église jugea bon de la faire disparaître. Cette disparition est des plus regrettables, vu que l'âge de cette statue aurait pu nous fournir des indices sur l'origine de la légende carlovingienne.

que. construction centrale à plusieurs étages se terminant en coupole, présente certaine similitude avec le plan carlovingien, des architectes de grand renom, et pour l'autorité desquels nous tenons à témoigner la plus haute déférence, déclarent cette construction, en dehors d'un remaniement survenu au XII[e] siècle, strictement carlovingienne.

Certes, nous ne contesterons pas qu'il y ait eu en cet endroit quelque chapelle, oratoire, tribune, ou bâtisse quelconque, élevée par Charlemagne ou par son chancelier Eginhart, à la fois architecte et abbé de St. Servais ; quoique l'histoire ne relate pas de constructions, mais uniquement de riches donations de la part de ce dernier. (1). Mais nous sommes d'avis que le narthex actuel, appelé dans les documents anciens de l'église le *novum opus*, ne remonte pas au temps de Charlemagne, mais qu'il a été fondé vers la fin du XI[e] siècle, ou dans la première moitié du XII[e] siècle, et modifié intérieurement plus tard ; et pour assigner une date plus précise à ce changement, probablement entre les années 1166 et 1177.

Quand on compare le narthex de St. Servais, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, aux œuvres d'indubitable origine carlovingienne, on constate des différences absolues, profondes, générales.

Toute œuvre carlovingienne, soit directe ou contemporaine et née sous l'influence de la fameuse Chapelle impériale d'Aix-la-Chapelle, porte le cachet

---

1) Mons. A. J. Flament, Archiviste de l'Etat dans la province de Limbourg, mentionne plusieurs donations d'Eginhart à son abbaye de St. Servais, de reliques, d'objets d'art et de priviléges. *Publications de la Société hist, et arch.* 1891, p. 31.

d'un art importé, étranger, pseudo-antique, mal compris et laborieusement rendu ; un art qui procède directement de l'Italie, et dans lequel les réminiscences classiques sont irrécusables.

Quand même on ignorerait que l'octogone d'Aix-la-Chapelle est une imitation de St Vital de Ravenne, toute son ornementation est là pour indiquer son origine d'au-delà des Alpes. Les chapiteaux qui à l'extérieur surmontent les pilastres du dôme central, tâchent d'imiter le style corinthien ; les trente-deux colonnes en marbre précieux, à chapiteaux corinthiens, sont antiques ; mais tandis qu'à St. Vital elles portent l'imposte ou la retombée des arcades, elles se haussent et se surmontent ici, deux à deux, pour donner en plein contre l'intrados des arcades ; un vrai comble de mauvais goût et de manque d'entente de la liaison intime entre la construction et l'ornementation.

Quand on considère les quelques profils que nous donnons à la Pl. IV, l'importation étrangère s'accuse nettement ; non seulement à cause d'une grande richesse, quelque déplacée qu'elle soit, mais surtout à cause de la forme tout exotique. Le larmier *a* et les corniches *b* et *c* sont franchement romaines, quelque mal entendue que soit la corniche *b*, dont la mince vive-arête supérieure doit s'écraser sous le moindre choc ; encore une fois, comme nous l'avons vu aux colonnes, l'ornement est en dehors de la construction. La lourde liste *d*, qui, à l'intérieur, fait le tour de l'octogone et surplomble démésurément les arcades, ne ressemble à aucun profil connu de nos contrées ; en *e* il ressemble à un larmier ; et en *f*, forme inusitée chez nous, le quart de rond se relève encore une fois au-dessus de l'horizontale. Même la forme de

l'imposte des gros piliers *g*, qui semble se rapprocher de nos profils romans, s'en éloigne tout-à-fait par le défaut de proportion et par la trop grande saillie inférieure.

Il en est ainsi de toutes les constructions de l'influence carlovingienne. Le curieux portique de Lorsch, entre Manheim et Darmstadt, a deux étages, dont l'inférieur est orné de chapiteaux composites, et le supérieur de pilastres ioniques. Au Musée de Mayence on voit des chapiteaux provenant de la chapelle impériale de Nieder-Ingelheim, qui imitent laborieusement le style corinthien. La technique de la crypte de Steinbach et de l'abbatiale de Seligenstadt procède directement des formes romaines. Toutes ces constructions sont attribuées à Eginhart.

Aussi la coupole de l'église St. Michel à Fulde, consacrée en 822, est portée par huit colonnes à chapiteaux corinthiens, tandis que la massive colonne centrale de la crypte se rapproche du style ionique.

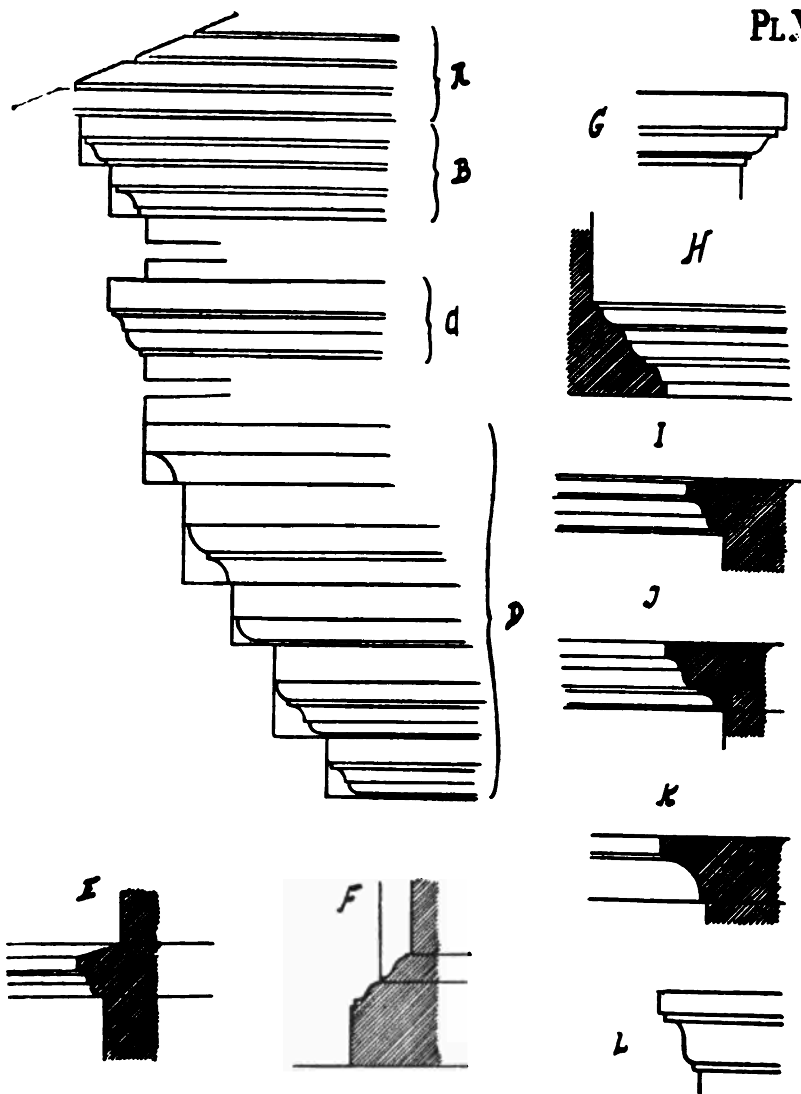
Nous ne prétendons aucunement que toutes les constructions du commencement du IX[e] siècle doivent nécessairement présenter ce caractère ou des traces du pseudo-antique. En France surtout, il n'est pas mal de monuments de ce temps, qui ne s'éloignent guère des formes indigènes, qui alors s'élaboraient lentement dans ce pays. Mais c'étaient des monuments qui naissaient tout en dehors de l'influence d'Aix-la-Chapelle. Mais nous croyons qu'il n'existe aucune construction bâtie par Charlemagne, ou dérivant directement de l'influence d'Aix-la-Chapelle et de l'école d'Eginhart, à laquelle ce caractère de style d'importation étrangère fasse défaut.

Or le narthex de St. Servais, pour être bâti par Eginhart, n'en représente en aucune façon le style; et loin d'attester la moindre importation étrangère, c'est un vrai type du style roman le plus pur, tel qu'il s'est développé, dans notre pays, aux XIe et XIIe siècles sous l'influence de Cologne.

Et certes, nous ne parlons nullement du remaniement du narthex, qui eut lieu dans la dernière moitié du XIIe siècle, exclusivement intérieur et se bornant surtout au deuxième étage ; nous passons les belles colonnes torses aux bases pattées et aux riches chapiteaux historiés ; non, nous avons uniquement en vue la bâtisse primitive, qui à l'extérieur, n'a subi le moindre changement, et dont la grande salle à coupole du troisième étage n'a probablement jamais servi à sa destination originaire, et n'a pas même été entièrement achevée. Or cette construction primitive, aux proportions bien pondérées, aux formes traditionnelles du pays, aux profils absolument indigènes, ne ressemble en aucune façon au style d'importation et aux ornements pseudo-antiques d'Eginhart ; mais elle porte le cachet d'une création issue des traditions architecturales autochtones ; une construction, non pas du IXe siècle et procédant de l'école semi-italienne de Charlemagne, mais une construction toute germanique de la fin du XIe ou de la première moitié du XIIe siècle, et procédant directement de l'influence rhénane.

Les grandes lignes comme les moindres détails, la superposition des quatres rangées d'arcades, les fenêtres géminées avec colonnette centrale à chapiteau rhénan et à base sans griffes, les corniches d'arcatures sur modillons, la fenêtre en quatrefeuilles de la salle supérieure, toutes formes qui

Pl. V.



1 M. 2 M.

V. PROFILS DU NARTHEX.

sans conteste appartiennent à la construction primitive, classent le narthex parmi les plus parfaits modèles du style roman au XIe ou XIIe siècle.

Des formes identiques, plus ou moins développées, se rencontrent, du commencement du XIe jusqu'à la fin du XIIe siècle, à un grand nombre de monuments de ces pays. Les plans peuvent être différents ; car aucun style ne se répète moins et présente une si prodigieuse diversité de conceptions que le style roman ; mais les formes constituantes et les motifs d'ornementation sont identiques et marchent en progression continue.

Considérez p. e. les narthex ou les tours de l'ouest des églises de St. André, de St. Georges et des Apôtres à Cologne, du dôme de Spire, de la paroissiale d'Andernach, de l'abbatiale de Königslutter, de St. Barthélémi à Liége, de toutes les églises à double chœur, comme Worms, Mayence, Bamberg, Laach et tant d'autres ; quelque grande que soit la différence des plans avec le narthex de St. Servais, le style est identique ; il procède des mêmes formes ; il use des mêmes types ; la filiation intime de toutes ces constructions, même à deux siècles de différence d'origine, s'accuse nettement.

Aussi les profils du narthex, qui se rattachent intimement à ceux de l'abside, diffèrent-ils profondément des profils carlovingiens d'Aix-la-Chapelle. Un seul regard peut nous en convaincre.

A la Pl. V nous donnons en A, B, C et D les profils d'une charmante petite abside du deuxième étage, construite en encorbellement contre le mur nord-est du narthex (1) ; A et B forment le toit et

1) On ne saurait mieux comparer cette abside qu'aux absidioles des galeries à l'église de N. Dame à Ruremonde, donnant en encorbellement dans le transept, et construits entre 1218 et 1224.

la corniche ; C et D donnent les encorbellements de la base. Cette absidiole est trop intimement liée à la maçonnerie primitive et intègre du narthex, pour qu'on y voie une reconstruction du XIIe siècle ; d'ailleurs les profils suivants sont quasi identiques ; E, F et H sont des profils extérieurs, G, K et L sont des impostes et des tailloirs de la grande salle à coupole.

Nous croyons qu'il est assez superflu d'insister davantage sur leur caractère strictement roman et sur leur différence profonde avec les profils hétérogènes de l'octogone d'Aix-la-Chapelle.

Ce qui de prime-abord pourrait encore suggérer l'idée de similitude avec le dôme d'Aix-la-Chapelle, c'est le caractère central du narthex, ayant pour point culminant la coupole.

D'abord, la centralité, pour peu qu'il y en ait dans le narthex de St. Servais, n'est pour sûr pas un critérium exclusif des temps carlovingiens ; car on trouve d'innombrables constructions centrales, qui ne sont nullement carlovingiennes, et plusieurs constructions dûment carlovingiennes, qui ne sont nullement centrales ; p. e. le narthex de Lorsch et les basiliques de Seligenstadt, de Michelstadt et de Nieder-Ingelheim, construites probablement par Eginhart.

Et quant à la fameuse coupole de la salle du troisième étage, elle constitue à notre avis, à elle seule, une des preuves les plus péremptoires, que la construction ne peut être carlovingienne ; car l'école d'Eginhart n'a jamais construit une seule coupole sur pendentifs, ne l'ayant probablement jamais connue.

Dans tous les monuments carlovingiens, qui

nous sont connus ou conservés, nous ne rencontrons pas une seule coupole bâtie sur pendentifs ; c'est-à-dire : une calotte hémisphérique, élevée sur les angles d'un carré au moyen de quatre triangles, formant les sections d'une sphère, dont le centre se trouve au milieu du carré, à la hauteur de la naissance des quatre arcades.

Cette construction, dont la Sainte Sophie de Constantinople fut le type majestueux, et qui est reproduite dans le narthex de St. Servais par un architecte consommé dans la plus idéale perfection, Charlemagne ne la connut jamais, et les constructeurs qu'il fit venir de Lombardie n'ont jamais élevé quelque bâtisse qui en approcha.

Toutes les coupoles carlovingiennes, sans exception aucune, sont bâties sur plan octogonal et portent absolument de fond. Ce ne sont, à vrai dire, que huit pans de mur, élevés sur huit arcades et autant de piliers ou de colonnes, qui à la hauteur voulue s'incurvent vers le centre, et forment une voûte composée de huit triangles. Tel l'octogone du dôme d'Aix-la-Chapelle, tel l'oratoire de Nimègue, telle encore la coupole ronde de l'église de St. Michel à Fulde, bâtie sur huit colonnes ; le pendentif n'entre pour rien dans toutes ces constructions. D'ailleurs l'église de St. Vital à Ravenne, dont le dôme d'Aix-la-Chapelle et sa miniature de Nimègue ne furent que d'assez serviles imitations, est bâtie aussi sur plan octogonal sans pendentifs.

Or l'élévation d'une coupole ronde sur un plan carré a été un pas immense dans l'art de la construction. Le pendentif est un moyen tout aussi hardi qu'ingénieux, que les Romains n'ont pas connu, et que le seul génie architectural de Byzance a su trouver. Les Romains, de tout temps, ont

élevé une multitude de coupoles, dans les thermes, les palais, les temples, les églises chrétiennes ; mais de toutes ces coupoles, aucune n'est bâtie sur plan carré ; toutes portent de fond sur plan circulaire ou polygonal. Telles les coupoles du Panthéon, de S. Constanza à Rome, de S. Lorenzo à Milan, de St. Vital à Ravenne et autres.

La coupole sur pendentifs, inventée à Byzance, ne fut importée en Italie qu'au Xe siècle, plus d'un siècle après la mort de Charlemagne. Peu après, son usage s'implanta dans l'Aquitaine, où pendant plus de deux siècles la coupole règna en souveraine ; et ce n'est qu'au XIe et XIIe siècles, que nous la voyons apparaitre en Germanie et spécialement dans les pays rhénans.

Viollet-le-Duc, en traitant à l'article CONSTRUCTION de la coupole sur pendentifs, qu'il appelle une innovation des plus hardies, assure : — « Les con-
» structeurs que Charlemagne fit venir de Lom-
» bardie et d'Orient en Occident n'apportèrent pas
» avec eux ce mode de construction ; ils se conten-
» tèrent d'élever, comme à Aix-la-Chapelle, des
» voûtes à base octogonale ou circulaire sur des
» tambours montant de fond. Ce ne fut que plus
» tard que les dérivés de la construction byzantine
» eurent une influence directe en Occident. »

Nous n'avons pas à rechercher la marche plus ou moins directe, que l'influence byzantine a suivie pour atteindre le nord-ouest de l'Europe, et si la coupole, sur plan carré, nous vient directement de St. Marc de Venise, ou par l'intermédiaire de l'Aquitaine.

Seulement, nous tenons à constater, que parmi le grand nombre de coupoles, que, de la fin du XIe jusqu'au commencement du XIIIe siècle, on ren-

contre dans les monuments des pays rhénans, celle de St. Servais à Maestricht est de loin la plus parfaite et la plus importante, probablement aussi la plus ancienne encore existante.

Nous rencontrons des coupoles ou des tours octogonales sur plan carré avec voûte cupiliforme : — à Cologne, aux églises des Apôtres, de St. Jacques, de St. André et de St. Martin ; au Munster de Bonn ; aux abbatiales de Brauweiler, de Laach, d'Arnstein et de Schwarzrheindorf ; à la paroissiale de Sinzig ; aux dômes de Limbourg, de Mayence, de Spire et de Worms, dont les trois derniers ont chacun deux coupoles ; à l'église du Munster de Ruremonde et à plusieurs constructions romanes de moindre importance.

De ces coupoles, dont la plupart sont octogonales, quelques-unes sont construites sur des trompes, des niches, des encorbellements, des arcades, voire même sur une superposition de plusieurs arcs, bandés d'un mur à l'autre dans les angles du carré. D'autres, p. e. celles de Brauweiler, de St. Jacques et de St. Martin à Cologne, sont élevées sur de réels pendentifs, plus ou moins adroitement exécutés. Mais aucune coupole n'est mieux conçue, plus parfaitement construite, plus habilement appareillée que celle de St. Servais à Maestricht.

Nous donnons à la Pl. VI une perspective de la grande salle du troisième étage, du sud-ouest vers le nord-est. Mieux que toute description, elle nous fait voir la disposition du pendentif en F, ces courbes bien pondérées, la position bien assurée des premières assises de la coupole, enfin le parfait agencement de la construction entière.

Il est sans conteste que la coupole de St. Servais l'emporte de beaucoup, comme justesse de concep-

tion, sur les coupoles de la fameuse église de S[t] Front de Périgueux, la mère et le modèle de toutes les églises à coupole du midi de la France. A St. Front tous les lits des pendentifs sont horizontaux ; ce ne sont donc nullement des sections triangulaires d'une sphère, dont tous les lits doivent regarder le centre de courbure ; mais de simples encorbellements, qui se surplombent graduellement. Aussi l'architecte de St. Front hésita-t-il à poser la coupole sur le bord extérieur de l'encorbellement, mais il la recula en lui donnant un plus grand diamètre, de crainte probablement que le pseudo-pendentif ne s'affaissât. (1)

A St. Servais, au contraire, aucune hésitation ; ni dans le principe, ni dans l'exécution. Le pendentif est bien appareillé ; tous les lits sont inclinés normalement au cercle générateur de la sphère ; et les couches supérieures du pendentif se transforment en un arc purement ornemental à angle très-obtus, dont l'effet est des plus heureux, et qui prépare l'assiette uniforme au cordon proéminent, qui profile nettement la naissance de la coupole.

Il est évident que l'architecte de la coupole de St. Servais fut un maître consommé, rompu à toutes les difficultés de la construction et possédant parfaitement le principe du pendentif. S'il s'est écarté légèrement de la forme rigide et nue du pendentif, telle que nous le voyons p. e. à St. Marc, en réunissant les grandes lignes des arcades par un

---

1 Comparez le plan et l'élévation des coupoles de l'église de S[t] Front à Périgueux dans VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture*, IV, p 353, et VII, p. 113, et dans FÉLIX DE VERNEILH, *l'Architecture Byzantine en France*, pl. 2. p. 15,

arc similaire, il l'a fait dans un but ornemental du meilleur effet, dont nous n'avons qu'à lui savoir gré.

La coupole est bâtie en pierres blanches de qualité supérieure, très-exactement appareillées. Les sept couches inférieures, ayant une hauteur de M. 1.10, sont posées à lits horizontaux pour obvier à la grande poussée de la voûte. En effet, la calotte est à cintre surbaissé, n'ayant que M. 3.35 de hauteur au-dessus du tailloir circulaire, qui lui sert de base, tandis que son rayon vecteur est de M. 4.20. Son élévation au-dessus du dallage de la salle est de M. 10.85. Le plan, sur lequel la coupole est construite, représente un carré légèrement oblong ; il a M. 8,58 du nord au sud, sur M. 8.35 de l'est à l'ouest.

Quelle est la date d'origine qu'on doit assigner à la grande salle du troisième étage, et conséquemment au narthex d'avant le remaniement de la fin du XIIe siècle ? et quelle était la destination de cette salle ?

Dans le temps nous avons longuement conféré à ce sujet avec feu M. Van den Bergh, ancien ministre du Waterstaat, très-attentif aux moindres détails concernant l'antique église de St. Servais. (1) Il opiniait que la grande salle pouvait avoir été un oratoire, du temps que le clergé de St. Servais vivait encore en communauté monastique (2), une

---

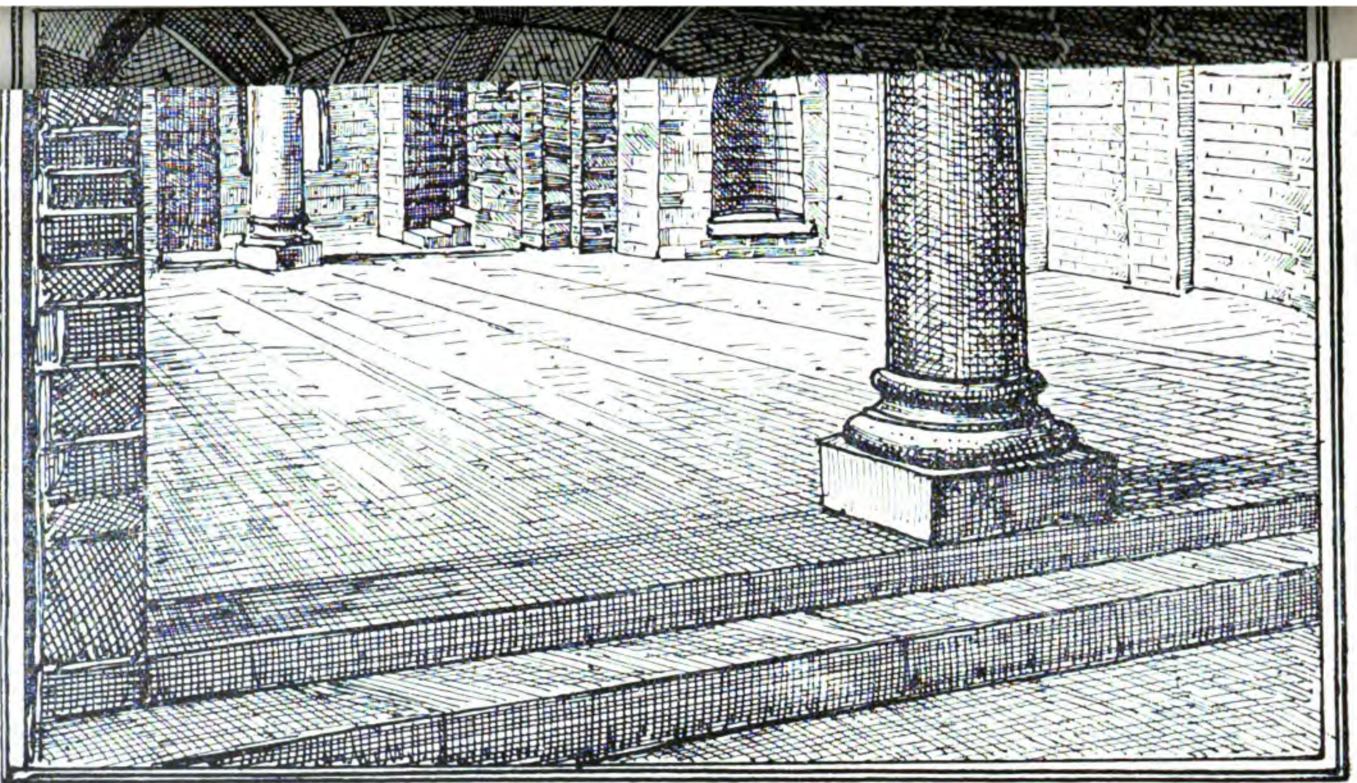
1) Les notes éparses, qu'alors il couchait pêle-mêle et sans suite sur le papier, ont été publiées et enrichies de maintes illustrations historiques de grand intérêt dans les Publications de la Société hist. et arch. 1890, par M. A. Flament, archiviste de l'Etat dans le Limbourg.

2) Cette vie de communauté ne cessa toutefois que vers le commencement du XIIIe siècle.

sorte de chœur d'hiver, comme on en trouve
des grandes basiliques de Rome, ou comme il y
avait un au-dessus du portique de la basilique
lovingienne de Seligenstadt.

Cette hypothèse toutefois comporte plusie
difficultés. Perchée à une hauteur aérienne, par
salle nous paraît d'un abord par trop difficile p
avoir dû servir à un usage journalier. Le réfect
et le cloître du Mont-St-Michel sont uniques
monde, et pour cause. D'ailleurs on ne sau
choisir un emplacement moins propice pour ser
de chœur d'hiver ; c'est le rendez-vous des ourag
et de toutes les rigueurs de la dure saison ;
deux escaliers en limaçon, vrai cheminées d'aéra
y auraient lancé pendant le passage des moines
froid à jet continu, et on n'y trouve aucune tr
de foyer ou de cheminée.

Nous émettons l'opinion que cette salle imposa
a été primitivement destinée aux solennités ex
ordinaires, soit d'ordre religieux, soit d'or
monastique, et aux réceptions de grand apparat.
tombeau et l'église de St. Servais, depuis Char
Martel et Charlemagne, furent l'objet de la véné
tion, de la munificence et de la visite personn
des empereurs et des rois. Charlemagne y célé
la fête de Pâques; le dernier rejeton de la deuxiè
maison royale de France y fut enseveli ; l'emper
Henri l'Oiseleur choisit St. Servais pour patron
prédilection ; les empereurs Henri II, le Saint,
Henri III, le Noir, après avoir été couronnés
Aix-la-Chapelle, se rendirent avec leurs suites
tombeau de St. Servais à Maestricht, et fur
récipiés par le clergé de l'abbaye. Qu'y a-t-il
plus naturel, que le besoin d'une salle imposan
proportionnée aux solennités de ces réceptio



VI. PENDENTIF DE LA « SALLE IMPÉRIALE ».



princières, se soit fait sentir ; à l'occasion de ces jours de solennel apparat, la majestueuse salle à coupole aurait pû se prêter merveilleusement, soit à une réception impériale, soit aux réjouissances monastiques. Le peuple appelle cette grande salle « *de Keizerzaal* » ou la salle impériale.

Toutefois, quelle qu'ait été la destination primitive de cette salle, il est fort probable qu'elle n'a jamais servi et que même elle n'a jamais été entièrement achevée. Bâtie au moyen d'un appareil qui présente des parements rudes et raboteux, il est évident que la salle était destinée à être plâtrée et ornée de peintures ; car il est pleinement inadmissible qu'un bâtiment, qui à l'extérieur n'a que des surfaces absolument lisses et unies, aux lits et aux joints, qui souvent n'ont pas un millimètre d'épaisseur, ait été destiné à rester à l'intérieur rude, raboteux et à joints gros et inégaux. Certes, pareille crudité peut plaire à l'œil de l'archéologue ; mais nos ancêtres, tout comme nous-mêmes, prisaient bien davantage un intérieur aux surfaces bien unies, entièrement rehaussés de belles couleurs, enfin parfaitement achevées ; d'autant plus que les surfaces extérieures étaient traitées d'une façon admirable et avaient demandé un travail dispendieux.

D'ailleurs, toutes les larges parois des constructions romanes, sans exception, demandent impérieusement la peinture. Or les murs de la grande salle n'ont jamais été lissés. (1)

1] Toutes les anciennes églises étaient à l'intérieur couvertes de peintures. Déjà le deuxième concile de Nicée en parle comme d'une tradition et d'une règle générale ayant force de loi : — « non est imaginum structura pictorum inventio, sed Ecclesiae Catholicae legislatio et traditio. »

On peut objecter que les alternances de pierres, aux tons tantôt clairs, tantôt foncés, semblent indiquer que, suivant l'intention de l'architecte, ces pierres ne devaient pas être couvertes d'un enduit. Oui, à voir notre croquis (Pl. VI,) on serait porté à le croire, mais il n'en est rien. Les quatre petites arcades, dont les faces présentent ces alternances de couleurs, vraiment systématiques, sont modernes et datent de la restauration d'il y a une dizaine d'années. Au contraire,aux grandes arcades anciennes, de même qu'aux pendentifs, ces alternances ne sont rien moins que strictes et systématiques ; on a employé les quelques rares pierres blanches, énormément dures, comme elles se présentaient au chantier ; et l'architecte ou le maître-d'œuvre les a laissé partager quelque peu indistinctement dans les grandes arcades, ne se souciant pas si elles furent employées oui ou non à des distances égales, précisément parce que la salle devait être plâtrée et peinte. (1)

(Syn. Nic. II, actio VI.*)* S[t] Grégoire de Tours rapporte que de son temps toutes les églises étaient ornées de peintures. *(Hist. Franc.* VII, c. 22 et 36; X, c. 31 ; *de Gloria Mart.* I, c. 65.) Aussi l'église de St. Servais a été peinte à toutes les périodes. Au-dessus des voûtes ogivales du XV[e] siècle, on voit encore dans les profondeurs des culs-de-voûte, surtout au croisement du transept et de la nef du milieu, des traces de grandes peintures romanes. Les quatre grandes figures qui ornent la voûte romane du presbytérium sont en partie des restaurations, d'après les traces des anciennes peintures retrouvées sous le badigeon.

L'intérieur de l'église de Notre-Dame, quelque parfait que soit son appareil, que maintenant on veut remettre à nu, était primitivement tout couvert de peintures.

1) Aussi les parements extérieurs sont élevés tantôt en pierres ferrugineuses brunes, tantôt en grès blanc très dur. Aux arcades des fenêtres, de même qu'aux angles des tours, ces pierres de différentes couleurs alternent souvent systématiquement et à distances égales ; parfois aussi elles ont été employées quelque peu indistinctement comme elles se présentaient à la

Nous venons d'observer que les deux colonnes, les quatre arcades à alternance systématique de pierres brunes et blanches, de même que les deux pans de murs H sous les grandes arcades, sont modernes ; mais les quatre pilastres avec imposte B sont dûment anciens et indiquent donc le plan primitif. Cet état de choses nous fournit encore une preuve de ce que la salle n'a été ou pas achevée ou pas en usage : car, ou bien les colonnes n'ont jamais été élevées, et alors, certes, les travaux dans cette salle n'ont pas été terminés ; ou bien, les arcades ont été démolies et les colonnes enlevées, ce qui prouverait que cette belle salle d'apparat n'avait aucun usage. Il ne peut être question de parties tombées par caducité ; car la haute perfection de toute la construction de même que son entière conservation plaident contre pareille hypothèse. Et encore, si la salle avait été en usage, elles auraient été relevées à bien peu de frais. (1)

---

main ; à un certain moment, la livraison des pierres brunes paraît avoir cessé, car au deuxième étage nous voyons tout-à-coup plusieurs couches bâties exclusivement en grès blanc.

La pierre ferrigineuse brune s'est fortement effritée au contact de l'air, par endroits jusqu'à une profondeur de plus de dix centimètres ; la pierre blanche, au contraire, qui est d'une dureté granitique, n'a pas été entamée d'un millimètre ; de sorte que toutes les arêtes, qui au contact des pierres brunes font saillie sur le mur, sont encore aussi vives qu'au jour de la pose ; aussi les impostes des pilastres extérieurs, qui sont taillées en grès blanc, présentent encore des moulures absolument intactes. Aux arcatures de la corniche on a employé un grès blanc beaucoup plus tendre, friable à l'ongle, mais qui a parfaitement résisté à l'air ; car huit siècles n'ont pu l'entamer que de deux millimètres à peine, ce qui se voit à de nombreux petits coquillages, qui partout font la même petite saillie uniforme.

(1) Nous croyons que ces deux colonnes ont été enlevées et utilisées aux étages inférieurs, lorsque, vers la fin du XII[e] siècle, cette partie a été plus richement remaniée. On y a entassé colonnes sur colonnes ; et pareils monolithes étaient suffisamment rares et précieux, pour qu'on se donnât la peine de les prendre dans une salle sans usage.

Il est encore un petit détail, qui nous prouve que les arrangements intérieurs de cette salle n'ont jamais été terminés. Le système des impostes est identique à celui du transept de 1039 : l'imposte ne se rencontre qu'au côté qui se courbe dans l'intrados soit d'une arcade soit d'une voûte, tandis que la face qui se continue dans le plan vertical n'en a pas. Nous en indiquons des exemples en A, B, C, D et E (Pl. VI) ; on rencontre les applications de ce système en plus de vingt endroits. Mais, une seule fois, le maçon, peut-être un subalterne, s'est mépris, et a appliqué un commencement d'imposte contre une surface, qui n'était pas destinée à s'incurver en arcade ; (cette méprise, comme l'étude des vieux monuments nous en montre beaucoup, n'est pas visible au croquis). Seulement cette méprise n'a eu qu'un commencement, et n'a pas été continuée contre le mur prohibé ; le maître-maçon l'aura remarquée et aura donné un contre-ordre ; mais comme cette grande imposte se trouvait encastrée, en tournant l'angle du pilier, dans une arcade achevée, et que par conséquent il y avait de la difficulté à l'enlever en entier, le maçon à l'aide du marteau en a fait éclater un gros morceau au coin, pour indiquer que l'imposte ne pouvait être continuée, se proposant d'abattre le reste et de faire égaliser la face au ciseau, quand plus tard la salle serait achevée et plâtrée. Eh bien, cette imposte prohibée, marquée au marteau d'un arrêt d'enlèvement, attend encore l'exécution de cette sentence. C'est que la belle salle n'a jamais été entièrement achevée.

La date d'origine que nous voudrions assigner à cette salle et au narthex, (en dehors de l'intérieur

des deux étages inférieurs qui plus tard ont subi un changement), est la fin du XIe ou la première moitié du XIIe siècle.

Il est certain que le narthex est postérieur au transept et au chœur ; la richesse du plan et l'avancement dans la technique de la construction l'indiquent ; de la voûte du chœur aux voûtes et à la coupole du narthex le progrès est manifeste. D'ailleurs, les reconstructions de même que les constructions procèdent, presque toujours, de l'est à l'ouest, très-rarement de l'ouest à l'est. Lorsque la basilique de St. Monulphe ne suffisait plus aux besoins du culte de la grande abbaye, il est naturel qu'on commença par le chœur. Aussi le narthex porta-t-il toujours le nom de *novum opus* ou *Nieuwwerk* ; dénomination qui se serait sans doute perdue, s'il avait été suivi par la construction de la partie de l'est.

On serait incliné à admettre que le narthex eût été bâti peu de temps après le chœur et le transept, car le même système de construction semble s'y continuer ; le principe de l'imposte est identique aux deux constructions, de même que la taille parfaite de la pierre, aux lits très-minces ; seulement aux parties inférieures du narthex l'appareil est plus grand ; souvent il atteint des proportions énormes, et aux angles on voit des pierres qui ont plus d'un demi-mètre cube. Cependant nous croyons être plus près de la vérité en avançant la construction au moins jusque vers la fin du XIe, voire même durant la première moitié du XIIe siècle.

D'abord nous faisons remarquer que Jocundus, écrivant en 1088, n'a très-probablement pas connu le bâtiment de l'ouest. Car, quoiqu'il mentionne toutes les grandes et petites constructions anté-

rieures, un mur de clôture du monastère en 928, la grande reconstruction de 1039 par le prévôt Geldulphus, une réparation des murs et une peinture de l'église par le prévôt Humbertus en 1076, il ne dit mot de la construction grandiose de l'ouest ; c'est qu'il est très-probable, pour ne pas dire certain, qu'en 1088 il n'en existait encore rien. Mais ce qui nous porte surtout à dater le commencement du narthex au moins de la fin du XI[e] siècle, si pas plus tard, ce n'est pas seulement la richesse du plan, mais surtout la haute perfection de la coupole.

Parmi le grand nombre de coupoles construites dans les provinces rhénanes sur plan carré, soit sur des pendentifs plus ou moins parfaits, soit sur des arcs, ou même sur des encorbellements, nous n'en connaissons pas une seule qui date du XI[e] siècle. Les plus anciennes sont bâties vers le milieu du XII[e] siècle : — église de Schwarzrheindorf, consacrée en 1151, Laach, 1156, Spire, 1159, de même que les belles coupoles sur pendentifs de St. Jacques à Cologne et de l'abbatiale de Brauweiler, construites dans la deuxième moitié du XII[e] siècle ; les coupoles sur le transept de St. Martin et de St. André à Cologne, datent de la fin du XII[e] siècle ; celles de l'église des Apôtres à Cologne, de la paroissiale de Sinzig, de l'abbatiale d'Arnstein, du Munster de Ruremonde, des Dômes de Mayence, de Worms et de Limbourg, ne furent construites que dans le premier et le deuxième quart du XIII[e] siècle. (1)

1] Il est à signaler que la coupole, qui, dans les provinces rhénanes, se rencontre partout et en toutes formes, ne dépasse guère les bords de la Meuse En Belgique nous ne connaissons que la coupole sous la tour de S[te] Gertrude à Nivelles et la voûte cupiliforme à nervures de la petite cha-

Il parait donc très-risqué de reculer la construction de la coupole de St. Servais de près d'un siècle avant les coupoles rhénanes ; d'autant plus que les formes de l'abside et du narthex procèdent directement du style roman des bords du Rhin. Aussi nous admettrions très-volontiers, que la coupole et le narthex fussent seulement du XIIe siècle, si une date ou quelque preuve plus précise nous était fournie. Cependant il est bon de remarquer, que toute la construction primitive du narthex ne présente aucune base ayant des griffes ou des pattes. Aussi les lignes sévères et cette âpre beauté de la grande salle à coupole nous semblent indiquer la fin du XIe siècle. (1)

En comparant attentivement la grande salle à

---

pelle de St Nicolas en Glain. D'après la gravure de l'ancienne église de St Jean l'Evangéliste à Liége, dans les *Délices du Pays de Liége* et reproduite par Schayes (Hist. de l'Archit. II, 96,) ce monument, bâti à la fin du Xe siècle, était une construction centrale, entourée de deux galeries superposées, et se terminant en dôme octogonal à coupole. L'imitation du dôme d'Aix-la-Chapelle est manifeste, et sans aucun doute la coupole a porté de fond, sur plan octogonal sans pendentifs.

1) Encore n'est-il nullement prouvé, que dans les pays rhénans il n'ait existé de coupoles antérieures au XIIe siècle. Presque toutes ces églises à coupoles en ont remplacé de plus anciennes ; et certes, nous n'oserions prétendre, qu'aucune n'ait eu la moindre construction cupiliforme ; d'ordinaire cependant les constructions du XIe siecle étaient encore couvertes d'un plafond plat, très-souvent au moins pour la nef du milieu, lors même que l'abside et les nefs latérales étaient voûtées.

Aussi l'absence de pattes aux bases des colonnes n'est-elle pas une preuve péremptoire du XIe siècle dans nos contrées, comme cela se rencontre parfois dans des manuels classiques, et comme il peut être de rigueur pour d'autres pays. En Italie les pattes se rencontrent déjà au VIIIe siècle ; en France elles apparaissent au XIe siècle. Mais dans notre pays, non seulement jamais patte n'a poussé avant le XIIe siècle, mais on ne rencontre pas mal de monuments du milieu du XIIe siècle, auxquels les pattes font en grande partie et parfois entièrement défaut ; telles les églises de Brauweiler, Andernach, Kobern, St Martin à Cologne, etc.

coupole à l'intérieur des deux étages inférieurs, il devient manifeste que cette dernière partie a été remaniée, sinon profondément quant au plan, au moins superficiellement quant à l'ornement. Les parements extérieurs des murs n'ont certainement pas été entamés ; aucune des fenêtres n'a été déplacée ou agrandie ; seulement l'ornementation intérieure a été visiblement enrichie.

On constate immédiatement que la salle à coupole porte le cachet de la première efflorescence du beau style roman, et que les étages inférieurs en représentent le plein épanouissement. Les colonnes sont prodiguées et même entassées l'une sur l'autre ; quelques fûts sont même ornés de cannelures en spirale ; les chapiteaux sont traités avec la dernière richesse ; de superbes chapiteaux historiés sont mêlés aux chapiteaux recouverts d'animaux fantastiques et de rinceaux de feuillage artistement enlacés. (1) Signe bien caractéristique : quoique toutes les bases soient encore hautes et sans scotie profonde, celles des colonnes cannelées sont munies des premières griffes.

A celui qui nous objecterait, que les étages inférieurs pourraient tout-de-même être encore dans l'état primitif, et que dès le principe ils aient été plus richement traités que la grande salle, nous

---

1) Parmi les trente-quatre superbes chapiteaux de la galerie du narthex, il n'y a qu'un seul avec inscriptions, en vrai latin de cuisine ; il représente quelques tailleurs de pierre, et porte sur deux pierres qu'on est en train de travailler : *Operarii lapis*. D'autres chapiteaux historiés sont couverts de scènes curieuses et énigmatiques, qui semblent être en partie empruntés aux bestiaires ; p. e. un combat d'un homme contre un être fabuleux : énorme tête humaine, à laquelle se soudent directement, sans intermédiaire d'aucun torse, deux bras et deux pieds. Plusieurs de ces sujets mériteraient une étude spéciale.

répondons que plusieurs détails nous font toucher le remaniement. La grande arcade, large d'environ dix mètres, qui s'ouvre sur la nef principale de l'église, a été manifestement remaniée; sa courbure n'atteint plus le demi-cercle, et elle a été écourtée des deux côtés de M. 0.55 pour ménager la place nécessaire à quatre colonnes, superposées deux à deux, et qui probablement ont remplacé le simple pilastre primitif.(1) Aussi voyons-nous que l'abaque de la colonne supérieure ne présente pas une assiette suffisamment large pour recevoir, en entier, la retombée de l'archivolte à redents ; un redent porte à faux et surplombe l'abaque. Aussi les fûts cannelés en spirale et les bases pourvues de griffes des colonnes supérieures sont évidemment postérieures aux colonnes inférieures à bases sans griffes. Les chapiteaux toutefois sont également riches et paraissent tous de la dernière période. (2)

---

1) On pourrait nous objecter à ce sujet que, quoique l'arcade vers la nef paraisse écourtée de M. 0,55, les arcades correspondantes vers le nord et le sud forment dûment un demi-cercle, et que les arcades à côté, vers l'est, qui toutes se rencontrent sur le même tailloir entourant le pilier, ont même plus d'un demi-cercle ; de sorte que ce tailloir pourrait tout de même être primitif, et occuperait une hauteur moyenne. Mais il faut savoir, qu'au temps de la construction primitive du narthex, lorsque le principe de l'imposte à la naissance de l'arcade était en vigueur, l'architecte était on ne peut plus strict dans l'application. Nous voyons en effet, à la salle supérieure, qui est bien primitive et nullement remaniée, des piliers vers lesquels de trois côtés, à des hauteurs différentes, tendent les arcades ; mais les impostes des trois côtés sont à des hauteurs différentes et indiquent nettement le commencement de chaque arcade, quoique la différence de hauteur ne soit que de M. 0.40. Aussi voyons-nous qu'au deuxième pilier remanié de la nef, (Pl. III, fig. 3 et 4,) l'imposte de l'arcade se trouve justement à la naissance de la courbure, quoique la différence de hauteur d'avec l'imposte ancienne ne soit de quelques centimètres.

2) Peut-être les deux fûts des colonnes supérieures proviennent-ils de la salle à coupole, qui était sans usage ; étant trop gros pour leur nouvelle destination, on les aura de plus agrémentés de cannelures. La superposition de ces colonnes s'explique suffisamment par l'impossibilité de se procurer des monolithes de dix mètres de hauteur.

Ce qui constitue encore une preuve irrécusable des époques différentes de la salle à coupole et de l'intérieur des étages inférieurs, c'est le système de l'imposte. A la salle supérieure, l'imposte n'occupe que le côté qui se courbe en arcade ou en voûte, au point où il abandonne la verticale. En vingt endroits différents on trouve l'application de cette loi de fer, qu'une seule méprise, aussitôt corrigée qu'aperçue, a pu violer. Aux étages inférieurs, au contraire, on ne trouve plus de traces de ce système. Peut-être, quelque bien motivé que fût ce système, le nouvel architecte a-t-il pensé qu'il portait un obstacle à la richesse et à la multiplication d'un motif d'ornementation recherché ; car dès qu'il pouvait placer quelque part une imposte, fût à un pilier ou à un pilastre, l'imposte se continue aussi loin que possible sur tous les côtés, soit du pilier, soit du pilastre, soit même du mur droit, sans se soucier que le côté abandonne, oui ou non, la verticale. (1)

Il paraîtrait, certes, assez hasardé de vouloir indiquer au juste, jusqu'où ces changements, tout intérieurs, se soient précisément étendus. Toutefois, nous croyons ne pas être loin de la vérité en disant, qu'ils n'aient guère dépassé les impostes, les quatre colonnes de la grande arcade, et peut-être encore quelques colonnes engagées, remplaçant de pilastres.

Encore croyons-nous que la voûte en cul-de-four, qui au milieu de la galerie s'élève sur deux belles

---

1 Toujours nous avons eu idée, que la dénomination de « opus novum » ou « nieuwkerk », donnée anciennement au bâtiment de l'ouest, lui fut précisément donnée à l'occasion du remaniement et du superbe renouvellement de la « chapelle de Charlemagne ».

colonnes, appartient à la reconstruction postérieure. Au-dessus de cette galerie et au-dessous de la salle à coupole, il y a un corridor, ayant M. 2.90 de largeur et M. 1.90 de hauteur. Ce corridor curieux et énigmatique, pourvu de plusieurs minces ouvertures s'ébrasant largement au raz du sol en guise de meurtrières, suggérant éminemment l'idée de fortification, entretient une communication directe entre les deux tours. Or ce corridor ou couloir est presque entièrement intercepté, au milieu, par l'extrados de la voûte en cul-de-four, qui surgit brusquement de la galerie inférieure, de sorte qu'une personne ne peut passer que très-difficilement et en se courbant au-dessus de la voûte. Pareille construction ne paraît guère primitive, et cette conque, dont l'intrados est tout aussi joli pour la galerie inférieure que son extrados est encombrant pour le corridor, pourrait bien être une superfétation du temps de la reconstruction. (1)

On a encore émis l'opinion, que la voûte d'arète, qui au-dessous de la coupole couvre le centre du

---

1) Aussi cet étrange corridor était fermé des deux côtés par un mur en grès tendre, dont il était difficile de fixer la date d'origine. On aura supprimé ce couloir, parce que cette voûte l'obstruait presqu'en entier.

Il y a une quinzaine d'années, ce curieux corridor, absolument inabordable, était parfaitement inconnu. Apercevant à l'extérieur des fentes étroites en forme de meurtrières, auxquelles de l'intérieur il n'y avait pas d'accès, nous nous mîmes à la recherche de son accès; et à la hauteur de ces ouvertures nous trouvâmes, dans les escaliers en limaçon, deux petites portes murées. Nous nous rappelons encore l'ardeur des deux ouvriers, qui, la sueur au front, moins encore par suite des efforts que par l'anxieuse agitation de pouvoir mettre enfin la main sur les « douze statues des apôtres en or massif », que le peuple croit enterrées dans l'église, faisaient crouler à coups redoublés le mur séparateur. Ils ne trouvèrent, hélas, qu'une grosse charretée de brins de bois, que les oiseaux y avaient logés, peut-être pendant des siècles.

narthex, serait une ajoute des temps postérieurs, de sorte que dans le plan primitif la coupole de la grande salle aurait été en vue du fond de l'église. (1) Nous ne pouvons pas l'admettre pour plusieurs raisons.

D'abord, la grande salle, dite impériale, aurait été un vrai hors d'œuvre. Si, au beau milieu, elle avait été percée d'un trou carré de huit mètres et demi de côté, les restes de la salle, quelqu'importants qu'ils fussent, auraient été d'un usage tout-à-fait dérisoire à défaut de communication, vu qu'ils n'auraient été reliés que par une étroite et basse galérie.

D'ailleurs, rien aux murs ou aux piliers de la salle n'indique, qu'il y ait eu quelque rampe ou balustrade, ce qui en face d'un précipice de plus de quinze mètres, aurait été singulièrement opportun. Au contraire, nous voyons qu'au milieu de la salle le mur oriental (Voyez Pl. VI, à droite), a cinq arcades, dont au moins celle de milieu était destinée à être ouverte pour avoir une vue dans l'intérieur de l'église. Or, si la grande voûte d'arête n'existait pas, ce côté de la salle n'avait absolument pas d'accès. (2)

---

1) On est allé jusqu'à prétendre que cette voûte ne fut que de la période ogivale. Inutile de s'attarder à une longue réfutation : c'est une parfaite voûte d'arête, reposant sur quatre corbeaux aux profils franchement romans.

La présence de ces corbeaux, sur lesquels s'appuie la voûte, peut avoir suggéré l'idée de la construction postérieure de celle-ci, mais elle n'en constitue aucune preuve.

2) Des cinq arcades, qui se trouvent dans le mur oriental de la grande salle, à une profondeur d'une vingtaine de centimètres, seule celle de milieu est authentiquement ancienne dans sa forme actuelle. Les quatre autres arcades étaient indiquées et construites dans le mur uni, mais ne présentaient aucun retrait. Aussi la liaison des pierres du mur au-dessous de ces arcades

Enfin des raisons d'esthétique s'opposent aussi à cette hypothèse ; les étages inférieurs, même avant leur remaniement étaient bien plus richement traités et ornés que la grande salle, qui est tout aussi nue et vierge de sculpture que majestueuse. Les galeries présentaient dès le commencement plusieurs belles colonnes, à hautes bases sans pattes ; nous croyons que nulle part il n'ait existé un modeste pilier en guise de colonne. Or, si la voûte d'arête venait à disparaître, deux lourds piliers carrés, ayant près d'un mètre de côté, sans aucun ornement, sont en vue et se dressent au-dessus des gracieuses colonnes de la galerie inférieure. Vraiment, ce serait, non pas dorique, mais assyrien sur corinthien. (1)

était dûment continue. Ce n'est que d'une quinzaine d'années que date leur forme rentrante, dont on a cru enjoliver ce mur.

Précisément au-dessus de ces arcades se trouvait le plafond plat de l'église. L'arcade centrale pouvait donc donner une vue dans l'intérieur de l'église ; les quatre arcades aveugles pouvaient être percées, quand le besoin s'en serait fait sentir, ce mur étant construit en grès tendre, et pouvant être travaillé facilement à la scie ; la salle étant restée sans usage, les arcades restèrent fermées.

Dans ce même mur il y a encore deux petites portes qui conduisaient au-dessus du plafond roman de l'église. Ces deux portes ne se voient pas au croquis, l'une étant masquée par l'arcade, l'autre par la grosse colonne de l'avant-plan. On y avait accès par deux autres petites portes, auxquelles conduisait un escalier dans le mur, aboutissant à l'intrados de la grande arcade. Une de ces portes se voit en G. Elles communiquaient aux portes du plafond au moyen d'un palier en bois, dont les attaches se voient encore dans le mur ; ce qui nous prouve, qu'au moins vers le commencement du XII[e] siècle, la basilique était couverte d'un plafond, et non pas d'une charpente apparente.

(1) Il est bon de noter toutefois, que cette superposition de piliers sur colonnes, masquée par la voûte d'arête, n'est nullement défendue en construction, vu que le gros pilier supérieur s'appuie directement sur une large et forte arcade de décharge, et que la colonne inférieure, toute ornementale, n'a à supporter que de légères arcatures.

Reste une dernière question, intéressante à plusieurs égards : — Vers quelle époque les étages inférieurs du narthex ont-ils subi ce dernier changement et reçu leur ornementation définitive ? L'archéologie répond catégoriquement : — dans la dernière moitié du XIIe siècle. Les chapiteaux ornés d'animaux fantastiques et de rinceaux de feuillage du meilleur style, les premières griffes qui se montrent aux bases attiques des colonnes, tous les détails enfin qui sont manifestement remaniés, accusent, à ne pas s'y méprendre, le plein épanouissement du style roman.

Notez cependant que tous les chapiteaux, quelque riches qu'ils soient. ont toujours encore la forme cubique, que même les bases ornées de griffes restent hautes et raides, sans un commencement d'aplatissement ou sans scotie profonde, et que nulle part le style de transition ou la moindre tendance vers l'ogive ne commence à poindre ; donc nous restons dûment en style roman pur, et nous ne dépassons pas la seconde moitié du XIIe siècle.

En dehors de ces indices archéologiques, la considération attentive de quelques circonstances historiques nous aidera à préciser davantage la date de la reconstruction du narthex, de même qu'à tenter une explication plausible au sujet de l'origine de la tradition, qui attribue la fondation de cette bâtisse à Charlemagne.

Il faut savoir que le narthex, un vrai chœur occidental, était consacré à la Sainte Vierge et à Saint Charlemagne. Primitivement, à notre avis, le bâtiment aura été dédié à la seule Vierge Marie, tandis que seulement plus tard, Saint Charlemagne aura été ajouté comme patron secondaire. Un vieux

retable d'autel, en pierre, conservé à l'église, confirme cette opinion.

Ce retable, qui au commencement du siècle précédent, lorsqu'après la révolution française le narthex avait été séparé par un mur du reste de l'église, se trouvait encore sous les orgues, provient du bâtiment de l'ouest. Nous n'oserions nous prononcer au sujet de l'endroit précis, que ce retable et son autel aient occupé dans le narthex, ont-t-ils été occidentés contre le milieu du mur de l'ouest, ou orienté à l'endroit actuel de la statue de Charlemagne ? Toutefois nous le croyons le véritable autel dédicatoire du narthex ; son style, la raideur des figures et les plis des habits se rapportent à la date probable de la fondation du bâtiment.

Or ce retable est principalement en l'honneur de la Ste Vierge, avec commémoration des deux premiers patrons de l'église, mais ne fait aucune mention de Saint Charlemagne. Il se compose de deux pierres ; un carré oblong ayant M. 1.11 de haut sur M. 1.68 de large, surmonté d'un demicercle d'égale largeur. La première pierre représente, dans une gloire, la Ste Vierge, tenant le divin enfant sur les bras, acostée de deux anges. Sur la pierre supérieure en demi-cercle, le Christ, assis, au nimbe crucifère, entre l'*Alpha* et l'*Oméga*, étend ses mains bénissantes sur deux personnes agenouillées des deux côtés ; à droite St. Pierre, (en l'honneur duquel St. Materne consacra ici le premier oratoire, et auquel l'autel de la crypte fut dédié,) vêtu d'une longue tunique, ayant dans la droite une clef, dans la gauche un livre ; à gauche St. Servais, revêtu des ornements pontificaux, tenant de la droite la crosse, de la gauche la clef ;

les deux saints sont coiffés d'un bonnet, mi turban, mi bonnet juif. (1)

Vu que Saint Charlemagne, auquel cependant conjointement avec la Ste Vierge le narthex était dédié, n'est pas représenté sur ce retable provenant du narthex, pas même parmi les autres patrons de l'église, auxquels une place est accordée, nous pouvons en conclure que cet autel est antérieur à la canonisation de Charlemagne par l'antipape Pascal III, ou à la dédication du narthex au grand empereur, et que primitivement ce bâtiment fut consacré sous le seul vocable de la Ste Vierge. Saint Charlemagne aura donc seulement été ajouté comme patron secondaire, lorsque dans la deuxième partie du XII[e] siècle ce chœur occidental fut richement

---

1) Deux hexamètres léonins, oblitérés en plusieurs endroits, entourent la pierre supérieure en demi-cercle :

Vera salus (h)om(i)ni(s) pr(o) se
c(e)rta(mi)na p(a)ssi(s).
Post c(a)rnis fi(n)em (v)ite
(l)ar(gi)t(u)r ho(n)orem.

La pierre supérieure est reproduite dans l'Annuaire de 1828.

Quelques chapiteaux, fragments de bases, de plinthes et d'autres moulures, ayant appartenu à cet autel, mais pour la plupart endommagés et repris en plâtre, sont encore conservés avec ce retable ; ce dernier a aussi, par endroits, gravement souffert.

Ce monument du plus haut intérêt, a dû passer, pendant le siècle écoulé, par des vicissitudes bien pénibles. Au commencement il se trouva sous les orgues; puis il fut caché par le dossier d'un banc de confrérie ; la pierre supérieure logea sous le clocher ; plus tard on fabriqua de tous ses débris, avec force plâtrage, un monument aux prétentions romanes dans le bras sud du transept ; maintenant les deux pierres du retable, de même que plusieurs débris plus ou moins authentiques de l'autel, sont conservées dans la Salle du Trésor de l'église.

Nous espérons que bientôt le docte et prudent architecte de l'église de St. Servais rende à ces vénérables pierres l'honneur d'un insigne autel, qu'elles méritent à tant d'égards.

remanié et reçut son ornementation définitive. Vers quelle époque ? Nous partageons l'avis de feu M. Van den Bergh, avec lequel nous avons. dans le temps, longuement conféré à ce sujet, que l'époque de la reconstruction et de la dédicace du narthex à Charlemagne doit être placée entre les années 1166 et 1177. La parfaite coïncidence des données archéologiques et des faits historiques nous conduisent à ces dates.

Le culte de Charlemagne était un des fruits de cette fièvre d'impérialisme du puissant Fréderic Barberousse, qui valut à l'Italie une guerre atroce de dévastation, et à l'Eglise un schisme de dix-huit ans avec trois antipapes ; la canonisation du grand empereur du Saint Empire romain par ordre de Barberousse, exécutée par sa créature l'antipape Pascal III, relève tout entière de la politique. (1)

Barberousse rêvait un empire, dont par l'asservissement de la papauté il serait l'unique et suprême arbitre ; il allait intervertir les rôles de l'empereur et du pape ; la couronne du Saint-Empire ne serait plus un *beneficium* du pape, mais dorénavant le pape ne serait que le serviteur de grand apparat, le vénéré mais fidèle exécuteur des ordres de l'empereur. Concentrer les influences de l'Eglise

---

1) On ne saurait dire, que l'Eglise ait jamais directement reconnu ou approuvé la canonisation ou la béatification de Charlemagne. Quoiqu'elle ne se soit pas opposée au culte qu'on lui rend en Allemagne, en France et en d'autres pays, soit en consacrant des églises en son honneur, soit en inseran son nom dans les martyrologes, soit en lui dressant un office dans les bréviaires, cette permission toutefois n'a été que strictement négative et passive au possible, et elle ne saurait équivaloir à une ratification. Aussi lorsqu'en 1837 on fit des instances auprès du Saint-Siége pour approuver le culte de Charlemagne, le pape Grégoire XVI, dans une audience du 28 mars 1838, déclara qu'il ne fallait rien changer.

entre les mains de l'empereur,c'était l'idéal de l'ambitieux Barberousse.

Comme toujours, la politique est peu scrupuleuse dans le choix des moyens. Barberousse fomenta, provoqua et protégea la discorde et le schisme. Il reconnut et fit élire successivement trois antipapes. Et comme les villes d'Italie choisirent le parti du pape Alexandre, le violent empereur en appelle aux armes, organise plusieurs terribles campagnes en Italie, brûle Milan, dévaste tout le Milanais, va à Rome, saccage St. Pierre, et tandis que le pape Alexandre III prend la fuite, déguisé en pèlerin, il se fait couronner avec l'impératrice Béatrice par l'antipape Pascal III.

La papauté ravalée, il s'ingénia à grandir et à rehausser au possible la dignité impériale. L'honneur des autels donné à Charlemagne ne manquerait d'ajouter un nouveau lustre au chef suprême du Saint-Empire, et Barberousse fit solennellement élever les restes sacrés du grand empereur par le prince-évêque de Liége et par le métropolite de Cologne, dans une cour plénière tenue à Aix-la-Chapelle le 29 décembre 1165, et le fit canoniser par son pape fidèle, Pascal III. Il dota le dôme d'Aix-la-Chapelle de cette majestueuse couronne de lumière, suspendue au centre de l'octogone au-dessus du tombeau de Charlemagne; emblème superbe de la majesté impériale.

La canonisation de Charlemagne relève, certes, de la politique impériale de Fréderic Barberousse dans sa lutte contre le pape Alexandre III.

La plupart des évêques de l'Empire germanique choisirent le parti de l'empereur. La principauté de Liége étant, au temporel, un fief de l'empire, il n'y a pas lieu de s'étonner que le prince-évêque Henri

de Leyen embrassa le parti de Barberousse. Même en était-il un des plus ardents partisans ; en 1155 et en 1158 il accompagna l'empereur dans ses expéditions militaires en Italie, et après la destruction de Milan il fut nommé gouverneur d'une partie du Milanais. Aussi après le décès de l'antipape Victor IV, l'évêque de Liége fut-il désigné pour lui succéder; seulement il déclina ; mais lorsque le cardinal Guy de Crême fut élu et prit le nom de Pascal III, ce fut encore l'évêque de Liége qui sacra l'antipape. Après la mort de Henri de Leyen en 1165, son successeur au trône de Liége, Alexandre II, suivit les traces de son prédécesseur ; il éleva solennellement les ossements de Charlemagne, partit en ambassade pour le roi d'Angleterre, afin de le faire entrer dans une coalition contre le pape Alexandre III, accompagna Barberousse dans sa quatrième expédition en Italie, et mourut de la peste à Rome, dans la troisième année de son épiscopat.

Il n'est que trop naturel que le clergé de St. Servais suivit l'exemple de ses évêques successifs, et qu'il se rangea du côté de l'empereur. Les réminiscences historiques le prédisposaient d'ailleurs aux sympathies impérialistes. Depuis Charles Martel, Charlemagne, Othon le Grand, Henri l'Oiseleur, Henri le Saint, Henri le Noir et Lothaire III, les relations des empereurs et de l'église de St. Servais avaient été très-suivies, et de nombreuses dettes de reconnaissance liaient le clergé de St. Servais à l'empire. Encore en 1171 le palais royal, donné à l'église de St. Servais, fut rebâti, converti ou transformé en hospice pour les pélerins, et en 1174 l'empereur Fréderic Barberousse vint personnellement à Maestricht. Enfin, la preuve convaincante que le clergé de St. Servais, à l'exemple de

ses évèques, recherchait les grâces et s'associait de plein gré aux idées de Barberousse, c'est qu'il dédia le chœur occidental, nouvellement remanié et richement orné, à Charlemagne, le nouveau saint, qu'au milieu de l'ardeur de la lutte, l'antipape, la main droite et l'instrument de l'empereur, venait de canoniser.

Barberousse ne cessa cette lutte funeste, que lorsqu'elle devint désespérée et que le sort des armes lui fut défavorable. Après la terrible défaite de Lignano, à peine échappé à la mort et se sentant abandonné par tous les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques, l'altier empereur enfin courba la tête. Il demanda le pardon au pape et l'oubli du passé, et le 23 Juillet 1177, dans l'église de St. Marc à Venise, la paix entre le pape et l'empereur fut solennellement scellée à la joie de l'univers chrétien. Le dernier antipape Callixte III se hâta de rentrer dans l'obédience, et après une durée de dix-huit ans le schisme prit fin.

Les dates extrêmes entre lesquelles la reconstruction du chœur occidental et sa dédicace à Saint Charlemagne doivent être placées, nous semble-t-il, s'imposent. Ce sont les années 1166 et 1177.

Le 29 décembre 1165 l'élévation solennelle des ossements de Charlemagne eut lieu à Aix-la-Chapelle par Alexandre II, évèque de Liége, et par Renaud, archevèque de Cologne, sur un décret de canonisation donnée par l'antipape Pascal III. Il est incontestable que Charlemagne ne peut pas avoir été choisi patron, même secondaire, du bâtiment remanié, avant sa canonisation ; donc pas avant 1166, cette canonisation n'ayant eu lieu que le 29 décembre 1165. Même il est plus que probable que la canonisation a été précisément la cause occa-

sionelle de la dédicace, voire même du remaniement de ce bâtiment ; un travail, qui, malgré la richesse de l'ornementation, ne demandait pas beaucoup de temps, et pouvait être facilement achevé dans une ou deux années, et par lequel le clergé de St. Servais ne pouvait manquer de s'insinuer dans les bonnes grâces du puissant et généreux empereur. Peut-être celui-ci contribua-t-il aux frais de cette construction, comme il dota royalement le dôme d'Aix-la-Chapelle. (1)

---

1) Il est vraiment étonnant d'observer que les libéralités du violent Barberousse s'attachaient avec une préférence marquée aux lieux, où la mémoire du puissant fondateur de l'empire était en honneur. Au-dessus du tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, il fit suspendre cette admirable couronne, chef-d'œuvre d'orfèvrerie de onze mètres de circonférence, symbole tout aussi bien de la grandeur impériale que de la Jérusalem céleste. A Nimègue, à côté de l'oratoire carlovingien, à l'emplacement même du vieux Valkhof, le château de plaisance de Charlemagne, il fit ériger la belle construction romane, appelée encore aujourd'hui « la chapelle de Barberousse », mais qui probablement fut, elle aussi, une salle impériale de grand apparat. Est-ce qu'a Maestricht, où un clergé, fidèle à sa cause, voulait consacrer un somptueux monument au saint qu'il venait de faire canoniser, et où il se rendit personnellement en 1174, le libéral empereur n'aurait pas contribué, peut-être largement, aux frais de cette somptueuse chapelle ?

Nous nous sommes plaints du déplorable état de l'oratoire carlovingien à Nimègue, mais nous avons appris récemment qu'une commission, se proposant spécialement la conservation de ce joyau archéologique, a été constituée. On aurait déjà entrepris la restauration ; mais vu la grande caducité et la profonde détérioration de ce monument, qui en outre a subi un grand remaniement vers la fin de la période romane, on craint de devoir trop restaurer, et de faire perdre au petit monument son cachet d'antiquité. Quoique pareille crainte soit très motivée et dénote une piété envers ce sanctuaire architectural, dont on n'a qu'a féliciter la commission, nous croyons pouvoir la mettre en garde tout autant contre l'inaction que contre la restauration mal entendue ou précipitée. La consolidation s'impose, et la conservation du monument la réclame, peut-être d'urgence ; et vu qu'une consolidation quelque peu sérieuse ne pourra se faire sans restauration partielle, il faudra pourtant, tôt ou tard, se résigner a faire la restauration, pourvu que celle-ci soit discrète et sincère ; discrète, en ne restaurant que le strict nécessaire et en évitant tout purisme absolu ou toute tendance vers l'unité de style ; sincère, en laissant au tronc carlovingien, aux reprises romanes et aux consolidations modernes leur cachet

De l'autre côté, il est plus que probable, pour ne pas dire absolument certain, que la dédicace du narthex n'a pas eu lieu après 1177, lorsqu'après la fin du schisme, exécré par le monde chrétien et désavoué par Barberousse lui-même, tout cet engouement pour un saint, qu'un antipape canonisa, devait cesser bien vite.

Le culte d'un saint, issu des passions politiques, canonisé par un antipape d'après les ordres d'un empereur excommunié, et non reconnu ou ratifié par l'Eglise, a pu commencer difficilement après la fin du schisme, lorsque les esprits s'étaient calmés et que les délinquants étaient humblement retournés dans le giron de l'Eglise. Aussi nous inclinons à croire que la reconstruction et la dédicace du chœur à St. Charlemagne ont eu lieu au milieu de l'ardeur de la lutte, avant la désastreuse campagne d'Italie en 1176 ; et probablement le bâtiment était-il achevé et la solennité religieuse a-t-elle eu lieu, lorsqu'en 1174 Barberousse vint personnellement à Maestricht.

L'hypothèse de la reconstruction du narthex entre les années 1166 et 1174, fondée sur les considérations historiques, que nous venons de développer, est d'autant plus plausible, qu'elle est singulièrement corroborée par l'étude archéologique, vu que le dernier remaniement du chœur occidental porte indubitablement le caractère de la dernière moitié du XIIe siècle.

Qu'aux siècles postérieurs ce bâtiment ait

---

propre, de sorte qu'elles seraient individuellement différenciées et nettement reconnaissables. Pareille restauration, croyons-nous, serait parfaitement possible. Le *caveant consules*, qui, certes, se rapporte au danger de l'amoindrissement du charme archéologique, ne se rapporte pas moins au danger de la perte du monument entier.

passé pour avoir été construit par Charlemagne, rien de plus facile, nous semble-t-il, à expliquer. Une fois consacré à Charlemagne, le nom du grand empereur, qui avait eu tant de pieuses et libérales relations avec l'église de St-Servais, s'empara du narthex, et on appela le chœur occidental « la chapelle de Charlemagne », quoique celui-ci n'en fût que le patron secondaire. Dans la bouche du peuple le nom du puissant empereur déborda celui de la Ste Vierge. Des milliers de pèlerins, qui tous les sept ans, après avoir visité le dôme d'Aix-la-Chapelle, bâti par Charlemagne, entraient dans un dôme quelque peu similaire à Maestricht, appelé lui aussi « Chapelle de Charlemagne », attribuaient spontanément la construction à l'empereur-architecte. Le clergé de St. Servais, le schisme honteux depuis longtemps oublié, aura prisé davantage l'idée d'un Charlemagne fondateur que d'un Charlemagne patron ; et ainsi, peu à peu, dans un temps où la tradition presque exclusivement orale, prêtait à toutes sortes de légendes, l'opinion se forma, et fit d'un patron et d'un bienfaiteur de l'église, le fondateur du monument.

Après avoir entendu les très-intéressantes explications de M. le curé Schmeits, au sujet de l'origine et des agrandissements successifs de l'église St. Servais, et avoir parcouru avec lui les différentes parties du monument, nous nous sommes tous rendus à la chapelle du Trésor.

Comme celui de la collégiale de Tongres, ce trésor est un des plus beaux et des plus remarquables.

Parmi les objets les plus intéressants que rapidement il nous a été permis de voir, citons la crosse, le sceau, la clef et la coupe de S[t] Servais, tous objets du IV[e] siècle, ensuite le vêtement pontifical avec le sacrifice du taureau et le bâton de Saint Servais, également du IV[e] siècle.

Un lourd sarcophage en pierre de sable de la même époque et provenant probablement des anciennes carrières des environs.

La remarquable tablette de S[te] Catherine et deux tablettes, reliquaires, de la Sainte Croix, XIII[e] et XIV[e] siècles.

Une variété d'ostensoirs, de monstrances en argent doré, des XIV[e] et XV[e] siècles, de nombreuses boîtes et coffrets en ivoire et en bois, richement ornés.

Des porte-paix, des agrafes, deux chasubles avec dalmatiques, etc. etc.

Après cette très-instructive visite à l'église Saint Servais, presque tous les assistants se sont dirigés vers l'Hôtel du Théâtre, où M. Wahlen avait préparé un repas, auquel 140 membres ont pris part.

A la fin du repas, notre Vice-Président, M. le Chevalier Oscar SCHAETZEN, s'est levé et a prononcé les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Ne vous étonnez pas si je m'adresse directement à vous ; ma proposition n'en sera que mieux accueillie, puisque je vous invite à vider nos verres en l'honneur des gracieuses dames qui ont pris part aux travaux du Congrès et qui ont bien voulu agrémenter de leur aimable présence, notre excursion et notre fraternel banquet.

Aux Dames, à nos compagnes de voyage ! *(Applaudissements.)*

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'accueil si cordial et si sympathique que viennent de nous faire les bonnes populations du territoire Néerlandais, que nous venons de traverser, nous impose un devoir de reconnaissance envers elles. Nous ne pouvons leur être plus agréable, qu'en adressant à leur gracieuse Souveraine, qui leur est si chère, le témoignage de nos sentiments respectuèux.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs. d'envoyer à Sa Majesté la Reine, un télégramme ainsi conçu :

A Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Les membres de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, réunis à Tongres, en excursion à Maestricht, présentent à Sa Majesté la Reine l'hommage de leurs sentiments les plus respectueux.

Le Vice-Président,
Chevalier Osc. SCHAETZEN.

(Vifs applaudissements.)

Vers 2 1/2 h., on s'est dirigé vers l'église N. D.

Cette église, de l'époque romane, se trouve à l'intérieur de l'enceinte de Dioclétien et à proximité du Trajectum ad Mosam ou du Passage de la Meuse.

Les substructions de l'enceinte de la fin du IIIe siècle subsistent encore et leur développement est connu ; ces substructions s'étendent peu au-delà des abords de l'église N. D., elles doivent avoir été érigées d'après les indications de Constance Chlore, gouverneur romain dans nos contrées, suivant le principe introduit par Dioclétien, consistant à mettre le développement de l'enceinte en rapport avec l'importance de la ville.

C'est dans cette petite enceinte que St Servais s'est retiré vers la fin du IVe siècle, à cause des attaques des peuples du Nord, constamment dirigées contre Tongres, et peut-être aussi à cause du peu de succès qu'il avait auprès des soldats, car Tongres était, avant tout, un camp romain, autour duquel s'étaient groupées, dans toutes les directions, le long des nombreuses voies romaines, une variété de villas, grandes et petites, qui avaient pour but principal de procurer la nourriture aux soldats.

C'est aussi dans cette enceinte de Maestricht, que s'est faite la réunion des deux voies romaines de Tongres par Maestricht à Cologne (1), l'une passant par Aix-la-Chapelle, l'autre par Meerssen et Heerlen.

---

(1) Voir la carte annexée à la Publication de la *Société Scientifique et Littéraire du Limbourg :* « Tongres et ses environs pendant l'occupation romaine et franque. »

C'est en 1868, qu'à l'occasion de travaux d'utilité publique, on a découvert l'ancienne voie romaine, à 3 m. au-dessous du niveau actuel du sol. Elle était formée de gros cailloux, placés avec soin, sur lesquels on avait étendu du gravier fin.

On a découvert une porte et sous cette porte un dallage formé de grandes dalles solidement fixées au moyen de coins en fer. On a trouvé aussi les deux piédroits, si peu espacés, que les essieux des voitures y ont tracé des échancrures.

Passons à la visite de l'église N.D. L'intérieur est divisé en trois nefs par deux rangs de piliers carrés, portant des arcs en plein cintre. Le chœur est postérieur aux nefs et d'une construction élégante. Il a la forme d'un hémicycle et est entouré de deux rangs de portiques superposés, soutenus par des colonnes rondes surmontées de chapiteaux sculptés. On peut admettre que le chœur est du XIe ou du XIIe siècle.

Nous avons visité une belle crypte, s'étendant sous le chœur et même sous le transept. Elle était réservée aux chanoines.

A l'entrée nous constatons une tour assez bizarre qui a servi, de tout temps, à contenir les cloches, soutenues par une charpente énorme. Sous cette tour il existe une autre crypte, sans colonnes ; elle était destinée à recevoir les corps des bienfaiteurs de l'église.

Après la visite de l'église N. D., on s'est dirigé, rapidement, vers un autre monument du moyen-âge, la porte dite « Porte d'Enfer », du XIIIe siècle. C'est un échantillon intéressant et bien conservé des fortifications militaires du moyen-âge. Il a de l'analogie avec la Porte de Visé de Tongres, qui est du XIVe siècle.

De là nous nous sommes rendus à la Bibliothèque de l'Etat et de la Ville, installées dans l'ancienne église des Récollets, un autre très-beau monument du style ogival pur du XIVe siècle.

Nous y avons été reçus par nos bonnes connaissances, MM. Flament et Doppler, bibliothécaires de l'Etat, et M. l'abbé Nuyts, bibliothécaire de la Ville, qui ont bien voulu nous montrer quelques-unes de leurs nombreuses et plus précieuses richesses. On y conserve notamment les archives de l'abbaye de Thorn, des Chapîtres de St Servais et de N. D., de l'Ordre Teutonique, etc. etc.

La Bibliothèque de la Ville contient 20 à 25,000 volumes, parmi lesquels des manuscrits et des ouvrages rares.

Il nous restait à voir l'ancienne maison de ville, plutôt l'ancien tribunal des deux Princes, heureusement à peu de distance de la Bibliothèque, car le moment du départ approchait. Nous nous trouvions donc bientôt devant un vieux bâtiment du XVe siècle, qui forme actuellement le Musée provincial d'antiquités.

Dans une grande salle on voit des vitrines contenant de nombreux objets du Bas-Empire et de l'époque franque, sans classement. D'autres vitrines, garnies de vases de Raeren, de Siegen, toute la variété de petits pots en terre et en pierre du moyen-âge, des verres de Liége, etc. Quantité de vases d'église en bronze, quelques beaux meubles des XVIIe et XVIIIe siècles.

Après avoir parcouru rapidement les salles de ce Musée, il était temps de nous diriger vers la Porte de Bruxelles.

Là une bonne surprise nous attendait.

On est venu présenter à notre Vice-Président la

réponse de S. M. la Reine des Pays-Bas, au télégramme envoyé de l'Hôtel Wahlen.

Voici cette réponse :

A M. le Chevalier Schaetzen, Vice-Président du Congrès Archéologique et Historique de Belgique, à l'Hôtel du Théâtre, à Maestricht.

S. M. la Reine des Pays-Bas me charge de vous transmettre remerciements pour hommage.

(Signe) : VAN DER STAAL,
Secrétaire privé.

Le train arrive, et comme les voitures supplémentaires n'avaient pas été oubliées, le retour s'est effectué aussi aisément que le voyage le matin.

Vers 8 1/4 h., on s'est retrouvé pour assister au grand concert vocal et instrumental, que la Société Royale de Musique du Casino a bien voulu offrir aux membres du Congrès archéologique et historique de Belgique, et qui a été donné avec le bienveillant concours de :

Mme HENRION-DEMARTEAU, cantatrice, médaille en vermeil du Conservatoire Royal de Liége ;

M. LOUIS ERNST, Premier Prix du Conservatoire Royal de Liége, Basse-chantante du Théâtre Royal de Brest ;

M. ALBERT DECHESNE, violoncelliste, Médaille en vermeil du Conservatoire Royal de Liége ;

Et de l'orchestre du Casino, sous la direction de M. LÉON HENRION.

Voici le programme de la fête :

PREMIÈRE PARTIE.

1	Orchestre,	*La Couronne d'Or,*	Herman.
2	M. Ernst,	*Air de Galathée,*	Massé.
3	M. Dechesne,	*Kol Nidnei,*	Max Bruch.
4	Mme Henrion,	*Thaïs*, air de l'opéra,	Massenet.
5	Orchestre,	*Lucette*, air de danse du XVe siècle,	Brachmann.

SECONDE PARTIE.

6	Orchestre,	*Les Gazelles*, mazurka de concert,	Gauwin.
7	M. Ernst,	A) *Air d'Arodan,*	Méhul.
		B) *Extase,*	Radoux.
8	Mme Henrion,	A) *Mélodie,*	Radoux.
		B) *Un rêve,*	Grieg
9	M. Dechesne,	A) *Berceuse No 2,*	Renard.
		B *Aria,*	Bach.
		C) *Etude Caprice,*	Servais.
10	Mme Henrion et M. Ernst,	*Duo de l'Escarpolette*, de l'opéra comique *Véronique,*	Messager.

Pianiste accompagnateur M. Léon Henrion, Premier prix avec distinction du Conservatoire royal de Liége.

Nous devons des remercîments bien sincères aux organisateurs de ce bien intéressant concert et nous présentons toutes nos félicitations aux remarquables artistes, qui ont si bien contribué à sa complète réussite, M. et Mme Henrion, MM. Louis Ernst et Albert Dechesne.



SÉANCE DU MERCREDI 7 AOUT

Ire SECTION. — ÉTUDES PRÉHISTORIQUES.

M. le Comte de Hauteclocque occupe le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés MM. le Docteur Jacques et Edouard Fourdrignier.

M. Gaston Frère remplit les fonctions de secrétaire et M. le Chanoine Remy celles de rapporteur.

Signent la liste de présence :

MM. G. Frère, J. Kaisin, L. Bertrand, Fr. Huybrigts, Adrien Blanchet, Ed. Remy, Dr Victor Jacques, E. Ranschyn, Pauline Ranschyn, C. van Bellingen, Ch. Legrand, Léon Dolez, Henri Francart, Lesneucq-Jouret, Comte G. de Hauteclocque, G. Kestens, G.-A. Wets, F. Courtoy, Oger, Jean Poils, A. Flebus, F. Seghers, Ad. Hambye, H. Collard-Bovy, Edg. Vliegen, Mme Le Tellier, le Colonel Léon de Cannart d'Hamale, P. De Ridder, Dr Wauthy, Art. de Cannart d'Hamale, Mme Art. de Cannart d'Hamale, Ch. Arendt, M. Lambert, Mme Huybrigts, Mlle M. Lambert, P. Laminne, M. l'abbé Tans, Oscar Montelius, Ernest Berger, G. Jorissenne, E.-J. Soil, Jules de Soignie, Guignard de Butteville, Ed. Fourdrignier, Ch. J. Comhaire, A. Eeckman.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures.

M. le Président, après avoir lu le texte de la question XII, relative aux Bas-reliefs représentant des scènes de métiers, donne la parole à M. Fourdrignier.

M. Edouard Fourdrignier. — Nous ne possédons, à vrai dire, de relations ayant quelques valeurs sur ce qu'était antérieurement l'Europe Occidentale que depuis la conquête romaine.

Si avant cette époque, vers le Ve siècle, quelques rares auteurs grecs s'en sont préoccupés, leurs récits sont souvent peu compréhensibles pour nous. Soit qu'en ces contrées la constitution politique y ait subi des modifications profondes dont les souvenirs ont disparu ; soit qu'étant mal renseigné on ait interprêté, sans trop le comprendre, ce qui en était dit.

En effet, dans ces relations on rencontre parfois des contradictions qui surprennent. Serait-ce à dire que sciemment la vérité ait été altérée ? Dans quel but alors ? Il serait plus admissible de ne voir là que quelques confusions, ou de faits, ou d'époques différentes, ou de régions peut-être fort éloignées qui furent identifiées par ignorance.

Du reste, si l'on ne tient compte des événements qui ont pu se passer et des conséquences qui ont dû en résulter, il suffit que deux auteurs décrivent ce qui se produisait de leur temps, sous leurs yeux, chez le même peuple, pour y trouver de telles surprises.

Ainsi, si nous reprenons les récits de César, puis ceux de Tacite, à propos des Germains, séparés à peine d'un siècle, nous rencontrons certaines contredictions. Dans les pays rhénans César relate que

c'est avec peine qu'il peut ravitailler sa cavalerie, les fourrages lui faisant défaut. (1) De son côté, Tacite affirme avec autant d'autorité pour la même région, que ces Germains, qui précédemment vivaient surtout des produits de leur chasse, sont maintenant agriculteurs, habitent des villes et des bourgades. (2)

A partir d'Auguste jusqu'à la fin du IV[e] siècle, quand le remous des peuples amène les invasions, les documents ne font plus défaut. Mais cet espace de quatre siècles, pendant lesquels les mœurs romaines pénètrent de plus en plus en Occident, est nettement à diviser par suite de l'état politique et social, et en conséquence des modifications profondes, qui à leur tour introduites, ont eu des influences manifestes sur toutes les industries et surtout l'art en général. Nous avons la période payenne que détrône pas à pas la période chrétienne.

Après l'acceptation assez rapide de la civilisation romaine proprement dite, de ses usages, de ses mœurs, de la religion de l'empire qui ne froissait nullement les anciens cultes, acceptation générale d'autant plus volontaire, que l'on en reconnaissait les avantages en arts, en industrie et en bien-être

---

1) Caesar, Commentarii de bello Callico : Liv. IV — Liv. VI.

2) Tacite, de Moribus et populis Germaniae : ann. Liv. II, § 88. — Du reste, à la fin du I[r] siècle, il importait peu aux historiens de se préoccuper des origines des nations. Ainsi Tacite lui-même, au Livre II de ses annales, à propos de la mort du chef germain Arminius, le dit positivement : *Caniturque adhuc barbaras apud gentes, graecorum annalibus ignotus, qui sua tantum mirantur ; Romanishaud perindè celebris, dum vetera extollimus, recentium incurisi.* On célèbre encore, dit-il, chez les Barbares (Arminius) inconnu chez les Grecs, qui *n'admirent que leur histoire.* Il n'est pas assez célèbre chez les Romains : nous n'exaltons que les faits anciens (qui nous touchent), pour les récents, nous sommes indifférents.

général, pendant près de trois siècles il y eut comme une ère de calme et de renouveau dont: la viabilité des routes, les constructions de toutes natures, la naissance des grandes cités et leurs monuments, encore debout, sont les vivants témoignages.

Quelques rares fonctionnaires venus d'Italie, quelques légions échelonnées sur le cours du Rhin étaient là pour maintenir l'ordre et réprimer au delà quelques soulèvements parfois redoutables de ces farouches Germains des contrées du Nord de l'Europe. Dans toutes les Gaules, et jusque chez les insulaires Bretons, la politique impériale trouvait, dans la population, le meilleur soutien de ses institutions.

Pendant près de deux siècles les mœurs, les usages tout est romain, tout est à la romaine, vêtements, habitations, bains, jeux, plaisirs : on oublie jusqu'à la langue des ancêtres à laquelle se substitue, au rude guttural, l'harmonieux dialecte d'Italie. Les dieux gaulois, les dieux germains sont identifiés à ceux vénérés de Rome, de la Grèce et même de cette vieille terre d'Egypte : tout est romanisé.

Un décret des premiers temps du règne d'Auguste, daté de Lugdunum, capitale de la Gallia Lugdunensis, avait assimilé les divinités et surtout les Lares étrangers à ceux du Panthéon romain. Auguste très-amoureux des anciennes institutions n'eut garde de ne pas les honorer : il s'était dit que si les cités d'Italie en possédaient, les peuples vaincus en avaient aussi. Ce décret eut un effet heureux qui évita bien des conflits religieux et nous réserva bien des inscriptions, bien des représentations de divinités locales dont, sans cela nous n'aurions plus aucun souvenir.

Ainsi un autel de Melun où nous trouvons

MERCVRIO ET LARIBVS

nous édifie comme bien d'autres sur cette assimilation.

Il faut retenir encore et considérer au moins dans quelle situation politique et religieuse César trouva cette partie de l'Europe, puisque ce qui a précédé nous échappe, du moins comme relations écrites.

Les Druides étaient hostiles aux représentations imagées : aussi les contrées où jusqu'à la conquête leur influence persista, l'Ouest et le Sud-Ouest des Gaules n'ont-elles que de très-rares exemples d'assimilation aux divinités romaines. Tandis que dans l'Est, dans les pays rhénans les invasions constantes des Belges, des Germains eurent pour effet de soustraire les populations à l'influence du Druidisme, aussi les anciens cultes ont-ils laissé des traces par quelques attributs de Divinités.

***

Mais tout ce qui se passait à Rome, toutes ces intrigues de cour, le relâchement des mœurs, la tiédeur du culte de Dieux si multiples eurent bientôt leur contrecoup dans tout l'Empire. Après les Antonins l'anarchie militaire commence: un souffle de liberté et d'indépendance se lève dans toutes les provinces les plus reculées. A la fin du IIIe siècle de puissantes ligues se forment en Germanie, sur les bords du Rhin : la division de l'Empire s'accomplit.

Aux coutumes d'Italie celles de l'Occident, de la Germanie, un instant oubliées, sont reprises. On se souvient des ancêtres, des anciens usages dans le costume, dans l'Industrie. Si les Dieux de Rome

étaient acceptés, c'était par tolérance et comme associés aux Divinités d'autrefois. Aux attributs d'une divinité romaine on joint les attributs de ses Dieux propres. A la foudre de Zeus on substitue le maillet ; entre un Apollon et un Mercure on place, comme à Reims, un Dieu cornu identifiant l'abondance, la fortune, les richesses ; des compagnons étranges, inconnus au Panthéon classique, prennent aussi place et parfois entièrement le détrône, tels des serpents à tête de bélier, des taureaux à trois cornes, des mulots, jusqu'à des dieux poissons rappelant vaguement les Dieux d'Assur ou de Chaldée. On sent, en tout, comme une lassitude générale, allant jusqu'au fond de croyances imposées à des Dieux auxquels le vainqueur ne croyait plus.

En vain Dioclétien par de terribles rigueurs cherche-t-il à arrêter les progrès d'un culte nouveau. Hélas ! pour l'Empire depuis longtemps on ne croyait plus aux Dieux. Les cultes orientaux d'Isis, de Mithra avaient donné le premier coup.

Déjà si bien préparée, l'arrivée du christianisme termina par son triomphe l'œuvre profonde qui devait saper les bases de l'ancien monde qui s'écroulait et jeter les éléments de l'ère nouvelle. L'Empire Romain avait vécu.

L'arrivée du Christianisme déclaré religion d'Etat, n'eut pas seulement pour effet de briser les idoles et de chasser des temples cette foule de prêtres, d'augures, de pontifes vivant de la crédulité du peuple et aussi de l'ostentation des grands qui y trouvaient leurs bénéfices : le culte des morts se modifie, comme les espérances d'une autre vie future s'étaient modifiées.

D'abord à l'incinération payenne on oppose

l'inhumation et l'ensevelissement chrétien. La stèle pieusement érigée sur les restes du défunt, en son souvenir, sous le vocable des dieux Manes : DIIS MANIBVS, où souvent on le représentait selon son corps d'état, ses fonctions, en y ajoutant une inscription relatant ses noms, sa famille et ce qu'il avait été, cette stèle fut remplacée par un sarcophage où le corps du défunt était déposé. On para bien encore le monument de symboles mais ils étaient pris dans quelques faits de l'ancien et du nouveau testament où la foi vive d'alors voyait quelques mystérieuses relations avec la vie future, la vie éternelle.

C'est à cette dernière phase que nous nous sommes arrêtés dans nos recherches, parce qu'elle ne concerne plus désormais que nos temps modernes.

*
* *

Parmi l'étonnante quantité des monuments lapidaires de l'Epoque romaine, dont les figurations nous initient si intimement aux coutumes et aux usages d'alors, nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux stèles funéraires.

Nous avons fait ce choix, parce que très-souvent ces stèles représentent des scènes familières, des scènes de métier où les défunts sont figurés dans quelques occupations qui caractérisent leur profession, ayant comme attributs leurs instruments de travail.

Cette imagerie parlante nous révèle parfois de fort curieuses industries que l'on ne s'attendait pas à être connues alors. Elle nous montre des outils de forme ingénieuse, dont quelques uns ne sont plus en usage ; dans d'autres, au contraire, nous y retrouvons comme une constante actualité.

Par ces figurations nous nous pénétrons mieux de certaines particularités que par les récits faits pour ceux déjà instruits par les yeux, qui pouvaient plus facilement en comprendre l'explication et l'application. Nous y puisons encore un enseignement, quand nous les comparons aux instruments de travail provenant de découvertes où le milieu qui les détenait les a rendus parfois méconnaissables.

Enfin, n'oublions pas qu'en nous intéressant à ces stèles funéraires, érigées par la piété familiale à quelques modestes artisans à jamais oubliés, c'est comme un dernier hommage d'outre-tombe que nous offrons à des devanciers qui eux aussi, par leurs préludes, ont contribué à l'œuvre moderne que nous perpétuons.

***

Nous pouvons d'abord former un premier groupe de ces stèles où les défunts sont là, sans attributs bien déterminés : les époux s'y voyent la main dans la main à jamais, l'un portant un coffret, l'autre un vase, un volumen.

C'est de chaque côté de cette scène principale que sont reproduites celles vraiment familières qui caractérisent les occupations, les emplois des défunts. Beaucoup de ces monuments qui nous sont parvenus, brisés et en ruine, quand ils étaient construits en plusieurs morceaux, ont malheureusement perdu ces détails intéressants : mais d'autres, composés d'un seul bloc de pierre, nous font préjuger ce qu'étaient les autres.

Ainsi à Arlon, sur une stèle monolithe dont manque la partie du bas, dans la scène du milieu l'épouse offre une bague à son époux ; à gauche ce

dernier est en costume de voyage et à droite sa compagne tient une bouteille.

Sur une autre stèle à quatre personnages, dont les deux femmes au centre se retournent vers leurs époux dont elles tiennent la main ; sur le côté droit se trouve un bas-relief de. belle allure, où un homme nu mord dans une grappe de raisin qu'il lève en l'air ; derrière lui deux gracieuses danseuses. Sur le côté gauche, comme pendant au précédent, une jeune femme, également nue, danse en jouant des castagnettes ; près d'elle d'autres danseuses. Tout cet ensemble vraiment charmant, qui respire les jeux et le plaisir, forme un réel contraste avec les idées funèbres que nous avons aujourd'hui devant la mort.

Une autre stèle présente trois personnages : une femme entre deux hommes, peut-être ses deux maris. Sur le côté droit, dans deux registres, des scènes de marchands à leur comptoir, établissant des comptes à leurs clients. Sur le côté gauche un homme dans une voiture à un cheval, dans le bas un palfrenier en train d'atteler.

Nous retrouvons à Arlon puis à Trèves ces scènes de comptoirs du même genre, qui font songer aux *argentarii*, ces banquiers-changeurs, travaillant pour leur propre compte ou aux *mensarii*, banquiers publics, officiers de l'Etat qui avançaient parfois pour lui des sommes aux particuliers.

Ces scènes concernent plus particulièrement les fonctions libérales ou l'état de richesse des défunts.

D'autres nous montrent un faucheur dans les blés, armé d'une grande faulx. Sur une autre nous voyons des laboureurs remuant la terre avec des houes ; la récolte de pommes et leur triage sur des claies placées sur des mannes.

Pour les chevaux, comme l'indique la fréquence de la déesse Epona leur protectrice, nous les trouvons souvent représentés. Tantôt avec leur cavalier, tantôt attelés à de légers véhicules comme à Sens, à Arlon, à Trèves, sur le bas-relief d'Igel. Le gouvernement avait besoin pour ses transports rapides de nombreux voituriers formant les *veredarii*, les chargés des dépêches. Des palfreniers officiels, les *stratores* étaient chargés de tenir toujours prête toute cette cavalerie. Pour les transports de marchandises à à dos de mulets on trouvait les *catabolenses* puis les *muliones* qui en faisaient le louage. Une stèle de Langres nous montre un attelage de ces mules et même, sur un autre bas-relief, on a cru reconnaître une autre sorte de mules, des jumarts produit, dit-on, du cheval ou de l'âne avec la vache. On voit en effet un attelage de ces animaux hybrides, traînant un *plaustrum* à quatre roues sur lequel est un grand tonneau.

Pour toutes ces bêtes de monture et de trait, il y avait des *veterinarii* pour les soigner en cas de maladie. A Nancy on voit un bas-relief où un de ces praticiens est figuré tenant une hipposandale et des entraves.

Pour la chasse, sur une stèle du Puy nous voyons une arbalète, un carquois muni de ses flèches, un couteau dans sa gaine qu'un chien attaché garde avec vigilance. A Sens, nous avons un oiseleur qui prépare des pièges formés d'une sorte de cage à trébuchet, près de lui sous l'arbre il a un appeau.

Pour le travail des métaux, à Nancy, nous voyons un forgeron tenant un marteau et une tenaille. A Sens, le forgeron BELLICCIVS lève de sa droite un marteau pour frapper sur une enclume une barre de fer qu'il tient de sa gauche. Son pied

droit est seul chaussé afin de le préserver des parcelles de fer en ignition. Un autre ouvrier MARTIVS, à Autun, tient une mordache à gauche et un vase à droite. A Rouen, nous reconnaissons à son comptoir un fabricant de vases métalliques, plusieurs sont rangés dans sa boutique ; de petits marteaux dè bijoutier sont disposés pour son outillage.

Pour le bois, voici, à Sens, un ouvrier à son établi : une plane, un ciseau, une herminette sont pendus au mur. Puis c'est le menuisier SABINIANUS qui assujettit son étau avec un martelet.

L'entrepreneur CAIVS CETVLVS à Autun tient de sa droite une règle-equerre ; de sa gauche un marteau et une truelle ; accrochées à ses côtés une scie et une hachette du genre de l'*ascia*.

Les peintres en batîment ne sont pas oubliés, à Sens, un bas-relief représente un échafaudage dans un édifice sur lequel sont montés deux peintres, le pinceau levé, qui enduisent les parois ; deux vases cylindriques sont près d'eux contenant les couleurs. Dans le bas, un autre ouvrier semble remuer une préparation.

Pour le travail des draps les figurations ne manquent pas. A Sens nous voyons un atelier où un ouvrier foule l'étoffe dans une sorte de cuve carrée, tandis que son compagnon avec de grands ciseaux en fait la tonte. Pour la vente, voici une boutique où l'on fait l'examen de la marchandise (stèle de Saint Wendel) où les clients choisissent, (stèle de Jünkerath). Puis nous sommes chez un couturier où un vêtement terminé est suspendu. Ce manteau à capuchon nous est bien connu, car comme à Arlon, à Trèves et dans toute la région beaucoup de personnages de ces stèles funéraires le

portent jeté sur les épaules. Ce vêtement n'est que la survivance du manteau gaulois *caracalla*, le χιτών des grecs et la *tunica* romaine, vêtement à manches collant au corps, descendant jusqu'au-dessous des genoux comme la blouse moderne, mais il était ouvert sur le devant. C'est ce vêtement qui, transformé du XIIIe au XVIIIe siècle en *balandran* est devenu enfin notre moderne macfarlane.

Une stèle de Reims montre l'échoppe d'un cordonnier assis sur son banc, en train de terminer le talon d'un soulier, qu'il assujettit du pied avec une manique. A sa portée sur le mur sont disposés ses divers outils ; dans le bas, un seau où trempe le cuir dans de l'eau avec de l'alun, afin de l'assouplir, car ce procédé était bien connu comme nous l'indique le nom d'*alutæ* donné aux chaussures des dames romaines.

Nous avons même la stèle d'un fabricant d'éventails (musée d'Autun). Ce n'est pas le *flabellum* rigide, bien connu par ses représentations sur les vases et les peintures telles qu'à Pompei, mais un éventail de forme tout-à-fait identique à celle des japonais. Ce rapprochement est fort curieux.

A Epinal nous avons la boutique d'un pâtissier où l'on prépare des gâteaux ; une vendeuse avenante en offre un qu'elle vient de terminer, tandis que dans le fond un mitron triture de la pâte. Puis, voici des cabaretiers, des tonneliers avec leurs brocs en main prêts à servir leurs clients.

Les musiciens instrumentistes ne sont pas oubliés, parmi ces représentations ; citons une stèle d'Autun où l'un d'eux tient des deux mains et joue d'une sorte de grande clarinette.

Nous nous arrêterons à ces exemples, pris parmi tant d'autres bas-reliefs parlants, car tous seraient

à citer. En effet, combien ces scènes si familières et si presqu'individuelles sont instructives, malgré leur apparente naïveté. Bien que l'art qui les a produites soit fort naïf, le soin apporté pour rendre les détails, nous offre par son ensemble tout un faisceau d'observations précieuses qui, pour notre Occident, nous introduit presque dans l'intimité de cette vie, tout à la romaine, des premiers siècles.

Peut-être, y aurait-il à tenter une histoire nouvelle de tous ces oubliés, qui se confondent maintenant dans les temps. Au lieu de songer à ces guerres, à ces luttes qui trop souvent ont ensanglanté le monde, pour se terminer par des pactes, des traités si souvent trahis ; peut-être que l'histoire de ces humbles serait plus productive et plus consolante, si elle s'inspirait de ces annales lapidaires révélatrices. Là, nous trouvons les témoignages de leur passage dans la vie par leurs moyens de travail, leur industrie et leur ingéniosité et même jusqu'à des preuves de leur affection d'outre-tombe.

N'oublions pas qu'ils sont nos devanciers, et qu'eux aussi ont contribué à l'œuvre humaine sans pourtant y rechercher les vanités de la gloire.

Toutes les grandes civilisations qui ont vécu et se sont succédées nous l'ont prouvé : dire que le passé est bien mort serait une ironie.

Le passé est inséparable du présent.

M. le Président félicite M. Fourdrignier de sa bien intéressante communication.

M. Huybrigts demande à pouvoir poser à M. Arendt, au sujet de ses objections par rapport à l'étude des couleurs du dépôt de Herne, une ques-

tion préalable, qui facilitera les conclusions.

M. Arendt ayant consenti, M. Huybrigts lui demande à quelle époque les auteurs anciens, cités par lui, ont écrit au sujet de la peinture, et M. Arendt ayant répondu qu'il s'agit d'auteurs du I^r^ siècle, M. Huybrigts répond que ces auteurs n'ont donc pu connaître la peinture pratiquée dans la Tongrie aux IIIe et IVe siècles et qu'ainsi les remarques du confrère Arendt ne peuvent s'appliquer à la trouvaille de Herne-St-Hubert.

M. Huybrigts ajoute qu'il ne prétend pas que le peintre de Herne ait peint avec des mélanges identiques aux mélanges actuels, car même de nos jours les mélanges diffèrent notablement ; le peintre de Herne a placé dans des boîtes ses diverses couleurs, sous forme de petits cubes, préparés et composés d'avance au moyen d'un *tempera* aux matières grasses, révélées par les analyses, en utilisant ces petits cubes directement sans l'intermédiaire de la palette.

Il composait aussi des couleurs dans les nombreux godets, exposés sur la table et dans la grande vitrine de l'exposition, en employant un godet pour la couleur jaune, un second pour le rouge, un troisième pour le vert, etc.etc., et comme il se servait d'une vingtaine de godets contenant des couleurs différentes, il n'avait pas besoin de palette en bois, et il peignait, comme nos peintres, au moyen de pinceaux, dont les tiges en bois se trouvent dans la boîte en fer qui les a durcies et presque pétrifiées.

Il n'affirme pas que précisément les couleurs aient été fabriquées au moyen d'une huile analogue à celle employée de nos jours, mais il est certain, ainsi que les analyses chimiques le prouvent, que

ce sont des couleurs contenant des matières grasses, huiles quelconques ou résines. Le peintre de Herne a incontestablement employé de petits cubes de couleurs avec mélanges de matières grasses et des pinceaux et même des godets variés comme les peintres le font de nos jours, seulement aujourd'hui les godets sont remplacés par la palette.

Au sujet de la remarque de M. Arendt, qu'il s'agit peut-être d'un peintre rural décorateur, M. Huybrigts fait observer que M. Arendt doit avoir mal examiné à l'exposition la sépulture du peintre, qui forme, en effet, et, sans contredit, la sépulture la plus nombreuse et une des plus riches de tous les dépôts funéraires romains, qui aient jamais été découverts dans la Tongrie ; de plus, la sépulture prouve que le peintre avait été un *phaleratus*, qui a eu l'honneur de pouvoir porter huit décorations (1), trouvées parmi les objets des dépôts funéraires.

Il convient aussi de remarquer que les événements qui se sont produits dans les provinces aux époques de désordre du Bas-Empire, ont été peu connus à Rome, souvent livrée elle-même à l'anarchie ; ils n'ont donc pu être décrits par les écrivains peu encouragés et estimés durant les règnes troublés des IIIe et IVe siècles.

En ce qui concerne la Tongrie, il n'y a eu que deux périodes de prospérité, la première a duré pendant une bonne partie du Ir siècle et se termine à l'invasion des Chauques sous Marc-Aurèle (176).

La seconde période est préparée par le règne de Dioclétien et ses adjoints et finit à la mort de Constantin le Grand (337), elle n'a duré qu'une cinquan-

---

(1) Voir RICH, page 480.

taine d'années et tout ce qui s'est passé dans nos contrées en dehors de ces deux périodes d'ordre et de tranquillité, à l'exception des grands événements, soit de guerre, soit d'invasion, doit être resté presque complètement ignoré des auteurs latins.

M. Guignard de Butteville. — En fouillant les substructions des villas le long des voies romaines du Nord et du Centre de la France, nous constatons aussi que l'occupation romaine y a cessé dès le commencement du Ve siècle et même, en beaucoup d'endroits, après le règne des Constantins.

M'occupant constamment de fouilles en France, je me trouve bien en mesure d'appuyer les conclusions de notre secrétaire général.

M. le Président. — Si personne ne désire continuer cette étude, nous passerons à la XVe question, relative à l'examen d'un grand bronze de Drusus, trouvé dans l'enceinte de Tongres.

La parole est à M. Huybrigts.

M. Huybrigts. — *Le Pays de Looz*, recueil périodique, édité à Hasselt, relate dans son numéro trimestriel du 25 Septembre à fin Décembre 1900, qu'un grand bronze de Drusus, contremarqué par Tibère, a été refrappé par Claude I.

Voici cette relation :

« La frappe de Claude a été faite après les contremarques, c'est primitivement un grand bronze d'Auguste, qui, après usure, a été contremarqué par Tibère pour le maintenir au cours, après cette usure.

Plus tard la pièce a été refrappée en entier sous Claude (41-54) comme sur un flan neuf. Mais les contremarques ayant été poinçonnées profondément, ont survécu à cette surfrappe, d'ailleurs légère, car la gravure des coins de Claude n'a presque pas de relief. Voilà la clef du mystère.

En effet, voilà comment s'expliquent les contremarques IMP TIA PRO qui sont de Tibère (14-37) sur une pièce de Claude (41-54), et comment aussi les remparts maçonnés, les plus anciens de Tongres, ne peuvent être attribués à Auguste, mort 27 ans avant l'avènement de Claude à l'Empire.

Quoi qu'il en soit, l'hypothèse d'une forteresse établie à Tongres seulement sous Vespasien, nous semble pouvoir rester entière. »

Or, Messieurs, l'examen de la pièce que nous vous présentons, ne peut amener ces conclusions.

L'empreinte des contremarques est incontestablement postérieure à celle du buste à gauche, que porte la pièce et autour duquel on lit, clairement, NERO CLAUDIVS DRVSVS, inscription aussi incontestablement antérieure à celle des contremarques.

En conséquence, si les contremarques TIA PRO IMP ont été frappées durant le règne de Tibère, le buste que porte la pièce est antérieur aux contremarques, ainsi que l'inscription NERO CLAVDIVS DRVSVS, car les contremarques n'ont *jamais* reçu une surfrappe, elles sont nettes, claires, bien lisibles, à bords vifs et inaltérés.

Nous présentons la pièce à l'assemblée et nous demandons si quelqu'un a des doutes au sujet de ces conclusions.

M. Blanchet aura l'obligeance de nous dire son appréciation.

M. Blanchet. — Les contremarques sont postérieures à l'inscription et au buste.

M. Huybrigts. — La pièce qu'on peut considérer comme stipe jeté dans le mortier des substructions de l'enceinte extérieure, a donc le très-grand mérite de dater la construction de l'enceinte du règne de Tibère, d'après le tracé et les indications données par Auguste, pour la plupart des enceintes des villes du Nord, à l'occasion de son passage dans les Gaules ; d'ailleurs des empereurs du commencement du Ir siècle, Auguste, Tibère, Caligula, on trouve dans le sol de Tongres un nombre très-considérable de monnaies, et les sépultures de ces temps, datées par les monnaies, sont aussi très-nombreuses.

Aussi, l'occupation de Tongres dès le commencement du Ir siècle par une milice locale ou des troupes romaines, ne fait aucun doute, et dès lors il fallait un abri autour d'une des villes les plus septentrionales de l'empire romain.

M. le Prof. Jacques succède à M. le Comte de Hauteclocque à la présidence de l'assemblée.

Il donne communication du télégramme de remercîments envoyé par la reine Wilhelmine des Pays-Bas, en réponse au télégramme de respectueuses félicitations que les membres de la Fédération archéologique et historique de Belgique, en excursion à Maestricht, lui ont adressé, la veille, de Maestricht.

L'assemblée applaudit cette communication.

M. le Président reprend ensuite l'étude des questions III et IV, relatives au monument découvert récemment à Tongres ; il accorde la parole à M. Félix le Sergeant de Monnecove.

M. Félix le Sergeant de Monnecove. — La lecture que M. le Professeur Waltzing a présentée de l'inscription latine trouvée près de Tongres, en Avril 1900, paraît la meilleure de celles qui ont été proposées au Congrès archèologique et historique, tenu à Tongres, en août 1901. On peut rappeler, à cette occasion, qu'une cohorte *Gesa*-[*torum*] obtint, lorsqu'elle fut libérée, la *civitas* et le *connubium*, ainsi que l'indique un diplôme militaire, accordé par Antonin-le-Pieux, entre 146 et 161, reproduit dans le *C. I. L.*, tome III, page 886, nº XLIV, et dont la neuvième ligne a été rectifiée dans le supplément du même tome, page 1990, nº LXX. A ce propos on peut émettre l'opinion que les soldats d'une centurie de cette cohorte, fiers de leur nouveau titre de citoyens romains, et sous l'impulsion de leur centurion nommé Valentinus, auraient témoigné leur enthousiasme, sinon leur reconnaisance, en consacrant ce monument au Soleil, celui des dieux, adorés dans Rome, dont la conception était la plus simple pour eux.

Mais on peut objecter que la lecture de la troisième ligne ne saurait être considérée comme définitive, attendu qu'un premier mot peut manquer, et que la première et la dernière des lettres qui sont visibles pourraient fort bien n'être pas un C et un T, mais plutôt un G et un I, ce qui permettrait de lire GENIO ; cette hypothèse peut se justifier par des inscriptions similaires insérées au *C. I. L.*

Quant à la quatrième ligne, elle paraît difficile à préciser, mais il semblerait plus légitime d'y trouver l'adjectif VALENTINAE, qui s'appliquerait à la cohorte même. On serait alors en présence d'un monument consacré par les citoyens romains de Tongres au Soleil auguste, et dédié au génie d'une cohorte de Gésates, stationnée dans leur ville et représentant l'armée, c'est-à-dire la plus haute personnification de la patrie.

Cette inscription présente donc un grand intérêt, parce qu'elle indique qu'une troupe auxiliaire, armée du *gesum*, sorte de javelot gaulois, était stationnée à Tongres. On peut la rapprocher d'une autre inscription portée au *C. I. L.*, tome XIII, page 138, n° 1041, qui mentionne une aile de cavalerie, commandée par un chef santon nommé Atectorix,*(alia Atectorigana Gesatorum sagittaria)* et stationnée auprès de Saintes.

D'après ces considérations, l'inscription de Tongres serait lue de la manière suivante :

s OLI A*ug s.*
*civ*ES RO*mani*
GENI*o*
va LENTI*niae*
GESATOR*um*
b ASEM *p. c.*

M. Bertrand présente ensuite une étude, qui le conduit à des résultats bien différents ; il lit :

[P]OLEA[NI] |[CI]VES ROM[ANI] CENE[RIBVS]
LENTI[NVS] GESATORV[M]
A[MICVS] S[ACRVM]
E[REXIT] M[ONVMENTVM].

Cette interprétation a rencontré une assez vive opposition, notamment de la part de M. Blanchet, qui trouve ce système en opposition à toutes les règles fondamentales de l'épigraphie romaine.

M. Laminne rappelle son article inséré au second fascicule du Tome XVIII. A son avis, les quatre lettres de la dernière ligne forment les premières lettres de quatre mots et on n'a pas eu l'intention de les faire précéder et suivre d'une lettre.

M. Blanchet. — Il y a de la place pour une lettre après ASEM.

M. Wets. — Il n'y a cependant aucune lettre avant ou après ASEM, quoiqu'il y ait de la place.

M. le Président passe ensuite à la XIII[e] question et donne la parole à M. Fourdrignier.

ŒUVRES EN CRISTAL DE ROCHE.

Buste-œdicule de Faustine Senior trouvé à Tongres.

Le cristal de roche a été employé dans une très-haute antiquité. Son éclat particulier et ses gisements, assez répandus, attirèrent facilement l'attention. La manière de le travailler et les procédés pour son obtention, à la façon des roches dures, le firent volontiers prendre place à côté des pierres précieuses.

Mais cependant, quoique les Anciens aient attribué à la plupart de ces dernières, des propriétés merveilleuses : soit pour la guérison des maladies, soit comme ayant une influence

protectrice et bienfaisante; et que même des traités spéciaux aient été écrits à leur propos: tel que celui, souvent cité, de Théophraste, disciple d'Aristote; cependant il ne paraît pas que l'on ait accordé au cristal de roche quelques vertus particulières.

Si aucune œuvre réellement ouvrée en cette matière n'a pu être signalée dans les nécropôles préhistoriques, car nous ne pouvons en effet comprendre parmi des œuvres ayant un caractère artistique dans le sens du mot, les pointes de flèches en quartz hyalin au type du Moustiers trouvées dans la station de Chez-Pouré (Corrèze); pas plus que les grattoirs également en quartz provenant de Solutré et que nous ne citons ici que pour mémoire. Si les fouilles du docteur Schliemannn faites dans les premières couches d'Hissarlik, pas plus que celles faites à Théra, dans l'île Santorin, nettement datées par les travaux de M. Fouqué comme milieux antérieurs au deuxième millénaire; si ces recherches n'ont rien révélé à cet égard, nous savons d'autre part, qu'à Mycènes, l'art de la glyptique était déjà très avancé, puisque les intailles y sont fréquentes et que l'on en a retrouvé en cristal de roche. Ici nous arrivons en pleine époque homérique.

Schliemann (1) cite dans ses fouilles de la citadelle, une intaille de cristal de roche représentant une chèvre tournant la tête. Dans le troisième tombeau, des boules perforées et évidées, ayant orné des sceptres ou des épées. Dans le quatrième tombeau, des lamelles de cristal de roche serties dans de l'or, formant des fleurs à quatre pétales.

---

1) HENRI SCHLIEMANN, *Mycènes*, 1879. — Pour les originaux voir au Musée d'Athènes, *la salle de Mycènes et de Thyrinthe.*

Dans le cinquième tombeau, un petit vase, haut de trois centimètres, genre *pithos*, ayant deux anses en argent ; puis un petit tronc de cône perforé, peut-être un pommeau d'épée. Ces deux pièces, toujours en cristal de roche, possèdent un très-beau poli.

D'autre part, dans les fouilles récentes faites en Crête dans le palais de Knossos, M. Arthur Evans a recueilli des plaquettes de cristal de roche associées avec d'autres fragments d'ivoire et de lapis-lazuli : ces restes provenaient de décors de meubles, de coffrets.

Donc, en pleine époque Mycènienne, vers le XV[e] ou XII[e] siècle avant notre ère, le cristal de roche était en usage et travaillé avec une certaine recherche.

Du reste, en Chaldée, le cristal de roche était depuis longtemps une matière courante, employée avec les autres pierres dures et précieuses. Peut-être même, que cet usage, si répandu dans toute cette vaste région, de se servir des cachets sigillaires, pour donner de l'authenticité aux actes imprimés sur les briques d'argile, forme le centre d'origine de ces intailles rencontrées bien au-delà.

Nous possédons en cristal de roche, des œuvres de ce genre, provenant de Chaldée, telles des cônes scarabeoïdes, des intailles avec poissons et animaux, des cylindres avec caractères cunéïformes, représentant Bélus luné adoré par un homme et une femme (1).

Tous ces documents divers et variés nous édifient bien sur ce genre de travail, qui n'à pu arriver à un point aussi avancé qu'après une longue durée

---

(1) Voir à la Bibliothèque Nationale, *au cabinet des médailles*, les intailles 738-747.

d'apprentissage. Ces œuvres pourtant sont bien antérieures à la destruction de Babylone par Cyrus, datée de 538 ans avant notre ère. Certaines inscriptions archaïques nous autorisent même à les considérer d'au-delà du XIIe siècle.

Maintenant, quant à l'Egypte, le cristal de roche y est travaillé à une époque bien autrement ancienne, puisque dans la célèbre statue du *Scribe accroupi* (1), l'intensité du regard a été obtenue au moyen d'une prunelle en cristal de roche, au centre de laquelle est implanté un bouton de métal. Or, on considère cette statue comme contemporaine de la Ve dynastie, donc de près de 4,000 ans avant notre ère.

Nous n'insisterons pas sur toutes ces productions si nombreuses de l'ancienne Egypte : cachets, scarabées, divinités taillées et obtenues avec tant de sûreté de main et tant de finesse. Plusieurs remontent également aux premières dynasties et s'échelonnent dans cette succession de siècles jusqu'au delà de l'époque romaine.

Tout ce qui précède établit suffisamment les étapes industrielles que le travail du cristal de roche a parcourues. Il nous faut arriver à l'époque Alexandrine, quand tout le fond artistique de l'Ancienne Grèce vient comme se rajeunir sur les rives du Nil, pour trouver une mise en œuvre encore supérieure.

A partir de là, les camées, les intailles, les bas-reliefs, les rondes-bosses même ne font plus défaut. Jusqu'à la fin de l'empire romain, puis à Byzance,

---

(1) Musée du Louvre, *antiquités Egyptiennes*, 1er étage, salle civile, vitrine du milieu.

chez les Mérovingiens, chez les Goths d'Espagne, nous voyons le cristal de roche en honneur et très recherché.

*
* *

Parmi toutes ces productions, l'œuvre que nous avons la plus remarquée, provient d'un des cimetières de Tongres, où elle fut découverte il y a quelques années.

C'est une sorte de petit aedicule, sorti d'un seul bloc de cristal de roche d'une transparence parfaite. Sa hauteur est de 5 centimètres (1). De l'autre côté, sous une espèce de niche à colonnettes, se projette un peu en avant un délicieux petit buste de dame romaine. Ce buste rappelle ces *emblemata*, que l'on fixait sur les vases en métal précieux et dont Cicéron nous apprend que Verrès était si avide. Le célèbre trésor de Boscoreale, découvert près de Pompeï, possède plusieurs phiales, au centre desquelles se trouve de ces petits bustes : celui d'un vieillard, d'une femme, puis d'Ariadne et la personnification de la Ville d'Alexandrie.

On sait d'autre part, qu'à cette époque, ces *imagines majorum* étaient recherchées et que des bustes d'empereurs, d'impératrices, de grands personnages, étaient très répandus. La plupart de nos grands musées en possèdent.

Le rapprochement de ce petit buste et des monnaies bien connues à l'effigie de Faustine Senior, femme d'Antonin-le-Pieux, a paru très concluant. La plupart des savants qui ont pu étudier ce petit monument, se sont ralliés à cette identification,

---

1) Fr. Huybrigts. *Tongres et ses environs, 1901.*

proposée par notre estimable confrère, M. Huybrigts, son heureux possesseur.

Nous nous permettrons d'ajouter que ces cheveux relevés en baudeaux étagés sur les tempes, pour se joindre sur le haut du front ; cet arrangement au sommet de la tête, formant chaperon, tout cet ensemble de la coiffure concorde bien avec celle de l'époque. Si, dans la seconde moitié du IIe siècle, les dames romaines revinrent à plus de simplicité que toutes ces exagérations qui caractérisent les coiffures de la fin du Ir siècle et du commencement du IIe, nous avons la preuve que l'impératriee Faustine Senior n'y avait pas entièrement renoncé. (1)

Comme technique, nous remarquons que les détails de la chevelure, puis les plis, la draperie diagonale du vêtement sur la poitrine sont rendus avec goût et entente. Le modelé de la figure, les rondeurs réalistes des joues, du menton, ont une allure très-vivante, qui laisse croire que c'est bien un portrait qui a été traité.

L'habileté des Anciens dans le travail des pierres dures était supérieure. Ils possédaient tout l'outillage employé aujourd'hui pour la taille et la gravure : les scies, les bouterolles et le touret. Hérodote (2) dit même qu'avant le Ve siècle, à Ninive, les graveurs lapidaires se servaient pour leurs travaux de verres grossissants et, d'après Rawlinson, il paraît qu'il en était de même à Babylone.

Mais ce qui nous a surtout frappé le plus dans ce

---

1) Venise, *Musée de Saint-Marc.* — Angleterre, *coll. Pembroke.* — *Musée* de Florence. — *Musée* du Louvre, *coll. Campana.* — *Musée* de Toulouse. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, art. Coma, Rome.

2) Hérodote, *Livre I, 512.*



FAUSTINE EN CRISTAL DE ROCHE.

petit monument de Tongres, c'est le polissage, si parfait qui a été obtenu : il donne pour ainsi dire l'aspect d'un morceau limpide de glace fondante. Cette obtention est tout-à-fait surprenante, car, sans nuire à aucun des effets voulus pour les détails, elle leur imprègne un chatoyant particulier que fait mieux ressortir encore la transparence de la roche.

D'après un passage de Pline (1), de son temps les divers emplois du diamant étaient connus,puisqu'il indique qu'on le travaillait avec sa propre poussière et que c'est aussi par ce moyen que l'on gravait les pierres les plus dures en Egypte. On polissait même les obélisques avec de la poussière de diamant.

A ce propos il nous paraît intéressant de rappeler ici la relation d'un colonel anglais Wilks, sur ce qu'il vit se pratiquer dans l'Inde. Elle nous explique comment on opérait pour polir si parfaitement les surfaces de ces blocs énormes de granit (2).

Quand la surface de la pierre, qui est couchée horizontalement,a déjà atteint un poli assez avancé, on verse un peu d'eau dessus. Si l'on remarque sur quelques points une absence de niveau, on use alors pour obtenir une telle perfection, que les gouttelettes de liquide, en quelqu'endroit qu'on les place, restent tout-à-fait immobiles.

Cette manière de polir les pierres dans l'Inde serait fort ancienne et tout porte à croire que c'est ainsi que les anciens Egyptiens opéraient.

Ce qu'il y a encore de curieux pour nous, dans l'emploi du diamant à une aussi haute antiquité,c'est que de nos jours il a fallu reprendre ces méthodes

1] Pline, *Hist. Nat.* Liv. XXXVII, ch. 15.

2] *Revue Britannique*, juin 1836, page 251.

que l'on avait oubliées, pour arriver à perforer dans des roches excessivement résistantes ces immenses tunnels de nos grandes voies ferrées.

Longtemps on avait mis en doute cette existence du diamant en Afrique, signalée par Pline : mais en 1834, on en a cependant retrouvé des traces près de Constantine, dans des sables aurifères. D'autre part il est assez rare que le diamant ne se rencontre pas dans les gisements aurifères. Or, nous n'ignorons pas que l'or natif était réputé comme existant en relatives quantités, dans plusieurs parties de l'Europe (1). Quoi de surprenant alors que le diamant s'y soit également rencontré, peut-être très-divisé, mais assez suffisant pour donner aux terrains qui le recèlent un avantage particulier.

Le diamant pouvait donc être relativement plus commun dans l'Antiquité, ses placers n'ayant pas encore été épuisés par les recherches séculaires ; puis tous les endroits où les Anciens le trouvaient sous cette forme utilisable ne nous sont pas connus.

Pour en revenir au poli du petit aedicule de Tongres, sa perfection n'a pu être obtenue que par des procédés irréprochables. Nous ne serions que peu surpris si, en dehors de l'émeri, du tripoli venant de Syrie, qui étaient connus, la poussière de diamant ait été ici employée, n'étant pas un produit aussi rare qu'on pourrait le supposer.

Comme autres œuvres en cristal de roche, d'un travail similaire, qui nous sont parvenues, rarement

---

1] L'Adour, le Tarn, l'Ariège (Auriger), le Rhône, le Rhin, dans tous les cours d'eaux des Alpes. En Lydie, le Pactole.

intactes, nous aurions à citer au cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale :

Un fragment (nº 198, haut. 65 mil., larg. 37 mil.), donnant la partie antérieure d'un cheval. Le cou seul est intact. La tête en avant, ainsi que l'extrémité des jambes sont mutilées. Sur le côté il y a un trou pour fixer l'objet ; il devait servir comme ornement. Le détail des oreilles et de la crinière rappelle les coursiers du Parthénon. Le poli est assez remarquable.

Un autre fragment (nº 329, haut. 28 mil., larg. 25 mil.) représente une tête de femme de l'époque romaine. Les cheveux sont relevés sur les tempes, puis ramenés en chignon sur la nuque. Beau poli.

Une autre tête de femme (nº 330, haut. 26 mil., larg. 17 mil.) est surmontée d'un haut diadème ; le cou, mutilé, paraît drapé. Travail peu soigné.

Un poisson (nº 207, haut. 18 mil., larg. 30 mil.) : la nageoire dorsale est en dents de scie ; la queue est brisée. Assez beau poli.

Dans les camées nous remarquons, un buste, (nº 2107) de profil, de Valentinien Iᵉʳ, tête nue avec paludamentum. Puis un buste lauré (nº 2105), de profil, de Marius, successeur de Victorinus, l'un des trente tyrans.

Le poli de cette pierre est très-beau. Ici se produit un fait assez curieux. Marius n'aurait eu que trois jours de règne. (1) Or, nous le voyons représenté en empereur, lauré avec le paludamentum. On sait que quand les grands perdent le pouvoir, il est bien rare que leur effigie ne subisse pas le même sort et que, parfois même, leur possession ne soit

---

(1) Smith, *Dictionnaire de Biographie*.

considérée comme acte séditieux. Ce camée de Marius a dû nécessiter un certain travail ; alors, si contrairement à ce qui a été accrédité, que pour cette obtention il fallait un temps très-long, des mois et même des années, nous nous demandons s'il n'y avait pas pour y arriver des procédés pratiques et très rapides que nous ignorons. Tout laisse croire en effet qu'après son règne de trois jours, le portrait de Marius n'avait plus d'intérêt.

A remarquer qu'à partir du IVe siècle, le travail du cristal de roche perd toute sa finesse précédente. Pourtant, quand nous arrivons à l'époque Mérovingienne, les œuvres en quartz dominent et même certaines roches, telle que la cornaline, sont délaissées. Du reste, il n'y avait plus de graveurs sur pierres fines : on utilisait les gemmes antiques en les enchâssant comme simples ornements.

Parmi les pièces de cette époque, qui relèvent encore un peu de l'art, nous citerons les ornements en cristal de roche de la couronne du trésor de Guarrazar, ayant appartenu à Receswinthus, roi Goth, maintenant au musée de Cluny. Dans le haut il y a un chapiteau avec feuilles, travail barbare. Puis, dans le même musée, il y a deux têtes de lion de 12 à 15 centimètres de haut, encore d'une facture grossière et que l'on croit de la même époque. Ces deux ornements auraient fait partie d'un siège.

Si le poli de ces pierres est encore à considérer, la décadence de l'art est manifeste, il n'existe pour ainsi dire plus.

Le cristal de roche a fait son temps et, à part quelques rares exceptions, l'industrie du verre, qui l'a détrôné, va désormais le remplacer.

XIVe QUESTION.— M. EDOUARD FOURDRIGNIER.

LES ORIGINES DE LA VERRERIE FRANQUE.

M. Fourdrignier, à propos du verre, fait d'abord remarquer que comme bien d'autres produits d'une industrie assez complexe, les pâtes vitreuses n'arrivent à être couramment employées que quand on tend à les substituer à d'autres matières d'origine purement naturelle, devenues relativement rares et d'un prix élevé, mais ayant avec elles, en apparence, de l'analogie.

Ainsi, comme exemple, nous pourrions citer l'émail qui dans nos contrées d'Occident, a remplacé le corail dans les ornements.

On sait, en effet, qu'à l'époque marnienne, vers le IVe siècle, cette substance se rencontre très-fréquemment appliquée sur les fibules, les colliers, les fourreaux d'épées, les phalères et la plupart des divers objets de parure. La présence du corail est en effet une des caractéristiques de cette première époque de La Tène.

Or, si antérieurement, pas plus qu'à Hallstatt, on ne constate l'usage du corail, après son emploi si marqué à l'époque marnienne, si cette substance n'est plus en usage, on remarque que le même genre d'ornements appliqués est obtenu avec une pâte de verre. C'est cet émail des Eduens que nous retrouvons à Bibracte, à Alésia et dont même des ateliers de fabrication ont été reconnus au Mont-Beuvray.

On distingue assez facilement ces deux méthodes selon les moyens de les appliquer sur le métal, généralement le bronze. Pour le corail, l'adhérence

fixe était obtenue par de petits rivets, tandis que pour l'émail on y arrivait par la coulée en cloison.

Après les expéditions d'Alexandre-le-Grand en Orient, il se produisit avec l'Egypte et les populations de l'Inde des rapports importants, entre autres, le trafic du corail qui y était très-recherché pour des vertus prophylactiques et particulières qu'on lui attribuait. Par suite, le corail étant devenu coûteux et rare en Occident, pour le remplacer on utilisa alors des pâtes vitreuses venues d'Egypte où leur fabrication était si avancée. Puis par les relations, ce genre de production s'étant propagé, l'Occident sut bientôt suffire à ses besoins.

Le synchronisme de ces faits concorde bien du reste à ces explications, mais quoi qu'il en soit, il est acquis que pour le corail, au temps de César, il n'était déjà plus employé et que l'émail lui avait été substitué. (1)

*
* *

Il a dû en être de même avec le verre et pour certaines pierres précieuses. Ainsi l'analyse d'émeraudes égyptiennes de la collection Salt (2) a prouvé qu'elles étaient fausses et bien du verre à base d'oxyde de cuivre, et que les rubis, surtout de couleur pourpre, étaient à base de minium.

On sait que l'industrie du verre fut connue dans une très-haute antiquité en Egypte. Il en fut certainement de même en Chaldée, car on ne pourrait

---

1] SALOMON REINACH, *Le corail dans l'industrie Celtiqae*, 1899. — PLINE. — KONDAKOFF, *Les émaux Byzantins*.

2] British Muséum, Col. Salt. — C'est cette collection qui possède plusieurs exemplaires de vases en porcelaine, couverts de caractères chinois, qui auraient été trouvés dans des tombeaux Egyptiens, faits reconnus depuis comme inexacts.

admettre et expliquer autrement, que faites en pâtes de verre, ces pierres précieuses colossales qui étonnèrent tant les Israélites pendant leur captivité à Babylone. Certainement cette industrie devait y être fort avancée, puisqu'on affirme que les *Pilea vitrea*, dont se servaient les lapidaires cités par Sénèque, étaient d'invention chaldéenne. Les *Pilea vitrea* étaient des globes de verre remplis d'eau qui formaient loupe et, en grossissant, permettaient de graver les pierres fines. (1)

Ces globes, ces instruments en verre, certainement translucide, ne pouvaient être obtenus que par le soufflage : ce qui dénote à quelle habileté cette industrie était arrivée déjà.

Mais d'autre part, dans les couches profondes de Troie, comme à Théra dans l'île Santorin, où nous sommes avec une date voisine du XV[e] siècle avant notre ère, on ne trouve pas de verre. Il est encore très-rare à Mycènes et il n'y apparaît qu'à la période des tombeaux, dits Trésors, et il n'est que sous l'aspect d'une pâte de verre colorée soit en blanc, soit en bleu. il est coulé dans des moules et non soufflé, ainsi que l'on en a recueilli sous forme de boutons. Sans doute, ces ornements se cousaient sur les étoffes, telles qu'en Egypte pour les perles en verre coloré qui paraient les vêtements de certaines momies, à la façon de nos bourses d'autrefois.

Les Mycèniens n'ont donc connu le verre qu'assez tardivement. L'analyse qui a été faite de ces pâtes vitreuses indique une composition à base de cobalt identique à celle des produits égyptiens.

1] Théophraste, dans son *Traité des Pierres*, cite à Tyr, dans le temple d'Hercule, une colonne de verre, colorée dans la masse, que l'on disait faite d'une seule émeraude.

C'est seulement après les guerres médiques, c'est-à-dire au plus après le VIe siècle, quand les rapports avec les grandes civilisations de la Mésopotamie sont devenus fréquents, que l'industrie du verre se propage en Grèce. Car antérieurement et de ce que l'on en connaît, nous ne pouvons y voir que des importations égyptiennes, phéniciennes ou au plus chypriotes. En effet, en Crète, dans les fouilles de Knossos de M. Arthur Evans, il n'est pas révélé d'objets en verre. La facture de certaines œuvres, dont une avec inscription hiéroglyphique, datant de la XIIe dynastie(environ du XXe siècle)et d'autres considérations dénotent des rapports avec les rives du Nil. De même, dans les fresques relevées, il faut retenir la figuration des taureaux et la draperie à volants étagés des femmes, qui nous font songer aux intailles de la Chaldée, aux stèles contemporaines de Goudea et de ces anciens monarques que les travaux des Layard, des Place et des de Sarzec nous ont fait connaître.

*
* *

Quand la Grèce se fut initiée aux divers procédés de la fabrication du verre d'Egypte et d'Orient, bientôt sous l'impulsion de son génie propre, cette industrie devint tout à fait supérieure.

De même que pour ses œuvres céramiques, si abondantes et si artistiques qui, en s'exportant au loin, allèrent créer sur tout le littoral méditerranéen de véritables écoles de potiers, ses œuvres de verre furent également très-recherchées.

Après, à Rome, nous les retrouvons depuis la fin de la République jusqu'aux Antonins. Puis nous les voyons se propager dans tous les grands centres de l'Empire.

A l'exemple des artistes céramistes qui signaient leurs œuvres de terre, les artistes verriers timbraient aussi leurs œuvres. On connaît assez de ces noms propres grecs et romains pour avoir pu en établir un *Corpus* important. (1) C'est indiquer jusqu'où cet art était arrivé.

Comme témoignage de cet art verrier il suffirait de citer quelques unes de ces pièces merveilleuses : le célèbre vase de Portland du British Museum, trouvé au XVII[e] siècle près de Rome ; la coupe de Novare en 1725, et tous ces *diatreta* dont plusieurs auteurs nous ont laissé des descriptions enthousiastes. (2) Ces vases étaient produits par deux couches de verre superposées et de couleurs différentes ; par un travail habile, on les isolait en les ajourant pour en former comme un réseau, un grillage qui les entourait. Enfin, n'oublions pas ces *vases chrétiens*, ayant des inscriptions, en lettres d'or, placées entre deux lames de verre soudées au feu.

Ce sont toutes ces œuvres qui ont servi en quelque sorte d'enseignement à toute cette vaste industrie du verre de l'époque franque. Mais combien déjà avait-on oublié dans la manière et dans le fini du travail. Ce n'est plus qu'une pâle imitation, ayant perdu cette faconde que l'on ne connaissait plus.

Et pourtant quand on se trouve en présence de la célèbre coupe chrétienne de Podgoritza, découverte en Albanie, et de celle d'Homblières, provenant des environs de Saint-Quentin (Aisne), avec ses scènes gravées de l'Ancien Testament, malgré cette gau-

---

(1) W. Frœhner ; *La verrerie antique*, 1879.

(2) Martial ; *Epig.* Liv. XII-70. — Ulpieu, *Dig.* 9-2-27.

cherie du dessin et sa naïveté, on sent que cet art verrier existe encore et que tout n'est pas oublié.

Les moyens de production étaient cependant alors tous connus et employés : le coulage, le soufflage, la soudure et les divers moyens de graver. On filait même le verre. Ainsi, nous avons de très-nombreux exemples comme perles, tubes ou plaquettes décoratives, qui n'ont pu être obtenus qu'en réunissant avec symétrie diverses pâtes de verre coloré dans sa masse : on les étirait alors à chaud, puis on les segmentait pour les utiliser.

Pour la composition du verre lui-même, les analyses qui ont été faites, nous ont appris que toutes les matières servant de base et que nous possédons, étaient déjà connues et employées.

Si au IIe et IIIe siècle les vases et récipients si nombreux peuvent se résumer seulement dans quelques formes typiques : après le IVe siècle, il semble que les artistes verriers, sans doute sous l'inspiration de l'art byzantin, ont tenté de réagir sur cette uniformité.

A l'époque franque proprement dite, dans les sépultures qui ont été fouillées, après les produits céramiques, ce sont ceux en verre qui sont les plus abondants : ce qui nous indique bien qu'alors l'art du verrier était aussi très-en honneur.

XIe QUESTION. — M. ED. FOURDRIGNIER.

Relativement aux forêts et découvertes de l'âge du bronze en Belgique et de leurs distributions géographiques, en l'absence de M. F. de Villenoisy qui devait prendre une grande part à la discussion, et de ce que les cartes nécessaires n'ont pu être

entièrement terminées, M. Ed. Fourdrignier demande que cette question soit réservée jusqu'au prochain congrès.

M. le Président passe ensuite à la question X et

M. Comhaire fait savoir que notre estimable confrère, M. le Conseiller Fréson de Liége, s'est trouvé subitement indisposé et ne peut assister à la séance, qu'il présente tous ses regrets à l'assemblée et qu'il l'a chargé de donner lecture d'une note en réponse à la question.

M. Comhaire donne donc lecture du mémoire de M. **Fréson :**

A mon avis, la question aurait dû être posée de la manière suivante : « Rassembler les données » historiques et les inscriptions latines, pour déterminer quel a été le concours militaire des Tongres » au service de Rome » ; car on ne doit pas négliger les quelques données que nous a laissées l'histoire. Ces données peuvent être considérées comme des jalons ; et si les inscriptions latines en confirment l'exactitude, la vérité se manifestera d'autant mieux.

Si on devait ajouter foi au poème de Lucain (Pharsale I), les Belges auraient prêté leur concours à César, pendant la lutte qu'il entreprit contre Pompée. Il cite particulièrement les Nerviens et les Eburons. Mais on doit se mettre en garde contre les assertions du poète, car il confond les Nerviens et les Eburons : même, il dénature l'histoire, en disant que ce sont les premiers qui ont vaincu Sabinus et Cotta.

Sous Auguste, les Tongres, composés des anciens Germains, c'est-à-dire des Eburons, et d'hommes de quelques tribus voisines, mirent un nombre assez considérable de soldats au service des Romains. Ces diverses tribus étaient renommées, comme fournissant des soldats très-valeureux à l'empire. Pendant qu'Agricola combattait les Bretons, dans la Grande-Bretagne, il envoya au secours des légionnaires, trois cohortes de Bataves et deux de Tongres. Tacite nous dit dans la vie d'Agricola (XXXVI), qu'au moment où les Bretons repoussaient leurs adversaires, les Tongres contribuèrent puissamment, en faisant preuve du plus grand courage, à écraser l'ennemi. Rien d'étonnant alors, à ce que depuis cette époque, les Tongres aient été, soit incorporés dans le corps des Prétoriens, (ces soldats d'élite qui formaient la garde des empereurs), ou aient été compris dans les cohortes auxiliaires, qui veillaient aux frontières du monde romain.

Dans le principe, la fidélité des Belges envers les empereurs était telle,qu'ils soutinrent un tyran qui déshonorait le pouvoir par ses crimes et ses débauches, Néron. Quand Julius Vindex souleva la Gaule contre ce prince,les Belges se prononcèrent pour Néron. Nous allons voir par la suite des défections se produire.

Lors des guerres intentées par Civilis et les Bataves pour secouer le joug romain, une cohorte de Tongres quitta l'armée romaine pour s'engager dans le parti national. Un engagement eut lieu à l'embranchement du Rhin et du Wahal. La défaite des Romains y fut complète. Les soldats de Rome durent mettre bas les armes. Civilis accorda la liberté aux chefs belges des cohortes auxiliaires et

fit entrer une partie de leurs milices dans ses rangs.

Labeon, un des chefs bataves, était resté fidèle à la cause de Rome et se disposait à disputer, avec des cohortes nerviennes, bétases et tongres, à Civilis, le passage du pont à Maestricht, lorsque le chef des révoltés s'élança dans les rangs des Tongres, en leur criant qu'il était leur ami et voulait devenir leur allié. A l'instant, les Nerviens, les Bétases et les Tongres abandonnèrent le parti des Romains. Ajoutons toutefois, que quand la XIVe légion fut rappelée d'Angleterre, les Tongres et les Nerviens parurent disposés à se courber de nouveau sous la domination romaine.

Une inscription, du temps de Trajan, fait mention de cohortes de Tongres, de Morins et de Bétases, comme cantonnées dans la Grande-Bretagne.

Des inscriptions tumulaires, trouvées à Rome, parlent de soldats nerviens et tongres.

Leurs noms sont latinisés : Ulpius Felix et Annaeus.

Enfin, une *Notice de l'Empire*, rédigée vers le commencement du Ve siècle, cite les Tongres comme ayant fourni : une légion, un corps auxiliaire, des archers, une cohorte et un détachement.

De tous ces faits, il faut conclure que la Belgique contribuait pour une large part au service militaire de l'Empire. Nos troupes étaient très-estimées au point de vue de la valeur guerrière. La preuve en résulte d'un passage de Tacite (Hist. : IV, 76). Cet auteur fait dire à Civilis, qu'en fait de courage on n'en trouve plus que chez les Belges : *Quod roboris sit, Belgas*. Et en cela, il confirmait l'opinion de César, qui exaltait la valeur de leurs devanciers.

M. le Sergeant de Monnecove demande si on doit dire Tongrois, ou Tungriens, ou Tongres.

Un membre répond que l'on dit Tongrois.

M. Comhaire estime qu'il faudrait dire Tongrois pour les habitants actuels de Tongres et Tongres (en latin Tungri) pour les habitants de l'époque romaine.

M. Huybrigts. — Habituellement on emploie la désignation Tungres, quand il s'agit des habitants de l'époque romaine.

M. de Monnecove. — Parfaitement, c'est au point de vue épigraphique qu'il convient de distinguer.

M. Comhaire. — Au point de vue de l'épigraphie, il convient de signaler à l'honorable membre que M. Schuermans a inséré, vers 1863, un article important au Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, au sujet de 60 inscriptions relatives aux Tongres. Que depuis il y a fait trois ou quatre additions, portant le nombre de ces inscriptions à 80 environ.

M. le Président Jacques remercie M. Comhaire d'avoir bien voulu donner communication à l'assemblée du Mémoire de M. Fréson et le prie d'être l'interprête de l'assemblée pour présenter à M. Fréson de sincères félicitations et il passe à la XVIe question, posée par le Prince Poutiatine, concernant les découvertes relatives à la période néolithique de fusaïoles en argile, en pierre, etc. (1)

---

1) Voir aux annexes le mémoire de Son Altesse le Prince Poutiatine, ainsi que les planches de figures.

M. Moressée dit qu'une des pièces les plus intéressantes recueillies dans nos stations néolithiques des environs de Liége, est sans contredit une plaque en schiste vert, trouvée à Jehay-Bodegnée.

Elle est de forme subovalaire, dont la courbure varie peu pourtant, et d'un diamètre moyen de 39 millimètres. Le cercle qu'elle formait à peu près a été brisé suivant une corde à 4-5 millim. du centre. C'est le plus important fragment que j'ai découvert ; les 2 faces de cette portion de disque sont bien planes ; la moitié de la péripherie existante est garnie de 8 dents, absolument semblables à des dents d'engrenage, et d'une hauteur constante et égale à 2 mill. ; sur l'autre portion de la circonférence de ce demi-disque, on aperçoit nettement dans le schiste les traits d'un instrument grossier, qui a scié les dents qui s'y trouvaient également. Sur un même diamètre, de part et d'autre à 4 mill. du centre, la plaque est perforée de 2 trous cylindriques d'un diamètre de 4 mill. 6. L'une de ces ouvertures n'existe qu'en partie sur le fragment de disque que je possède. Je crois qu'une troisième ouverture, similaire aux 2 autres, existe sur la portion de la plaque enlevée et que les 3 trous cylindriques formaient un triangle équilatéral autour du centre. Dans le même terrain où gisait cette pièce curieuse, j'ai recueilli (en une seule excursion) une dizaine de silex taillés, dont un beau racloir et un nucléus à fines lames. Ce silex n'est guère le même que celui qui affleure en tous les points du crétacé hesbayen et notamment dans les terrains qui nous occupent. Son aspect au lieu de passer du gris translucide vitreux au noir vitreux, est tout différent ; il est gris cendré opaque et beaucoup plus riche en teintes lumineuses, vu sous

lumière réfléchie. Cette variété de silex est plutôt rare ; on la rencontre néanmoins, très-clairsemée, dans plusieurs stations néolithiques de la Meuse et souvent à l'état de lames ; j'ignore son gisement.

Telle est, replacée dans le milieu où elle fut trouvée, la pièce qui nous occupe ; son origine néolithique nous paraît peu douteuse. Plusieurs types similaires ont d'ailleurs été signalés ; il suffit de consulter à ce sujet les comptes rendus des fouilles exécutées dans le Midi de la France ; J. de Baye en renseigne, découvertes dans les cavernes de Petit-Morin, et considère ces instruments comme pendeloques. D'autres auteurs font de plaques semblables, des amulettes ; je suis porté à croire que mon disque est plutôt une amulette qu'une pendeloque ; le peu d'art à apporter à la confection d'une telle pièce, la présence de 2 (probablement 3 ?) trous au lieu d'une perforation centrale, et l'existance des dents imitant une auréole, m'ont donné cette opinion : c'est plutôt un vestige de religiosité qu'un objet de parure.

L'occasion est propice, pour signaler, déblayée forcément de détails, la découverte récente, d'un collier de dents de loups perforées, dans un couloir dépendant du célèbre « Abris Sandron » de Huccorgne, fouillé et étudié par mon savant professeur J. Fraipont, et M. le Docteur Tihon. En excursion dans cette fertile vallée de la Méhaigne, je fus très-surpris de trouver dans un petit amas de terres brèchiformes, arrachées par des enfants à ce couloir que je spécifierai en le dénommant « Trou du Collier », une demi-dent de loup perforée et coupée longitudinalement. Désireux de retrouver l'autre fragment, je me rends le lendemain, muni de quelques méchants outils, au Trou du Collier. J'en

retirai, en général en très mauvais état et souvent mutilés par la pression et la dureté de la brèche, de nombreux ossements humains, quelques dents isolées de rhinocéros,equus caballus,hyena spaeléa, bos, quelques débris osseux peu importants de cheval, de sanglier, beaucoup de restes de carnivores et de rongeurs de petite taille; le tout répandu dans une brèche grisâtre, commençant immédiatement sous la couche stalagmitique formant dalle dans le couloir, et d'une épaisseur très-variable, le fond rocheux du couloir étant très-accidenté. De cette brèche ou de la couche argileuse formant le niveau sousjacent, je ramenai une vingtaine de silex grossièrement taillés, de facture moustérienne, me paraît-il. Enfin, plusieurs plaques de grès rouge étaient disséminées sans ordre dans la masse, et de nombreux petits fragments de poterie grossière, type néolithique, en furent ramenés. C'est dans ce mélange de terrains bouleversés et remaniés que je découvris 6 dents de loup perforées entières et une demi-canine semblable cassée transversalement. La différence de niveaux où ces dents furent recueillies (depuis 7 cm. à partir de la couche stalagmitique de la surface, jusqu'à 90 cm. de profondeur, qui constitue le fond) nous montre, à l'évidence, que nous nous trouvons en présence d'une sépulture néolithique en terrains plus anciens. De plus, le peu d'importance en volume des déblais (au grand maximum 1 ^{m3}) a eu comme conséquence facile et inévitable le bouleversement et la dispersion des éléments de cette sépulture par les animaux terriers de tous genres.

M. Moressée demande s'il existe encore des amulettes semblables à celles qu'il expose.

M. Jacques dit qu'il a déjà trouvé un morceau de schiste perforé.

M. Moressée. — Je dois signaler aussi des plaques de schiste, perforées de trous, faits au moyen de silex, que M. Doudou et moi nous avons trouvées dans des stations néolithiques.

M. Combaire. — Quant aux trois plaques de M. Doudou, je les ai en ma possession. Elles sont semblables à trois autres de notre collection qui seraient des fragments de dalles de brasserie.

Au surplus, je les ai présentées toutes les six à la dernière assemblée de la Société d'Archéologie de Bruxelles, ce que se rappelleront parfaitement ceux qui y étaient.

Je dis cela uniquement pour attirer l'attention de mes collègues et réclamer la plus grande prudence dans la détermination d'objets.

M. Moressée. — Etant grand profane en matière d'archéologie du moyen-âge, je ne voudrais pas nier que semblables plaques en schiste n'aient été employées à cette époque comme dalles de brasserie. Mais bien des raisons me forcent de croire que ce n'est pas le cas pour les fragments que nous avons découverts.

1° Tout d'abord la fréquence dans la plupart des stations néolithiques de débris de plaques de schiste. Quelquefois, c'est le cas pour celles de Flémalle-Haute, les plaques ont conservé toute leur épaisseur primitive et montrent nettement les perforations coniques. La station d'Ampsin, qui s'étend en grande partie sur une roche aride, m'a fourni semblables débris. Si telles trouvailles ne sont pas

souvent signalées, l'attention des chercheurs a été maintes fois éveillée pourtant par la présence de feuillets schisteux dans les gisements néolithiques, mais on comprend aisément qu'une roche aussi tendre et aussi feuilletée, ne puisse résister longtemps en plaques intactes, dans les terrains cultivés, foulés, et battus pendant des siècles par tous les temps, et que les instruments néolithiques en schiste ne se retrouvent le plus souvent qu'à l'état de débris informes. La présence de plaques schisteuses dans des blocs de brèches néolithiques provenant des cavernes d'Engis, nous démontre que cette roche était utilisée à l'époque qui nous occupe.

2° La consultation des ouvrages traitant de l'industrie de l'âge de la hache polie nous apprend, qu'à maintes reprises et maints endroits, semblables plaques ont été découvertes dans les gisements néolithiques. Elles font partie du mobilier néolithique; elles sont d'une épaisseur moyenne de 1 cm. et perforées des mêmes trous coniques que ceux qui ornent les fragments que j'ai exposés au Congrès. Leur facture est identique et on les considère généralement comme ornements. Si donc la détermination que j'ai faite des plaques était fausse, on voit que je ne serai pas seul à supporter l'erreur.

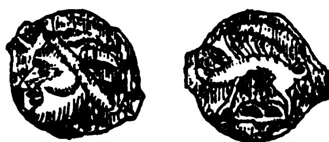
3° Enfin, et cet argument serait je crois suffisant, ne serait-il pas irrationnel de vouloir placer sur un plateau rocheux, une brasserie dont le fonctionnement nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau ? Soupçonne-t-on un brasseur qui irait s'établir sur une roche élevée, alors qu'au pied de l'escarpement coule un fleuve et s'étend une large plaine ? Ne serait-ce pas là pêcher un peu sur une montagne ? Conçoit-on en plus que d'une brasserie qui est forcément un bâtiment de quelque impor-

tance, on ne retrouve justement comme uniques vestiges, que quelques minimes fragments des plaques schisteuses qui en ont constitué le sol ? Le terrain où nous avons recueilli les instruments qui nous intéressent, est une assez grande terre cultivée où ne se dressent ni un mur, ni une maison, ni la moindre surélévation pouvant faire soupçonner d'anciennes ruines. Ce terrain est limité d'un côté par la roche qui domine la Meuse et la ligne du Nord-Belge ; le calcaire est à quelques pieds sous la surface et l'eau ne peut donc s'y trouver qu'à l'état temporaire. Comme emplacement, n'est-ce pas là à peu près l'antipode de ce qu'on pourrait rêver pour l'installation d'une brasserie ?

Si l'on remarque donc *a)* que le schiste est une des roches reconnues comme utilisée par les néolithiques ; *b)* que la conicité des trous des plaques en question et les stries qu'ils portent, montrent que ces perforations ont été obtenues par la rotation d'un instrument pointu et dur dans le feuillet schisteux ; *c)* que de semblables trous sont facilement produits par la rotation de lames pointues en silex dans du schiste ; *d)* que des plaques similaires ont été signalées et reconnues comme contemporaines des haches polies ; *e)* que l'origine que donne l'honorable M. Comhaire de ces instruments, est incompatible avec les circonstances dans lesquelles ils ont été trouvés ; on admettra que je ne me suis pas départi de toute la prudence nécessaire en tels cas pour la détermination de débris archéologiques.

M. le Président passe à la XIXe question, relative à l'étude d'un mobilier des sépultures franques, et donne la parole à M. Arendt.

M. Arendt. — En 1883, en dirigeant les tra-



MONNAIE DES ÉDUENS



VASES DE L'ÉPOQUE FRANQUE

vaux d'une maison d'école à Dalheim (Grand-Duché du Luxembourg), j'ai assisté à la découverte d'un cimetière gallo-franc, dont voici les particularités : Les sépultures, de 1 m. 25 de profondeur, étaient bordées de dalles verticales en grès du pays. A côté du squelette, généralement de grande taille, gisaient des armes en fer fortement rouillées, parmi lesquelles on distinguait le spatium, la franquiste et la scramasaxe. Les crânes, fort bien conservés, accusaient le type indo-germain. L'une des sépultures ne renfermait point d'armes ; mais à côté du squelette, plus délicatement proportionnée, était déposée une urne en *terra cotta nigra* très-fine, de 0 m. 11 de hauteur et de 0 m. 10 d'ouverture, et ornée au col d'une triple ligne d'ornements en traits et joints fouillés, rappelant l'ornement cuniforme dessiné aux pages 239 et 247 de l'ouvrage de l'abbé Cochet (1). Comme galbe, cette urne rappelle les urnes figurées pages 118, T. V, L. III, de l'ouvrage de Montfaucon (2).

Cette première urne renfermait une seconde urne, ou plutôt une ampoule, en verre de couleur vert-clair, fortement irrisé, mesurant 0 m. 064 de hauteur et 0 m. 06 au col. Sur le fond de cette ampoule gisaient 16 perles multicolores, partie rondes, partie oblongues (fusaïoles), toutes perforées, partie en pasta et partie en ambre rouge ; plus une monnaie gauloise coulée en potin, et un petit anneau-monnaie, également en potin.

Ce curieux mobilier et les signes anatomiques du squelette, prouvent que la sépulture était celle d'une femme de distinction.

---

1) Sépultures romaines, franques et normandes.
2) Antiquités expliquées.

La double-urne précitée, (aujourd'hui une des raretés de ma collection privée), est le seul exemplaire trouvé jusqu'ici dans le Grand-Duché. L'abbé Corbet, en mentionnant une double-urne découverte à Coderville-lez-Havre, fait observer que l'urne extérieure n'est en général qu'un intermédiaire, destiné à préserver et à contenir dans son sein une urne en verre et d'autres objets précieux et fragiles. A Cologne, dans l'importante collection du vice-consul britannique, M. Niessen, on peut encore voir une ampoule romaine en verre, logée dans un vase peu haut en terra cotta (1).

Quant à la susdite monnaie gauloise, elle appartient au genre dite *éduennes*. L'avers porte une tête casquée de chef gaulois, et le revers un sanglier posé au-dessus d'un billot ou garrot, symbole sacré, que les Eduens et les Séquens portaient sur leurs boucliers et monnaies. Elle est anépygraphique, et coulée en chapelet. Le métal (potin) se compose de cuivre rouge et de cuivre jaune. Elle date d'environ 40 à 50 ans avant J. Chr.

On sait que les Eduens habitèrent cette partie de la Gaule méridionale, comprise entre la Saône et la Loire. En suite de leurs relations commerciales avec les Médiomatriques, les monnaies pénétrèrent dans les pays lorrains, et en partie dans le Luxembourg. (2)

Une monnaie éduenne se trouve encore à Lamadeleine, parmi les objets d'une collection privée. Le Musée de Luxembourg possède en fait de monnaies gauloises : 2 Arduennes, 1 Viromand, 1 Ambiane, 1 Senone et 2 Rémoises.

---

1) V. Catalogue du Dr A. Kisa, Pl. XVI, fig. 14, p. 18 et 33.

2) V. Lébursel, Pl. I, n° 17, et H. de la Four, Catalogue des monnaies gauloises à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Selon M. G. Cumont, de Bruxelles, numismate renommé, il n'y a rien d'extraordinaire de trouver une monnaie gauloise dans une sépulture franque.

M. Blanchet confirme la thèse de M. Arendt.

M. le Président annonce que l'heure est venue de lever la séance.

M. le Secrétaire-général renseigne les membres au sujet des deux excursions de l'après-midi. Il rappelle que ceux qui désirent assister aux fouilles à Koningsheim, se réuniront sur la place à deux heures ; ceux qui désirent visiter les anciennes constructions de la vallée de la Herck, se réuniront à la gare à 2 h. 53, afin de prendre le train de Tongres à Pirange.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AOUT



2e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures.

Prennent place au bureau : MM. le Comte de Chellinck-Vaernewyck, Fernand Donnet, le Comte Lair et le chevalier Osc. Schaetzen, présidents ; Eugène Ulrix, secrétaire-rapporteur.

Ont signé la liste de présence :

MM. Nap. de Pauw, Dr Jorissenne, Fern. Donnet, Mlle Math. Claes, J. Schaeps, Emile Sturm, Joseph Hubert, A. de Keuster, Mlle G. de Keuster, J. Vayson, Gustave Ruhl, Dr Warlomont, C. Van Bellingen, M. Christiaens, Em. Van Grieken, E. Belleroche, Chanoine G. van Caster, Chev. Soenens, T. Lesneuck-Jouret, A. Desmette, Abel Letellier, Henry Francart, Jos. Gielen, C. Arendt, Léon Jaminé.

Il est donné lecture, par M. **le Chev. Osc. Schaetzen**, du télégramme de S. M. la Reine des Pays-Bas.

M. le Président exprime, au nom de la section, toute sa gratitude pour la gracieuse réponse

de S. M. la Reine Wilhelmine, et saisit cette occasion pour dire combien les congressistes ont été touchés, en arrivant à Maestricht, de voir le buste du roi des Belges, mis en évidence à l'hôtel-de-ville.

(Vifs et longs applaudissements.)

M. le Comte de Ghellinck-Vaernewyck dépose au bureau, comme hommage d'auteur, un exemplaire de sa brochure : *Une Visite à Cluny.*

M. le Président lit la XIe question : *De quels moyens l'architecte-archéologue dispose-t-il pour stimuler le zèle des autorités dans la restauration des monuments historiques en général et des ruines de châteaux féodaux en particulier ?*

La parole est donnée à M. Arendt.

M. Arendt. — Les temps ne sont pas si éloignés, où l'on ne voyait dans les monuments du moyen-âge, en général, que de tristes souvenirs d'une époque barbare et inculte. Spécialement les restes des châteaux de cette époque furent traités avec dédain durant les siècles qui suivirent la chute de la féodalité. C'est un des grands mérites de l'archéologue moderne d'avoir dissipé ces déplorables erreurs. Grâce aux écrivains de l'époque romantique (Goethe, Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo) d'abord et de l'archéologie positive ensuite (de Caumont, Reichensperger, Reusens, Viollet-le-Duc, etc.) on s'est mis à étudier les dits monuments historiques et à en apprécier les mérites.

Malgré cela, aujourd'hui encore, le nombre des architectes qui ont fait de l'architecture militaire

du moyen-âge une étude approfondie, est toujours resté restreint comparativement à ceux qui cultivent l'art religieux. Aussi, s'il y a un peu partout des ruines de vieux châteaux mal entretenues ou mal restaurées, la cause réside généralement dans la pénurie de spécialistes techniques,qui pourraient servir de conseil aux propriétaires.

Or, voici dans l'occurence, la tâche qui incombe aux architectes-archéologues suffisamment versés dans la matière et possédant le dévouement nécessaire, pour mettre au jour les mérites du monument, et stimuler dans sa restauration le zèle du propriétaire ou des autorités.

Il faut commencer par faire une exacte levée du château en ruines et de ses ouvrages de défense, etc., dessiner avec une scrupuleuse fidélité tous les détails de structure éventuels, etc. ; dessiner également des vues paysagistes de l'extérieur, réunir enfin tous les éléments nécessaires pour faire une monographie complète du monument. Pour la rendre plus attrayante, il conviendra d'y ajouter un avant-projet de restauration en plans, coupes et élévations, un précis historique des notions géologiques et botaniques, concernant le site.

A cette monographie il importe de donner une grande publicité en la faisant paraître dans une Revue monumentale fort répandue, ou aussi comme édition spéciale.

En Allemagne, pareilles études et publications sont toujours encouragées par le Gouvernement, qui, ordinairement, subsidie encore largement les frais de restauration du monument.

Une fois la valeur artistique et archéologique du monument clairement définie et mise en relief, la commune s'intéressera à le conserver comme point

d'attraction pour les touristes, et le Gouvernement sentira le devoir de le conserver en tant que monument national.

Ces conseils, Messieurs, me sont dictés par une expérience de cinquante années. Mes monographies des châteaux de Vianden et de Falkenstein ont parfaitement atteint le but dans lequel je les avais élaborées et publiées.

M. le Président remercie M. Arendt des excellents conseils qu'il veut bien propager dans l'intérêt des monuments du passé et donne lecture de la question XIII : *Recherches iconographiques concernant la Vierge Marie et le Serpent.*

M. le Comte de Ghellinck-Vaernewyck donne lecture de la note suivante envoyée par M. Germain de Maidy.

LA VIERGE MARIE ET LE SERPENT.

Recherches iconographiques.

De nos jours, l'on représente habituellement la Vierge Marie debout, ayant le serpent sous ses pieds ; du pied droit elle lui écrase la tête, tandis qu'il lui mord le talon. L'interprétation ordinaire de cette figuration y fait voir le symbole de l'Immaculée Conception, à cause du verset 15, ch. III de la Genèse, tel qu'il est traduit dans la Vulgate. Mais cette traduction n'est pas littérale : la Vierge ne saurait être théologiquement considérée comme écrasant, à elle seule, la tête du serpent ; cependant, il est permis de la représenter ainsi à cause de son divin Fils et de toute l'humanité, dont elle est la mère spirituelle.

Cette relation iconographique du serpent avec

l'Immaculée Conception n'est pas ancienne ; on ne la trouve pas dans la figuration, dite *mystique*, de cette croyance, figuration usitée aux XVe et XVIe siècles, où la Vierge est environnée de nombreux emblèmes ; le serpent n'apparaît qu'à l'époque où l'on représenta l'Immaculée debout sur le monde et sur le croissant, c'est-à-dire vraisemblablement à partir du XVIIe siècle.

Ce symbolisme particulier est donc récent ; mais il n'en était pas besoin pour figurer le serpent sous les pieds de la Vierge, afin de rappeler qu'elle est la Nouvelle Eve, car cela s'est fait assez fréquemment depuis le XIIIe siècle. Je ne connais pas d'exemple antérieur : sans doute l'on voulut longtemps éviter de placer, auprès de Marie, le symbole du mal, l'image du démon, figuré anciennement sous les pieds du Christ ; en outre, la Vierge était primitivement représentée assise, tenant sur ses genoux l'EnfantJésus.

A dater du XIIIe siècle, les admirables statues de la Vierge aux portails des grandes cathédrales (Amiens, Reims, etc.) offrent sous ses pieds un monstre reptile, souvent à tête de femme ; la Vierge ne l'écrase pas, mais elle marche sur lui, parce qu'il n'a pas de puissance sur elle ; son Fils l'a vaincu.

Cette figuration continua d'être en usage, sans néanmoins devenir jamais très-fréquente, jusqu'au moment où on l'adapta plus spécialement à l'Immaculée Conception.

Le pape Paul V (1605-1612) fit élever, devant la basilique de Sainte-Marie-Majeure, une statue de la Vierge portant l'Enfant-Jésus, qui tient une croix à longue hampe, dont l'extrémité inférieure lui sert de pique pour transpercer la mâchoire du serpent. Ce type, recommandé par d'autres papes, se répan-

dit au loin sous le patronage de l'Ordre de Saint-François et de la Compagnie de Jésus. A Montmédy, un tableau du XVIII[e] siècle offre une variante : c'est un éclair, partant de la main droite de l'Enfant, qui va fracasser la tête du serpent.

A partir du XVII[e] siècle, se propagea l'image de Marie, ouvrant les bras ou joignant les mains, debout sur le monde et sur le croissant, et ayant sous ses pieds le serpent, auquel souvent elle écrase la tête. Saint Pierre Fourier, qui répandit beaucoup en Lorraine la dévotion à l'Immaculée Conception, fit frapper pour les confréries placées sous ce vocable, des médailles offrant une variante très-remarquable : les pieds de Marie ne touchent pas le serpent, qui, beaucoup plus bas, entoure le globe terrestre suivant son diamètre horizontal : image de la malédiction du monde, à laquelle échappe la Vierge Marie.

Il serait intéressant de rechercher et de classer chronologiquement les variantes de la représentation du serpent relative à la Vierge.

LÉON GERMAIN DE MAIDY.

M. Arendt. — A en juger par cette note, M. Germain de Maidy n'entend parler de l'iconographie du serpent que pour autant qu'il concerne le moyen-âge et les temps modernes. Là, placé sous les pieds de la S[te] Vierge, le serpent symbolise le péché, le mal, et, spécialement sous les pieds de l'Immaculée Conception, simultanément avec le disque de la lune, le serpent symbolise l'invulnérabilité de la S[te] Vierge, le triomphe de la pureté et de l'innocence, et cela suivant le chap. III, verset 5 de la Genèse.

Mais l'iconographie chrétienne des premiers âges lui attribue encore une autre signification.

Considérons pour commencer le serpent d'airain de Moïse, suspendu, comme on sait, à une potence qui avait la forme d'un *tau*, et prophétisant déjà le Christ à la Croix. Ceci résulte des propres paroles de Jésus, quand il disait : « De même qu'au désert Moïse dressa en l'air un serpent, de même le fils de l'homme sera élevé, afin que tous ceux qui croient en lui, ne soient point perdus, mais qu'ils gagnent la vie éternelle. »

Or, il est aisé de comprendre ce symbole, quand on se rappelle que la lettre *tau*, fut chez les anciens juifs un signe d'invulnérabilité, de salut. Au livre IX du prophète Ezéchiel nous lisons : « Et le Seigneur leur dit : Gardez-vous de tuer quiconque porte au-dessus de sa tête la lettre T. » Et quant au serpent, Hérodote nous apprend déjà dans son livre II, § 74, que les Egyptiens tenaient ce reptile en grande vénération. Son engourdissement, sa mort apparente durant l'hiver et son réveil spontané au printemps, le firent prendre pour symbole de la convalescence, de l'invulnérabilité, de la régénération. C'est comme tel que nous le voyons figuré sur la coupe d'Esculape, Dieu de la médecine.

Donc le serpent d'airain de Moïse était le symbole du salut, de la Rédemption.

Si nous continuons nos investigations, nous trouvons le serpent surgissant du calice de St Jean, comme symbole de l'invulnérabilité.

Nous le voyons encore adapté dans le même sens au calice de St Benoït de Nursia, fondateur de l'ordre des Bénédictins, et, enfin aussi, au calice de St Jacques de Marchea.

La victoire du bien sur le mal, le triomphe du

christianisme sur le paganisme, la divine rédemption enfin, nous apparaît clairement symbolisée sur des monnaies de l'empereur Constantin dans le serpent à tête de dragon, transpercé par le pied de la croix.

Au moyen-âge, nous rencontrons assez souvent le serpent placé, soit à côté, soit sous la croix du Sauveur.

Pour finir, je citerai Goethe qui, au volume XXXI, décrit un tableau allégorique de la rédemption, peint par Cranach junior, tableau sur lequel se trouvent le serpent et le camp de Moïse.

M. le chanoine Van Caster. — Je puis difficilement admettre, du moins dans sa totalité, l'opinion de M. Arendt, qui considère le serpent comme un symbole de l'invulnérabilité. Il me semble que le serpent figurait presque toujours le mal sous n'importe quelle forme, le démon d'abord, source de tout mal et les autres à sa suite. C'est ainsi que dans le calice de St Jean comme dans celui de St Benoît, le serpent représente le poison dont le pouvoir était annihilé par la bénédiction, c'est-à-dire par le signe de la croix fait sur la boisson contenue dans les calices ou coupes tenues respectivement par St Jean et St Benoît.

Il est évident que le serpent d'airain suspendu au *tau* est la figure du Christ. C'est incontestable. Le Sauveur lui-même, prophétisant sa mort sur la Croix a dit : « Ainsi que Moïse a élevé le serpent dans le désert, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que tous ceux qui croient en Lui aient la vie èternelle. »

J'admets que, dans l'occurrence, le serpent est un symbole de la vie et qu'ainsi le serpent figuré sur



ÉGLISE NOTRE DAME, FAÇADE SUD-EST.

la coupe d'Esculape, dieu de la médecine, signifie santé, guérison, retour à la vie. On l'a représenté encore se mordant la queue pour indiquer la perpétuité de la vie, c'est-à-dire, l'éternité.

M. le Chevalier Osc. Schaetzen propose d'émettre le vœu suivant :

La Fédération archéologique et historique de Belgique, réunie en Congrès à Tongres, émet le vœu de voir le Gouvernement prendre les mesures nécessaires pour la restauration complète de l'église monumentale de Notre-Dame à Tongres.

M. le Chanoine van Caster. — A propos du vœu que M. le chevalier Schaetzen vient de soumettre à la section, je voudrais présenter une simple remarque.

Je ne dirai rien de la solidité de la tour, que je crois suffisante. Des architectes anciens étaient généralement des constructeurs, c'est-à-dire, des hommes instruits par la pratique. Lorsqu'ils faisaient un projet de tour, ils savaient très-bien quelles proportions ils devaient donner à la partie inférieure de la bâtisse, pour que celle-ci fût en état de supporter le poids dont on voulait la charger.

Dans l'occurrence, sans vouloir m'opposer le moins du monde au vœu proposé à la section, je dois dire cependant que je crois la réalisation impossible. J'ai la conviction qu'aucun de nos architectes (dont je ne conteste pas du tout la science et les mérites) ne pourrait concevoir le plan d'une flèche pour un monument dont il n'a pas conçu la base.

Presque tous les monuments du moyen-âge sont

demeurés inachevés. On a voulu en compléter quelques-uns et je crois, avec le plus grand nombre d'archéologues et d'architectes, que les travaux exécutés ne sont pas réussis.

Je vous renvoie à ce propos à ce que disait, au congrès de Malines, en 1897, M. J. Hubert, architecte de Ste Wandru à Mons. (Voir le compte-rendu de ce congrès.)

M. de Buggenoms — Les considérations si intéressantes présentées par M. le chanoine van Caster nous montrent les inconvénients qu'il pourrait y avoir à entreprendre la construction d'une flêche en l'absence de tout renseignement concernant le plan primitif. Cette question de la flêche est des plus délicates et doit être réservée. Aussi le vœu de M. le chevalier Schaetzen, a-t-il, je crois, un tout autre objet. L'église, telle qu'elle se présente à un premier regard superficiel ou incompétent, paraît en assez bon état général de restauration. La conservation du monument n'exige pas d'urgentes réparations. Au cours de cette dernière cinquantaine d'années, le monument a été l'objet de diverses réfections malheureusement arbitraires et empiriques, faites avec une préoccupation trop peu éclairée de conserver à l'édifice son caractère primitif. Parfois aussi on s'est servi de matériaux mal assortis à l'ensemble de la construction. Bref, dans l'intérêt de ce magnifique monument, il y a lieu de revoir les restaurations antérieures, de les soumettre à l'examen approfondi d'artistes compétentes, et particulièrement de la commission des monuments.

Telle est, si je le saisis bien, la portée du vœu de de M. le Chevalier Schaetzen. Il ne paraît pas douteux que de cet examen doive résulter, comme

conclusion pratique, la nécessité de restituer à bref délai, par d'intelligentes modifications, sa physionomie primitive et sincère à la collégiale de Tongres. Avec cette portée et dans cette mesure, le vœu proposé doit, semble-t-il, rallier tous les suffrages des amis de l'art.

(Adhésion unanime.)

M. le Président passe ensuite à la Question XII : *Existe-t-il dans l'architecture wallonne du XVIe siècle des détails capables de la caractériser ? Comment se sont répandus, notamment dans une partie de la Belgique, au cours des siècles suivants, certains motifs ornementaux qui ont leur origine à Liége et dans ses environs ?*

La parole est à M. G. Jorissenne.

M. G. Jorissenne.

DE QUELQUES ÉLÉMENTS PROPRES A L'ARCHITECTURE LIÉGOISE DU XVIe SIÈCLE.

Il m'a paru intéressant de signaler à l'attention des archéologues deux éléments architecturaux dont on s'occupe médiocrement dans les livres et dont on n'a guère précisé l'évolution historique. Je donnerai, en réalité, les notes recueillies dans mes excursions à travers la Belgique et je ne conclurai que dans les limites de mes modestes observations. J'ai saisi l'occasion de ce Congrès pour dire ce que j'ai appris jusqu'aujourd'hui, parce que les façades de Tongres nous offrent, en spécimens nombreux et variés, les objets de cette petite étude ; d'autres personnes, plus compétentes et mieux

renseignées, tiendront peut-être à compléter ces recherches.

Schayes dit, au sujet de l'architecture wallonne au XVIe siècle, (1) quelques mots à peine : « Dans la ci-devant principauté de Liége, la forme extérieure des anciennes habitations privées diffère notablement de celles des maisons de la même époque dans les autres provinces de la Belgique ; elle ressemble en tous points à celle des vieilles maisons allemandes. Des toits élevés, mais peu de pignons sur la rue, des murs en briques, maçonnés entre des traverses de bois, des étages bas, mais nombreux,éclairés par beaucoup de petites fenêtres carrées (2), très rapprochées les unes des autres, tel est l'aspect de ces maisons, de celles surtout qui datent du XVIe et XVIIe siècle... On se rappellera pue la même analogie s'est déjà présentée entre les églises romanes et romano-byzantines des rives de la Meuse et des bords du Rhin. Cette influence de l'Allemagne s'explique par l'ancienne condition politique de la principauté qui n'a cessé d'appartenir au Saint Empire que depuis son incorporation à la France, en 1795. »

Celui qui s'en tiendrait à cette description rapide, conserverait une idée tout-à-fait incomplète de l'aspect extérieur de nos cités wallonnes au XVIe et au XVIIe siècle. (3) A côté des maisons con-

---

1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. IV. p. 102.

2) Schayes semble oublier qu'on fit de nombreuses fenêtres rectangulaires, à rectangle très-allongé ; la Place du Marché à Liége, bordée de maisons à trois et quatre étages, en offre de curieux exemples.

3) C'est ce que prétend et démontre notre honorable collègue, également membre du Congrès, M. Lohest-de Waha, dans un travail que j'ai lu tout récemment, mais qui date de 1888 : « *Les Constructions civiles du XVIe siècle à Liége* », inséré dans les Conférences de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Liége.

struites de la façon indiquée par Schayes et, par conséquent, semblables à maintes maisons allemandes en ce qui concerne l'association de la brique et des traverses de bois, il s'éleva, surtout dans la seconde moitié du XVIe siècle, des maisons bourgeoises, des fortes maisons, des hôtels en pierres et en briques, associées ou non, et somptueusement décorés. On en vit qui se rattachaient à la Renaissance italienne, à la Renaissance française, souvent altérées dans l'un ou l'autre caractère, plus massives, moins finement ornementées, par exemple, et d'autres plus simples où se retrouvaient des éléments divers, des souvenirs gothiques ou romans, unis à des formes plus récentes.

En général, les habitations des bourgeois et des commerçants témoignent de la situation financière que nous avaient faite les guerres, les sacs, les pillages et les incendies au siècle précédent et de l'état précaire où les troubles politiques, religieux et sociaux maintenaient les malheureuses populations de la Belgique. Il me semble qu'il faut chercher dans ces circonstances l'explication des modalités architecturales à cette époque ; les constructeurs visent à l'économie et le peu d'ornementation qu'ils se permettent, est tiré des éléments indispensables du bâtiment. Dans les maisons décrites par Schayes, l'esthétique ne retrouve ses droits que par l'arrangement visible du bois et la proportion des baies ; les traverses forment des figures plus ou moins harmonieuses et intéressantes ; l'étroitesse des trumeaux donne de la légèreté à l'édifice et quelques décorations picturales relèvent un peu l'insignifiance des surfaces. Sur les autres genres de façade, là où la brique joue le rôle prépondérant ou exclusif, il fallait

aussi trouver des motifs d'agrémentation pour l'œil : on le fit avec la même parcimonie et avec la même logique. Des modillons en saillie marquèrent la ligne des étages et s'allongèrent principalement sous la corniche, donnant, sans frais, une élégance remarquable à ce couronnement des pignons ; jamais les imitations en bois ne réussirent, depuis, à embellir si purement les façades, parce que la corniche de bois est ajoutée au monument et que ses ornements paraissent adventices (1), tandis que les saillies de briques semblent faites pour terminer noblement la muraille et supporter la corniche à son sommet. Ces imbrications, par ailleurs, prirent des formes variées et une importance plus ou moins considérable suivant le goût des auteurs. D'autre part, on mit en évidence un organe essentiel à la solidité des constructions, en le rendant, du même coup, plus efficace encore ; les ferrailles d'ancrage s'étalèrent avec plus ou moins d'ordre sur les murailles et on leur donna, par leur disposition et leur figure, un cachet élégant. J'en ferai remarquer la forme pratique ; elle multiplie les points d'appui et engendre la variété de la façon la plus naturelle. (2) — (Voir la planche.)

On rencontre aujourd'hui dans tout l'ancien pays de Liége, dans toute la Wallonie, des spécimens intéressants de cette double ornementation ; elle ne fait défaut que dans une partie du Luxembourg, et

---

(1) Tout en admirant les jambettes grotesques, figures humaines et autres, qui amortissent les corniches de certaines maisons, je les trouve moins logiques que les imbrications saillantes.

(2) M Lohest a fait ressortir déjà (l. c.) les qualités logiques de l'architecture wallonne au XVI[e] siècle et sa conformité, sous ce rapport, avec l'art médiéval.

cela se conçoit, puisque le bois ou les moellons de grès et de psammites y sont les seuls matériaux de construction.

Les maisons à traverses de bois coexistaient donc auprès des bâtiments de pierres et de briques. On voit encore, à Liége, rue de la Boucherie, la Halle en pierres de 1546 et des maisons en briques, les unes avec traverses de bois, les autres en maçonnerie simple, de même qu'à Malines, à côté de la Maison du Paradis terrestre en renaissance franco-flamande, on admire le Duivesgevel, de la même époque et tout en bois.

Dans la partie orientale de la Belgique, mes recherches ne me permettent pas de savoir ce qui existait au XVe siècle, en fait d'habitations particulières. Au XVIe, si l'on en juge par les restes trop rares que les guerres et les incendies ont épargnés, il y eut, à Liége et dans ses environs immédiats, une mode, un engouement pour les ancres à extrémités bouclées en cornes de bélier. Mais ce n'est qu'à Liége même que j'ai trouvé les specimens les plus anciens. Tantôt ils sont appliqués à des maisons Renaissance, comme rue de Rome, place St Michel, rue des Ursulines, rue Haute Sauvenière, rue d'Amay, rue St Pierre, ou gothiques comme place St Lambert à l'ancien Hôtel Fabri-Beckers, ou de style Henri IV comme l'Hôtel Curtius, un peu plus récent (il a été commencé à la fin du siècle) ; tantôt on les remarque sur des façades très-ordinaires, comme rue des Ursulines, rue Ste Aldegonde, rue Ste Claire, etc. On les voit appliquées enfin à des monuments divers en vue de les consolider ; ainsi les colonnes gothiques du palais des princes-évêques ont été reliées solidement au corps de l'édifice par des ancres énormes, probablement en 1585,

lors d'une première restauration. — Je n'ai rien découvert dans la province, sauf à Jupille et à Remouchamps ; le château de Monjardin offre un exemple de l'ancre simple à quatre boucles.

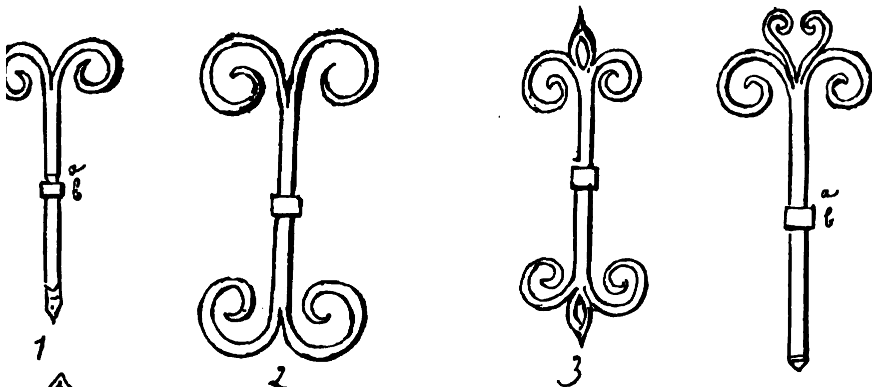
Dans le Limbourg et le Brabant wallon, les ancres les plus anciennes datent du XVIIe siècle seulement ; c'est le cas à Diest, où l'on en voit abondamment. De même, je crois, dans le Luxembourg, le Hainaut et la province de Namur, tout ce que l'on en trouve ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle. Mais ce qu'il faut noter, c'est leur extrême fréquence. Depuis Maeseyck jusqu'à Louvain, en excluant Tirlemont, on voit une multitude d'ancres dérivant du type bouclé et plus ou moins ornementales, les extrémités se subdivisant. s'agrémentant de fleurons divers. Le fait est incontestablement caractéristique. (1)

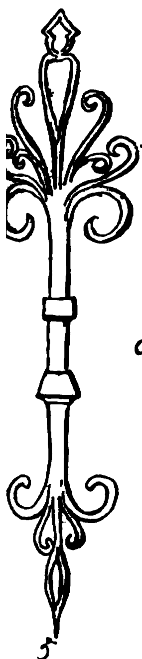
Au seizième siècle, les régions flamandes, prodiguent, au contraire, l'ancre rectiligne et simple. On peut dire que telle est la mode en cette partie du pays, comme généralement aussi en Hollande et dans le Nord de la France ; et cela est positivement caractéristique aussi, par contraste avec ce qui se constate en Wallonie.

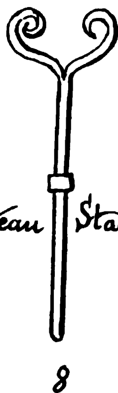
Ce n'est pas à dire que l'on ne trouve deci, delà des ancres à boucles ; je citerai deux exceptions à Furnes, la maison des officiers espagnols et le Tribunal ; il en faut noter peut-être une ou deux à Gand, mais elles sont contestables.

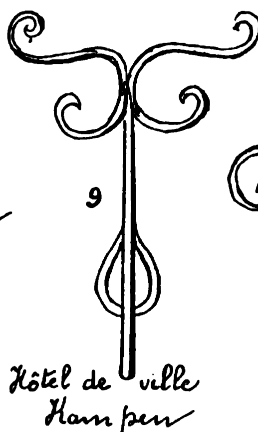
Au XVIIe siècle, les ancres flamandes continuent à dominer ; mais les exceptions deviennent plus fréquentes. Dixmude présente, à cette époque, une floraison luxuriante d'ancres ornées, surtout en forme de chiffres ou de lettres, indiquant la date de construction ou les noms et prénoms du proprié-

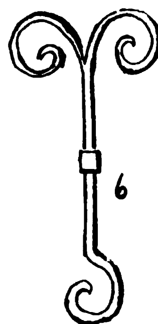
1] A Bruxelles, les ancres bouclées furent rarement adoptées. (V. quelques spécimens au Musée Communal.)

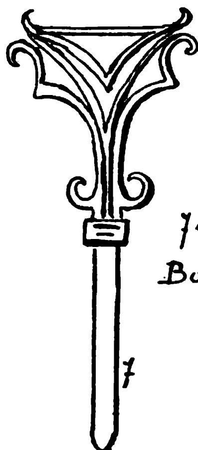




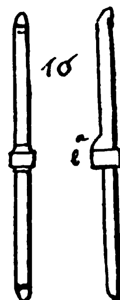












TYPES D'ANCRES.

taire. On admire, au Musée de la Maison du Roi, à Bruxelles, des ancres provenant de la rue Steenpoort et du quartier de la Vierge noire, aussi intéressantes par leur profil que par leur face antérieure.

Tel est le relevé sommaire pour la Belgique ; je ne connais pas suffisamment l'Allemagne pour donner la caractéristique de l'ancrage au XVI[e] siècle et au XVII[e] dans ce pays alors morcelé ; mais en parcourant les ouvrages de Fritsch (1) et de quelques autres architectes, je n'ai pu relever que deux ou trois types à peine analogues à nos ancres bouclées, notamment à Lubeck (1560) et à Stadhagen (1563) ; pour le XVII[e] siècle, je n'ai pu faire large moisson. (V. la planche).

En Hollande, il en allait autrement et j'ai noté de jolies combinaisons à la maison Maarten van Rossum, en Gueldre, à l'Hôtel de Ville de Kampen, (V. la planche), à la Monnaie de Dordrecht (1555), à la maison « In de Hand Boog » de Delft, du seizième siècle également. Les ancres droites me semblent toutefois prédominantes. Au XVII[e] siècle, le nombre des appareils ornés augmente sensiblement, au milieu des ancres droites et simples.

Si l'on me demande où a débuté l'ancre bouclée à la façon liégeoise, au XVI[e] siècle ou avant, je répondrai que je n'en sais rien, scientifiquement parlant. Dès le XIII[e] siècle, des ancres délicieusement forgées apparurent à la façade d'une Boucherie, à Ypres ; elles sont citées dans tous les ouvrages classiques d'architecture. Peut-être la Hollande et l'Allemagne nous ont-elles devancés ; c'est à démontrer. Je ne connais pas davantage les relations

---

1) Denkmaler deutschen Renaissance (275 pl. photogr.)

synchroniques de l'architecture bourguignonne et de la champenoise avec la nôtre. (1)

Les ancrages ont été placés en évidence à partir du XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'origine des chainages de fer ; mais à cette époque, dit Bosc, les ancres apparentes durent être d'un usage peu répandu. Les monuments de l'époque ogivale n'en offrent guère d'exemples. (2)

Avant cela, au XIe et au XIIe siècle, on faisait des chainages en bois et parfois on laissait apparaître les ancres de bois également. J'en ai rencontré des exemples relativement récents à Halle, près de Léau, et à Herve ; ce système fut rarement employé dans ces derniers siècles ; on n'en voit trace ni dans les villes ni dans les campagnes.

Si nous ignorons donc, d'une façon générale, l'évolution historique de l'ancrage, nous savons qu'en Belgique, en dépit des exceptions qui confirment la règle, deux modes régnèrent au XVIe siècle, l'une en pays flamand, l'autre au pays de Liége, et il semble que la ville de Liége même ait été le berceau de cette dernière.

Il en est de même pour les jeux de briques dont j'ai à parler maintenant. Liége présente quelques cas authentiques en ce qui concerne le XVIe siècle, tels les débris du monastère d'Alne, à la place derrière St Paul, une maison derrière le Palais, une rue des Ursulines, une rue Ste Aldegonde, l'Hôtel Curtius, à sa façade latérale et quelques autres.

---

1) M. P. Lohest (l. c.) signale plusieurs analogies entre l'art mosan et celui de la Bourgogne et de la Champagne. Rien d'étonnant à cela quand on se rappelle l'influence des ducs de Bourgogne sur les artistes de notre pays et des Pays-Bas, rangés sous leur suzeraineté assez longtemps.

2] La Poste bleue, de 1313, à Anvers, offre des ancres rectilignes dans le haut de l'édifice seulement ; cela me semble une restauration de date plus récente que le bas du monument.

On voit des bandeaux, des corniches, des consoles, des rinceaux en briques formant bossage. Les briques présentent ou le champ ou le bout, ou un angle de façon à constituer un coin, une dent ; les rangs alternent et les supérieurs surplombent les inférieurs. L'effet, obtenu si simplement, est souvent doux, délicat et riche. M. Lohest qui a signalé brièvement ces imbrications, en fait ressortir le côté utile, la protection des murs sous-jacents grâce à leur saillie.

Au XVIIe siècle, cette espèce de modillon se répandit dans toute la région où régnait l'ancre bouclée. Aujourd'hui qu'on le reprend à peine en Wallonie, il est fort prisé, en revanche, dans les provinces flamandes.

En cherche-t-on l'origine, on peut dire que, morphologiquement, ces imbrications dérivent de l'art roman. On en voit sur quelques monuments du IXe siècle et du Xme ; je citerai l'église de St Generoux comme un type remarquable. L'analogie entre les arceaux du romanobyzantin et nos arrangements de briques est frappante aussi. Il a dû exister un sentiment de ce genre chez les architectes d'autrefois et j'en citerai un exemple curieux à Liége ; la petite tour hexagonale qui domine le vaste atrium de St Jacques, a été restaurée au XVIe siècle ou, plus probablement, au début du XVIIe ; on a employé la brique ; elle côtoie ainsi la pierre ; or, au lieu d'imiter exactement le dessin des dentelures romanes qui existent encore à l'une des faces, l'architecte a adopté les imbrications que je viens de décrire, et il faut avouer que l'analogie est harmonieuse, au point que beaucoup de personnes ne remarquent pas tout d'abord la différence.

Toutefois les restaurateurs ont eu tort, cela est

clair, et, si mes modestes observations ont une raison d'être pratique à côté de leur valeur historique, c'est qu'elles mettront en garde contre les anachronismes ceux qui sont chargés de réparer nos monuments. Nous verrons peut-être enlever les ancres droites ou bouclées qu'on a fixées abusivement sur les églises romanes (1) et sur des monuments religieux ou civils de l'époque ogivale (2) ; on n'introduira plus la confusion entre les édifices wallons et les édifices flamands sous ce rapport et on n'enjolivera plus d'une manière fantaisiste les murailles de nos vieux Steenen, de nos beaux Hôtels-de-ville, de nos beffrois et de nos cathédrales sévères.

M. le Comte Lair croit utile de donner quelques renseignements au sujet de la curieuse église de St Generoux et **M. le chanoine van Caster**, appuyant, en général, les idées de M. le Docteur Jorissenne, apprécie spécialement le carac-

---

1) Je citerai l'église St Jean et l'église St Christophe, à Liége ; l'église de Landen, celle de St Trond, etc. C'est parfois à des architectes étrangers que l'on confie la restauration d'un monument ; rien d'étonnant à ce qu'ils ignorent les éléments de l'architectonique locale. Le comble de la confusion et de l'anachronisme se dévoile sur une colline de Liége, à St Gilles ; la tour romane de l'église, récemment restaurée, est consolidée au moyen d'ancres.... flamandes.

2) L'ancrage du castel de Seraing-le-Château devrait disparaître ; si même on l'admet, par analogie avec de rares monuments flamands, on en doit critiquer la forme fantaisiste. C'est la même erreur qui a été commise au Steen d'Anvers, lors de sa récente reconstruction ; on s'est permis des transformations incorrectes, en dépit des restes intacts.

Les ancres droites du cloître de la Cathédrale St Paul, à Liége, sont une hérésie flamande. — La porte de la caserne St Laurent a été défigurée aussi, je ne sais quand, ni par qui. —Tous ces méfaits contre l'archéologie seraient aisément réparés ; ils ont assez longtemps contribué à embrouiller les idées du public sur l'histoire de notre architecture.

tère logique de l'architecture wallonne au XVIe siècle.

M. le Président, après avoir remercié M. le Docteur Jorissenne de sa très-intéressante communication, et constatant la présence de M. Gielen, donne lecture de la Xe question :

Etude de la restauration des peintures murales.

M. Jos. Gielen — Le temps et la guerre ont détruit, peu à peu, un grand nombre d'œuvres précieuses du passé. Après quelques siècles écoulés, nous retrouvons à peine de rares vestiges des chefs-d'œuvre des artisans qui ont contribué au pénible travail de notre civilisation artistique.

Aussi l'archéologue s'estime-t-il heureux quand il découvre un objet d'art, une peinture qui parle de ce que furent nos pères. C'est ce sentiment que nous avons éprouvé, en découvrant à l'ancienne église d'Alden-Eyck, (il y a soixante années) sous une épaisse couche de badigeon, une série de peintures murales qui s'étendent dans la retombée des arcades de la grande nef.

Ces peintures représentent des scènes de l'histoire sainte, telles que St Pierre et St Paul, la fuite en Egypte, la Ste Vierge assise sur un siége, le martyre de Ste Godelieve.

Tous ces personnages sont vêtus d'amples draperies, les figures bien détaillées sont expressives, lestement dessinées en teintes plates de cinabre et en ocre, qui, malgré leur monotonie et leur crudité, ne laissent pas que de plaire à l'œil, en donnant le style de l'époque.

En présence de la découverte de ces spécimens de la peinture murale à l'aquarelle au XVe siècle,

nous exprimons l'espoir que le Gouvernement daigne prendre sous sa haute protection cette branche de notre gloire nationale artistique. Nous n'ignorons pas ses bonnes dispositions à cet égard, mais les artistes sont rares pour ne pas dire qu'ils manquent.

L'école de St Luc a fait beaucoup dans ce but. Les élèves qui restaurent depuis deux ans les guirlandes de fleurs symboliques polychromées du grand plafond et des deux plafonds des nefs latérales de l'église ogivale de Neeroeteren font honneur à leurs maîtres dévoués et à l'entrepreneur des travaux, M. Léon Bressers de Gand ; mais que de chefs-d'œuvre détruits ou oubliés par l'ignorance de la plupart des autorités locales !

Un cours spécial annexé à quelques-unes des principales écoles de dessin, des grandes communes rurales du pays, afin d'initier les élèves au secret de la restauration des anciennes peintures murales, produirait, à notre avis, les plus heureux résultats.

M. le Président remercie sincèrement M. Gielen de ses bien intéressantes remarques et donne lecture de la XIVe question :

Quand, il y a près de quatre siècles, l'église de Ste Waudru à Mons, a construit les portails du transept, il s'est borné à établir des baies et les parties des porches engagées dans la maçonnerie, notamment les pierres d'attente.

Le reste devait être continué ultérieurement, mais n'a jamais été exécuté, et on n'a aucun des plans primitifs.

Peut-on néanmoins préciser la forme et les dimensions que devaient avoir ces porches ?

M. Jos. Hubert nous ayant fait parvenir un travail tardivement, un compte-rendu en sera publié aux annexes.

M. le Président annonce que l'heure est venue de lever la séance ; il renseigne les membres au sujet des deux excursions de l'après-midi. Il rappelle que ceux qui désirent assister aux fouilles à Koningsheim, se réuniront sur la place à deux heures ; ceux qui désirent visiter les anciennes constructions de la vallée de la Herck, se réuniront à la gare à 2 h. 53, afin de prendre le train de Tongres à Pirange.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AOUT

3e SECTION. — HISTOIRE.

La séance s'ouvre à 8 h. 50 du matin.

Présents au bureau : MM. C. de Borman, président : E. Matthieu, rapporteur, et Paul Bergmans, secrétaire.

Ont signé la liste de présence :

MM. C. de Borman, E. Matthieu, Paul Bergmans, A. De Meuldre, G. de Brabandere, G. Sens, Comte T. de Renesse, Habets, Comte de Geloes, de Cannart de Hamale, Vicomte Desmaisières, Briers, Fr. Meyers, Rob. Ulens, Nimal, Eug. Ulrix, M. Schaetzen, F. Donnet, J. de Soignie, P. Wins, Desmette, L. Losseau, Robyns de Schneidauer, comte de Grunne, C. Van Bellingen, Hubert, chevalier O. Schaetzen, N. de Pauw, abbé Daniëls, chevalier Franz Schaetzen, Simenon, Schovaers, Jos. Gielen, Scheen, curé à Wonck, Vicomte de Ghellinck, Mlle Gab. de Pauw.

M. Matthieu développe la deuxième question inscrite au programme de la section :

De l'utilité de continuer la publication relative à

la géographie et l'histoire des communes belges, commencée par Tarlier et Wauters.

Il fait remarquer que la Fédération archéologique et historique de Belgique comprend actuellement des sociétés locales établies sur tous les points du territoire, et propose que la section émette un vœu, tendant à ce que ces sociétés continuent l'œuvre de Tarlier et Wauters.

M. De Meuldre dit qu'il y a déjà un commencement d'exécution. L'archevêque de Malines a demandé aux curés de s'occuper de l'histoire de leurs communes.

M. de Borman, sans être hostile au vœu, ne saurait en être complètement partisan. Depuis Tarlier et Wauters, beaucoup d'écrivains se sont occupés de la rédaction de monographies locales, mais d'après un plan différent. Il serait dangereux de tracer des limites dans cet ordre d'idées. D'autre part, le vœu serait fort platonique, car ce ne serait certes pas pour faire plaisir au Congrès de Tongres que l'historien entreprendrait l'histoire d'une commune.

M. Habets demande que des prix soient accordés par les Conseils provinciaux aux meilleures monographies des communes de la province.

M. Matthieu rappelle que la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut institue chaque année des concours pour la rédaction de monographies de villes et de communes rurales de la province.

M. Nap. de Pauw, dans cet ordre d'idées,

signale la grande publication de MM. J. Beeckaert et F. de Potter, relative aux communes de la Flandre orientale, ainsi que le concours Bergmann, réglé par l'Académie royale de Belgique.

M. Matthieu, tenant compte de ces observations, libelle ainsi ce vœu :

Le Congrès estime qu'il convient d'engager les Sociétés fédérées à entreprendre la rédaction de monographies locales.

Ces travaux pourraient être encouragés par des concours et des prix décernés par les sociétés ou par les conseils provinciaux.

Ce vœu est adopté.

La section aborde l'examen de la Ve question.

M. Gielen. — *Existe-t-il des documents relatifs à l'origine Limbourgeoise (Maeseyckoise) des frères Van Eyck ?*

(Suite au compte-rendu du Congrès de Tournai de 1895, par M. Naert.)

Il semble qu'en vertu de l'adage « *à chacun le sien* », il devait bien être permis de rappeler, ainsi que l'ont fait dans le temps, la *Vedette* et l'*Emancipation*, à l'occasion de la statue érigée par la ville de Bruges au célèbre inventeur de la couleur à l'huile, que le grand homme, l'objet de cet hommage, a vu le jour à Maeseyck-Aldeneyck, à l'extrémité orientale de la Campine belge.

Cependant, l'honorable rédacteur de la chronique du *Journal de Bruxelles*, du lundi 4 Août dernier, a voulu voir dans ce fait, si naturel, des prétentions qu'il qualifie de singulières, et adresse aux Eyckois les interpellations suivantes :

Les habitants d'Alden Eyck ou de Maeseyck sont-ils bien certains que le grand *Giovano di Bruggia* est né dans leur ville ? « Possèdent-ils le moindre document à l'appui de leur croyance ? »

Faut-il le dire ? Cela ne paraît guère sérieux.

Nous vous soumettrons, comme pouvant servir de réponse à ces questions, les renseignements et observations que nous avons pu recueillir.

On sait qu'au moyen-âge des noms de familles perdurables, tels que nous les possédons aujourd'hui, n'étaient en usage qu'exceptionnellement. L'on se contentait d'ajouter au nom de la personne, un surnom résultant soit de l'origine, soit de la résidence, soit de la profession de celui qu'on voulait désigner. Il est probable que c'est là le cas pour les illustres frères Hubert et Jean Van Eyck. Et certes il n'y a là rien d'étonnant à ce que les peintres Italiens et les négociants étrangers, auxquels la petite ville d'Eyck (Alden Eyck) était inconnue, aient désigné sous les noms de *Jiovano de Bruggia*, Jean de Bruges, (le même Jean Van Eyck) l'artiste éminent, qui avait fixé son séjour dans cette opulente et renommée capitale du Duc de Bourgogne.

En supposant que Jean fut originaire de Bruges, ainsi qu'on l'insinue, il devient plus difficile d'expliquer pourquoi ses compatriotes flamands l'appelèrent Jean Van Eyck.

Dira-t-on que Jean Van Eyck formait déjà son nom de famille ? Soit. Mais alors qu'on veuille bien nous dire par quelle singularité les étrangers ne se servaient pas de ce nom de famille. Pourquoi ne disaient-ils pas Jean Van Eyck de Bruges ?

Le peintre Van Mander, dans un livre intitulé : « *Het Schilderboek* », écrit la vie des peintres

célèbres. Dans cet ouvrage, il nous dit que son maître, Lucas de Heere de Gand, s'était déjà occupé de l'histoire des peintres flamands ; il nous apprend ainsi que ce maître était quelque peu poète, et qu'il avait composé une ode destinée à être placée dans la chapelle de St Jean à Gand, vis-à-vis du chef-d'œuvre de Van Eyck.

Or, dans la suscription de cette ode, Lucas de Heere rappelle que l'Apelles flamand, qui s'appelle maître Jean, est né à Maeseyck.

Quant à Van Mander, dans sa préface sur la vie des peintres de race teutonique, il parle ainsi : « Je commencerai par les deux illustres frères » Maeseyckois... car je n'en trouve pas avant eux.» Dans le corps de l'ouvrage il continue : « ce qu'il » n'a pas été donné de trouver à la sagacité des » Grecs et des Romains, a été mis au jour par le » célèbre campinois Jean Van Eyck né à Maeseyck, » sur le magnifique fleuve la Meuse. » Un peu plus loin il ajoute : « parce que l'art aime à se » rapprocher des richesses, Jean est venu habiter la » ville de Bruges, où il y avait abondance de toutes » sortes de négociants. »

Du reste, en lisant Vermander, on demeure convaincu qu'en 1604, s'est-à-dire 164 ans après la mort de Jean, il n'y avait parmi les peintres flamands aucun doute au sujet du lieu de naissance des frères Van Eyck.

Si le moindre doute avait existé à cet égard, Vermander n'aurait pas manqué de le faire remarquer, ainsi qu'il le fait pour une foule de circonstances.

Du reste, on se demande vainement quel intérêt pouvaient avoir les flamands de Heere et Vermander, à placer arbitrairement le berceau de Van

Eyck dans une petite ville appartenant à la principauté de Liége.

L'auraient-ils pu sans soulever les réclamations de leurs compatriotes ?

Maintenant de quelle époque est l'auteur qui, le premier, a mis en suspicion le lieu de naissance que la tradition assigne aux Van Eyck et quelles raisons a-t-il fait valoir? Car il faut bien en convenir, la tradition constante au sujet d'un fait du XV[e] siècle est déjà quelque chose. Elle forme une sorte de possession dont ceux qui l'invoquent ne peuvent être privés par simples dénégations, ni par le simple énoncé d'un doute. En bonne logique, c'est à ceux qui veulent renverser cette tradition, à faire valoir leurs arguments et le motif de leurs doutes.

Il résulte des déclarations de l'éminent archiviste du royaume, M. van den Gheyn, jugeant que toute contestation non appuyée de preuves authentiques est nulle et à la suite de la découverte des actes de 1399 et 1424, dont l'authenticité ne saurait être contestée, les sceaux inaltérés en cire s'y trouvant dûment attachés et prouvant que les frères Van Eyck sont nés à Alden-Eyck lez Maeseyck, que toute contestation ou critique relative à cette origine devient inutile.

Conclusion : A chacun le sien.

Maeseyck a donc le droit de s'approprier la paternité des illustres peintres flamands Van Eyck.

Wyr meyer eñ schepen der herē in des goetshuis
voer ons kōme eñ verschenen is Johan
gelegen tot Gremelsloe met
haldende in dee mate ryn
guyts pachts korns dat hoem
en heeft hoem ver
van Dylsen en heeft
mar sy en weyr
erven en woerde
haer ouch aen waer
beyde syden
is komen voor ons
Johanne voe
daech des heyligen
in desen zaken uyghescyden
hebben wir om beden wille Johan
ons heren dat men scryft dusent dry

off herē lesen eñ tughē dat
geclaecht op eyn stuk lant
erve en Heymb beckers lant
eyn malder Rogge erflic
taelt is geweest sonder nu
dochter was op die heer
taelt alle jaer eyn malder
re egheynen erffpaht

Le soussigné H. JANS, greffier au Tribunal de Tongres, certifie avoir fait la copie ci-dessus qui est d'un acte écrit sur parchemin, dont la plus grande partie est devenue illisible, à cause d'un vernis dont il a été couvert et dont l'écriture est du XIVe siècle. A cet acte est attaché, au moyen d'une bande de parchemin, le sceau en cire.

Tongres, le 2 Juin 1902. — H. JANS.

Wyr meyer eñ scepen der her eñ des gotshuys van Aldeneycke doen kont allen luden die diesen brief soelen sien off hoere lesen ende tughen dat voer ons comen eñ verschenen is Johan brueder Van Eyke soen Johans was Lucen soens eñ Guedelen van der Moelen eñ heeft geliet eñ bekant dat hy in gueder recht comẽscap erflic, ewelic eñ ommer me verkocht heeft den pacht met allen den vurwerden die den brief begrypt, daer dyes brieff dorgesteken is, Eersamen bescheiden mannen te weten Johan Haeck Van Eyke eñ Johannes Vogels als ermermeȳst eñ momberẽ in der tyt der Ermerbruederscap der stat van Eyke. Ende Johan brueder vūrs heeft den brief met allen den vurwerden die der brieff begrypt daẽ dyes brief dor gesteke is, Johan Haeck eñ Johanes Vogels vūrs. in orber eñ behueff der bruederscap voẽrs vūr ons over gheghevẽ, voer wilger vūrs pacht Johan Haecke eñ Johannes Vogels wael eñ wirlic betaelt hebbe eyn sōme gelts der hon samentlic genoecht heeft eñ wael betaelt is also dat Johan brueder hon daervan quyt geschonden heeft. Eñ Johan brueder vūrs heeft hoem van den pacht mit allen den vurwerden die der brieff begrypt, daer dyes brieff dor gesteken is, voer ons ontguyt eñ onterft erflic mit den recht eñ heeft Johannes Vogels in orber eñ behueff der bruederscap vūrs daer in doen gueden eñ erven mit den recht in voege eñ manierẽ dat Johan Haek eñ Johanes Vogels die ermermeister vūrs die in der tyt syn of suy soelen mogen den pacht, die der brieff begrypt, daer dyes brieff der gesteken is. alle jaer heffen mit den recht op den onderpant krigen eñ alle vurwerden die der brief begrypt, daer dyes brieff dorgesteken is, vordeñ gelikerwys dat Johan brueder vūrs, of syne erfnamen vor mochten hebben gedaen, sunder calentieren of weder spreken yemans dien in der tyd den onderpant besittende were hebelclic vor alremallic syns rechts. Alle arglist eñ qdẽ vunde geystlic eñ werelic in

diesen saeken uytgescheiden. In orkunde eñ getuyghenis der waerheyt soe hebben wir scepen vūrs om beden wille Johan brueders eñ der ermermeyster vūrs onsen gemeynē siegel ons scepenambts aen diesen brieff dor den anderen gesteken gehangen in den jaer ons hrē Jhū Xstī van sinne geboert dat men scryft dusent vierhunder en vier en twintich in december vyf en twintich dage.

Le soussigné, H. Jans, Greffier au Tribunal à Tongres, certifie avoir fait la copie ci-dessus, qui est celle d'un acte écrit sur parchemin, portant la date du 25 Décembre 1424 et dont l'écriture est bien de cette époque ; l'acte porte que le sceau en cire est celui des échevins mentionnés dans l'acte.

Tongres, le 2 Juin 1902.

H. JANS.

Rem. — Les doubles de ces actes doivent se trouver au dépôt provincial des archives.

M. de Pauw, premier Avocat-Général. — Je conteste l'identité du *Jean Van Eyck* des chartes de 1399 et 1424 avec le peintre célèbre de ce nom de Bruges et de Gand, tout au moins une rapide lecture de ces documents ne me présente aucune preuve ni même présomption pour l'établir. Il est évident que beaucoup de personnes qui d'*Aldeneyck* ou *Maeseyck*, allaient s'établir dans des localités voisines, pouvaient recevoir ou ont pris leur nom de leur ville d'origine. Ce fait est général et repose sur les principes généraux qui ont présidé à la formation des noms de famille au XIIe et XIIIe siècles. C'est ainsi qu'en Flandre, au XIVe siècle, j'ai trouvé dans les milliers d'actes du XIVe siècle des registres échevinaux de Gand, plusieurs pièces émanant de divers *Jacques, Philippe, Guillaume* et *Jean* Van Artevelde, qui n'ont rien de commun avec les grands tribuns de la Flandre. Il y a donc un danger sérieux de jeter dans la circulation des pièces, même authentiques, où il peut n'être question que d'un homonyme. « Il n'y a pas qu'une vache qui s'appelle Bette, » dit un vieux proverbe flamand.

Je n'ai pas eu le temps de vérifier le contenu des chartes présentées par M. Gielen ; je veux bien qu'on n'y parle pas de la qualité de *peintre*, mais au moins pourrait-il y avoir des indices de cette profession plus tard embrassée ou d'une exode possible dans les Flandres. Mais j'ai un second danger à signaler. Le parchemin daté de 1399 qui vient de m'être transmis, est évidemment une pièce apocryphe, fabriquée il y a quelques années, et comme on en faisait beaucoup pour soutenir les prétentions généalogiques de personnes en quête d'ancêtres. On me dit que ce n'est qu'une copie d'une charte

authentique et scellée, qui est également présentée. Je proteste contre la pratique de faire des copies sur de vieux parchemins avec des caractères qui paraissent anciens ; les copies modernes doivent se faire sur du papier et avec des lettres de ce temps-ci, sinon, on ouvre la porte toute large aux faussaires et l'on dupe les demi-savants. J'insiste aussi sur ce point, que ces copies soient faites d'après les règles et les instructions récemment formulées par la Commission Royale d'Histoire, dont j'ai l'honneur de faire partie.

J'attends donc des preuves ou des présomptions plus fortes que celles résultant d'une simple homonomie, pour décider de l'identité des deux *Jean Van Eyck*, dont il est question, — et je m'étonne que M. Gielen ait pu dire que sur ces simples indications M. le Chanoine Van den Gheyn, le savant et zélé Vice-Président de notre Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, ait proclamé un jour que cette identité était parfaitement établie.

Si d'autres éléments ne sont pas produits, j'estime que nous perdons réellement notre temps à discuter une question posée sur une base aussi fragile.

En réponse aux remarques de M. le Premier Avocat-Général de Pauw, M. **Gielen** donne lecture d'extraits d'un poème flamand du XVI[e] siècle, publié en 1866, et où il est dit que les Van Eyck sont originaires des bords de la Meuse.

Voici le texte flamand de Luc de Heere.

Au premier feuillet du manuscrit, écrit vers 1550, on lit ce prologue :

Leest hier van Schilders, myn vrienden bemint,
Autentyke wonder Saken

Dat men in schriften maer selden en vindt
Zal dit tractaet kennelyk maken.
Ik denke dat het u zal vermaken
Die het jaar duusent hebben beleven
Drie hondert zes en zestig beneven,
Hebben in 't land schoon om aenschouwen
Veel wonder saken daer sien ontvouwen
De oude schilders van pratycke
Conden niet denken dat God ons dan sont
Alle die mannen sonder gelycke
Te Maeseyck in ruudt Kempenland.

LUCAS DE HEERE,
Schade leer u.

Puis au verso du premier feuillet du manuscrit on lit :

AEN MOMUS.

Laet den schryver onghequelt
O Momus caken !
T'is min de Const begrypen
Met schimpig nypen
Dan van ghelycken maken.

MARCUS VAN VAERNEWYCK.

Beghinne van het Tractaet
Seltsame mannen, Neerlands beroemen
Uwe wercken laten dat blycken
Broeders Van Eycke weerdig te noemen
Engelbrecht en Cornelisbloemen (1)
Wel door u boven alle de rycken
Hunne faem moet men niet bedycken
Niemand en zal hun licht achterhaelen
Noch Jan Van Eyck den principaelen.

. . . . , ...

. . . .

1] Du texte de Luc de Heere résulte que Engelbrecht et Cornelis sont habitants de Maeseyck comme les Van Eyck et à la même date de 1366.

Brughe die heeft daer by veel gewhonnen
Rogier en Gheeraert zins ghetuyghe
Wat sy niet vant schilderen connen
Met hunnen Hans en schilder Huyge
Ghent en Ipre syn mannen ghegheven
Van die Van Eycken hoog gheheven
Aen die broeders in Haerlemmer haven
Schencken sy ook hun hemelsche gaven
De oude schilders goet van pratyck
Conden niet dencken dat soo een cant
Wondere dynghen zoude doen blycke
Van uit de schole van Van Eycke
Uut dat Maeseycke soo een rauwe land
De ruudste plekke vant Nederland
Men relateert dat van dese tyden
Engelbrecht, Van Hemsen te Leyden
Dat Albert, Ouwater, Volckert, Mandyn
Jacob Van Mecken, soo seer benyd
Alle Van Eycken discipelen syn
Dat weet men goed van dien ouden tyd. (1)

M. de Borman est de l'avis de M. de Pauw. Le Jean cité dans l'acte de 1399 est un Jean fils de Jean, petit-fils de Luc, membre de la Confrérie des pauvres. Rien ne permet de l'identifier avec Jean Van Eyck, l'illustre peintre, dont l'origine limbourgeoise n'est d'ailleurs pas sérieusement contestée.

---

(1) Autre preuve encore : Dans un ouvrage intitulé : *Les historiens de la peinture flamande aux XVe et XVIe siècles*, nous lisons page 35, à propos des propriétés de Jean Eyck à Bruges, le document suivant, publié par M. Weale, d'après lequel le duc Philippe le Bon, qui avait déjà été le parrain de la fille ainée de Jean Van Eyck, fit don en 1449, à la fille du peintre qui avait nom Liévine, de 24 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, pour « soy aider à mettre religieuse en l'église et monastère de Mazeck ». C'est-à-dire Alden-Eyck, dans le pays de Liége.

« à Lyévine Van der Eicke fille de Johan Van der Eicke jadis paintre varlet de chambre de Mon dit seigneur, pour don que Mon dit seigneur lui fait, pour soy aider à mettre religieuse en l'église et monastère de Maseck au pays de Liége : XXIIII livres. » (Compte de la recette générale des finances du 1r Janvier 1448 au 31 Décembre suivant, reg. No F, 145, fol. lXxx vjro. de la Chambre de comptes aux archives du Département du Nord, à Lille. DE LABORDE T. Ir, pp. XI et 359, No 1407.)

M. le Président passe à la VI[e] question et continue la parole à son auteur, M. Gielen.

M. Gielen. — *Quels renseignements possède-t-on au sujet de la découverte à Maeseyck de l'encre d'imprimerie ?*

Luc de Heere l'historien, associe les Van Eyck à Cornelis natif de Maeseyck, et à Engelbrecht à qui il donne l'immortalité. Luc de Heere écrit sur des documents authentiques : « On attribue beaucoup de gravures sur bois à Engelbert et à Cornelis. (1) Les couleurs à l'huile, inventés par les Van Eyck, ont facilité beaucoup tous les essais d'impression. L'encre en effet, nous dit Monsieur de Wittert, (2) était une des grandes difficultés de l'invention de l'imprimerie. On en a essayé plusieurs, mais ce sont les Van Eyck, qui ont mis les typographes sur la véritable voie avec leur grande découverte des couleurs à l'huile. Aussi, comme le dit Luc de Heere, on a trouvé une encre bonne et solide, dont nous pouvons encore admirer le coloris dans quelques vieux maîtres, notamment Martin Schoengauer, les Israël, les Suavius et les premiers essais de Durer.

L'auteur de la Revue bibliographique 1844, par M. Schinkel, discute les questions suivantes : Est-il possible d'imprimer des livres avec des caractères gravés en bois et mobiles ? La seconde partie de la brochure de M. Schinkel, renferme une lettre relative à 3 fragments d'un *Donat* récemment découvert par M. Cambel. Cette lettre est adressée à M. Holtrop, cons. de la B. R. à la Haye. Par rapport aux 2 autres fragments, il fait les observations suivantes :

1] Lire *Voyage à Gérusalem*, par le père Bernard Surius, p. 112, année 1644. « Den Consul der vremder Natien Philippo Cornelis Maeseyckenaer.»

2] Voir lettre et Notice. Une gravure 1370. DE WITTERT.

Qu'ils ont été imprimés avec des lettres coulées, et par conséquent mobiles; mais qu'ils appartiennent aux premiers essais de l'art typ... ; 2° *que l'encre qui a été employée, est un composé d'huile de lin et de noir ordinaire.* Sa mauvaise qualité prouve une fabrication peu habile.

Voici le texte flamand de Luc de Heere sur l'invention de l'encre d'imprimerie :

« Van die Maeseyckers niets is 't oorconden
Van hunne meesters men niets en vindt ;
Van dien tyd men hoort vele vermonden
Dat die houtsnede werdt gevonden.
En dan het prenten op coper beghint
Met eenen goeden en deursamen inkt
Alle die mannen, door const verheven,
Sullen eeuwen en tyd overleven.

M. Bergmans fait observer que Lucas de Heere est un auteur du XVIe siècle. On ne peut donc accorder qu'une valeur relative à son témoignage au sujet de l'invention de l'encre d'imprimerie dans la première moitié du XVe siècle.

M l'abbé Daniëls traite la question III relative aux mesures à prendre pour obtenir la rectification des armoiries communales, la question IV, relative aux moyens de vulgariser la restitution des anciennes armoiries communales dans les hôtels de ville et établissements religieux, la question XIII, relative aux armoiries des bonnes ville du pays de Looz. — Selon M. l'abbé Daniëls, il serait désirable de prendre des mesures pour restituer les armoiries d'une façon rationnelle, mais avant tout, il faut les connaître d'une manière bien exacte.

M. Gielen donne lecture du rapport suivant au sujet de la question IV.

Etude des moyens de vulgariser la restitution des anciennes armoiries communales dans les hôtels de ville et les établissements religieux.

La conservation des anciennes armoiries des communes est un point qui doit nécessairement intéresser tous ceux qui aiment la localité où ils sont nés. Les armoiries ne rappellent-elles pas les luttes de nos ancêtres, la bienveillance, souvent la reconnaissance témoignées par leurs seigneurs ?

La Société d'archéologie de Tongres a par conséquent le droit et le devoir de veiller à ce que ces témoignages de la valeur de nos pères soient conservés.

La ville de Maes-Eyck possédait primitivement comme armoiries : parti : à droite, les armes du comté de Looz, savoir : d'or à cinq faces de gueules ; à gauche, d'or, un chêne au naturel, dont le tronc est accosté de deux croix ancrées, plus une troisième au milieu du branchage.

Pour quels motifs le Gouvernement hollandais en a-t-il imposé d'autres ? Comment une branche de chêne avec deux glands et quelques feuilles saurait-elle mieux rappeler l'origine ou la gloire de la ville que les armoiries que les siècles lui avaient léguées ? Les croix y figurant étaient-elles peut-être un épouvantail pour les nouveaux maîtres dont le congrès des puissances nous avait gratifiés !

Heureusement un sceau en argent aux armoiries du XVe siècle de la ville, qu'on conserve aux archives de l'hôtel de ville, et une pierre commémorative, aux mêmes armoiries, encastrée dans un vieux mur de l'ancien couvent des capucins, seront conservés à la postérité, comme un souvenir héral-

dique et rappelleront la gloire de notre ville aux temps passés.

La Constitution que la révolution de 1830 nous a procurée, a brisé tout arbitraire et une ère de liberté s'est levée pour notre patrie. Néanmoins les différentes administrations communales qui se sont succédées, ont continué à se servir du sceau imposé.

Il existe dans nos contrées beaucoup de localités qui ont des griefs identiques ou analogues à faire valoir.

Ne serait-il pas temps de se souvenir des ancêtres?

Que les administrations communales que la chose concerne, fassent donc les démarches nécessaires pour être autorisées à reprendre leurs anciennes armoiries.

M. de Borman. — Depuis un certain temps le Conseil héraldique est saisi d'un grand nombre de demandes en obtention d'armoiries. Mais presque toujours les documents sont fort rares, aussi est-il souvent fort difficile d'asseoir son jugement sur des preuves suffisantes.

L'orateur appuie d'ailleurs le vœu de M. l'abbé Daniëls.

M. Matthieu. — Si, en général, nos grandes communes belges ont conservé dans le cours des siècles un même sceau, formant un emblème vivant de la commune, comme à Mons un château, à Tournai le beffroi, par contre bon nombre de nos communes rurales n'avaient d'autre caractéristique sur leur sceau, que les armoiries du seigneur. Lorsque pour une cause quelconque, la seigneurie du village passait à une autre famille, la magistra-

ture locale adoptait les armes de cette dernière. Il importe donc de rechercher, d'après les documents historiques qu'on possède, quel sceau il convient de choisir.

M. l'abbé Daniels fait remarquer qu'il a spécialement traité des bonnes villes du pays de Looz et que celles-ci n'ont pas changé d'armoiries.

Il émet le vœu suivant :

Le Congrès formule le vœu que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour déterminer les armoiries véritables des bonnes villes du Pays de Looz et pour remplacer, où il y a lieu, les armoiries existantes par les armoiries historiques de ces villes.

M. Habets demande que les requêtes des communes soient appuyées d'un rapport de l'archiviste provincial.

M. de Borman répond que le Ministre prend l'avis de l'archiviste général du Royaume, qui en réfère sans doute à l'archiviste provincial.

M. le Comte de Renesse voudrait voir les sociétés archéologiques insister auprès des communes pour que celles-ci s'appliquent à chercher la reconnaissance de leurs armoiries véritables.

Après un échange de vues sur ce point, l'assemblée, sur la proposition de M. de Borman, qui fait remarquer encore qu'il ne faut pas empiéter sur l'autonomie communale, estime que la publicité du procès-verbal suffira pour appeler l'attention sur le point soulevé par M. l'abbé Daniëls, et qu'il n'y a pas lieu de transmettre au Gouvernement le vœu proposé. — Adopté.

M. le Président donne lecture de la XVIIe question et accorde la parole à M. l'abbé Nouwen.

M. l'abbé Nouwen. — Je me permets, Messieurs, de vous narrer un fait historique, qui m'a été en quelque sorte imposé, à la suite d'une petite étude, publiée, à Tongres, en flamand, à l'occasion du 800me anniversaire de la prise de Jérusalem. Elle traite des préparatifs de la première croisade dans nos contrées, spécialement dans le Limbourg et dans les parages d'où le Congrès rayonne, autour du centre historique de l'antique cité de Tongres.

Mon but est double, même triple : je compte vous exposer d'abord le mouvement général qu'excita la première croisade, surtout dans nos parages. Je vous parlerai de ses illustres promoteurs : le duc Godefroid, son frère Baudouin et particulièrement leur digne et sainte mère : Ida de Lorraine, la grande *matrona castrorum*, la dame des castels, des troubadours. Nous tâcherons de donner tout d'abord une notice du duché de Basse-Lorraine et d'en indiquer les bornes ; nous ne rencontrerons guère de villes importantes sur notre passage que Tournay et Maestricht, ou Tricht. Aix et Cologne nous ferment en quelque sorte leurs portes, et les autres villes n'étaient qu'en formation, comme Anvers et Louvain ; les barons, les comtes et les ducs résidaient dans leurs châteaux féodaux et en prenaient le plus souvent le nom. Là, dans ces castels, se trouvait toute la force vive du pays, les manants n'étant pas encore entièrement émancipés et les bourgeois des quelques villes, ne connaissant pas encore les privilèges, qui leur furent octroyés dans la suite.

En second lieu nous suivrons les promoteurs de la croisade dans leurs pérégrinations et leurs préparatifs. Nous nous arrêterons quelque peu à Bilsen et à Maestricht, pour y élucider deux documents précieux, qui nous intéressent spécialement et que je soumettrai à votre appréciation. Nous donnerons en même temps un aperçu général de cette croisade et nous terminerons par la discussion des objections qui pourraient nous être faites.

Lorsque noûs rencontrerons sur notre chemin quelques souvenirs archéologiques ou monuments, qui sont en même temps historiques, nous les soumettrons de même à votre jugement.

CHAPITRE I. — INTRODUCTION GÉOGRAPHICO-HISTORIQUE.

Lorsque S[t] Ignace nous convie à entreprendre une méditation, il commence toujours par concentrer l'esprit dans le lieu approprié au développement des considérations à faire et des conclusions à en tirer. Vous permettrez à un prêtre de faire ce rapprochement, bien que ce ne soit pas précisément une dissertation religieuse que je vais entreprendre. Notre promenade reposante me fournira entretemps l'occasion d'encadrer mes idées, un peu diffuses par leur abondance, dans le milieu où se meut ma narration, avec ses considérations diverses.

Vous m'autoriserez à certaines digressions, qui se lient toutefois au sujet. Je m'attendais à répondre à un questionnaire, tandis que Monsieur le Président m'a appelé, sans autre préambule, à votre tribune, au moment de mon entrée dans la salle et il désire que j'expose uniment l'objet de

mes études, sans autre « adjuvamen » conducteur.

Demandons-nous donc ce que c'était que le duché de la Basse-Lorraine pendant le XI[e] siècle. Selon mon appréciation, la connaissance des lieux aide singulièrement à distinguer les faits, et, très-souvent, les élucide et les détermine.

Tout le système feudataire ou féodal était en formation à cette époque de transition et bientôt l'hérédité devint la règle. Les empereurs de Germanie, dans un but politique, poussaient même leurs vassaux à se trancher une portion de territoire autour d'eux par les alliances et même par les armes. Ces comtés, marquisats, landgraviats et seigneuries devinrent dans la suite de vrais états dans l'état ; cependant leur circonscription n'avait pas encore de limites bien arrêtées pendant les X[e] et XI[e] siècles.

Il n'en fut pas de même des territoires appelés duchés, qui dépendaient plus directement de l'empire et qui restaient des fiefs mobiles, pour devenir inamovibles à leur tour dans le courant du XII[e] siècle ; ils finirent ainsi par constituer des duchés territoriaux héréditaires, avec une certaine prééminence honoraire sur les comtés.

Les marquisats, ou comtés de frontière, (marken) tendaient déjà à disparaître au XI[e] siècle, en devenant des fiefs héréditaires ; on n'en trouve plus guère de trace, après cette époque, que comme annexe d'un duché ou comme fief particulier, le tout avec relèvement de l'empire par l'investiture, jusqu'à devenir purement héréditaire dans la suite.

Nous aurons besoin de ces distinctions pour mieux saisir l'ensemble de notre aperçu géographico-historique.

Godefroid de Bouillon avait été nommé duc de Basse-Lorraine vers 1088. Il ne succéda pas immédiatement à son oncle, Godelo II. Il obtint, avec beaucoup de peine, à la mort de celui-ci, l'investiture du seul marquisat d'Anvers, que nous ne croyons pas toutefois alors de si peu d'importance que précédemment et qui, selon nous, s'étendait, sous Godefroid de Bouillon, sur tout le territoire compris entre l'Escaut, la Meuse, le Geer et le Demer ; bien entendu en tant que marquisat. Il n'était donc pas encore héréditaire, ce qui fut réalisé plus tard, en faveur des ducs de Brabant, pour la partie Nord et, au profit des comtes de Looz, pour la partie Limbourgeoise. C'est en qualité de marquis d'Anvers que Godefroid de Bouillon assista au congrès de la Paix-Dieu, convoqué à Liége par le prince-évêque de Liége, Henri de Verdun, son parent. Remarquons que l'*ancien* marquisat d'Anvers était situé non seulement en dehors de la principauté de Liége, mais aussi du diocèse. Nous tâcherons de rendre ces preuves territoriales plus probantes, quand nous parlerons de la charte de Munster-Bilsen (1096). Pour le moment, déterminons quelles étaient les limites du duché de Basse-Lorraine que nous connaissons sans conteste.

Le duché de Lorraine, issu de l'ancien royaume de Lotharingie, (Lotherijk), fut déjà partagé par St Brunon, frère cadet de l'empereur Otton, en 959, pour empêcher dans la suite la puissance prépondérante de ses ducs dans les luttes de l'empire ; la partie nord s'appelait la Basse-Lorraine, la partie sud la Haute-Lorraine. Nous n'avons à nous occuper que de la Basse-Lorraine, qui s'étendait entre le Rhin et l'Escaut, jusqu'aux embouchures de la Meuse et du Rhin ; ses limites suivaient la

rive droite de l'Escaut, sauf l'enclave de Tournay, jusqu'à sa source et se dirigeant de là vers les sources de la Sambres, traversaient la Meuse en Ardennes, pour se diriger sur la Moselle, laissant Trèves en dehors de ces limites, puis suivant à nouveau la Moselle jusqu'au Rhin. Le comté de Hollande en fut détaché par le bon vouloir de Godefroid.

C'était sur cette belle contrée, où les descendants des anciens Francs étaient particulièrement à demeure fixe, que la maison de Lorraine gouvernait au nom de l'empire. Gothelo I avait une dernière fois réuni les deux duchés, tandis que Godefroid, son fils, dit le Grand, le Hardi, le Téméraire, ou le Barbu, comme le dit Monsieur le Président, n'obtint que la Basse-Lorraine en partage, à la mort de son père.

Ce Godefroid, grand-père de notre Godefroid de Bouillon, marcha contre toutes les forces de l'empire pour réunir les deux Lorraines, après la mort de son père Gothelo et même déjà avant. Il détruisit Verdun et sa cathédrale, puis descendit comme un ouragan le long des bords de la Meuse, jusqu'à Nimègue, où il renversa de fond en comble l'antique palais impérial de Charlemagne, son ancêtre.

C'est ce Godefroid, dont les Bardes et ménestrels du moyen-âge, chantaient les prouesses et les hauts faits, ainsi que la beauté et les grâces de sa dame Oda. Nous retrouverons le tombeau de celle-ci à l'Abbaye de Munster-Bilsen, tandis que Godefroid avait pris le chemin de l'Italie, où il épousa en secondes noces la comtesse Beatrix de Toscane, mère de la célèbre comtesse Mathilde, cette femme virile, qui fut plus tard le soutien de la papauté dans les guerres de Henri IV contre le saint-siège et contre la liberté de l'Eglise.

Il n'entre pas dans notre cadre de développer davantage cette époque si mouvementée, si désastreuse et finalement si glorieuse pour la catholicité; le protestant Voigt l'a exposée clairement dans son histoire de Grégoire VII.

Malgré ses malheurs, et à cause d'eux, Godefroid le Téméraire resta le héros légendaire des Romans du Cygne, réédités par notre Reiffenberg et d'autres. Ils furent narrés et chantés pendant des siècles dans les castels et les burgs et y furent écoutés avec tant d'avidité par la noblesse de céans, malgré leur prolixité et leurs longueurs. La belle Ida, fille de Godefroid le Téméraire et mère de Godefroid de Bouillon, n'y fut pas oubliée et les ménestrels ne tarissent pas d'éloges sur ses grâces, la majesté de son port et l'amabilité de ses vertus. Elle épousa Eustache de Boulogne, aussi vaillant que pieux; tous deux sont dignes d'avoir donné le jour à nos héros de Terre-Sainte et de la première croisade.

La jeune Ida, pendant l'exil de son père, avait été confiée, à n'en pas douter, aux soins de son oncle paternel, Fréderic de Lorraine, archidiacre de Liége. Celui-ci passa aussi en Italie et se rendit, de la part du St Siège, à Constantinople. Godefroid le Téméraire fit partie de cette ambassade. Fréderic se retira ensuite au couvent du Mont-Cassin, il en devint Abbé et fut nommé cardinal de la Sainte-Eglise. Il ceignit la tiare bientôt après, sous le nom d'Etienne IX. Etant Pape, il eut un moment la pensée de couronner empereur son frère Godefroid, mais il ne l'exécuta pas.

Pendant ce temps, la jeune Ida fut élevée dans le Munster de Bélésia; elle excella dans les lettres et les arts; ses correspondances en font foi. Le diplôme de 1096 indique suffisamment et fait supposer

qu'Oda s'y retira avec elle (pro beneficiis hereditariis). Le docte Haigneré de Boulogne est du même avis et tout prouve qu'Ida reçut son éducation au Munster, où elle était obligée de revenir souvent pour l'administration de ses biens allodiaux; Bélésia, du reste, n'était pas fort éloignée de Genappes et de Baisy, où naquit Godefroid, d'après Mgr de Ram. Il va de soi que les auteurs français combattent ces données. Quoi qu'il en soit, ils ont doublement tort de nous disputer Godefroid, car il est et restera à nous quoi qu'on fasse. Dira-t-on que Léopold I appartient à l'Allemagne et qu'il n'est pas nôtre? tandis qu'en outre tous les grands ancêtres de Godefroid étaient originaires d'ici, même du côté de son père. La France possède assez de grands hommes pour ne pas avoir à glaner au delà de ses frontières, et elle doit nous céder notre Godefroid de Bouillon sans conteste.

Messieurs, nous sommes ici au centre du pays qui exerça à différentes reprises une influence mondiale dans l'histoire.

Ce furent d'abord les Francs Saliens, qui occupèrent longtemps la contrée que je me permettais de circonscrire comme ayant notamment formé l'ancien *marquisat* de Godefroid.

A Koningsheim, que vous allez visiter cet après-dîner, la villa romaine était devenue une villa ou résidence royale, le Heim du roi, et ceci nous le croyons bien fondé, car le nom et les ruines sont là pour le prouver, les Francs Saliens ayant occupé après le passage des Vandales au commencement du Ve siècle Tongres, qui est leur premier refuge, avant de traverser la forêt charbonnière. Le bourg de *Dispargum*, occupé dès le IIIe siècle

et cité par Grégoire de Tours, ne nous gène en aucune façon, si même on place ce bourg vers Tessenderloo et Diest. Mais ce n'est pas le lieu de nous étendre sur cette question ; notons seulement que les événements historiques des temps qui suivent, nous le prouvent aussi bien que les fouilles archéologiques.

Je vois les Pepins s'élever, pas loin d'ici, lentement mais sûrement, jusqu'à faire ceindre la couronne royale à un de leurs descendants.

Je vois Charlemagne choisir comme centre de son empire l'héritage de ses ancêtres et s'y préparer à la conquête de l'Occident et de la couronne de l'empire Romain restauré. Je vois enfin Godefroid, un de ses descendants, s'y équiper pour cette croisade, qui n'a plus eu sa pareille dans les expéditions subséquentes,jusqu'à celle de S[t] Louis, qui clôtura saintement et vaillamment, mais tristement, ces épopées chrétiennes.

Disons enfin un mot des sources que nous avons consultées et de nos principes critiques : ce sont surtout les documents contemporains qui nous guideront. Nous avons tâché de nous procurer ensuite tous les ouvrages qui ont trait à notre étude ; l'Histoire des Croisades, par Michaud, en donne la clef ; il ne manque à celle-ci que le « Deus ex Machina », la vue supérieure, sur cette lutte du Christianisme contre l'Islamisme, car la première croisade est une vraie épopée chrétienne, lorsqu'on ne craint pas de voir dans ce soulèvement enthousiaste de l'Occident et dans sa marche vers Jérusalem, comme une émanation des desseins de la Providence sur les événements du monde et de la cité de Dieu.

Nous ne rejetons pas entièrement les Romans

du Cygne et autres ; ils contiennent parfois une vraie tradition historique pour l'ensemble des faits et des gestes. C'est ainsi qu'ils chantent la douce majesté et la grandeur d'Ida de Lorraine. Eh bien, lorsque récemment on a fait la levée de ses reliques à Bayeux, les hommes de l'art ont été frappés des belles proportions de ses ossements. Il en est ainsi pour bien d'autres traditions. Mais surtout lorsqu'il s'agit de vertus et de faits mémorables et même surnaturels, l'on ne doit pas rejeter à la légère ce que les contemporains ont vu, cru et annoté dans leurs chroniques, surtout si d'autres documents historiques ne les contredisent pas.

Nous avons aussi étudié nos grandes histoires de l'Eglise et nos grands hagiographes, sans oublier les histoires nationales des Moke, des Namêche, des David ; particulièrement ce dernier, toujours si lucide et si exact.

C'est un défaut, à notre avis, de beaucoup de mémoires, d'études et d'essais, d'être plutôt scientifiques qu'historiques, sans présenter ce large encadrement de l'époque, qui en fait ressortir les gestes et donne à ceux-ci leur vraie couleur locale. Placés dans leur cadre historique, on voit dès lors les personnages en action ; ils restent à l'avant-plan, mais ayant derrière eux une belle perspective des lieux et des temps, assombrie parfois par un ciel nuageux, à travers lequel cependant percent la lumière et le jour.

Nous ne dirons qu'un mot de nos principes de critique historique ; la certitude morale est et reste notre guide en histoire pour les recherches à faire, pour les jugements à prononcer et pour les conclusions à tirer des documents et de la tradition. L'histoire c'est la tradition ; lorsque celle-ci a les qualités voulues, elle conduit à la certitude morale

historique. Or celle-ci ne diffère pas de la certitude absolue, lorsqu'elle s'appuie sur des documents authentiques et véridiques : telle est la doctrine de St Thomas d'Aquin. De même, une série de preuves homogènes historiques, qui ne sont pas formellement contredites par d'autres preuves, conduisent à l'évidence ; c'est ce que nous tâcherons d'établir pratiquement, en commentant un passage d'une charte de Ste Ida, qui a trait aux préparatifs de la Croisade, après vous avoir entretenu tout d'abord de cette sainte et généreuse entreprise et de ses apprêts.

CHAPITRE II.

PRÉPARATIFS DE LA CROISADE.

Depuis Grégoire VII, la chrétienté sentit qu'il était temps de mettre un frein à l'envahissement des Turcs et des Sarrasins. L'empire Grec se déclarait impuissant à arrêter les forces envahissantes des disciples de Mahomed ; il jette un dernier cri d'alarme par la voie de son empereur en détresse, lorsqu'un pauvre moine, pèlerin de Terre-Sainte, parcourut tout l'Occident, enflammant les cœurs et les esprits par le récit douloureux de ce qu'il avait vu : C'était Pierre l'Ermite, d'Amiens. On le dit avoir été chapelain de Ste Ida ; j'ose du reste assurer, sans crainte de me tromper, qu'il l'a connue et que les élans de leurs cœurs étaient à l'unisson pour la délivrance des Saints Lieux. Ida le montrera bientôt, par la part qu'elle prendra aux préparatifs de la Croisade, et Pierre, en se rendant à Clermont, où un second concile était indiqué par Urbain II, après celui de Plaisance. Là, le Pape tint sa cour plénière et, après son propre discours,

demanda à Pierre l'Ermite de détailler les maux de Jérusalem. Ce que fit le pauvre pèlerin avec ce feu et cet enthousiasme auxquels, ni les grands, ni les petits, ne savaient résister. Dès que la croisade fut acclamée par la foule immense de tout ce que la France et l'Occident renfermaient de plus vaillant, au cri de « Dieu le veut ! », Pierre l'Ermite s'achemina vers son pays d'origine et entraîna d'emblée, à sa suite, une armée de croisés, mais qui ne connaissaient ni discipline, ni retenue ; c'étaient, la plupart, des gens de la plèbe, qui vinrent en foule se ranger sous la bannière de la Foi, aux frontières de la Basse-Lorraine, pour remonter le Rhin. Leurs malheurs ne sont que trop connus : Presque tous succombèrent avant d'arriver à Jérusalem ; mais Pierre, sauvé du naufrage, y fit son entrée avec l'armée chrétienne de Godefroid, et ses habitants le proclamèrent leur sauveur.

Ne soyons pas trop sévère envers cet homme extraordinaire, qui n'apparaît pas moins comme un envoyé de Dieu ; notre pays lui a élevé à juste titre un monument près des lieux où il vint terminer ses jours dans la prière et la reconnaissance. Ce fut à Huy, sur les bords de la Meuse, là où l'on érigea, peu de temps après, la première maison des religieux croisiers.

Mais une autre armée, plus disciplinée, mieux aguerrie et mieux fournie du nerf de la guerre, fut bientôt en préparation dans nos contrées. C'était S[te] Ida, qui exhortait ses fils à soulever les nobles et leurs vassaux pour la guerre sainte ; la part qu'y prit cette grande femme, doublée d'une sainte, ne gâta certes pas la réussite de cette entreprise grandiose. Eustache de Boulogne et Robert des Flandres

s'armaient dans leurs comtés, pendant que Godefroid et Baudouin parcouraient les pays entre l'Escaut et le Rhin. Ils commencèrent tout d'abord par la vente de leurs biens féodaux, de leurs titres seigneuriaux et allodiaux et firent ensuite, tous de concert, de grandes fondations pieuses, pour attirer les bénédictions du Ciel sur leur noble entreprise.

Il semble que cela étonne quelques uns ; cependant on ne pourra nier les fondations faites par Godefroid, dont nous possédons encore les chartes, en faveur d'Anvers, d'Afflighem, de St Hubert et d'autres lieux. Il céda aussi ses droits seigneuriaux sur Metz, vendit Stenay, ensuite Bouillon, à la principauté de Liége. Et quand ils eurent achevé leur pérégrination guerrière et pieuse, Ida, leur mère, vint à son tour y ajouter ses largesses, offertes pour la guerre sainte, pour Dieu et ses Saints, et d'autre part en faveur des âmes de ses ancêtres et du Seigneur son mari. Tout cela suivant accord et consentement de tous ses fils, et ceux-ci, de commun accord. On peut conclure hardiment que tout leur patrimoine territorial y passa, sauf celui du comté de Boulogne, qu'Eustache devait retrouver après la croisade, si Dieu le conservait sous sa garde.

De ces donations et venditions totales, nous pouvons aussi conclure hardiment que Godefroid et Baudouin n'avaient aucun espoir de revenir de l'Orient et qu'ils étaient résolus à y vaincre ou mourir. N'est-ce donc pas à juste titre que la tradition a rapporté les saintes prévisions d'Ida à ce sujet ? Si nous avons la foi au surnaturel et à l'intervention de Dieu dans les choses de ce monde, on ne trouvera pas un moment où cela fût plus nécessaire, ou plus rationnel, que dans cet événe-

ment, le plus extraordinaire de l'histoire des peuples chrétiens.

Quoi qu'il en soit, Ste Ida s'empressa à se rendre en Lorraine, au premier appel que lui firent ses fils, et cela eut lieu à la suite de leurs largesses et et de leur séjour à l'Abbaye d'Afflighem, récemment fondée. Godefroid et Baudouin, dit la chronique, mandèrent à leur mère tout ce qu'ils avaient vu de sainteté et de piété dans le cloître Bénédictin et Ida s'y rendit, pour, de là, se diriger vers Nivelles, ensuite à Munster-Bilsen, par Landen, Looz et Tongres. Ce n'est pas un itinéraire imaginaire que nous traçons ici, bien que ce soit en même temps la voie la plus directe. Ce qui indique ces vieilles routes, est une clause, ou une indication, contenue dans le second acte de donation fait à Tricht, ou Trajectum, en faveur d'Afflighem.

Nous y lisons qu'Ida y fit sa pieuse offrande en l'assermentant sur la châsse de St Servais et en même temps sur celle de Ste Gertrude, « apportée à cet effet », dit la charte. Ida et ses fils venaient de vendre plusieurs de leurs biens allodiaux à l'abbaye de Nivelles ; or Ste Gertrude était la patronne par excellence de la famille des Carlovingiens, dont la souche se trouvait à Landen, de par Pepin, du nom de ce lieu. C'était d'ailleurs l'époque de la circumgestation des reliques insignes, en temps de grande calamité, ou de grande entreprise : témoin la si belle et si merveilleuse circumgestation des reliques de St Amand, après l'incendie de l'abbaye d'Elnon, ou de St Amand et de son bourg, afin de recueillir les ressources pour la réédification du temple, des cloîtres et des édifices particuliers. Elle est décrite par un contemporain avec toutes les circonstances relatives aux lieux et aux miracles, et connue dans

les Flandres, l'Artois, le Hainaut et les pays limitrophes.

Ste Ida amena donc avec elle ce précieux dépôt, comme un gage de protection pour la réussite de la croisade, et ce pèlerinage eut pour terme Maestricht. Qui peut douter de son passage par Landen et Looz, et de son arrivée à l'endroit où nous nous trouvons, à une époque dont témoignent les magnifiques cloîtres romans de la Collégiale et ce porche intérieur, au bas du côté Nord, qui rappelle les constructions palestiniennes, faites, peu après, par les premiers croisés, sans aucune statue, ou représentation, à l'encontre des bâtisses de nos contrées ? Les lieux mêmes indiquaient d'ailleurs suffisamment les scènes à méditer ou à glorifier. Notre Congrès m'engage à faire ces rapprochements archéologiques, puisque avant tout il est archéologique.

Ste Ida se rendit d'ici au Munster de Bilsen et n'avait qu'à suivre la grand'route militaire qu'à tracée, en faveur du Congrès notre ingénieux secrétaire général. Ida y arrive en cortège ; parmi ses suivants se trouvent tous ses fils, les nobles de marque qu'elle désigne « alii quam plures », je me figure toute la chevalerie de la contrée. C'était comme le prélude de la croisade, dont l'indiction avait été organisée par Godefroid, pour la fête de l'Assomption au 15 Août 1096, c'était en effet le terme adopté par Godefroid, en y ajoutant : de la Bienheureuse Marie, dont il allait conquérir le tombeau et que ses successeurs relèveront de ses ruines en même temps que le Sépulture de Notre-Seigneur.

J'ai été surpris, en lisant les anciens écrits, comment les auteurs français de ce temps, suivaient

peu Ste Ida dans ses pérégrinations en Lorraine; même déjà précédemment, lorsqu'elle fit, à travers la Lorraine et la Germanie (1088), son pèlerinage de mendicité auprès de ses parents, pour la construction de la cathédrale de Boulogne, consacrée à Marie, Etoile de la Mer. Ils annotent cependant le beau miracle de la paralytique hydropique, guérie par le seul attouchement d'Ida, sur les degrés de l'église de Ste Walburge, que je crois être, non sans raison, celle du faubourg de ce nom près de Liége, à cause du tracé de son pèlerinage, et aussi parce que le nom de la localité s'y trouve sans autre désignation de lieu. Peut-être ces pieux Bénédictins, qui furent ses seuls biographes au Boulonnais, n'eurent-ils pas connaissance de ses faits et gestes en Lorraine, et Ida ne se faisait probablement pas accompagner d'étrangers auprès de ses compatriotes; car il est prouvé qu'elle administrait ses biens allodiaux par elle-même. C'est ainsi que le savant Mgr de Ram la retrouve à Genappes et à Baisy, tandis que nous trouvons dans l'acte même de Bilsen, comment elle désigne la gérance *future* de ses possessions étendues.

Les domaines personnels d'Ida étaient immenses, tant en Lorraine qu'en Angleterre. Citons ceux du pays de Belesia, pour lesquels la mémoire ne nous fera pas tant défaut : notre salle est parfaitement orientée comme la collégiale d'à côté, Là, vers l'Est, sur l'ancienne route militaire de Trajectum, nous rencontrons tout d'abord Herderen avec un château; Riempst également; Wilré ou Vroenhoven. Les auteurs ont ensuite désigné Reickheim, Leuth et Rotheim; puis Bockholt avec château.

En histoire, on ne doit pas se servir d'arguments

sympathiques, sans cela ce contour le long de la Meuse, favoriserait ma thèse de tantôt, si j'en avais besoin, mais avant tout la vérité.

Ces Recken, Leuth, Rothem, sont simplement des hameaux autour de Bélésia, et c'est ainsi, selon moi, qu'il faut l'entendre.

Suivent Gellick, Eigen-Bilsen, Martens-Linde ou Linde, Amelsdorp, Asserbeek, Langeloo (Genck), Rudekhoven ; une foule de petites propriétés, moulins, etc. autour de Bélésia. Plus près de nous, là, au Nord, Repen ; ensuite le pays des Saliens, au Nord-Ouest vers Curingen ; (de Hasselt à Tessenderloo) Geette ou Geetzbetz ; Cuttecoven ici vers l'Ouest, dans le pays de Looz.

Ida en fait donation à l'abbaye du Munster sans réserve.

Cette donation vraiment royale offusquera peut-être certaines idées modernes,mais il faut se placer au sein du XIe siècle, pour en bien apprécier la valeur ; alors c'était un bienfait insigne pour les vassaux et pour la population de vivre sous la crosse ; c'était même vrai encore jusqu'à la révolution française, lorsque les rois et les empereurs ne s'étaient pas emparés des gros revenus pour les donner en commande. Depuis lors ce sont quelques richards qui se sont partagés la bonne aubaine et qui en vivent encore luxueusement, sans grand profit pour la masse des nécessiteux et des pauvres.

Vous me permettrez d'émettre à cette occasion, devant l'assemblée, un vœu que je nourris depuis longtemps dans mon âme de Limbourgeois : Godefroid de Bouillon a déjà sa statue sur la Place Royale de Bruxelles, l'Etat va restaurer le vieux château de Bouillon. (Monsieur le Président me

dit que l'exécution ne se fera pas attendre). J'ai entendu dire que l'église ogivale de Bilsen doit être agrandie. (Monsieur le Président souligne que l'agrandissement est en projet). Eh bien ! je voudrais y voir construire un porche, dans lequel les statues de Charlemagne et de Godefroid trôneraient à gauche et à droite du patron, St Maurice, le grand martyr de la légion thébaine, et probablement, le patron des princes féodaux de Bélésia. Ida trouverait sa place et sa glorification à l'intérieur du temple, de même qu'à Munster-Bilsen. Ce serait une trilogie de la Patrie, de l'Histoire et de la Religion, pour honorer sur le sol Belge et dans le Limbourg, cette famille de héros et de bienfaiteurs, particulièrement Ste Ida, « la Grande Oubliée », comme le disait récemment un évêque français, admirateur de ses hauts faits et de ses vertus.

C'est aussi une chose digne d'être remarquée, comment les dames dans le haut moyen-âge étaient richement dotées, et comment elles possédaient très-libéralement la gestion et la disposition de leurs biens.

Monsieur le Président me fait observer qu'en réalité le droit féodal du haut moyen-âge est trop peu connu et qu'il donne même lieu à des méprises historiques ; j'ose ajouter que pour bien approfondir ces codes de Charlemagne et des Lothaire, comme l'écrit Ida à Bilsen, il faudrait aussi étudier à fond le code Théodosien et surtout les Décrétales authentiques des Papes. J'en possède un gros in-quarto, qui date de trois cents ans, et que je feuillette avec plaisir, en faveur de mes petites recherches historiques.

Ste Ida est donc arrivée au Munster (het Sticht) de Bilsen. Là elle retrouve sa vieille abbesse Mathilde, qu'elle aimait tant, *(kara mea abbatissa*, dit la charte), sans doute à cause de ses vertus, mais aussi en reconnaissance de ses diverses bontés et de ses services héréditaires envers elle, *pro diversis beneficiis suis erga me grates hereditarias*. C'est à tort, que des auteurs français prétendent que cette abbesse ne pouvait pas avoir été sa mère spirituelle et sa maîtresse, pendant sa jeunesse : Mathilde était fort âgée, cela ressort du texte même de la charte ; Ida n'avait alors (1096) qu'environ cinquante-cinq ans. Godefroid avait environ trente-cinq ans. Eustache était un peu plus âgée et était l'aîné et, à ce moment, comte de Boulogne, mais pas encore marié. Il ne se maria qu'après son retour de Terre-Sainte. On dirait que toute cette famille de héros restait dans l'expectative du grand exode et voulait avoir ses coudées franches pour marcher à la conquête de la Terre des promesses, sans soucis terrestres.

Godefroid était le fils puiné d'Eustache et d'Ida, et notre David, toujours si exact, fait erreur en le nommant l'aîné (Tome V).

Godefroid avait écrit précédemment de Bouillon « Jerusalem ire disposui ». Le généreux et magnanime Godefroid avait vendu tous ses biens allodiaux, afin de pourvoir à son équipement pour la croisade. Les cloîtres et les bourgs lui furent reconnaissants des œuvres de bienfaisance qu'il leur légua. Nous ne trouvons qu'un seul chroniqueur qui ne savait pas apprécier ses bontés : c'est celui de St Hubert, ou d'Andouin en Ardennes ; mais outre que l'authenticité de cette chronique, peu favorable à la maison de Lorraine, est fortement contestée

par des historiens de valeur, rien ne nous effraie, si on l'admet comme véridique : Cet abbé juge dès lors comme un curé qui prêche pour sa paroisse, et qui s'attend à plus de largesses, et il se met doublement dans son tort par ses réclamations intempestives.

Ce que cette chronique, si elle est authentique, contient en outre de désobligeant pour Godefroid et Ida dans la question des guerres des investitures, est largement compensé à nos yeux, par les relations de S[te] Ida et des siens avec S[t] Anselme, docteur de l'Eglise, archi-abbé de Cluny, parrain du trop fameux Henri IV. Nous savons par les communications épistolaires de ces grands hommes et de ces grands saints, qu'Ida se conformait à leurs conseils.

Nous ne pensons pas même que Godefroid allât en Terre Sainte pour y expier ses égarements commis pendant cette triste lutte, ou en pénitence, pour avoir percé de sa lance le compétiteur de Henri IV, le noble Rodolphe, à la bataille de l'Elster, en Saxe. Nous admettons bien volontiers ses regrets, si le fait est exact, mais il n'avait alors que dix-huit ans et les hauts faits de réprobation, de concussion, de sacrilèges et d'immoralité de Henri, n'étaient pas encore si universellement connus. Du reste, Henri IV ne récompensa guère ce vaillant et jeune guerrier, puisqu'il lui refusa la succession de son oncle au duché de Lorraine ; aussi Godefroid dut se contenter du maigre marquisat d'Anvers, racheté à prix d'argent.

Le jour est donc arrivé où le rassemblement, où la concentration de l'armée allait se faire et nous pensons qu'elle se fit à Tricht, la ville centrale de

la Basse-Lorraine, la cité impériale jusqu'aux derniers temps de l'empire. Ne donnons du reste pas trop d'importance aux villes de ces temps, lorsque la force des comtes et des ducs se concentrait dans les forteresses féodales ; mais celles-ci ne pouvaient servir à rassembler une armée.

Environ cent mille combattants répondirent à l'appel de Godefroid, parmi lesquels dix mille nobles seigneurs à cheval et bardés de fer. Plusieurs dames accompagnèrent leurs maris, et même des filles leurs pères et leurs frères.

Urbain II, qui connaissait la foi, l'élan et la charité qui s'étaient emparés de toutes les âmes, y mit pour restriction, que l'honneur des femmes qui se croisaient, serait sauvegardé par leurs proches.

Ce devait être un spectacle magnifique et glorieux pour Ida, que de contempler cette armée d'élite ; et l'adieu de cette mère des Machabées chrétiens, devait surpasser en grandeur, en émotion et en sainteté, tout ce que l'imagination pourrait nous inspirer.

Godefroid, son frère Baudouin, les comtes et les barons et leurs troupes, rangés sous la bannière particulière de leurs bans, s'acheminaient lentement vers le Rhin, suivis, jusque là, d'une foule immense de parents et de proches, tandis qu'Ida s'arrêta à Tricht. Elle retourna à Boulogne pour y reprendre le gouvernement du comté pendant l'absence d'Eustache, qui s'était équipé à son tour avec le comte Robert de Flandre, pour se diriger vers l'Italie, au cri, mille fois répété, de : « Dieu le veut ! »

Ste Ida avait donc fait sa dévotion à l'église de St Servais : c'est là qu'elle pose le dernier acte de ses donations pieuses, en présence des reliques de S^t^

Servais et de Ste Gertrude ; elle y indique que ces restes de la sainte l'avaient accompagnée dans son pèlerinage ; elle salue dans l'acte même l'armée et les pèlerins, qui vont se diriger vers la Terre Sainte ; elle scelle ensuite cette charte de son sceau et Godefroid y appose le sien. Ces sceaux nous ont été conservés : celui de Ste Ida est un ovale ogivale et, si nous ne nous trompons pas, elle y est représentée en Bénédictine Oblate. Elle avait, du reste, choisi cette vie de prières et de pénitence près de l'abbaye Bénédictine de Waas, après la mort de son mari Eustache, arrivée avant l'élévation de Godefroid à la dignité de duc de Basse-Lorraine.

Maintenant elle va occuper à nouveau le château de Boulogne ; il est évident qu'elle passe par Nivelles, pour y déposer la chasse de Ste Gertrude et qu'elle fait ce retour en vraie pénitente, priant pour l'heureux succès de la croisade, et ne cessant d'intercéder auprès de Dieu jusqu'à la prise de Jérusalem, qui eut lieu trois années après, le 15 Juillet 1099, à trois heures de l'après-dîner.

CHAPITRE III.

LA CHARTE DE MUNSTER-BILSEN.
(1096).

Qu'il me soit permis maintenant de discuter à part la charte de Belesia.

Le savant Ernst, que tous les auteurs postérieurs ont suivi de confiance, dit tout d'abord au Tome I de l'Histoire du duché de Limbourg : « Le Nécrologue de la cathédrale de Liége marque *sa* mémoire aux 13 calendes de Mai au 16 Avril. *Sa* dépouille mortelle (de Gothelo, duc de la Haute et Basse

Lorraine), ainsi que celle d'Oda, *sa femme*, furent déposées à l'église de Munster-Bilsen, comme le prouve une charte inédite de Ste Ida, *leur petite-fille*, datée de l'an 1096. (Voir codex diplomaticus.)»

Or dans cet charte, retrouvée par Ernst lui-même, et copiée par lui, et annotée par lui comme inédite, nous lisons : Vous me permettez de citer en latin : ut piæ animæ *matris meæ Udæ et avi mei marchionis Godezonis, quorum somata ibidem locantur humana*, continuas inde habeant... hostias pacificas.

C'est Ernst qui souligne, qu'Oda, (nous prouverons qu'il faut lire ce nom ainsi), était la mère de Ste Ida ; elle n'était donc pas la *femme* de Gothelo I, grand-père d'Ida, comme il relate ci-dessus, mais, ce qui plus juste est, Ida n'écrit pas : mon grand-père Gothelo, mais mon grand-père *Godezoon*. Cette tombe renfermerait donc, d'après l'opinion même corrigée, le beau-père et sa belle-fille *(et non sa femme)*. C'était tout-à-fait contraire aux usages de ce temps. Remarquons en outre, que cette famille d'Ardennes, du côté paternel d'Ida, avait ses sépultures là-haut, dans ces pays héréditaires, comme nous le savons pour Godefroid le Barbu, époux de cette Oda, enterré à Verdun. Ceci n'est toutefois pas une preuve évidente, quoique fort probante.

Mais de plus, ce Godezoon, et non Godelo, est intitulé *marquis*, *marchio* par Ida, et dans toutes ses chartes elle intitule les ducs de Lorraine par le seul qualificatif de *duc*. Il est vrai que Gothelo I était marquis d'Anvers, comme Godefroid le Hardi, ou le Barbu, et son fils, Gothelon II, et Godefroid de Bouillon ; cependant, voyez comme ce titre est postposé et annihilé, ici même à Bilsen ; car sur le sceau de Godefroid de Bouillon, à la charte de Maastricht, (voir de Ram), sur ce sceau, qui était

sans conteste le même que celui de la charte de Munster-Bilsen, Godefroid est à cheval, bardé de fer, le casque en visière et la lance à la main et entouré de l'exergue : *Godefridus dux et marchio*, et Ida, dans la charte, écrit *dux* Godefridus tout court.

Il faut donc chercher, selon notre humble avis, une autre parenté avec Ida à cet *avus meus marchio Godezoon*. Nous y voyions, il y a trente ans, à première vue, son grand-père maternel, qui est notre marquis Godezoon. Depuis lors, aucune recherche de notre part n'est venue nous contredire.

Nous concluions donc, il y a trente ans, comme nous concluons encore maintenant, que Godezoon était *marquis* de ce pagus de Bilsen in pago Belesia, qu'Ida a soin de donner comme la contrée où se trouve le Munster ou Monasterium de St Amor. S'appelât-il marquisat d'un autre nom, par exemple Mozan, toujours est-il que le territoire de Belesia en était la partie la plus importante.

Qu'étaient-ce en effet que les marquisats ? (markgraaf). Nous l'avons déjà indiqué dans notre introduction : C'étaient des territoires de frontières (marken), où les empereurs de la famille de Saxe, les Otton surtout, avaient placé des guerriers d'élite, pour s'opposer dorénavant à l'invasion des Normands et, plus récemment, des Slaves. Où devaient se trouver, necessairement, ces marquisats dans nos parages ? Sans aucun doute, *sur* et *devant* les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Ces embouchures elles-mêmes comprenaient les comtés maritimes de Hollande et de Flandre (marquisats ou zeegraviats dans le principe) ; mais cela ne suffisait pas, il leur fallait une arrière-garde, depuis

l'Escaut jusqu'au delà du Rhin ; en d'autres mots, un front de bataille, en cas d'invasion vers l'intérieur. Les récentes invasions des Normands le prouvent, car depuis lors ceux-ci se jettent sur l'Angleterre comme sur une proie plus facile. Les noms de deux de ces marquisats sont venus jusqu'à nous : celui d'Anvers et de Berg, contrée du Rhin aujourd'hui encore nommé Bergisch-Märkisch ; le comté de Juliers est aussi nommé *marquisat de Juliers* dans quelques chartes.

Dira-t-on que le marquisat d'Anvers comprenait déjà alors le Thalweg de la Meuse, que celui de Berg le rencontrait, assis sur les deux bords du Rhin et jusqu'au célèbre Teutowald des Saxons? Je pense qu'aucun historien ne voudrait assumer la responsabilité de cette assertion. On ne peut non plus laisser un vide de territoire entre Anvers et Berg. Attribuer ces vastes territoires comme apanage aux ducs de Lorraine, en tant que ducs, ne ferait que doubler, même tripler la difficulté, puisqu'ils possèdent déjà le marquisat d'Anvers, en tant que marquis et non comme ducs.

Eh bien, donnons à ce marquisat *mosan* le territoire entre la Meuse, le Geer et sur le Demer, sans vouloir trop déterminer les frontières le long de cette dernière rivière, et tâchons de trouver, entre la Meuse et le Rhin, un autre territoire comme marquisat, qui a été l'origine de ces redoutables duchés de Gueldre, de Clèves et *de Juliers*, et toute difficulté s'évanouit. C'est ici que Hedwige de Lorraine s'allie à Héribert, père et mère de Saint Norbert, et hérite, d'après toutes les probabilités, des biens allodiaux de sa famille au nord de *notre* Marquisat.

Les immenses possessions d'Ida au pagus de Bilsen, que nous pensons à bon droit provenir de sa mère, et qui s'étendent jusqu'au centre de la Campine et dans le pays des Saliens jusqu'à la Geette, sont en relation avec d'autres possessions d'une comtesse Ermengardis, qui crée pour ainsi dire la richesse de St Lambert et autres collégiales de Liége. Celle-ci était, plus que probablement, de la maison d'Ardennes et de Lorraine. (voir Daris). Tout cela m'entraîne à étendre le marquisat mosan, ou de Belesia, jusqu'aux bouches de l'ancienne Meuse, à travers la Taxandrie inculte et peu peuplée, laissant à gauche le marquisat d'Anvers de moindre superficie, mais primitivement s'étendant, selon nous, davantage qu'on ne le pense, vers le Sud, le long de l'Escaut. C'est même de cette partie méridionale, entre la Dendre et l'Escaut, d'Eename-lez-Audenarde, que sont sortis les redoutables ducs de Lorraine de cette époque, comme le prouvent les chartes. Or, ce serait ce Gothelo I, qui était marquis d'Anvers devenu duc et provenant d'Eename, que nous trouverions à Belesia. Est-il d'abord raisonnable de le faire inhumer à Munster, puis de l'inscrire sous le nom de petit marquis, lorsqu'il était le grand-duc des deux Lorraines !

Du reste, un marquisat devait avoir un apanage, car il n'y avait pas de budget de la guerre de ce temps. On sourit de ma naïveté, mais c'est cependant l'exacte vérité. Il fallait donc annexer un territoire productif en feudataires à ces immenses bruyères, ouvertes aux incursions. Je le trouve pour Belesia dans ces 20 à 25 mille hectares de bonnes terres entre la Meuse, le Geer et le Demer ; puis, au Sud du Demer, dans ce pays aux pacages, le long de son réseau de ruisseaux. Le long de la

Meuse, des Polders et des marais du Peel, devaient se trouver, des châteaux-forts avec des terres et des manses, ou fermes. Je trouve aussi cet apanage pour le marquisat, entre la Meuse et le Rhin, dans le pays fertile de Juliers et pour celui d'Anvers dans le pays entre la Dendre et l'Escaut.

Qu'on n'objecte pas que, par notre circonscription, nous empiétons sur le comté de Louvain et sur celui de Looz ; ceux-ci n'étaient encore qu'en formation d'agrandissements. M. le Chanoine Daris le prouve pour celui de Looz, *passim* et la charte de Munster-Bilsen en est une vraie attestation.

Ida y dit : « Cette donation, comme nous l'avons déjà mentionné, a été légalement scellée et attestée en présence du duc Godefroid, du comte de Looz, Arnold, *et de son frère Théodoric.* » Déjà précédemment, les chartes des comtes de Looz signalent cette singularité de deux comtes co-règnants ou co-possédants : Emmon et Otton. Si le pagus de Belesia avait appartenu au comté de Looz, Ida, qui est si exacte et si délicate dans tous ses diplômes, aurait certes écrit en présence de ses comtes : Belesia dans le comté de Looz. J'en infère que, depuis au moins quarante ans, notre marquisat était annexé à celui d'Anvers, comme fief, et cela depuis la mort de Godezoon, et que Godelon II, ou le Bossu, et Godefroid de Bouillon en reçurent l'investiture, fief que Godefroid toutefois, devait acheter à beaux deniers comptants, tandis que les frères des comtes de Looz, Arnold et Emmon, gouvernaient très-probablement en tant que burggraven, ou vicomtes, la partie qui s'étend jusqu'aux frontières du Limbourg actuel, y compris le Comté de Horne : celui-ci relevait de Looz et de Liége dans la suite. Le Comté de Looz, en effet, avait alors

à peine l'étendue du *canton* de Looz actuel, dédoublé; c'est seulement après l'époque de notre charte, qu'il acquiert son ample circonscription. Plus tard même, les comtes de Looz ne possédaient pas d'alleux au-delà du Démer. (Voir Daris.)

Je passe d'autres preuves historiques pour corroborer ma thèse géographico-historique. Qu'on me permette toutefois de détailler une d'entre elles ; j'opérerai, comme on le fait parfois en mathématiques, c'est-à-dire par élimination.

Nous voyons que ce pays entre la Meuse, le Geer, le Démer et ses affluents, pour une bonne partie, longeant ensuite le marquisat primitif d'Anvers jusqu'aux bouches de la vieille Meuse, d'une étendue immense, équivalant à environ le tiers de la Belgique actuelle ; que ce territoire n'est mentionné nulle part, à cette époque de *notre* Godezoon, et même beaucoup plus tard, comme étant composé de fiefs héréditaires, sauf peut-être un petit coin au Nord-Est, vers Gennep et Ravenstein. Notre David, toujours si judicieux et si perspicace, l'a compris, en parlant du marquisat d'Anvers, (tandis que nous venons de poser la même question, en parlant du comté de Looz). David dit donc : Toute cette contrée, d'une si grande étendue, appartenant déjà dès lors (1106) *au marquisat (ou faisant encore partie du territoire du dûché de Lorraine* [?]*)* était tombée sous la puissance du duc Godefroid (de Louvain), mais, comme on peut le deviner, cette dignité lui fut disputée par Henri de Limbourg ; celui-ci succomba à la tâche.

Or ce comte de Limbourg était un descendant de la maison d'Ardennes, de laquelle Godefroid de Bouillon était également issu. Ernst *croit*, d'après toutes les apparences historiques, que Godefroid de

Bouillon lui avait confié l'administration de la Lorraine. Nous pensons qu'il n'avait pas ce droit, mais bien que Godefroid avait désigné son cousin comme candidat, en tant qu'homme qui en était digne, étant en outre issu de cette maison de Lorraine, qui en avait eu la possession, presque ininterrompue, pendant un siècle. Quoi qu'il en soit, Henri de Limbourg en obtint l'investiture à la diète de Mayence, en 1101, aux acclamations des grands et des nobles, car Mayence, Spire, Worms ètaient devenus le centre de l'empire. C'était à l'époque où le fils de Henri IV se révolta contre son père ; or Henri de Limbourg, partisan déclaré du père, finit par succomber dans la lutte, jusqu'à être emprisonné par Henri V. C'est à sa sortie de prison qu'il tenta à nouveau la fortune des armes, mais succomba de rechef, tandis que Godefroid de Brabant lui accorda la paix, contre son renoncement à ses prétentions. Nous ajoutons ces derniers faits pour qu'on saisisse mieux comment le duc Brabançon acquit ces territoires *nullius de l'histoire* et en reste paisible possesseur dans la suite ; et comment ils étaient en quelque sorte un apanage héréditaire de la famille de Lorraine ; car, en tant que *ducs*, ceux-ci étaient de simples fonctionnaires de l'empire, ce qui n'impliquait encore alors, aucune possession héréditaire que leur patrimoine, parmi lequel nous comptons donc ce Belesia dans toute son étendue, en même temps que le marquisat d'Anvers et d'autres possessions en Ardennes et dans le Brabant, etc.

J'avais indiqué dans ma narration que je donnerais une explication au sujet du vrai nom de la mère d'Ida, comme s'appelant Oda et non Uda, selon la transcription d'Ernst.

La voici : J'en trouve la preuve dans la charte même, où il est dit d'autre part : « *Karoli jure et Lutherorum.* » Ernst ajoute : « *lisez Lotharingiorum* ». Ernst, me semble-t-il, ne savait que faire de ce Lutherorum ; nous pensons que la plume d'Ida n'a pas fermé les O, et qu'au lieu de lire Lutherorum et Uda, il faut lire Lotherorum et Oda et traduire : Selon les lois et les codes de Charles (le Grand) et les Lothaires (ses successeurs). La traduction de Lotharingiorum nous donnerait : la loi des Lotharingiens, ce qui ne s'accorde pas avec le système féodal; où le roi et les souverains étaient les législateurs. Les lois et coutumes d'un pays, ou contrée, pouvaient se comprendre, mais les lois émanant du peuple, ne cadreraient pas avec la situation des temps et des lieux. Lotharingiorum ressemble en quelque sorte à notre Empereur, ou roi des Français, ou roi des Belges.

Il faut donc lire Oda et non Uda ; du reste, Oda était le nom connu de la femme de Godefroid le Barbu et non de Godelo I, comme l'imprime par erreur Ernst ; c'était un prénom fort commun au moyen-âge parmi la noblesse.

CHAPITRE IV.

REMARQUES ET RÉPONSES.

Monsieur X. demande à faire ses observations critiques.

1° Monsieur l'Abbé a dit que le marquisat d'Anvers était petit ou de moindre importance ; il a oublié que le pays de Rijen et de Bréda en faisaient partie.

Réponse. — Le préopinant a sans doute voulu

désigner le Comté de Strijen, au Nord-Est, car le pays de Rijen ne formait, pour ainsi dire, que la banlieue d'Anvers. Non seulement j'accorde au critique ce qu'il demande, mais je lui concède même davantage et j'ajoute que je pense que toute la Taxandrie jusqu'à la Meuse fut annexée au marquisat comme fief de l'empire sous Godefroid de Bouillon, et peut-être même sous Gothelon le Bossu, et cela depuis la mort du marquis Godezoon ; c'est-à-dire tout le Brabant septentrional actuel et une partie du Limbourg. Avant ce temps, je fais partir la limite du marquisat d'Anvers, du Démer, du pays des Saliens, jusqu'aux bouches de l'ancienne Meuse. On peut consulter avec fruit là-dessus David, tome V, qui est même moins généreux que nous, et qui annote que dans la suite on confondit très-souvent le *marquisat* d'Anvers avec l'ancien *quartier* d'Anvers. David est assurément le plus exact de nos historiens, dans sa concision admirable ; il est en même temps analytique et très-synthétique, tandis qu'il burine la grande histoire de son fin stylet. Ce n'est que dans le courant du XII[e] siècle que les comtes de Louvain, devenus ducs de Lorraine, entrèrent en possession définitive de tous ces pays. C'est cette confusion d'époques qui a fait dire à M[gr] Guérin, dans sa biographie de la bienheureuse Ida : « en Lorraine ou en Brabant, ce qui est une seule et même chose. « L'objection du préopinant me semble avoir le même défaut et les mêmes lacunes.

2° Comment expliquez-vous la convocation de la croisade à Maestricht, poursuit mon contradicteur ?

RÉPONSE. — J'ai basé mon opinion sur le docu-

ment même de Maestricht, où Ida dit en quelque sorte : « lorsque les croisés partent pour Jérusalem. » J'ai fait observer de plus, que Maestricht est le vrai chef-lieu de la Basse-Lorraine. Aix en était la capitale nominale, mais continuait à être une résidence impériale et Henri IV n'était certes pas d'humeur à y recevoir cette armée de pèlerins-soldats. Liége et Cologne étaient des villes épiscopales, dont le siége était occupé d'ailleurs par des évêques qui étaient loin de déborder de zèle. Liége, en outre, venait à peine de sortir de ses langes, grâce à Notger ; c'était une ville épiscopale, dotée de nombreuses collégiales et de gens d'église, en attendant qu'il s'y formât une bourgeoisie industrielle et remuante. Il reste Tournay, et en dehors du territoire de la Lorraine, où l'on n'a certes pas convoqué la croisade pour marcher vers le Rhin ; puis Anvers, qui était en formation comme ville, mais encore peu importante et en dehors de la route du Rhin. Je viens de procéder par élimination et il ne me reste que Maestricht, comme ville de quelque importance, pour y recevoir la concentration des croisés ; ses églises, datant d'ailleurs de cette époque, attestent ce qu'elle était déjà alors.

Je crois, en plus, y trouver un souvenir monumental de la première croisade, dans ce portail romano-gothique, dont certains archéologues postposent, il est vrai, la construction bien plus tard. D'après notre sentiment, c'est une émanation du style de Cluny, bien plus avancé que le nôtre, auquel tant de liens de religion et de fondations pieuses unissaient la sainte *Oblate* Bénédictine, Ida de Lorraine. Le sujet principal de cette œuvre magistrale, unique en son genre, peut-être trop luxueusement restaurée, et que vous avez admirée

hier, est le *dormitio* de la Ste Vierge ; c'était au le moyen-âge la prodrome plastique de son Assomption.

N'est-elle pas remarquable cette coïncidence de date avec le jour d'indiction de la croisade ? C'est du reste le style du monument que les croisés vont bientôt élever sur le tombeau de la Vierge : le plein cintre s'y marie à l'ogive avec des colonnades du plus pur roman du centre de la France. Or, qui voudrait soutenir que la généreuse Ida ne fit pas des largesses à St Servais, lorsqu'elle répandait à profusion ses dons à Munster-Bilsen et au Boulonnais pour la construction et la restauration des églises et de la cathédrale ? Tandis qu'elle avait de vraies obligations envers St Servais, dont les ancêtres de Charlemagne avaient déjà commencé les grandes assises et constructions. Remarquons que la magnifique châsse de St Servais date aussi de cette époque ; Ida peut donc avoir contribué aussi à sa riche décoration ou à son achèvement.

Monsieur X. pense que le conférencier n'a pas assez fait ressortir les fautes commises par Pierre l'Ermite ; il entre dans d'assez longs détails sur l'équipée de cette armée sans aveu ; il croit que Pierre l'Ermite n'est pas digne de l'admiration que l'orateur lui a vouée.

Nous devons dire que si nous avions eu le temps de développer davantage le sujet, nous n'aurions pas caché les suites funestes de la mobilisation de cette troupe indisciplinée, que nous avons toutefois indiquées. Nous aurions même ajouté que Pierre l'Ermite avait probablement compté trop sur ses propres forces et l'appel d'en haut, dont il se croyait favorisé. Il s'est laissé fasciner par l'exaltation du

peuple qui le suivait et n'était pas à l'abri du découragement, particulièrement en Asie-Mineure, quand les croisés étaient décimés par les maladies et les revers ; alors que Godefroid ranimait leur courage par sa foi et sa confiance au Dieu des armées.

Mais il n'en reste pas moins vrai que Pierre était, non un grand homme, mais un homme extraordinaire, et qu'il fut le promoteur, sans conteste, de la première croisade, comme nous l'avons relaté; les saints, pendant leur vie, ne sont du reste pas impeccables et Pierre l'Ermite était évidemment un saint homme.

Monsieur X. croit aussi que nous avons insinué que les Français n'accordent pas suffisamment aux Belges la part qui leur revient dans cette croisade ; cependant nous avons assisté au Jubilé de Clermont, où un évêque du reste a publiquement fait l'éloge des Belges pour leur vaillance et leur large participation à cette croisade.

Il n'est nullement venu à mon esprit, lorsque j'ai dit que les auteurs français *de l'époque* passaient presque sous silence les pérégrinations de Ste Ida et de ses fils en Lorraine, d'attacher à ce silence plus de valeur qu'il ne faut : j'ai même expliqué la raison. Ne parlons pas de la fuite du comte de Vermandois, frère du roi de France, ni d'autres défections ; cependant l'observation me donne le droit de faire ressortir, que seuls les Belges, ou les *Francs du Nord*, comme les appelle le savant Guillaume de Tyr, arrivèrent à Jérusalem, sous le commandement en chef de Godefroid, et prirent d'assaut la ville sainte. En dehors des guerriers

des comtes de Flandre et de Boulogne, l'armée de Godefroid n'était plus soutenue que par le brave Tancrède, qui commandait un simple détachement galiléen de Normands d'Italie ; venaient ensuite Bohémont d'Antioche et quelques autres *chefs*. Cela m'amène à la conclusion, que l'armée levée par Godefroid dans nos contrées, a obtenu seule, le triomphe final ; et que, pour prix de ce triomphe, Godefroid fut élu roi de Jérusalem, couronne qu'il refusa pour prendre le titre d'Avoué du St Sépulcre.

Monsieur X. faisant ressortir assez longuement ensuite le rôle de la Papauté et d'Urbain II, assurément un Français, nous remarquons que le procédé est entièrement conforme à l'histoire des fastes de l'Eglise et ne pouvait qu'obtenir notre adhésion.

Monsieur X. trouve aussi que nos sources historiques sont peu abondantes et que l'histoire des croisades de Michaud et autres, sont trop générales. Il nous cite notamment un savant travail publié à Vienne, qu'il convenait de consulter avant David et Namêche.

Nous demandons si le travail de l'écrivain allemand contredit notre thèse. Nous maintenons d'ailleurs, ce que nous avons soutenu dans l'introduction concernant la valeur de l'Histoire des croisades de Michaud. On peut supprimer ce qu'il y a de trop oratoire ; mais le fond historique reste vrai et entier. Quant à l'utilité de l'étude des histoires générales pour élucider une question historique en particulier, nous osons penser que personne n'y contredira. Nous avons porté un jugement sur David, parce que son mérite est incontestable, et

parce qu'il nous a beaucoup servi. Donnons, si on le désire, les mêmes éloges à l'histoire de Belgique, plus récente, de Mr Pirenne. Nous avons, du reste, cité dans le texte bien des sources ; la liste en est déjà longue. Remercions toutefois, puisqu'on nous en donne l'occasion, les auteurs modernes du Boulonnais, qui ont bien mérité de l'histoire d'Ida et de Godefroid, si même nous ne sommes pas d'accord avec eux en tous points. Offrons ensuite nos hommages tardifs au savant M. Habets, qui voulut même consulter pour nos recherches le grand historien Janssen. Celui-ci avait fait de belles découvertes au sujet des contrées de la Germanie inférieure, avant de se concentrer dans les documents des XVe et XVIe siècles, pour sa grande histoire. N'oublions pas le supra-docte archéologue, Dr Nolte de Vienne, qui connaissait les secrets de toutes les bibliothèques. Rendons à M. le professeur Daris ce qui lui appartient : il n'a laissé aucun document important de nos contrées dans l'ombre; remercions-le de son secours. Quant à l'ouvrage spécial que mon honorable contradicteur a en vue, c'est le travail du Dr S., si je ne me trompe. Celui-ci a voulu prouver que Godefroid n'était ni un grand homme, ni un héros. Voici comment il procède : il a découvert un manuscrit sur la première croisade, composé par un chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui avait écrit d'après les relations que lui firent, 30 à 40 ans après la prise de Jérusalem, les Lotharingiens revenus de la croisade. C'est cette histoire populaire qui a fait la réputation surfaite de Godefroid et a fait en même temps de lui le héros mystique que l'on sait. Ce jeune savant pense, sans les nier, que les faits merveilleux racontés par les historiens contemporains, ou quasi contemporains,

et ceux même qui assistaient à la croisade, doivent être expliqués *symboliquement*, d'après les principes hégéliens de Strauss. Tout le monde, selon lui, a emboité le pas, à la suite du bon chanoine d'Aix. La tradition historique de l'Orient, de l'Italie, de la France et de nos pays est non avenue, c'est le bon chanoine qui a formé l'opinion publique, comme on dit de nos jours, du monde entier ; et Godefroid n'en peut rien.

« C'est un savant chercheur, me disait le Dr Nolte, son compatriote, laissez-lui ses idées. »

Monsieur X. n'a cependant pas dit que c'est lui.

Constatons, à ce propos, qu'entre le savant archéologue et l'historien, il y a parfois incompatibilité d'esprit et d'humeur ; tandis que la vraie science et l'histoire se tendent mutuellement la main, par dessus les préjugés, en discutant loyalement les faits et gestes soumis à leur investigation et à leur jugement. Remarquons enfin, que nous, chrétiens, nous croyons ces faits, s'ils sont bien établis.

Nous ajoutions que toute notre narration repose, avant tout, sur les chartes d'Ida et de ses fils, qui ont été comme le fil conducteur de notre aperçu et de nos thèses historiques.

Monsieur le Président nous fait connaître à son tour un mémoire, couronné récemment par le Jury des Concours Universitaires, traitant de Godefroid le Bossu, et qu'il apprécie hautement, comme président de ce jury. Il promet de nous en envoyer un exemplaire, en ajoutant toutefois que, ni la croisade, ni les documents de Munster-Bilsen et autres, sur lesquels j'ai fait reposer mon argumentation, n'y sont mentionnés, ni traités.

Monsieur le Président a dit ne vouloir se prononcer au sujet de notre thèse concernant la non-identification de Gothelon et de Godezoon, qui n'est pas relevée par nos historiens ; il trouve toutefois que Belesia doit avoir eu une grande importance dans le passé. Les vestiges de son ancien château-fort, appelé Borreberg, l'attestent.

J'ajoute qu'il convient de remarquer que les châteaux, ou villas, indiqués dans la charte, ont laissé aussi des vestiges, à Bockholt, à Herderen, à Riempst, peut-être même ailleurs ; nous n'avons pu poursuivre nos recherches dans toute la contrée. Les Borreberg du Limbourg désignent généralement des châteaux-forts ; la racine thioise : Borch, Bolder, Boolen, l'indique suffisamment.

On lira, nous n'en doutons pas, avec plaisir, comme conclusion finale, la traduction du texte initial de cette belle charte de S[te] Ida, datée de Munster-Bilsen, à laquelle j'ai emprunté tant de citations. Voici ce fragment :

« Il n'est au pouvoir de personne de faire un plus heureux négoce que de recueillir dans les cieux des héritages accumulés par les iniquités de Mammon. A cet effet donc, moi, Ida, pécheresse, animée de la Foi, l'Espérance et la Charité, et pour le salut de mon âme, je transmets mes biens héréditaires-allodiaux, désignés ci-dessous, sur l'autel de Saint-Amor, dans le pays de Belesia ; à cette condition toutefois que les âmes pieuses de ma mère Oda et de mon grand-père, marquis Godezoon, dont les dépouilles mortelles reposent en ce lieu, en reçoi-

vent de continuelles offrandes propitiatoires d'aumônes et de prières ; et en mémoire de la Bienheureuse Abbesse Mathilde, qui me l'a inspiré, par ses divers bienfaits, qui me sont comme un héritage de gratitude.

Je transmets donc ce don, libre de toute charge, selon le droit et les lois de Charles et des Lothaires, avec la motte de terre et la branche choisies, ce que je scelle de ma main, avec une foi entière, et corrobore par la main de mon fils, le duc Godefroid, du consentement et en présence de mes autres fils. Et si quelqu'un tentait d'attenter à ce don comme héritage, qu'il soit mis au ban de St Lambert et de tous les évêques de Liége, et digne d'être puni par la sentence du synode universel, comme convaincu d'injustice.

Cette donation, soigneusement débattue et approuvée en conseil, jouit d'un tel privilège, que nul avoué n'ait le moindre droit d'agir sur cet héritage et que celui-ci ne soit jamais converti en bénéfices, mais soit conservé en mains de l'abbesse, pour en user selon l'indication du ministre de l'Eglise, qu'elle même choisira, en tant qu'homme juste et capable. Si cependant ma bien-aimée abbesse venait à mourir, ce que Dieu nous épargne, avant que les revenus de ce don personnel aient restauré les églises, qu'alors cet alleu soit destiné pendant trois ans [au service de l'autel de St Amor et de son ornementation, savoir : un marc d'argent pour le baldaquin, ou ciborium, XXX solidi (d'or) pour le rétable, XV livres pour la table de devanture].

Pour finale : Anno incarnationis Domini M-XC-VI. Indictione IIII, regnante Henrico quarto, Oberto

Leodiense episcopo ; acta sunt hæc Belesia in templo...

Pax Christi et ecclesiæ omnibus fidelibus.

Amen.

La traduction de la parenthèse est soumise à la science de nos archéologues compétents.

M. Fernand Donnet.

LA PREMIÈRE CROISADE.

MESSIEURS,

Assistant comme simple curieux à la réunion de cette section, je ne comptais nullement y prendre la parole. Je ne me suis en rien préparé pour discuter la question relative aux préparatifs de la première croisade dans nos contrées. Mais après avoir entendu les étranges théories qui viennent d'être émises par M. l'abbé Nouwen, il m'est impossible de ne pas faire entendre une parole de protestation.

L'honorable membre vient de nous parler longuement de ses études et de nous communiquer le résultat de ses recherches au sujet de la première croisade. Il nous dit qu'il a consulté dans ce but tous les historiens les plus respectables, surtout David, Michaud, Mgr Namèche, voire même des romans de chevalerie. Faut-il lui faire observer que ces historiens, très-respectables du reste, ont été d'excellents vulgarisateurs, et que leurs travaux, au point de vue spécial qui nous occupe, ont pu avoir de la valeur à l'époque à laquelle ils ont été publiés, mais que depuis lors, les sciences historiques ont accompli d'immenses progrès, et que la période des croisades a spécialement été étudiée

par des écrivains de mérite, qui, remontant aux sources, écartant tous les témoignages douteux qui s'étaient accumulés pendant le cours des siècles, étudiant les écrits des contemporains, les débarrassant de toutes ajoutes postérieures, sont parvenus à constituer la physionomie exactement fidèle de ces temps éloignés. Il ignore tous les écrits publiés pendant ces dernières années, il n'a pas connaissance des travaux de von Sybel et d'Hagenmeyer, ni des documents mis au jour et commentés dans diverses publications, notamment dans les archives de l'Orient latin. Comme l'a justement fait observer M. Kurth, dans son étude sur Pierre l'Hermite, toutes les légendes relatives à la première croisade ont pris naissance à deux sources. Ce sont d'abord des chroniqueurs qui, dès le XIIe siècle, ont recueilli les traditions populaires étrangement défigurées ayant alors déjà cours; puis, plus tard, aux XVIe et XVIIe siècles, certains écrivains, tels d'Oultreman et autres, qui donnèrent l'hospitalité dans leurs écrits à des fables et à des légendes, plus invraisemblables les unes que les autres.

Mais aujourd'hui le temps des suppositions est passé, les faits historiques sont positivement établis, et il n'est plus permis de les ignorer.

M. l'abbé Nouwen vient de nous parler longuement de Pierre l'Hermite, dont il fait le chapelain d'Ida de Boulogne, et dont il nous narre les relations intimes avec le jeune Godefroid de Bouillon. Mais je me demande où il a puisé semblables renseignements? Peut-il nous prouver que Pierre a été prêtre? Tout ce qu'on sait de positif, c'est que, né à Amiens ou aux environs, il fut ermite. Il nous affirme ensuite qu'il fut le principal instrument de la première croisade, l'orateur enflammé à la voix

duquel l'Europe se souleva et s'enrôla sous la bannière de la Croix. A l'appel de cet apôtre une armée puissante, bien organisée, fortement disciplinée, comprenant dans ses rangs d'illustres et nombreux chevaliers, se serait formée et en bon ordre, aurait sous les ordres de l'ermite, pris la route de la Terre Sainte. Mais plus personne n'ignore aujourd'hui que c'est au Souverain pontife, à Urbain II que revient l'honneur d'avoir le premier prêché la croisade, et d'avoir travaillé avec une indomptable énergie, à gagner à sa cause les princes chrétiens. C'est lui qui réunit le concile de Clermont, et ce n'est qu'après qu'il y eut prêché la guerre sainte, que Pierre l'hermite à son tour se mit à parcourir l'Europe, et par ses prédications ardentes entraîna vers l'Orient ces masses indisciplinées, dont la destinée devait être si misérable. Car cette armée de pèlerins, sans cohésion, sans instruction militaire, se mit imprudemment en route, se livra, le long du chemin, à des déprédations de tous genres, et finit par subir d'écrasantes défaites à Nicée et à Nicomédie. Pierre l'Hermite à la tête des tristes restes de ces bandes décimées, fut trop heureux de pouvoir rejoindre plus tard la belle armée que les princes chrétiens dirigeaient vers la Palestine.

Un mot encore au sujet de la présence d'allemands parmi les premiers croisés. M. l'abbé Nouwen croit que leur nombre était insignifiant, mais qu'il étudie la chronique de Zimmern, et il sera complètement édifié sur ce point.

Cette armée, d'après M. Nouwen, se serait arrêtée à Maestricht, ou dans tous les cas se serait constituée dans ces contrées qui formèrent ensuite le Limbourg. Mais pour avancer semblable opinion, il faut au moins quelque preuve. Grâce à l'étude des

documents contemporains,on peut en quelque sorte suivre jour par jour la marche des croisés, et rien dans leur itinéraire ne justifie les suppositions émises.

Godefroid de Bouillon est qualifié de marquis. L'histoire nous apprend qu'il possédait le marquisat d'Anvers, mais ce territoire était trop restreint, il était réduit aux seules limites d'une ville peu étendue. Ce ne peut donc être là le marquisat dont Godefroid porte le titre, affirme M. l'abbé Nouwen. Par contre Bilsen et les environs pouvaient parfaitement former un marquisat important et c'est sans doute ce territoire qui appartenait au marquis Godefroid.

Mais mon honorable contradicteur ignore-t-il qu'un marquisat est une province située aux frontières de l'Empire, et qu'il est difficile d'accorder le bénéfice de pareille situation aux territoires si centraux de Bilsen et des environs ?

Et qui dit qu'à la fin du XI[e] siècle le marquisat d'Anvers ne comprenait que les limites étroites d'une ville naissante ? Son étendue à cette époque est peu connue. Depuis le commencement du XI[e] siècle il était marquisat du Saint Empire. Suivant toutes probabilités, il comprenait dès lors le pays de Reyn et s'étendait entre la Campine Limbourgeoise, la Hesbaye, le Brabant et le pays de Waes. Au commencement du XV[e] siècle on le trouve composé de neuf quartiers, s'étendant bien loin et comprenant même la baronnie de Bréda et la seigneurie de Bergen-op-Zoom, sans qu'on puisse indiquer le moment précis de leur incorporation, qui peut remonter assez haut.

Il ne faut pas qu'on s'imagine que les critiques que je viens d'avoir eu l'honneur d'émettre aient

pour but d'amoindrir en quoi que ce soit la gloire légitimement acquise par Godefroid de Bouillon et Pierre l'Hermite. Bien au contraire.

M'intéressant particulièrement à leur histoire, j'ai eu soin en 1895 de m'initier aux moindres détails des fêtes qui ont été célébrées en Auvergne, en commémoration du Concile de Clervaux et de la première Croisade. Je me suis fait envoyer tous les nombreux écrits qui y ont été publiés à cette occasion, et je me rappelle avoir lu un discours éloquent, prononcé du haut de la chaire sacrée par un prélat français,dans lequel celui-ci s'écriait qu'il fallait faire sortir de l'oubli deux grands français inconnus jusqu'ici : Godefroid de Bouillon et Pierre l'Hermite ! J'ignorais que ces héros de la première croisade appartenaient à la France, mais je sais que s'ils y étaient oubliés, ils étaient connus davantage dans nos provinces, que plus d'un écrit leur avait été consacré, et qu'aujourd'hui leur histoire est assez étudiée, pour qu'il ne faille pas l'obscurcir par des opinions aussi hasardées que celles auxquelles je viens d'avoir eu l'honneur de répondre.

FERNAND DONNET.

NOTE. — Le bureau, du Congrès archéologique de Tongres, a bien voulu me communiquer, avant l'impression, le travail de M. l'abbé Nouwen. A mon grand étonnement, je me trouve en présence d'une étude complètement remaniée. Une grande partie des faits énoncés en séance de la section d'histoire du congrès ont disparu, d'autres ont été complètement modifiés, plusieurs, dont il n'avait pas été question, ont été ajoutés après coup.

Sur ce point, je ne puis avoir de meilleur témoin

que M. le chevalier de Borman, qui présidait la section, et qui a bien voulu appuyer mes critiques et les confirmer. En présence de pareil procédé, je ne puis mieux faire que de publier fidèlement la réponse improvisée en réponse au discours de M. Nouwen. En la parcourant, le lecteur pourra se rendre compte de la différence existant entre le travail développé en séance et celui imprimé ci-dessus dans le présent compte-rendu.

M. Nouwen fait suivre sa dissertation d'une série d'objections auxquelles il répond. Ces objections ont, d'après lui, été posées par Mr X. Cet inconnu, c'est moi-même. Il me semble que mon honorable contradicteur aurait pu facilement découvrir mon nom. Vice-président d'honneur du Congrès et président de la section d'archéologie, je devais pourtant être plus ou moins identifiable à Tongres. Quant aux objections, j'ignore où M. Nouwen les a trouvées. Dans tous les cas, elles n'émanent pas de moi. Les unes sont forgées de toutes pièces ; d'autres sont présentées de façon tout-à-fait dénaturée. Celles que j'ai réellement faites sont passées sous silence.

On comprendra qu'il m'est impossible de suivre mon honorable contradicteur sur pareil terrain. Du reste, ses idées au point de vue des études historiques concordent si peu avec les miennes qu'il ne serait pas possible de nous entendre. Ses principaux guides sont « la tradition » et « la certitude morale ». Il me faut quelque chose de plus. S'il veut s'éclairer, qu'il étudie les sources, et lorsqu'il sera désireux de connaître un point obscur de l'histoire médiévale, qu'il prenne un moyen plus sûr que celui qu'il a utilisé en faisant insérer dans

une revue qui accueille les demandes et réponses de ses abonnés, la question suivante :

« Pourrait-on nous dire d'une façon *à peu près* » *exacte*, quelle était l'importance du marquisat » d'Anvers au temps de la première croisade ? » Comprenait-il autre chose que la ville d'Anvers ? »

FERNAND DONNET.

M. le chevalier de Borman, président. — Quelque intéressante que soit la thèse dont M. le curé Nouwen vient de nous présenter l'exposé, je suis obligé de faire à son sujet les réserves les plus expresses.

L'auteur, de son propre aveu, s'en est tenu pour son étude aux historiens généraux et cela ne suffit pas. Loin de moi, de contester la valeur scientifique des Michaud, des Moke, des David et *tutti quanti*, mais il est évident que celui qui cherche à approfondir l'une ou l'autre particularité historique, telle que celle qui vient d'être produite, est obligé de recourir tout d'abord aux sources et aux documents originaux. Or, à part la charte de 1096, quels sont les chroniqueurs, quelles sont les chartes sur lesquels M. Nouwen s'appuie ? Je n'en vois guère.

Ce n'est pas tout. Assurément, il ne manque pas aujourd'hui de travaux contemporains ou d'études critiques sur les temps ou sur les personnages dont on vient de parler. Je doute pourtant que l'orateur en ait eu la moindre connaissance. Ainsi, l'importante dissertation d'Ernst sur la maison royale des comtes d'Ardenne, qu'il eut fallu consulter en première ligne, n'est mentionnée nulle part. Il en est de même des ouvrages de l'érudition allemande. Ceux des Hoisch, des Bresslau, des Steindorff, des

Meyer von Knonau, des Pannenborg, des Overmann, des Dieckmann, auraient certainement fourni à M. Nouwen de précieux renseignements et fixé ses idées sur ce haut moyen-âge, auquel il voudrait nous initier. Peut-être alors aurait-il hésité à nous présenter ce marquisat de Bilsen, dont les sources historiques ne nous fournissent pas la moindre trace. Sans doute Bilsen fut autrefois le siége d'un château-fort, dont l'emplacement est attesté, notamment par le nom caractéristique du monticule le Borreberg (Borchberg), mais voilà tout.

A propos de la charte de 1096, M. Nouwen ne semble pas douter un seul instant qu'elle ait été écrite de la main même de la Bienheureuse Ida. Cette opinion fera certainement sourire les diplomatistes, de même que ses explications un peu simplistes sur l'altération présumée d'*Oda* et *Lotherorum* en *Uda* et *Lutherorum*.

M. le Vicomte de Ghellinck. — Je possède deux chroniques manuscrites concernant Tongres et Liége, et je crois qu'à l'occasion du Congrès qui se tient dans cette vieille cité, si pleine de souvenirs, une description sommaire de ces deux manuscrits pourra peut-être offrir quelque intérêt.

La première de ces chroniques est d'une écriture du commencement du XVIIe siècle.

Elle commence aux origines fabuleuses, rééditées par tous les chroniqueurs et semble s'être inspirée, en abrégé, de la chronique de Jean d'Outremeuse.

L'auteur anonyme s'arrête à l'année 1617, et la fin surtout semble intéressante, car jour par jour lorsque des évènements intéressants se sont passés pour Liége, l'auteur les relate.

Les entêtes sont en encre rouge, ainsi que les lettres majuscules, mais pour les 30 à 40 premières pages, l'écriture des entêtes, qui était noire en-dessous, a été recouverte d'encre rouge. En certains endroits des ratures et corrections, ce qui semble indiquer une compilation ou résumé fait d'une chronique plus étendue.

En voici quelques extraits :

LIVRE I[er].

Au nom de Dieu, amen.

Commence le vray chronicque et histoire de Liège coment Liège fut fondée par Saint Hubert, premier Evesque de Liège, d'où les Liégeois ont print leurs premier commencement.(1)Commensant à la fundation de Tongre, quij fut lan après la création du monde mille trois cent et deux, après la destruction de Troye deux cent quattre vingt et traize, avant la fondation de Rome cent et quarante neuffe et avant la Nativité Notre Seigneur huict cent quattres vingt et dix sept ans.

Et fut fondée la dicte cité de Tongre en Royaulme quy dura noeff cent et dix sept ans, ou selon aucuns noeff cent et traintte ans, ascavoir iusques à la Nativité Nostre Seigneur l'an quattorse comme voyés cij après.

---

(1) L'évêché qui était à Tongres, puis à Maestricht, ne fut transporté à Liége, que par S[t] Hubert, élu évêque de Maestricht en 708, par succession à S[t] Lambert.

Liége était alors un petit bourg, mais S[t] Hubert l'accrut considérablement, et lui donna le nom de ville. C'est pourquoi quelques auteurs l'ont appelé fondateur et premier évêque de Liége, quoiqu'en considérant cet épiscopat comme continuation de Tongres et de Maestricht, il n'en ait été que le 30[e].

Coment le royaulme de Tongre fust fondée, par quy et quant et comment.

Après la destruction de Troye-la-Grande, plusieurs grande Seigneurs se enfuyrent par mere en divers régionsoù ils firent bastir et edifier plusieurs villes et chastyaux pour eux demourere comme Eneas en Italye des Latins. Quant Eneas eut régné en Italye trois ans et fais plusieurs villes et chastyaux, il rendyt son ame. Après luy succéda son fils Ascanius, ausy jusques a quinze et le quinzyesme fut Amles et après lui ce fut Romulus et après luy ce fut Remus et ne ce pouvoyent accorder car chacun vouloint dominer taut quen fin Remus fut deschassé par son frère Romulus, ainsi comme Rémus vaquoit par le pays arriva en Champaigne où il fit former unge cité qu'il fist nommer Reins.

Sy en fut Roys si print à femme mirable fille d'un roy de Gaule, doijt ijssu *Tongrès* avec le temps.

Tongris pour roy de Tongres.

Comme le dict Tongris venant des Allemaignes, passait par le pays de Hesbaine condiste Hesbaingne il y trouva un belle plaze contre laquelle battait la merre.

Quant Tongris viste ceste plase tant belle, il proposa dy faire un belle Cyté et jura son grand Dieu Jupiter que avant que il fut troys moys, il en ferait unne assavoir Novembre, Décembre et Janvier, durant ce temps fit assembler les matériax nécessaire à faire bastir Cijté.

Comment Tongre fut commencée et la premier pière assise.

Tongre fut commencèe par 600 ouvriers que le dist *Tongris* avait mandé pour les meilleurs ouvriers du monde, avant la nativité Nostre Seigneur huyt cent quattre vingte et dix septe ans ou selon aucuns neuffe cens et trente fut assize la premier pier de la cité de Tongre et fut taoix ans avant quelle fut parfaite et la fist ériger le dit Tongres en royaulme et ce fit couronner premier roy de Tongre avect grande triomphe et fut couronné par son ayeulx.

La descriptione de Tongres.

Je me dist que Tongre estait plus belle et mieux seyant que Romme. Il y avait un fontaine quij guarissoit toutes sortes de maladye voyr blessures. Les murres de la cité avaient 20 cubites de hauteur et 8 d'espesseur aux entrées de la cité, y avoit 60 grosses toure dont chacun contenoit bien par dedans 52 pieds.

D'une autre main : { Nota que la grandeur de la ville contenoit 1000 bonniers de ronde.

Sij avait 12 grande chasteaux fort et puissant dont chacun contenoit demy bonnier de pourprès. Il y avait 3 grands temples assavoyr de Jupiter, de Mars et de Venus.

Le marché contenait 12 bonniers, la merre y battait. Sy avoit entour de la cité grandre nombre d'anneaux pour y attacher baiteaux et navires.

etc.

L'auteur qui est en plein dans le domaine de la fable continue sur le même ton, et narre successivement l'histoire de 22 rois de Tongres. — Puis vient la série des ducs de Tongres et enfin la série des évêques.

La chronique ne devient vraiment intéressante qu'au moyen-âge.

Je ne m'attarderai pas à vous en faire une analyse ; il suffira de vous en citer quelques passages, pour vous en donner une idée.

L'an 1480.

L'hyver de la dict année commenser le lendemain a Sainct Estienne, et durà six samen en vigeur de gelée si grandre que tous tes riviers furent princes et furent les bleds perdus telemen qu'il y eut famine l'année ensuivant si grandre que plus de *cent mil* personnes moururent de fain au royaulme de France et furent les vins si.... qu'on nen povoit boire et furent avec ce mal tres chers car il en fut peu.

—

L'an 1486 fut si grande famine à Liége qu'il fallait manger de l'es.... *(mot illisible)* moulux.

—

La mesme année (1545) fust une sy siésche année que dedans 18 samenne ne pluvoit poynt, dont plusieurs estoient en grande dangier d'geauwe et pour ceste cause fut grande mortelité de peste.

—

On y trouve plus loin une curieuse pièce de vers, intitulée *La harange de la jeune fille devant Ferdinand de Bavière, prince evêque de Liège.*

En voici un extrait :

Soij le prince généreux
Heureux soit ton entrée
Reçois en félicité
L'hommage de ta cité
Fay que la romaine foy
Ÿ continue sons roy.

—

Je ne crois pas qu'il soit utile de prolonger plus loin ces citations. J'ai voulu vous donner une idée de cette chronique, qui peut offrir un certain intérêt pour la partie la plus récente.

L'autre chronique qui est une copie du XVIIIe siècle fort bien écrite, est également anonyme, de 510 pp. et comprend l'histoire de Tongres et de Liége, depuis les origines et le roi Tongris jusqu'en 1428.

Elle semble avoir beaucoup d'anologie avec la 3e des chroniques citées par M. Gochard, mais je n'ai pu la collectionner.

Vente Ostburnham. Juin 1901.

Provenant de la collection Barrois achetée en 1849.

M. de Borman. — Ce genre de chroniques est extrêmement commun dans le pays de Liége ; jadis chaque famille en possédait une, aussi n'ont-elles guère de valeur que pour l'époque même où elles ont été écrites.

M. de Pauw est du même avis et signale le grand nombre de chroniques flamandes, connues sous le nom de *Memorieboek der stad Gent*, dont

chaque exemplaire peut avoir son importance pour l'histoire de la constitution des familles dont il est fait mention.

M. l'abbé Daniels traite sommairement les questions XIII et XIV du programme et montre l'intérêt des études folkloristiques et toponymiques.

M. de Borman attire l'attention sur les erreurs qui se sont glissées dans la transcription des noms de lieux-dits, de la carte militaire, admirable d'ailleurs au point de vue graphique.

M. De Meuldre appuie cette observation ; elle provient de ce que les officiers ne connaissent pas la langue ou le patois de la contrée qu'ils sont chargés de relever.

M. Matthieu. — Il y a lieu peut-être, afin de donner une solution à la question posée par M. Daniëls, de provoquer l'étude d'une monographie destinée à servir de modèle aux folkloristes et aux toponymistes du Limbourg.

M. de Borman constate l'absence de M. de Villenoisy, auteur des questions IX et X, et personne ne demandant la parole au sujet de ces études, on passe aux questions XI et XII, posées par M. Combaire.

M. Combaire. — De ces deux questions, la première seule m'appartient ; la question XII, tout en figurant sous mon nom, elle n'a pas été posée par moi mais par le comité du « Vieux Liège », il serait certes intéressant d'avoir des renseignements sur les maîtres-d'œuvre ou architectes de nos vieux édifices.

Quant à la question XI, il serait utile de savoir si, dans le pays, une légende quelconque se rapporte à cette côte de baleine, disons plutôt de cétacé, qui se trouve accrochée à l'entrée, ouest, de la collégiale.

C'est intentionnellement, en vertu d'une tradition, d'une croyance, d'un usage, qu'elle y fût suspendue. J'ai questionné, en vain, plusieurs Tongrois à ce sujet. (1) Quoiqu'il en soit, il existe aussi une côte de cétacé,maisbeaucoup plus grande, une côte énorme, suspendue dans le narthex, sud, de Ste Marie du Capitole, à Cologne. Il paraît qu'il s'en trouve également dans quelques églises du sud de l'Italie, où l'on prétend, avec beaucoup d'audace, que c'est la côte d'Adam, d'où est sortie toute la lignée de la plus belle partie du genre humain.

Y aurait-il lieu de rapprocher de cet usage les bêtes du Gevaudan, appendues dans des églises du midi de la France ?

Une question connexe, je crois, est celle de ces pierres romaines, débris quelconques de monuments, que l'on aperçoit à l'entrée de plusieurs églises du pays, encastrées dans la maçonnerie. Plusieurs d'entre nous auront remarqué, hier, à Maestricht, celle qui se trouve près de la porte de l'église St Servais, donnant sur la Place d'Armes. Il en existe une aussi à Arlon, à l'entrée de l'église St Martin. Il en est de même à Trèves et pour plusieurs églises des bords du Rhin.

La louve d'Aix-la-Chapelle me semble devoir être rangée dans cette catègorie. L'étrange bloc de

(1) J'ai retrouvé dans mes notes qu'une mendiante m'avait dit que c'était là la côte d'Adam, dont le bon Dieu avait tiré Ève.

Meerhout, dont il a été question au Congrès de Gand, également.

Il signale dans ces parages la pierre représentant une «tête d'Apollon» dans le mur extérieur du chœur (le soleil par conséquent) de la vieille église de Guygoven. Or il existe un usage, je ne sais plus dans quel village de ces environs ou des environs d'Arlon, mais mes notes l'indiqueront plus tard, qui veut que les enfants, le jour de leur première communion, soient conduits par leur curé dans le cimetière, afin de jeter des pierrailles, des cailloux contre une pierre romaine, encastrée dans le mur du temple, dans le but de marquer leur renonciation à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

Dans cet ordre d'idées, je dois signaler une pierre très-curieuse, figurant un fer à cheval, qui se trouvait encastrée dans le mur extérieur de l'ancienne église de Verviers. Les Verviétois n'entreprenaient jamais un voyage sans aller prier devant cette pierre ou lui jeter un caillou.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres de leur grande assiduité aux séances de la section.

M. Matthieu, se faisant l'interprête de tous les assistants, propose de voter par acclamation, des remercîments au Président, M. le Chevalier **Camille de Borman,** pour l'impartialité et la haute compétence scientifique, avec lesquelles il a présidé les travaux de la section.

M. le Président remercie M. Matthieu de ses aimables paroles et informe les membres que dans le courant de l'après-midi deux excursions auront lieu. Ceux qui désirent assister aux fouilles

à Koningsheim, devront se trouver sur la Place à deux heures ; les autres qui visiteront la vallée de la Herck, devront prendre le train à 2 h. 24, à la gare de l'Etat.

La séance est levée à 11 h. 30.

EXCURSIONS

DU MERCREDI 7 AOUT 1901.



Vers deux heures, les congressistes, fidèles au rendez-vous et avides d'assister à des fouilles en œuvre et à la visite des cimetières et des enceintes, se réunissent bientôt en foule sur la place de l'Hôtel de ville.

Profitant de leur présence, M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL explique la signification et la raison d'être de ce poteau octogonal qui décore la place et intrigue les passants par sa forme bizarre ; — il décrit la pierre leugaire octogonale (1), dont ce poteau est la reproduction et expose le système des grandes routes, qui, au nombre de 8, convergeaient vers le castellum, rayonnant dans le sens des 8 faces de la pierre placée à leur point d'intersection, après avoir expliqué les tracés indiqués aux abords de la ville par des poteaux indicateurs plantés par ses soins. Il indique qu'aux environs de Tongres les routes,de construction romaine,sont fort nombreuses, toutes les villas ayant été reliées entre elles et à la cité ; or il en existait dans toutes les localités actuelles sans exception ; — que les routes les plus anciennes, celles du Ir siècle, sont

(1) Voir Ir fasc. du Compte rendu du Congrès, p. 112.

formées de couches de gravier, dont l'épaisseur varie de 0 m. 50 à 1 m.; que les routes des IIe, IIIe, IVe et Ve siècles sont formées de dalles plates bien calées, que malheureusement ces dalles ont été enlevées presque partout afin de servir à d'autres chemins. Il décrit les enceintes du castellum et prouve que les substructions de celui du Ir siècle, ainsi que celles du IIIe, subsistent encore aux abords de l'église N.D., et comme en cet endroit les décombres atteignent 3 et 4 mètres de hauteur, même une partie en élévation a été conservée, — séparée des substructions par une couche de grands carreaux rouges ; que l'appareil du castellum du premier siecle est régulier et très-beau ; que l'enceinte du castellum du IIIe siècle, maçonnée au moyen de matériaux provenus de la première enceinte, semble avoir été érigée à la hâte ; elle n'a que 2 m. 10 en fondation, 1 m. 70 en élévation ; du côté de la rue de Maestricht, on en voit encore une partie en élévation, à laquelle s'appuyent les façades postérieures de plusieurs maisons. La tour à l'angle sud-ouest se trouve dans la cave de la maison de M. Frère-Renwart.

Pendant que cette très-intéressante causerie initiait les congressistes à la topographie de l'antique cité, MM. Jean POILS, membre de la Commission des fouilles de la Société Archéologique de Bruxelles, et Gaston FRÈRE, secrétaire de la 1re section du Congrès, s'étaient rendus en avant-coureurs au cimetière romain, à l'ouest de la ville, où deux ouvriers, parmi lesquels un des surveillants de l'Exposition, le sieur Victor Timmermans, avaient commencé à creuser les tranchées préparatoires des fouilles dans une parcelle de terre louée à cet effet.

Certes, le pur hasard n'avait pas présidé seul au choix de ce terrain : certains indices,relevés il y a 4 ans,notamment la découverte de vases et d'une importante fosse à incinération, faisaient prévoir que les recherches dans un rayon de 20 à 30 m. de la fosse ne pouvaient manquer d'être fructueuses. Aussi eurent-ils la joie de constater au fur et à mesure de l'approfondissement des tranchées, l'apparition de dépôts funéraires.

M. Poils fit observer que le sol était dur et n'avait plus été remué depuis des siècles.

Laissant toutes choses en état en attendant le gros de la troupe, les travaux furent poussés activement, afin de déblayer la plus grande surface possible de cette agglomération de sépultures qui promettaient, à nos visiteurs, de bien agréables surprises.

Notre secrétaire-général, toujours suivi de son fidèle auditoire, après avoir détaillé les vestiges de l'époque romaine à l'intérieur de la ville, s'est rendu vers les enceintes extérieures qu'on peut visiter le plus aisément hors la porte de St Trond. Il explique que celle que l'on rencontre d'abord est l'enceinte du temps de Constance Chlore, réduisant la surface de celle du Ir siècle environ au tiers et dont en divers endroits des parties de substructions avaient été mises à nu, afin de permettre aux Congressistes de se rendre compte du tracé.

Cette enceinte est bien du IIIe siècle, car elle se trouve établie sur les décombres des deux premiers siècles. (1)

De là le groupe s'est rendu vers l'enceinte

---

1) Voir les documents communiqués aux congressistes, p. 57.

du Ir siècle, construite sous le règne de Tibère suivant un médaillon qui avait été jeté, comme stipe, dans les maçonneries des fondations. Tongres au temps de Tibère avait ses milices locales (1) et étant une de cités les plus septentrionales, elle devait avoir aussi son enceinte. La maçonnerie très-régulière du Ir siècle est beaucoup meilleure que celle du IIIe. Il subsiste d'ailleurs encore une dizaine de tours rondes, ayant 8 m. 70 de diamètre extérieurement, appartenant à cette première enceinte.

A une trentaine de mètres au delà de cette muraille, commence le cimetière romain qui a une très-grande étendue. Il en existe un autre dans la campagne entre Tongres et Berg. (2) Les Romains y ont fait, pendant plus de 4 siècles, leurs enterrements le long des routes et des chemins, traversant en tous sens cet immense champ des morts.

Ils y ont placé les dépouilles mortelles à 1m50 de profondeur en moyenne, c'est à dire à la partie inférieure de la terre à briques, au Ve siècle les Francs y ont fait aussi leurs enterrements, mais à 3m50 et 4m de profondeur.

En suivant la route de Tongres à Amiens, les congressistes passent devant le champ où MM. Poils et Frère sont à la besogne avec les fouilleurs.

M. Poils leur apporte la bonne nouvelle qu'un heureux résultat est à prévoir, mais afin que la foule ne dérange pas le travail préliminaire, les excursionnistes se dirigent vers les tumuli de Koningsheim, toujours à travers le cimetière romain, qui, dans ce sens a plus de 1500 mètres de

---

(1) Voir le mémoire de M. le Professeur Waltzing aux annexes de ce fascicule.

(2) Voir la carte annexée aux documents du congrès.

longueur et qui aboutit aux grandes tombes, dont la plus élevée a 16 m. de hauteur et une base de 1600 m². A l'occasion des fouilles de 1893 on a pu constater que ce tumulus a servi à l'ensevelissement, à 0,40 au-dessus du sol, d'un nombre considérable de corps humains ; l'aire de la couche à ossements, noircie à cause du gras des cadavres, s'étend à peu près à toute la base du tumulus.

Parmi les débris variés, tels que couteaux en pierre, morceaux de hache en bronze, tessons de vases, un sparum, deux monnaies consulaires furent découvertes.

Vers l'Est, à 2m50 du centre, se trouvait une sépulture ou caveau, ayant la forme d'un dolmen, formé de pierres debout et de grandes dalles de recouvrement en trass d'Andernach ; cette sépulture était vide.

Les monnaies consulaires prouvent que le dépôt funéraire appartient à l'époque consulaire et forme une des premières et une des plus importantes sépultures de l'occupation Romaine.

Les nombreuses fouilles pratiquées à diverses époques dans ce tumulus ont rendu la visite des galeries assez dangereuses, aussi un petit nombre de congressistes, notamment MM. Moressée, Bricourt, Huybrigts, etc. eurent-ils le courage de pénétrer jusqu'au caveau central. Le cortège s'est dirigé enfin vers les champs des fouilles. Jusqu'alors MM. Poils et Frère avaient dégagé le moins d'objets possible, afin de permettre aux congressistes de voir encore, en place, les dépôts funéraires, leur unique préoccupation, avait été d'activer le déblaiement des tranchées.

Ils ont prié les assistants de se placer dans le

champ voisin, au bord d'une des tranchées, afin de ne pas gêner les fouilleurs.

On a alors dégagé successivement les dépôts encore emprisonnés dans la terre dure. Une dizaine de vases appartenant à trois ou quatre dépôts ont été ainsi mis au jour, à la satisfaction générale.

Un très-grand vase, trouvé à plus de deux mètres de profondeur, a été retiré en un si grand nombre de morceaux, que sa reconstitution n'a pas été possible.

M. Poils continuant les recherches en présence des congressistes, fit approfondir et prolonger une des tranchées et bientôt l'ouvrier Timmermans mit à nu des fragments d'un miroir ; le travail à la bêche est interrompu et à l'aide de son canif, M. Poils dégage, d'un terrain fort dur à environ 1 mètre de profondeur, un petit dépôt de bijoux des plus remarquables. Les objets qui en font partie, méritent une description plus détaillée : *Ils avaient été enveloppés dans un morceau de cuir ou d'étoffe, car ils étaient couverts d'une substance noirâtre et très-grasse, qui a certainement favorisé leur parfaite conservation*. C'étaient d'abord : deux grandes fibules en bronze, intactes, en forme de roue, une à 6 l'autre à 4 rayons découpés à jour, d'un diamètre de 6 cm., le tout orné d'émaux de couleurs variées, jaune, noire, blanche, rouge.—Cinq fibules, en bronze, en forme d'épingles de sûreté, émaillées comme les grandes fibules, une d'elles ayant la forme d'une petite scie, deux autres celles de clefs, et une autre est de la forme dite à boutons ; enfin, les deux dernières sont ornées de petits cercles dentés.

Mais l'objet qui eut le don de soulever le plus d'hypothèses, ce fut une fibule en forme de losange, prolongée par une queue de 1 cm. de côté et de 3 millim. environ, décorée de mosaïques



BIJOUX DE LA SÉPULTURE ROMAINE DU IIᵈ SIÈCLE.
Excursion du 7 Août 1901.

à ce qu'il semblait. Les opinions les plus diverses se firent jour sur la nature de ce travail, quand soudain notre sémillant confrère M. Fourdrignier, bondit de joie en reconnaissant la pâte de verre, la fameuse pâte de verre en fils multicolores, rarissime en Belgique, et dont il détaillait, avec sa bonne grâce habituelle, les secrets de fabrication.

Le même dépôt fournit encore une bulla en bronze, ornement que les femmes portaient au cou ; un petit lacrymatoire en verre, une monnaie de Marc Aurèle, enfin des ossements ayant reçu l'incinération.

Il fut aisé de reconnaître la sépulture d'une dame romaine, enterrée avec ses parures et qui, d'après la monnaie, a vécu à l'époque de Marc-Aurèle.

On a ainsi trouvé parmi les objets d'un seul dépôt funéraire, sept ornements, dont il n'existe, jusqu'ici, aucun exemplaire parmi les collections tongroises, l'argile compact amenant même la décomposition des monnaies des sépultures.

Très-heureux d'avoir pu assister à cette leçon d'archéologie pratique, les congressistes, conduits par le secrétaire-général, se sont dirigés vers l'enceinte en terre érigée au temps de Constance Chlore à la limite de Pirange et de Tongres, tandis que M. Poils, accompagné de quelques membres, entre en ville avec le produit des fouilles afin de procéder au lavage et au nettoyage de l'intéressante trouvaille, et en souvenir de l'heureux résultat, dû à sa sagace intervention, le lacrymatoire en verre lui fut abandonné.

Après une marche d'une quinzaine de minutes, en partie à travers le cimetière romain à l'ouest de la ville, dans la direction de Pirange, et quand tout le groupe avait gravi le haut talus de la digue, dite *Zeedyken*, (1) le Secrétaire-général rappelle que la digue est visiblement établie par la main de l'homme ; les fouilles, par sections, l'ont prouvé surabondamment.

Il explique qu'elle ne peut avoir été construite avant l'invasion des Chauques (176), (2) puisque à cette époque l'enceinte du I^r siècle était debout et qu'aux abords de la ville les deux enceintes sont très-voisines et ont une direction approximativement parallèle.

De plus, elle ne peut avoir été érigée avant le règne d'Aurélien (Caracalla, 211-217), pendant lequel a été construit le grenzwall allemand de 108 lieues, reliant le Danube, à partir du coude de Kehlheim près de Regensburg, au Rhin près d'Andernach. En effet, il fallait avant tout garantir les frontières, et cette immense enceinte était précisément destinée à arrêter l'invasion des Germains, qui, à partir de celle des Chauques (176) n'avaient pas discontinué.

Francs-Saliens, Toxandres, Marcomans et autres nations germaniques avaient successivement franchi les frontières et s'étaient installés tranquillement, dans les lieux écartés, faisant des incursions dans le pays, rendant la culture difficile ou impossible

---

1) Voir page 37 des documents remis aux membres du congrès de Tongres, année 1901.

2) Voir page 39, Tome XIX du Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg.

et surtout l'approvisionnement, par les villas, de l'armée cantonnée à Tongres.

Le grenzwall Tongrois, véritable refuge des habitants des villas en cas d'invasion ou d'attaque des germains, installés au Nord du Démer, n'a donc pu être commencé avant 217.

Entre 217 et le règne de Dioclétien, le monde romain a subi les règnes troublés de cette longue série d'empereurs de l'époque des trente tyrans, incapables d'organiser le moindre travail d'utilité publique.

La digue dite « Zeedyken » est donc postérieure à l'enceinte de Tibère, postérieure à l'enceinte allemande et ne peut avoir été exécutée qu'à l'époque de restauration, préparée en Gaule, par la sage administration de Constance Chlore. Aussi en suivant la méthode déjà adoptée pour le grenzwall allemand, le tracé de l'enceinte tongroise suit-il une crête de partage, qui ici est celle des bassins de la Meuse et de l'Escaut.

Ce rempart formidable, qui subsiste en bonne partie sur toute son étendue, (1) a un développement de 6700 m., derrière lequel la garnison et aussi les habitants des campagnes pouvaient résister à un long siége, car il enveloppait, avec le Geer, une surface de terrain fertile de 1200 hectares.

En suivant la digue vers la ville, les congressistes constatent le rapprochement et le parallélisme des enceintes et surtout l'effrayante hauteur de cette gigantesque digue en terre qui atteint, en certains endroits, 30 à 35 m. de hauteur ; ils ont alors devant eux, vers l'ouest, cet immense champ

---

(1) Voir la carte annexée au tome XIX de la Société Scientifique et littéraire du Limbourg.

des morts et derrière eux le bas-fond de la Herck, transformé en Marais (Zee) au IIIe siècle, afin d'empêcher l'accès de la digue.

Des tranchées faites à l'intention de nos congressistes, dans la prairie de notre confrère, M. Jeurgen, ont démontré que même à environ 1000 m. de la ville, à l'intérieur de l'enceinte du Ir siècle, et le long de l'enceinte du IIIe siècle, l'amoncellement des décombres atteint déjà 2 m. d'épaisseur. Un peu plus près de la ville, cette épaisseur va de 3 à 4 m.

Cet amoncellement de décombres par couches, prouve les destructions successives de la ville et des abords par les Germains, qui profitaient d'ailleurs des désordres de l'empire de la seconde moitié du IVe siècle et suivaient les routes établies par les romains eux-mêmes.

Aussi, lors de l'invasion des Vandales, en 406, le terrain était bien préparé, le pays etait si mal protégé, que Tongres et toute la contrée ont été envahies, sans pouvoir présenter de résistance. Tongres et toutes les villas ont été livrées aux flammes et après le passage des hordes de Vandales, les Francs se sont tranquillement installés dans la ville la plus importante de la contrée.

C'est l'abondance des sépultures franques qui prouve cette occupation.

A l'endroit où le chemin vers les Zeedyken est rejoint par celui vers Betho, les congressistes, qui ont visité la vallée de la Herck, ont rejoint vers 5 3/4 ceux qui ont assisté aux fouilles.

Avec une bien grande satisfaction, ils ont appris le beau résultat des recherches ; aussi tout le monde avait-il hâte de rejoindre les fouilleurs, qui devaient être rentrés en ville.

En effet, sur la place, près de la statue d'Ambiorix,

MM. POILS et FRÈRE, ayant procédé au lavage et nettoyage des objets, sont rejoints par les congressistes et tout le monde se rend à l'exposition, où les bijoux sont installés sur le velours des gradins de la grande vitrine du Secrétaire-général, qui a fait don de la trouvaille à la Société, à titre de souvenir de l'heureux résultat des fouilles et du XVe Congrès.

M. FOURDRIGNIER répète les explications, déjà données par lui, au sujet du travail de la fibule ornée d'incrustations de filets en pâte de verre multicolore, les fouilles lui ont ainsi fourni l'occasion, bien inattendue, d'expliquer au moyen du rare exemplaire, fraîchement mis au jour, la technique du travail du verre, qu'il avait exposée, le matin même, en traitant la question XIV, à la section de préhistoire.

M. BLANCHET affirme qu'on est bien en présence d'une sépulture romaine.

M. HUYBRIGTS dit qu'il n'y a aucun doute à cet égard, puisqu'il s'agit d'une sépulture d'incinération et qu'au surplus la monnaie est là pour en déterminer l'époque.

Il s'agissait aussi de conserver les bijoux, car en séchant, les émaux des grandes fibules, mal fixés sur le bronze usé, risquaient de se détacher.

Le Secrétaire-général les a plongés dans un bain d'huile d'olive et les a placés ensuite à l'intérieur d'une feuille d'ouate ; cette opération a été continuée pendant deux jours, puis on a laissé les objets à l'air ; les matières grasses de l'huile ont pénétré la matière devenue très-tendre par le temps et l'humidité de la terre, l'huile a réuni les molécules, les émaux se sont refixés parfaitement et en séchant, le bronze est devenu suffisamment résistant pour pouvoir être manié sans effritement.

EXCURSION DANS LA VALLÉE DE LA HERCK.



Mercredi 7 Août, tandis que la plupart des congressistes assistaient à l'excursion de Koningsheim et aux fouilles, une trentaine d'entre eux, parmi lesquels plusieurs dames, prenaient le train de 2 h. 24 jusqu'à Pirange, à 4 k. 5 de Tongres.

Attendus à la gare par M. Gustave Arckens, et conduits au château, ils y ont été reçus très-aimablement par M[r] et M[me] Hip. Arckens.

Le château occupé par la famille Arckens est moderne. Il se trouve sur une hauteur faisant face aux ruines de Colmont, est entouré de jolies prairies, de plantations au feuillage varié ; au pied de la colline s'étendent de vastes étangs alimentés par les eaux de la vallée.

Sur une colline voisine, ou plutôt sur un tertre naturel exhaussé par la main de l'homme, se trouvent les ruines du vieux château de Colmont (1). M. le Chevalier de Borman a bien voulu retracer les événements dont l'antique forteresse a été témoin.

Au moyen d'une échelle en fer et d'un escalier, on arrive au sommet du donjon ; de là, les congressistes ont pu jeter un coup d'œil sur toute la contrée où s'est déroulée la si intéressante histoire du pays de Looz.

---

(1) La description a été donnée à la page 143 des documents remis aux congressistes.

Voir aussi DE BORMAN : Histoire du château de Colmont, tome V du Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois.

Au Nord, Herne-St-Hubert et ses tumuli, Schalkhoven, Vliermael ; au Sud, Tongres, ses tours et sa belle promenade des Zeedyken ; à l'Est, Gors-op-Leeuw, ses châteaux, ses parcs, l'abbaye de Coolen, Looz et ses environs ; à l'Est, la colline de Berg, 's Heeren-Elderen et la vallée du Démer.

Dans la vallée de la Herck, vers Tongres, les congressistes, en quittant la si intéressante forteresse de Colmont, rencontrent bientôt la propriété de Roye, pourvue encore de larges fossés. Elle appartient aujourd'hui et depuis longtemps à la très-ancienne famille tongroise de Voet.

Quelques congressistes pénètrent dans la cour, d'autres s'étendent sur le gazon et contemplent, à distance, les ruines des diverses constructions seigneuriales des temps passés, Colmont, Roye, Mulken, etc., qui derrière leurs épais murs, abritaient jadis la force vive de la classe dirigeante de la contrée.

Après une promenade de 5 minutes on arrive à Mulken, au pied de la tour appelée aujourd'hui, improprement, la tour des Templiers. Bâtie en pierres de sable et de forme octogonale, moins bien conservée que celle de Colmont, elle constitue néanmoins encore une des constructions les plus curieuses des environs de Tongres, d'autant plus qu'elle est à peine à 3 kil. de la ville et que les abords sont sillonnés de nombreuses allées bien ombragées.

En quittant les ruines de Mulken, nous arrivons à l'antique chapelle de St Gilles, de l'époque ogivale, lieu de pèlerinage très-fréquenté. Quelques souvenirs des seigneurs de Bétho (1) y sont conservés.

---

(1) Voir page 142 des documents du congrès.

Quelques pas encore et la Fontaine de Pline se trouve à droite, Bétho à gauche.

De nombreux travaux ont été publiés au sujet de la fontaine de Pline, elle existe toujours, de nouvelles sources ont même été créées et donnent également des eaux ferrugineuses très-estimées.

C'est au IIIe siècle que la vallée a été transformée en marais, Zee, d'où le nom de Zeedyken est aujourd'hui encore en usage et à l'époque de Constance Chlore on y a érigé, au côté Sud-Ouest, cette immense enceinte, qui aujourd'hui encore a 30 à 35 m. de hauteur et forme une des plus charmantes promenades de la contrée.

Si Spa a eu à créer des avenues modernes, afin d'y attirer l'étranger, Tongres n'a pas besoin de ces artifices ; c'est la vogue, la fantaisie, les divertissements seuls qui font défaut à Tongres et qui constituent l'attrait et la renommée de Spa.

Depuis le temps de Pline et dès l'époque romaine, tout a été créé et disposé à Tongres, afin de former de cette partie de la vallée de la Herck, l'un des sites les plus beaux, les plus variés, les plus pittoresques qu'il soit possible de rencontrer. Souvenirs historiques à chaque pas, vallées profondes, collines ombragées, promenades aux châtaigniers et hêtres séculaires, vieilles constructions romaines et du moyen-âge, eaux ferrugineuses de deux fontaines ayant conservé toutes leurs qualités, un casino sur place et à proximité, la ville, pourvue de bons hôtels et de nombreux souvenirs de tous les temps.

Tous les congresssistes ont voulu goûter les eaux de la fontaine de Pline, qu'on peut obtenir moyennant une fort minime rétribution à donner au fermier.

De là les congressistes se sont dirigés vers le



PORTE DE VISÉ A TONGRES.



STATUE D'AMBIORIX A TONGRES.



STATUE D'AMBIORIX A TONGRES.



ENCLOITRES DE L'ÉGLISE N. D.



COUR INTÉRIEURE DES ENCLOITRES DE L'ÉGLISE N. D.



ÉGLISE NOTRE DAME A TONGRES.

château, inhabité, de Bétho, vaste construction du XVIIe siècle, avec tour beaucoup plus ancienne, entouré d'un grand et beau parc, qui se ressent de l'absence de ses propriétaires, mais dont les abords sont pourvus de promenades,que tous les congressistes ont appréciées ; du reste, elles constituent en hiver comme en été, l'excursion du dimanche de tous les Tongrois ; les auteurs de tous les siècles en ont fait mention.

Tous les assistants ont senti d'ailleurs cette impression qu'au fond de ces prés, dans ces allées sans fin, au fond de ces tranchées comme en haut de ces collines, partout enfin, on est enveloppé des mystères de l'antiquité et du moyen-âge. En effet, c'est dans cette contrée mystérieuse que se sont déroulés les événements les plus importants des cinq premiers siècles de l'histoire de Belgique.

Les vieilles tours, les antiques enceintes, les ruines, les monnaies ramassées par centaines dans les champs, le gravier et les pierres silex des chemins, les carreaux et tuileaux, les décombres de plusieurs mètres d'épaisseur couvrant la ville et des centaines d'hectares des abords, tout ce qui environne le promeneur lui rappelle, à chaque pas, les faits des cinq premiers siècles de notre histoire nationale.

En quittant le parc de Bétho, on aboutit immédiatement à l'enceinte du I^{r} siècle et là,vers 5 3/4h ., les congressistes ont la grande satisfaction de rejoindre ceux qui ont assisté aux fouilles, dont l'heureux résultat leur est expliqué. Aussi, tout le monde se dirige, en toute hâte, vers l'Hôtel-de-ville où les objets doivent être exposés et expliqués.

---

1) Voir pages 137 et 138 des documents du congrès de Tongres.

Un groupe assez nombreux de congressistes, après avoir examiné à l'Hôtel-de-ville les trouvailles faites au cimetière de Koningsheim, a voulu, avant de se séparer, visiter les vieux monuments les plus remarquables de la ville, notamment les abords de l'église N. D., surtout la belle cour intérieure des encloîtres de l'église, un des plus beaux restes de l'époque romane et dont les reproductions ci-contre rendent inutiles de longues descriptions.

Puis les si intéressantes vieilles constructions du Béguinage.

A Tongres l'institution remonte au XIIIe siècle ; le Béguinage n'a pas été incendié en 1677, Calvo n'a ordonné que la démolition des toits de toutes les maisons de ce quartier.

Les reproductions de quelques monuments de ce quartier indiquent suffisamment leur état actuel et combien il est urgent que le gouvernement aide la ville à maintenir ces vénérables et si intéressants restes des temps passés.

Il était près de 6 1/2 h., quand les congressistes de la 1re section ont quitté les salles de l'exposition ; il était temps de se séparer, car il fallait encore se retrouver au concert.

Vers 8 heures, les musiciens du Casino, toujours exacts, se trouvent au kiosque de la Grand'Place, pour le concert de symphonie, sous la direction de M. Léon HENRION.

La place était noire de monde, les cafés inabordables, la circulation impossible.

Voici la composition du programme :

1e PARTIE.

1. *Le Corso blanc*, marche,	**Tellam.**
2. *La Coupe enchantée*, ouverture,	**Hermau.**
3. *J'y pense*, gavotte,	**Eilenberg.**
4. *Valse bleue*,	**Margis.**

2e. PARTIE.

5. *Polka des Polichinelles*,	**Damaré.**
6. *Le Petit Duc*, fantaisie,	**Lecocq.**
7. *Les Gazelles*, mazurka de concert,	**Gauwin.**
8. *Danse romaine*,	**Desormes.**

A l'occasion de ce concert, on a eu le grand plaisir d'entendre des musiciens de grand mérite, dont M.le Directeur Henrion peut être fier, à juste titre.

Le succès a été très-grand, aussi des applaudissements retentissants ont suivi l'exécution de chaque morceau.

Nous présentons nos félicitations et nos remercìments bien sincères à M. le Directeur Henrion et à tous les exécutants.



SÉANCE DU JEUDI 8 AOUT

Iᵉ SECTION. — ÉTUDES PRÉHISTORIQUES.

Le bureau est composé comme suit :

Présidents : MM. le Comte de Hauteclocque, Ed. Fourdrignier, le Docteur Jacques, le Professeur Fraipont.

Secrétaire : M. G. Frère.

Rapporteur : M. le chanoine Remy.

Prennent place au bureau : MM. le Docteur Jacques, Président, Ed. Fourdrignier, G. Frère, Secrétaire, et Edm. Remy, Rapporteur.

Ont signé la liste de présence :

MM. G. Frère, Dr Victor Jacques, Fr. Huybrigts, Ch. Arendt, E. Remy, Fr. Meyers, J. Massa, Van Neuss, E. Matthieu, Ernst Berger, L. Guignard de Butteville, Eug. Ulrix, L. Tamine, Edouard Fourdrignier, N. de Pauw, Gabrielle de Pauw, abbé Fr. Nouwen, A. Bazenereye, M. Christiaens, Em. Van Grieken, Dr Jorissenne, Franz Schaetzen, Vic. de Ghellinck, de Buggenoms, Edm. Seghers, L. Naveau, F. Seghers, Edg. Vliegen, Boermans, P. Vliegen, abbé G. Janssen, A. Flébus, Chevalier Paul Schaetzen. Chan. G. van Caster, Jean Poils, A. Eeckman, Comte Théod. de Renesse, Paul

Laminne, Ch. Legrand, Chev. Osc. Schaetzen, Mme F. Huybrigts, Mme Matthieu, Emile Sturne, Léon Jaminé, P. de Ridder, G.-A. Wets, Adrien Blanchet, Oscar Montelius, Ch.-J. Comhaire, S. Seghers, J. Libot, L. Losseau, E. Ranschyn, Mlle P. Ranschyn, L. de Cannart d'Hamale, P. Frère, J. Hubert, H. Collard-Bovy.

La séance est ouverte à 8 3/4 heures.

M. le Président donne lecture des questions XI et XVIII, qui se rapportent à des études analogues et donne la parole à M. Montelius.

M. Montelius. — Dans le Nord scandinave, j'ai étudié la chronologie préhistorique depuis plus de trente ans, et j'ai publié les résultats de ces études en 1885. J'ai étudié aussi la même question dans les autres parties de l'Europe. Mon système chronologique pour l'Italie, a été exposé au Congrès de la British Association à Liverpool en 1896. La chronologie préhistorique dans l'Ouest de l'Europe a été communiquée dans une série de lectures à Londres, en 1900.

Dans chaque pays, j'ai traité d'abord la « Chronologie relative », c'est-à-dire la succession des périodes, ensuite la « Chronologie absolue », qui nous montre — grâce aux relations entre le Sud et le Nord de l'Europe — les siècles auxquels chaque période correspond.

Pour chaque période, j'ai indiqué les types les plus caractéristiques. Les découvertes prouvent que les types appartenant à la même période ont été trouvés ensemble très-souvent, tandis que des types représentant différentes périodes ont été associés très-rarement. Si l'on trouve ensemble deux types

qui n'appartiennent pas à la même période, ils appartiennent à deux périodes *successives*.

En Belgique j'ai pu constater cinq périodes de l'âge du bronze. Le cuivre était connu dans ces contrées plus de 2000 ans avant J.-C., et le bronze depuis le XXe ou XIXe siècle avant notre ère. Le premier fer apparaît, ici, à peu près, 1000 ans plus tard.

(Voir mon mémoire illustré sur la chronologie préhistorique en France et dans les autres pays celtiques, inséré dans l'Anthropologie, Paris, 1901 je pense.

L'INCINÉRATION. — Au Nord on incinérait dès le XVe siècle avant J.-C.

L'incinération indique toute une révolution des idées sur la vie des morts.

Ce sont surtout les peuples aryens qui ont incinéré les morts. Les peuples sémitiques ont toujours préféré l'inhumation. Parce que la religion chrétienne est d'origine sémitique, les chrétiens ont aussi inhumé leurs morts.

Au sujet des DOLMENS on peut dire que les dolmens proprement dits sont d'origine orientale. Ils apparaissent dans le nord scandinave environ 3000 ans avant J.-C., ou plus tôt avant cette époque.

Les sépultures à galerie datent, dans le Nord, depuis le XXVe jusqu'au XXIIe siècle, à peu près, avant J.-C.

M. Bertrand. — Le mouvement des dolmens s'est fait de l'ouest vers l'occident.

M. Montelius. — Oui, le mouvement s'est fait de la Palestine, par l'Afrique du Nord, vers l'Espagne et a continué ensuite vers le Nord.

M. Arendt. — Entre Diekirch et Ettelbruck il existe un dolmen de 6^m de hauteur.

M. Bertrand,au sujet de la question XVIII, donne lecture d'une partie de son mémoire.

M. le Président passant à la XXe Question, donne la parole à M. Arendt.

M. Arendt.

Préciser l'utilité pratique des collections privées, ainsi que les obligations que la science impose au collectionneur.

Toute collection privée, d'objets antiques, réalisée avec entente et persévérance, a pour le propriétaire le grand avantage :

a) d'avoir, d'une manière permanente sous la main, d'intéressants sujets d'étude ;

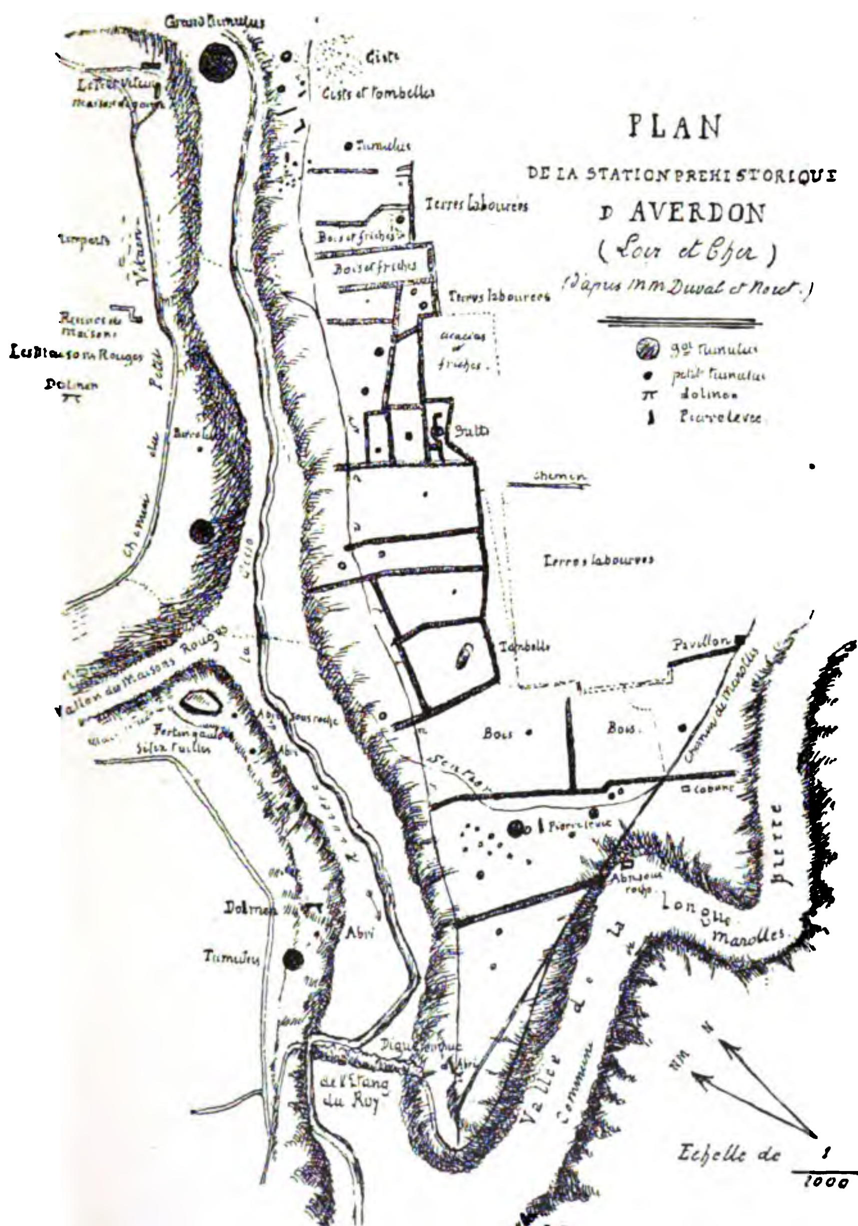
b) d'avoir sauvé de la destruction maints objets présentant un intérêt archéologique ou historique, ou d'avoir empêché qu'ils ne s'égarent à l'Etranger ;

c) de pouvoir utiliser une partie de ces objets (1) pour décorer d'une façon artistique certaines pièces de son logis, et

d) de conserver, dans chaque objet, le souvenir du lieu et de l'époque de la trouvaille, ou des circonstances dans lesquelles elle fut acquise.

Quel charme et quelle satisfaction le collectionneur ne trouve-t-il pas, lorsque de temps à autre il passe en revue les multiples objets recueillis, les uns dans sa jeunesse, les autres durant les années de l'âge mur, et le reste pendant sa vieillesse? Il lui semble revivre une 2de fois les nombreuses années de sa vie, qu'il voit défiler ainsi devant son esprit.

1] Armes, cuivres, faïences, tableaux, meubles, bustes, etc.



PLAN
DE LA STATION PREHISTORIQUE
D AVERDON
(Loir et Cher)
Grand Tumulus
Ciste
Cistes et tombelles
Tumulus
Terres labourées
Bois et friches
Terres labourées
Bois et friches
Les Maisons Rouges
Dolmen
Chemin
Terres labourées
Tombelle
Pavillon
Bois
Bois
Cabane
Pierre levée
Abri sous roche
Abri
Dolmen
Abri
Tumulus
Digue
de l'Etang du Roy
Echelle de 1/1000
L.G.

Or, du moment qu'une collection privée a acquis un certain développement, le devoir s'impose de classer soigneusement les objets dont elle se compose, et d'en dresser un catalogue détaillé et clair, accompagné de notes scientifiques à l'avenant. En y ajoutant encore des dessins pour les objets rares, le collectionneur aura réalisé un travail utile et instructif, que l'une ou l'autre société savante de son pays s'empressera de publier dans ses annales. Il s'en procurera naturellement des tirés-à-part. Ci-joint un exemplaire du catalogue illustré que je viens de publier de ma propre collection.

Mise de cette manière sous les yeux du monde et rendue accessible aux intéressés, la collection perdra son côté égoïste ; — elle deviendra ce qu'on appelle en allemand Wissenschaftliches Gemeingut. Evidemment ce titre lui reviendra en entier, lorsqu'après le décès du propriétaire, elle aura passé au musée national, comme cela arrive d'ordinaire. A Aix-la-Chapelle, p. e. j'ai vu récemment les ci-devant collections Suermondt et Bock, formant environ les 3/4 de l'effectif du Musée archéologigue de cette ville.

M. le Président remercie M. Arendt des excellentes idées dont il veut bien se faire le propagateur, et passe aux questions XXI et XXII dont l'auteur n'est pas dans la salle, et personne ne demandant la parole sur ces questions il la donne à M. Guignard de Butteville pour l'étude de la question XXIII.

M. Guignard de Butteville.

MESSIEURS,

En posant, devant le Congrès de Tongres, la question XXIII :

Quelle différence y a-t-il entre les tumuli de la Hesbaye et ceux du centre de la France ?

Mon intention était de provoquer, parmi nos collègues de Belgique, un mouvement, permettant d'établir la migration des races, venues du Nord et descendues dans nos régions.

La multiplicité seule des observations peut amener la précision mathématique des évolutions des peuples du passé.

Bien qu'Averdon n'ait pas encore dit son dernier mot, les premières explorations faites, dans les tumuli de cette cité antique, permettent de tirer quelques conclusions, surtout après le congrès qui vient d'avoir lieu.

En Belgique, dans la Hesbaye, les grands tumuli semblent essentiellement gallo-romains, nos tumuli d'Averdon n'offrent aucune ressemblance avec les mottes gigantesques, telles que celles explorées à Tongres.

Plus modestes dans leurs dimensions, nos plus grands tumuli ont, au plus, vingt mètres de diamètre, sur 1 m. 20 à 1 m. 30 de hauteur.

Les grands tertres de Tongres et de la vallée Tongrienne dominent d'une hauteur de 15 à 20 m. les terrains environnants, ils auraient une ressemblance avec la butte des Capucins de Blois, la motte Maindrai à Condé, en Loir et Cher, où, en effet, des vestiges gallo-romains auraient été retrouvés.

Les grands tertres semblent des isolés, dans les plaines ou sur les collines, et peuvent avoir joué, à l'occasion, le rôle de mottes à feu, à signaux, ou à télégraphie optique, mais ils ne constituent pas les jalons fixes d'une cité, ou de camps temporaires, ou un système de ligne de défense, ainsi que certains l'auraient voulu.

A Averdon, au contraire, les tumuli, qu'on pourrait appeler comparativement à vos grands tertres des « tumuletti », jouent un rôle dans l'organisation de la cité.

Placés dans de grands carrés de terre, enclos par des chaussées de cinq mètres de large environ, ils reposent, près des huttes des peuples qui, jadis, habitèrent en ces lieux et devinrent les nécropoles de ceux qui disparurent, emportés par la faulx du temps et des combats.

La cité d'Averdon, merveilleusement disposée pour la défense, fut placée sur une hauteur de calcaire à crêtes escarpées, presque à pic, dominant une vallée profonde où coula, jadis, un fleuve considérable et où serpente, aujourd'hui, la rivière de la Cisse, de quelques mètres de largeur sur un mètre à peine de profondeur.

La cité possède ses rues, larges de cinq mètres qui longent les grands carrés, aujourd'hui silencieux et jadis si peuplés. Ces voies ont plusieurs kilomètres de longueur et ont une certaine identité avec les chaussées romaines d'autrefois, blocquées de têtes de chat et de caillasse sans calibre.

Chaque carré, entouré de ces chaussées, peut avoir un arpent au total, il comprend invariablement un tumulus, un fond de hutte, quelquefois deux ou trois huttes.

La ville comprend 700 mètres environ de large, sur plus de 4 kilomètres de long, la culture l'a fortement entamée.

Presque au centre d'un lieu dit « le mail », compris dans le bec avancé du coteau, se trouve un ménhir de près de quatre mètres de hauteur, légèrement équarri, peut-être la fameuse idole primitive « l'Irmensul » du passé.

La vallée profonde porte, du reste, des noms bien significatifs : la Vallée de la longue pierre, l'étang du Roy, les maisons rouges. Sur la côte se détachent, dans la pénombre, les tertres déprimant légèrement le sol et les chaussées serpentant à travers une plaine dénudée, où poussent veules et rachitiques, quelques genévriers et buis, près de vesces de loup, grosses comme des têtes d'enfants.

Chaque carré est séparé de celui du voisin « de tous côtés » par ces chaussées, dont nous avons parlé. On sait en les voyant bomber le sol, qu'elles durent recevoir les muretins des domaines voisins; quand la ville fut rasée, on y reconnaît une commotion brutale, arrêtant, d'un seul coup, ce peuple, dans sa vie terrestre.

Telle est la ville morte où furent faites nos fouilles.

Les explorations faites dans les tumuli ont amené les constatations suivantes :

Les peuples primitifs, habitant la station d'Averdon, enterrèrent d'abord leurs morts sur le sol nu. Les inhumés appartenaient à l'âge de la pierre dite « néolithique. » A cet égard il ne peut y avoir aucun doute, car on retrouve, près d'eux, rangés avec un ordre méthodique, leurs instruments de silex, grandes lames, grattoirs, burins, etc. L'orientation paraît avoir été, à cette époque, est-ouest, dans les inhumations. Un peu plus tard, voulant éviter que les morts ne fussent enlevés par les fauves, leurs parents et leurs amis leur construisirent des cists de pierre, dalles de plusieurs centimètres d'épaisseur, émergeant au-dessus du sol, à environ un mètre de hauteur, et placèrent au-dessus de ces coffres, trois à cinq grandes dalles, maniables



STATION PRÉHISTORIQUE D'AVERDON (France).

Objets recueillis.

par plusieurs hommes, mais impossibles à soulever par un animal carnassier.

Un de nos tumuli explorés fournit un merveilleux exemple de ce mode d'inhumation.

Après avoir déblayé le sommet du cist d'ossements provenant d'inhumations successives, nous arrivâmes à la première sépulture faite dans le cist.

Le mort gisait dans une direction oblique légèrement N.-S. ; ses silex autour de la tête et ses longues lames de lance, également en silex et calcaire, étaient le long du corps, à la hauteur du bassin. Pour une inhumation successive, on ramena, à la base de la tombe, le collier, sa parure, composé de dents de canidés, de blaireaux, de perles de nacre, et de jayet ; puis sur le premier corps, on déposa celui d'une femme, portant encore ses pointes de flèches et sa lancette au côté, et de véritables couteaux de silex, finement retouchés, d'une patine irréprochable.

Ainsi que nous le disions, sur ces premières inhumations venaient s'en greffer d'autres successives.

Nos fouilles, faites en présence de M. le Docteur Doutrebeuve, le savant antropologue, Directeur de l'asile départemental de Blois, qui voulut bien m'aider de ses conseils, de MM. Ausabri et Paterne, médecins, également, à Blois, donnèrent, en superposition, pour un tumulus, plus de dix-huit squelettes, et, dans un second, une vingtaine.

Que déduire de ces observations, si ce n'est que chaque carré de la ville contenait une famille, que cette famille inhuma ses morts dans une sépulture propre à sa race, et que ces inhumations peuvent, approximativement, donner l'âge, d'une part, de la

constitution de la cité ; d'un autre côté, amener, méthodiquement, l'intervalle écoulé, entre le commencement de la station de l'âge de la pierre néolithique et celui où apparaît l'âge dit du bronze.

Vingt générations s'étageraient donc dans nos tumuli. En admettant une inhumation tous les 30 ans, ce qui est énorme, comme période, les vingt générations nous donneraient 600 ans.

En admettant de 15 à 20 ans, ce qui serait plus normal, hélas ! nous arriverons, encore, à 400 ans.

Le bronze apparaît, au sommet de nos dernières inhumations. C'est un bronze sans ornement, une parure de pauvre, jusqu'à ce jour.

Ce bronze précède-t-il, de beaucoup, l'apparition des Romains, en Gaule ? J'en doute, mettant un siècle ou deux, avant l'arrivée du peuple conquérant, la station néolithique d'Averdon daterait donc d'environ 6 à 700 ans avant l'ère chrétienne, âge déjà respectable.

Quand on arrive à l'âge du bronze à Averdon, le mode d'inhumation semble changer ; ces tertres méritent une étude.

Dans un tumulus, en effet, au sommet d'un cist, furent retrouvés trois squelettes accroupis, les mains élevées à la hauteur du visage. L'un d'eux portait à un bras, un bracelet de bronze, et la main de l'autre bras était garnie, à l'un des doigts, d'un anneau également de bronze, paraissant provenir de la parure d'une femme.

Ces deux objets offraient une grande ressemblance avec l'anneau et le bracelet de la vitrine du milieu du Musée de Maestricht, et notés, dans ce musée, comme provenant d'un tumulus, également, mais sans désignation de lieu.

Que faudrait-il conclure de ces identités de parure

entre celle d'Averdon et celle de..... Maestricht, c'est que les mêmes objets furent employés dans le Nord et le Centre de la France. Leur multiplicité, leur nudité ne permettent pas de conclure à une importation. Le primitif fut toujours simple.

Les fonds de cabanes, explorés par nous, à Averdon, ne sont pas nombreux. Nous ne pouvons donc nous attacher qu'aux particularités des fouilles, sans poser de règles générales. L'un d'eux, cependant, nous a fourni des notes à signaler aux vaillants fouilleurs belges.

L'aire de la hutte avait été partagée en trois sections distinctes, chacune ayant un coffre de pierre élevé au-dessus du sol de 15 à 20 centimètres, au plus, pour les deux premières, de 30 environ pour la troisième, qui avait été partagée en deux, dans sa largeur.

Chaque coffre mesurait, environ, deux mètres de long, sur 0.67 m. de large. Les deux premiers coffres paraissaient avoir servi de couches au mari et à la femme. Le troisième aurait peut-être contenu un enfant dans chaque compartiment ?

Dans le second coffre fut trouvé un magnifique tranchet ; le coffre dit « des enfants » fournit quelques dents de cervedès et des morceaux de poterie d'apparence dolménique, mais plus perfectionnés.

En résumé, les peuples néolithiques pris au point de vue de l'économie politique, paraissent, d'après Averdon, avoir eu une organisation sociale déjà développée. Ils possédaient le sentiment de la propriété, le respect de la mort. Chacun semble avoir eu, dans la nation, un domaine qui lui était propre, il avait son mail, son forum, où se trai-

taient les affaires, sa pierre de justice, ses chefs et ses passions des parures.

L'étude d'une seule ville ne peut faire loi, nous prions donc nos collègues de Belgique, chaque fois qu'ils retrouveront, sur les coteaux, des amas de pierrailles, de les examiner avec soin, d'en effectuer la fouille, pour voir s'ils n'arriveraient pas, en retrouvant des gisements semblables à ceux d'Averdon, à joindre les chaînons, si difficiles à retrouver après XX siècles, qui relieraient les tumuli de Maestricht aux tumuli des bords de la Loire, et montreraient, ne fussent que par de vagues conjectures, les migrations des peuples du passé, dans l'immense étendue de terrain, connue jadis sous le nom de *Belgica Celtica*.

M. Arendt. — Puisque M. Huybrigts a cru devoir revenir sur la question de son prétendu peintre à l'huile de Herne-St-Hubert, et qu'il m'a interpellé, à l'improviste, je me permettrai également d'y revenir une dernière fois.

M. Huybrigts ne veut pas entendre parler de Theophilus Presbyter auteur du VIe siècle qui, en décrivant les grandes peintures alors en usage, ne souffle mot de la peinture à l'huile.

Si elle avait existé avant le VIe siècle, c'est-à-dire si l'huile de lin avait été connue, alors Théophilus certainement en aurait fait mention.

Nous savons au surplus, Messieurs, qu'au IIme siècle et à partir de là, les fresques des catacombes de Rome, que j'ai étudiées sur place avec M. de Rossi, le célèbre explorateur des catacombes, sont faites à la détrempe principalement à l'œuf ou à la colle, et qu'il en est de même des fresques des Thermes de Dioclétien.

Il en est de même des portraits sur tablettes, découvertes à Hawara, dans le Fayum, Egypte centrale.

Si d'ailleurs le peintre rural de Herne avait peint à l'huile, il lui aurait fallu une palette et celle-ci aurait été retrouvée avec ses ustensiles ; la palette est plus nécessaire que le compas.

Peut-on donc se figurer un peintre à l'huile, et même un vrai artiste, comme le prétend M. Huybrigts, qu'il soit du IIIe ou du IVe siècle, sans palette, trempant tout bonnement ses pinceaux dans ses 12 godets ?

Comme les liants à l'œuf (25 °/₀ d'huile), à la colle, ou au jus de figuier, ou à la caséïne, laissent également un résidu huileux ou résineux, nous devons donc forcément admettre qu'il s'agit ici d'un peintre à la détrempe et probablement d'un peintre décorateur ayant exercé son art dans les villas de la Tongrie.

M. Huybrigts répond que la palette n'a pas été employée par le peintre de Herne, on constate qu'il préparait dans de nombreux godets toute la gamme, toute la variété des couleurs dont il avait besoin pour ses travaux ; pour chaque couleur il avait un pinceau spécial ; la boîte à pinceaux, qui en contient encore plusieurs, et le paquet de débris de bâtons de pinceaux prouvent, à toute évidence, que s'il employait vingt variétés de couleurs il se servait aussi d'une vingtaine de pinceaux, heureusement conservés pour indiquer le procédé.

De même les petits trous, très profonds, qu'on voit à la face supérieure d'un très grand nombre de briquettes, indiquent aussi le moyen dont le peintre en a fait usage, il plaçait ces petits cubes dans des

boîtes, en les serrant l'un contre l'autre et y trempait directement le pinceau.

Il n'a donc pas eu besoin de se servir d'une palette en bois, et eût-elle existé, cette mince planchette aurait été réduite en poussière, au bout de XVI siècles.

M. Berger dit que la palette ne dâte que du XVe siècle ; auparavant on se servait de godets pour la peinture à l'huile, et ainsi l'absence de palette invoquée par M. Arendt n'a aucune portée.

M. Guignard de Butteville dit qu'à Pompéï on voit un peintre tenant une tablette.

M. Berger. — Cette tablette est une coquille, j'ajouterai que M. Arendt se trompe en prétendant que Théophilus Presbyter a écrit au VIe siècle. Théophilus Presbyter est du XIe siècle et il a écrit comme si la peinture à l'huile existait de son temps.

M. le Chanoine van Caster ajoute que la peinture plate est à teinte uniforme et rend la palette absolumant inutile. C'est seulement la peinture, à perspective, qui la rend nécessaire.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, M. **le Président** remercie les membres d'avoir suivi si assidûment ces trois longues séances de la section de préhistoire, le temps étant d'ailleurs venu de se rendre à la séance de clôture.

M. **le Secrétaire-général** invite les membres à se rendre directement à la réunion qui aura lieu à la grande salle du tribunal de première instance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CLOTURE

JEUDI 8 AOUT 1901.

Prennent place au bureau :

MM. le Comte de Hemricourt de Grunne, président, chevalier Oscar Schaetzen, vice-président.

M. Montelius, délégué du gouvernement suédois, Edouard Fourdrignier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique de France, Ernst Berger, artiste-peintre à Munich, vice-présidents d'honneur.

Fr. Huybrigts, secrétaire-général ; chanoine Remy, Ernest Matthieu, Professeur Ulrix, rapporteurs.

Ont signé la liste de présence :

MM. Comte de Grunne, chevalier Oscar Schaetzen, Huybrigts, Ernst Berger, Montelius Osc., Ed. Fourdrignier, Matthieu E., Remy, Ulrix, L. Bertrand, Ch.-I. Comhaire, Dr Vict. Jacques, Chan. G. van Caster, Napoléon de Pauw, Mme de Pauw, G. de Pauw, Jos. Hubert, L. de Cannart d'Hamale, Mad. Matthieu, Mad. Seghers, E. Seghers, H. Collard-Bovy, L. Tamine, J. Poils, Em. Van Grieken, P. de Ridder, Dr Verjans, Comte Théod,

de Renesse, G. Malherbe, Mad. Huybrigts, P. Delvoie, curé G. Janssen, A. Caïmo, Paul Frère, Edg. Vliegen, F. Nouwen, F. Seghers, A. Flébus, Fr. Meyers, Mad. la Comtesse A. de Hemricourt de Grunne, Mlle la Comtesse Mârie-Thérèse de Hemricourt de Grunne, A. Boermans, P. Vliegen, Van Neuss, Fr. Schoofs, Em. Schoofs, J. Libot, J. Massa, A. Bazenereye, A. Eeckman, L.Guignard de Butteville, Dr Jorissenne, Vic. de Ghellinck, Math. Christiaens, Franz Schaetzen, Chev. Paul Schaetzen, P. Laminne, Ch. Legrand, Emile Sturne, Léon Jaminé, G.-A. Wets, Adrien Blanchet, de Buggenoms, L. Losseau, E. Ranschyn, Mlle P. Ranschyn, L. Naveau.

M. le Président donne la parole à MM. les Rapporteurs des sections qui résument comme suit les travaux du Congrès :

RAPPORT DE M. REMY SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SECTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

La séance du 5 Août a été tenue sous la présidence de M. Fourdrignier, ayant à ses côtés MM. le Comte de Hauteclocque et Julien Fraipont.

M. Frère remplit les fonctions de secrétaire ; M. Remy celles de rapporteur.

La première question était relative à l'âge de la colonne itinéraire de Tongres, déposée au musée de Bruxelles. En l'absence de M. SCHUERMANS, M. le Secrétaire-général dit que l'étude de cette question fait partie des documents remis aux congressistes. On admet que la colonne a été érigée sous le règne de Septime-Sévère ou de son fils Caracalla (193-217),

mais M. Schuermans émet l'opinion que le débris provient des fondations de l'enceinte de l'époque de Dioclétien. M. HUYBRIGTS réplique que dans ce cas on aurait trouvé une colonne intacte ; or on n'a trouvé qu'une petite partie arrachée par violence du bloc entier ; il convient donc de rapporter la destruction du monument à une époque de grands troubles, notamment l'invasion des Vandales de 406.

La pierre octogonale n'a pas été érigée à l'endroit où a été trouvé le débris, mais bien au castellum, point de jonction de toutes les routes rayonnant dans huit directions.

Au sujet de la seconde question, relative à la peinture au moyen d'un mélange de couleurs et de matières grasses à l'époque romaine, M. FRÉSON se demande si les auteurs de la trouvaille ne font pas erreur en attribuant ce mobilier à un peintre de l'époque romaine ; les romains ne connaissaient que trois genres de peinture : 1° à fresque, 2° à l'encaustique, 3° la peinture dite à tempera. Les couleurs étaient préparées au moyen de blanc d'œufs, de miel ou de colle. Il faudrait des analyses chimiques démontrant la présence de matières grasses.

M. HUYBRIGTS dit que rien n'a été négligé pour satisfaire au vœu de l'orateur ; les analyses ont été faites par M. SCHOOFS, au laboratoire de l'Université de Liége. Il donne lecture d'un mémoire descriptif des importants dépôts funéraires, trouvés par lui dans deux des trois tumulus de Herne-St-Hubert.

Les dépôts sont formés de deux parties distinctes ; à la première appartiennent les objets que l'on trouve habituellement dans toutes les grandes

sépultures, à la seconde les objets se rapportant aux travaux scientifiques du défunt, notamment deux compas, une tabella, une variété de stylets, un siége pliant en ×, une superbe lampe en bronze, un sceau en bronze, deux variétés de décorations du défunt, deux beaux chandeliers ornés, une boîte contenant une vingtaine de godets, contenant des couleurs fabriquées, des boîtes contenant de petits cubes de couleurs fabriquées, de fins bois de pinceaux et des boîtes de pinceaux, etc.

De l'examen archéologique fait par M. HUYBRIGTS, il résulte que les dépôts appartiennent à la fin du III[e], peut-être au commencement du IV[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque des Constantins.

M. SCHOOFS, en analysant divers échantillons, a constaté la présence de matières grasses, parce qu'il a constaté une grande solubilité du produit dans l'éther froid ; parce qu'en chauffant, il se dégage une odeur d'acroléïne, signe caractéristique de matières grasses ; parce qu'après saponification par la potasse alcoolique et évaporation, il reste un résidu soluble dans l'eau. Enfin l'analyse a démontré aussi qu'il ne s'agit pas de cire.

M. HUYBRIGTS ajoute qu'il résulte ainsi des analyses, que le peintre de Herne n'a pas fait de la peinture à fresque, la présence de matières grasses s'opposant à cette conclusion.

Il ne s'agit pas de la méthode à la détrempe, car les colles, le lait de figuier, la caséïne et autres produits similaires n'auraient pu résister au temps.

Le jaune d'œuf même ne doit pas avoir été employé, les analyses l'auraient révélé.

Il ne s'agit pas de peinture à l'encaustique, car on n'a pas constaté la présence de cire.

Le peintre faisait donc un mélange de matières organiques grasses, huiles ou résines, et de couleurs, mais la détermination exacte de son tempera est devenue impossible aujourd'hui.

La présence dans le dépôt de nombreux morceaux de blanc de plomb est à signaler. M. HUYBRIGTS demande s'ils n'auraient pas été employés afin de transmettre leurs propriétés siccatives aux mélanges avec matières grasses.

Ce sont là des faits dont l'importance n'échappe à personne. Aussi M. HUYBRIGTS a-t-il rencontré des contradicteurs, notamment MM. FRÉSON et ARENDT.

Les objections faites ont été de deux sortes. Les unes relèvent de la critique historique ; on invoqua les écrivains latins, Cicéron, Pline l'Ancien, Théophilus Presbyter ; les autres sont tirées de l'analyse chimique. M. ARENDT soutient que Pline parle de l'emploi de l'œuf et de la cire. Or ces substances contiennent assez de principes gras pour expliquer les matières grasses retrouvées dans les mélanges.

Le savant mémoire présenté et lu par M. BERGER, artiste-peintre et professeur de peinture à Munich, répond à la première objection.

Il passe en revue les différents procédés des anciens et produit à l'appui de son étude des reproductions exécutées par lui-même d'après des peintures antiques. Il a fait des peintures à fresque, une reproduction d'une détrempe à l'œuf, une autre d'une détrempe à la gomme, une reproduction à la cire naturelle et une à la cire punique.

Pour la reproduction à la cire naturelle, il s'est servi d'instruments analogues à ceux des anciens,

c'est-à-dire du cestrum, dont des exemplaires ont été trouvés dans le tombeau d'une femme-artiste, à St-Médard-des-Prés, découvert en 1847.

Dans le principe et avant le temps de Pline, on ne se servait que du cestrum et du pinceau. Les portraits de momies provenant de fouilles de l'Egypte supérieure, nous donnent des exemples de cette technique. Mais ce procédé présentait toujours un inconvénient, il fallait tenir à l'état liquide les couleurs fabriquées et après avoir commencé au cestrum, il fallait finir au pinceau. On a donc cherché à perfectionner le système par l'augmentation de la résine ajoutant de l'huile siccative, et la diminution de la cire, allant ainsi jusqu'à sa suppression complète. Cette innovation doit avoir eu lieu après le temps de Pline, mort 79 après J.-C.

On trouve du reste des portraits de momies égyptiennes exécutées, après le temps de Pline, sans cire et d'une manière différente de l'encaustique au cestrum. De cette époque doit être la trouvaille de Herne, fin du III[e] siècle ; alors déjà la technique était changée.

La preuve en est fournie par la différence des outils de St-Médard-des-Prés et ceux de Herne, la tombe de S[t] Médard, contenant des cestrum et des pinceaux, est antérieure à celle de Herne, qui ne contient déjà plus que des pinceaux.

M. Berger va plus loin ; il cite le médecin Aétius, qui au VI[e] siècle, parle des qualités siccatives des huiles de noix, de ricin et de lin pour la peinture, ainsi que les recettes de Lucca, comprenant des huiles et des résines.

Après la lecture de ce savant et remarquable mémoire, une discussion s'engage entre M. Arendt qui prétend que le peintre de Herne a peint à la

détrempe , en mélangeant ses couleurs soit avec de la colle, du blanc ou du jaune d'œuf, soit avec du lait de figuier ou de la caséïne.

M. Schoofs, auteur des analyses, explique que M. Arendt n'est pas autorisé à conclure à la présence de caséïne, de colle ou de blanc d'œuf, matières albuminoïdes éminemment altérables; que le lait de figuier est de la nature des cires, et qu'il n'en a pas constaté la présence ; que, quant au jaune d'œuf, il renferme une quantité notable d'huile grasse, mais rien n'autorise à admettre cette huile-là plutôt qu'une autre.

M. Moressée dit que le jaune d'œuf contient de l'huile, mais n'a probablement pas été employé, car il aurait été dévoilé par calcination des briquettes de couleurs. Par calcination, l'analyse a révélé des dégagements d'acroléïne, qui dérive de la glycérine, base des huiles et des graisses.

M. Berger dit qu'il n'est pas certain que les écrivains romains aient connu tous les procédés de peinture employés dans tous les pays de l'immense empire romain.

M. Montelius soulève une autre question, celle de savoir si le tumulus renfermait deux ou seulement une seule tombe, l'une à inhumation l'autre à incinération.

M. Huybrigts affirme que les deux dépôts appartiennent au même personnage, les deux dépôts se complètent ; de plus les ossements du corps inhumé n'auraient pu disparaître complètement au bout de 16 siècles.

M. Montelius dit qu'il ne connaît pas d'exemple de deux tumuli, et de deux dépôts pour un seul corps incinéré.

M. COMHAIRE affirme que le cas s'est trouvé à l'occasion de fouilles de tumuli de la Hesbaye.

Cette première question a été suivie de l'étude de l'inscription d'une pierre découverte dans les derniers temps à Tongres.

En l'absence de M. WALTZING, qui a proposé la question, on a entendu un fort intéressant essai de reconstitution de M. FRESON. Il lit Soli Augusto, pris dans le sens de Diis Manibus, cives Romani centurioni Valentino gaesatorum (au centurion Valentinus des Gaesates.

M. DE VILLENOISY répondant à la question VIII, démontre qu'à l'époque romaine le Belgium avait des caractères particuliers. Les villes étaient rares mais à cause de son sol fertile, la Belgique a eu le monopole des grands domaines.

Les œuvres d'art sont rares ; on peut en conclure qu'en général les colons ont été des Germains qui ont adopté les mœurs de Rome, le mobilier retrouvé est en général local, rarement on rencontre des objets de provenance grecque et italienne. Les villes étant séparées par d'immenses forêts, on était obligé de fabriquer, sur place, les objets d'un usage courant.

Les Francs, à leur tour, ont imité les colons romains chassés, et les demeures des Francs ont ouvert la voie à notre vie de château, à tendance féodale et aux monastères.

M. KAISIN est d'avis que les grandes villas belges étaient bâties d'après le type des demeures des patriciens du midi. Telle est p. ex. la villa de Gerpinnes et celle d'Aiseau près du parc de Presles et d'autres, les cloîtres n'en sont que la copie.

M. FRESON montre, en citant des exemples, combien les tendances nationales étaient vivaces dans le Nord et combien les usages romains ont eu

de la peine à être adoptés par la population.

La séance du mercredi 7 Août a été présidée par M. le Comte DE HAUTECLOCQUE. Prennent également place au bureau MM. le Dr JACQUES, FRÈRE G. secrétaire, et REMY, rapporteur.

M. FOURDRIGNIER au sujet de la question XII relative aux Bas-reliefs de la Gaule, représentant des scènes de métier, fait l'exposé de l'étude, Il fait passer sous les yeux des auditeurs un nombre considérable de photographies de bas-reliefs, représentant des scènes de métier. Certaines stèles représentent les défunts sans attributs bien déterminés, d'autres caractérisent les occupations, les emplois, les divertissements des défunts.

Ces scènes familières, souvent mal rendues, nous font assister à la vie tout à la romaine, des premiers siècles, et l'orateur termine en exprimant le vœu que l'activité des chercheurs se dirige un peu plus dans la voie qu'il vient de signaler, car cette voie a été fort négligée jusqu'ici.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la XVe question. Avant de l'aborder, M. HUYBRIGTS demande à M. ARENDT à quelle époque les auteurs anciens, cités par lui, ont écrit au sujet de la peinture, et ce dernier, ayant répondu que ce sont des auteurs du Ier siècle, M. HUYBRIGTS dit que dans ce cas leurs travaux ne peuvent s'appliquer à la peinture pratiquée, en Tongrie, aux IIIe et IVe siècles ; les objections faites à la séance de lundi par M. ARENDT ne sont donc pas fondées. De plus il est à remarquer que les événements qui se sont produits dans les provinces, à l'époque du Bas-Empire, ont été peu connus à Rome, livrée, elle-même, à l'anarchie.

Dans la Tongrie il n'y a eu que deux périodes de prospérité : la première se termine à l'invasion des Chauques (176), la seconde, préparée par le règne de Dioclétien, finit à la mort de Constantin-le-Grand (337).

M. Guignard de Butteville a fait des constatations analogues, en pratiquant des fouilles dans les contrées du Nord de la France.

M. Huybrigts passe ensuite à l'étude du grand bronze de Drusus, contremarqué par Tibère, trouvé dans les substructions de la grande enceinte romaine. L'assemblée, consultée par lui et en particulier un spécialiste, M. Blanchet de Paris, rejette avec M. Huybrigts l'hypothèse qu'une frappe de Claude aurait eu lieu après les contremarques, car les arêtes de celles-ci sont restées vives, non altérées.

M. Jacques remplace M. le comte de Hauteclocque au fauteuil de la présidence ; il donne communication à l'assemblée du télégramme de remercîments de S. M. la Reine des Pays-Bas, en réponse au télégramme d'hommage, envoyé la veille de l'hôtel Wahlen, à Maestricht, par les membres de la Fédération. L'assemblée applaudit cette communication.

M. le Président remet ensuite à l'examen l'inscription découverte à Tongres et dont l'étude est proposée par le n° IV du questionnaire. Deux essais nouveaux sont proposés, la première par M. le Sergeant de Monnecove, qui en somme se rallie aux suppléments présentés par M. Waltzing. Il défend cette lecture en invoquant les diplômes militaires du vol. III du *C. I. L.* Toutefois il propose de substituer l'adjectif VALENTINIA-

NAE à celui de VALENTINI, proposé par M. Waltzing.

M. Bertrand, dans son essai, est arrivé à des résultats tout différents. Il lit :

POLIANI CIVIS ROMANI CENERIBUS LENTINVS GESATORVM AMICVS SACRVM EREXIT MONVMENTVM.

Cette interprétation a rencontré une assez vive opposition, notamment de la part de M. Blanchet, qui trouve ce système en opposition aux règles fondamentales de l'épigraphie romaine.

M. Fourdrignier donne communication de ses études au sujet de certaines œuvres en quartz, dont un spécimen remarquable a été trouvé à Tongres et fait partie des collections de M. Huybrigts. Il expose les procédés employés à l'époque romaine pour obtenir les œuvres en cristal de roche ; il cite l'émeri, le tripoli et aussi la poussière de diamant. Il énumère les œuvres en cristal. similaires à celles de Tongres, qui nous sont parvenues, rarement intactes, notamment celles déposées au cabinet des médailles du Musée National, un buste de Valentinien I et un autre petit buste de Marius. Les objets de l'époque Mérovingienne prouvent la décadence de l'art. Le cristal de roche était trop difficile à travailler et a fait son temps.

En l'absence de M. Fréson, M. Ch. J. Comhaire donne lecture d'une communication relative à la question X, c'est-à-dire la recherche, au moyen des inscriptions latines, de l'histoire militaire des Tongrois, au service de Rome.

Son mémoire renferme l'indication des sources

---

1) Voir le mémoire de M. le Professeur Waltzing aux annexes de ce fascicule.

littéraires qui peuvent aider à la reconstitution de l'histoire des Tongrois.

A propos de la question XVI (1), M. MORESSÉE attire l'attention sur une plaquette de schiste en forme de disque perforé, trouvée par lui dans une petite station néolithique de Jehay-Bodegnée, sur des objets en phtanite, ainsi que sur des pointes de flèches. Cette communication amène un échange de vues entre MM. MORESSÉE, Dr JACQUES, CH. J. COMHAIRE.

La séance s'est terminée par l'étude de la question XIX, relative à un mobilier des sépultures franques, par M. ARENDT.

Suivant l'auteur, ce qui constitue l'intérêt de cette sépulture, c'est la trouvaille d'un vase contenant un petit vase en verre.

Aucune sépulture du Grand-Duché de Luxembourg n'a fourni semblable particularité.

M. POILS fait remarquer que les fouilles, au cimetiere d'Anderlecht, ont donné trois fois semblable résultat. (2)

La séance du 8 Août a été présidée par M. le Docteur JACQUES ; prennent également place au bureau : MM. FOURDRIGNIER, FRÈRE, secrétaire, et REMY, rapporteur.

Au sujet des questions, VI de M. RUTOT, VII de M. DE VILLENOISY, XI de M. FOURDRIGNIER et XVIII, l'assemblée a entendu une communication extrêmement intéressante de M. MONTELIUS. Au sujet de la chronologie des périodes pré-romaines,

---

1] Voir la note de Son Exc. le Prince Poutiatine, avec planches, aux annexes du compte-rendu.

2] A l'exposition, on a pu voir une dizaine de vases contenant un ou plusieurs autres vases. (coll. Huybrigts.)

M. MONTELIUS a assez longuement exposé les essais de chronologie absolue qu'il a tenté d'introduire dans les faits de ces temps reculés, il insiste avec raison sur la méthode à suivre et qui doit écarter les conjectures sans fondement et souvent imaginaires.

Passant aux détails, il dit que l'âge de fer apparaît pour la première fois en Egypte, XV siècles avant J.-C., en Italie du XI[e] ou XII[e] siècle, en Belgique VIII siècles av. J.-C., c'est-à-dire vers la fondation de Rome.

En France et en Belgique, le bronze était connu XX siècles av. J.-C.

L'érection des dolmens et l'âge de la pierre polie peuvent être fixées à 2500, à 3000 ans av. J.-C.

Cette bien intéressante communication du savant suédois, a été accueillie par les applaudissements de l'assemblée et a été terminée par un échange de vues entre MM. ARENDT, GUIGNARD DE BUTTEVILLE et MONTELIUS.

Ensuite M. BERTRAND a lu son mémoire en réponse à la question XVIII sur l'homme préhistorique, dont il conteste l'existence au nom de la raison, de l'histoire et du bien social.

Au sujet de la question XX, M. ARENDT a entretenu l'assemblée de l'utilité des collections privées et des devoirs qu'elles imposent à leurs détenteurs; il a insisté, avec raison, sur l'obligation de dresser et de publier des catalogues ; il dit combien sont méritants ceux qui assurent à perpétuité la conservation de leurs précieuses trouvailles, en les léguant à leur pays.

La XXIII[e] question a pour but une étude comparative des tumuli de la Belgique et du Nord de la France. M. GUIGNARD DE BUTTEVILLE, ayant obtenu la parole, expose la découverte faite par lui, depuis

le congrès d'Arlon, d'une cité préhistorique à Averdon, aux environs de Blois.

L'honorable confrère a eu la bonne idée de se munir de photographies et de spécimens de silex, qu'il a présentés à l'assemblée.

Cette ville ou cité présente la particularité que, tout en appartenant à l'époque de la pierre polie, elle n'en a fourni aucun spécimen.

La question capitale de la première section, était celle de la composition des couleurs trouvées dans la tombe du peintre de Herne-St-Hubert ; aussi est-elle revenue une troisième fois en discussion et M. Arendt a repris une troisième fois la parole pour défendre sa manière de voir.

M. Huybrigts répond que la palette n'a pas été employée par le peintre de Herne ; dans de nombreux godets il préparait toute la gamme des couleurs et y plongeait les pinceaux ; de même le grand nombre de briquettes de couleurs variées et préparées d'avance prouvait encore qu'il n'étendait pas ses couleurs sur une palette, mais qu'il plaçait les briquettes variées dans des boîtes pour s'en servir directement.

M. Berger dit que la palette ne date que du XVe siècle, auparavant on se servait de godets pour la peinture à l'huile ; ainsi l'absence de palette, invoquée par M. Arendt, n'a aucune portée.

M. Guignard de Butteville dit qu'à Pompéï on voit un peintre tenant une tablette.

M. Berger. — Cette tablette est une coquille. J'ajoute que M. Arendt se trompe, en prétendant que Théophilus Presbyter a écrit au VIe siècle. Théophilus Presbyter est du XIe siècle et a écrit comme si la peinture à l'huile existait de son temps.

M. le Chanoine VAN CASTER ajoute que la peinture plate est à teinte uniforme et rend la palette absolument inutile. C'est seulement la peinture à perspective qui la rend nécessaire.

RAPPORT DE M. E. ULRIX, SECRÉTAIRE-RAPPORTEUR, SUR LES TRAVAUX DE LA 2me SECTION (ARCHÉOLOGIE).

MESDAMES, MESSIEURS,

Les séances de la 2de section du congrès ont été suivies très-assidûment. Les listes de présence portent une bonne cinquantaine de signatures pour chacune des deux journées.

La première séance s'est ouverte le lundi 5 août, à 8 1/2 heures du matin, en la première chambre du Palais de Justice, sous la présidence de MM. le CHEVALIER OSC. SCHAETZEN et FERNAND DONNET.

M. MAETERLINCK étudie la question de l'origine des motifs ornementatifs qu'on trouve dans les miniatures flamandes du Moyen-Age.

Jusqu'ici on a attribué ce goût du bizarre dans l'art flamand, à une influence des miniaturistes anglo-saxons qui accompagnèrent, vers le VIe siècle, les missionnaires irlandais dans nos contrées. Tous les savants qui se sont occupés de l'art franc, tel qu'il nous est connu par les ornementations relevées sur les affiques, fibules et boucles de ceintures trouvées dans les sépultures franques de notre pays, ont dû être frappés de retrouver la caractéristique de cet art dans les peintures ornant les

manuscrits exécutés par nos premiers miniaturistes flamands. M. Maeterlinck croît à l'influence des Francs-Saliens établis en Belgique dès les Ve et VIe siècles, tout en faisant observer que, vu l'origine ethnographique commune des Francs et des Anglo-Saxons, ce goût pourrait remonter plus haut.

N'ayant pu achever son travail, faute de documentation suffisante, M. Maeterlinck demande qu'on lui fasse crédit jusqu'au congrès prochain, espérant que ce simple exposé de la question lui vaudra des conseils et des renseignements.

M. Guignard de Butteville parle des constatations identiques faites en France. Il donne des renseignements corroborant les conclusions de M. Maeterlinck et fait remonter ces influences à une origine toute primitive, qui aurait agi aussi bien sur l'art romano-byzantin que sur l'art français et flamand du moyen-âge.

M. Jos. Hubert fait observer que dans le compte-rendu du congrès d'Arlon, compte-rendu qui vient de paraître, on a considérablement écourté et altéré l'ensemble des vues qu'il avait exposées, dans sa discussion avec M. Boghaert-Vaché, relativement à la question de savoir quel est le premier architecte de l'église de Ste Waudru à Mons. (1)

Il demande l'insertion « in extenso » de la discussion dans la prochaine publication de la Fédération. (Adhésion).

M. l'abbé Daniëls parle des principales découvertes de peintures murales faites dans le Lim-

---

1) Par simple malentendu, on a attribué à cette motion, dans le compte-rendu détaillé, un sens qu'elle n'avait pas.

bourg, et croit qu'on peut en conclure que les polychromeurs ont travaillé généralement au fur et à mesure des ressources et des besoins et non d'après un plan d'ensemble.

M. LE CHANOINE VAN CASTER qui vient de publier un travail concernant cette matière dans les *Bulletins de l'Académie d'Archéologie*, appuie ces observations. Il parle d'une fresque découverte dans la Métropole de Malines et dit que par incurie ou plutôt par incompétence administrative cette fresque a de nouveau été cachée.

M. FERNAND DONNET propose d'émettre un vœu contre cette quasi-destruction des fresques et peintures murales. (Approbation).

MM. L'ABBÉ DANIËLS ET LE COMTE LAIR échangent quelques observations au sujet des représentations du jugement dernier et de St Christophe, et de leur place dans le système de polychromie des églises.

M. PEETERS lit un travail par lequel il se demande si les principes des proportions des majeures et des mineures proportionelles ont été d'application constante pendant le moyen-âge, dans l'art de l'architecte, du sculpteur et du peintre. M. Peeters conclut à l'affirmative et formule le vœu qu'on traduise ces proportions par un tracé géométrique.

M. LE CHEVALIER OSC. SCHAETZEN, en attendant que l'orateur suivant soit arrivé, propose d'émettre un vœu pour la restauration complète de l'église de N. D. à Tongres.

Sur la proposition de M. F. DONNET ce vote est renvoyé à mercredi pour qu'on puisse, au préalable, préciser, sur les lieux, en quoi consisterait cette restauration.

M. L'ABBÉ RUTTEN communique la photographie

d'une inscription du IVe ou Ve siècle, trouvée au pied d'un pilier du narthex de l'église St Servais à Maestricht.

M. l'ABBÉ DANIËLS demande à M. l'abbé Rutten si la tradition locale attribuant à St Monulphe la construction de l'église St Servais à Maestricht, avant son remaniement à la dernière époque ogivale, s'appuie sur des preuves certaines.

M. L'ABBÉ RUTTEN répond que cette opinion est partiellement soutenable, mais que la question est mal posée. Il se réserve de faire la démonstration sur les lieux à la visite de l'église St Servais.

M. LOUIS BERTRAND lit un mémoire sur l'âge des remparts qui enveloppent actuellement la ville de Tongres.

M. LE CHEVALIER C. DE BORMAN contredit l'opinion de l'ancienneté de la petite enceinte et montre, par des documents écrits des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qu'à ces époques Tongres n'avait plus aucune importance et n'était même plus entourée de murs.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

La 2de séance a eu lieu le mercredi, 7 août, à 8 1/2 heures, sous la présidence de MM. LE COMTE DE GHELLINCK-VAERNEWYCK, LE COMTE LAIR ET LE CHEVALIER OSC. SCHAETZEN.

Il est donné lecture, par M. LE CHEVALIER OSC. SCHAETZEN, du télégramme de la reine des Pays-Bas. Le président exprime, au nom de la section, toute sa gratitude pour la gracieuse réponse de S. M. la reine Wilhelmine, et saisit cette occasion pour dire combien les congressistes ont été touchés, en arrivant à Maestricht, de voir le buste du roi des Belges, mis en évidence à l'hôtel de ville, à

l'occasion de la visite des congressistes belges. *(Applaudissements prolongés).*

M. Arendt étudie la question des moyens dont dispose l'architecte-archéologue pour stimuler le zèle des autorités dans la restauration des monuments historiques en général et des ruines des châteaux féodaux en particulier.

Il recommande surtout la publication, dans les guides et revues scientifiques, de monographies illustrées avec avant-projets de restauration.

M. Arendt rappelle que ses monographies des châteaux de Vianden et de Falkenstein ont parfaitement atteint le but dans lequel il les avait élaborées et publiées.

M. le Comte de Ghellinck-Vaernewyck donne lecture d'une note de M. Germain de Maidy, relative à la vierge Marie et le Serpent. M. Germain de Maidy y démontre que cette relation iconographique du Serpent avec l'Immaculée Conception n'est pas ancienne et remonte tout au plus au XVIIe siècle. Mais la figuration du serpent sous les pieds de la Vierge en dehors de cette signification symbolique particulière remonte jusqu'au XIIIe siècle.

Il serait intéressant, conclut M. Germain de Maidy, de rechercher et de classer chronologiquement les variantes de la représentation du Serpent relative à la Vierge.

M. Arendt, sortant des temps modernes dans lesquels s'est tenu M. Germain de Maidy, recherche le sens de cette représentation du serpent dans l'iconographie chrétienne des premiers âges. Il cite le serpent d'airain de Moïse, le serpent surgissant du calice de St Jean ; il le montre encore adapté au calice de St Benoît de Nursia et au calice de St Jacques de Marchia.

M. Arendt y voit le symbole du salut, de la rédemption ou de l'Invulnérabilité.

M. le Chanoine VAN CASTER n'admet pas cette opinion, du moins dans sa totalité. Pour lui le serpent figure presque toujours le mal, sous n'importe quelle forme. Il fait observer toutefois que le serpent d'airain suspendu au T est incontestablement la figure du Christ et admet que dans l'occurrence le serpent est un symbole de la vie et qu'ainsi aussi le serpent figuré sous la coupe d'Esculape, signifie santé, guérison, retour à la vie.

M. le Chevalier OSC. SCHAETZEN propose d'émettre un vœu tendant à ce que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour la restauration complète de l'église N. D. à Tongres.

M. le Chanoine VAN CASTER ne s'oppose nullement à ce vœu, mais trouve qu'aucun de nos architectes ne pourrait concevoir le plan d'une flèche pour un monument dont il n'a pas conçu la base.

Presque tous les travaux du moyen-âge sont demeurés inachevés. Les travaux d'achèvement n'ont jamais réussi, à moins qu'on ait été en possession des plans de l'architecte primitif, comme c'est le cas pour la métropole de Malines.

M. DE BUGGENOMS croit que le vœu de M. le chev. Schaetzen a un tout autre objet. L'église de N. D. a subi dans cette dernière cinquantaine d'années diverses réfections malheureusement arbitraires et empiriques. Dans l'intérêt du monument il y a lieu de revoir les restaurations antérieures.

Il n'est pas douteux que de cet examen doive résulter la nécessité de restituer à bref délai, par

d'intelligentes modifications,sa physionomie primitive à la collégiale de Tongres.

M. le Docteur JORISSENNE caractérise l'architecture wallonne du XVIe siècle, et montre comment se sont répandus, notamment dans une partie de la Belgique, au cours des siècles suivants, certains motifs ornementaux, les ancres notamment, qui ont leur origine à Liège et dans ses environs.

M. Jos. GIELEN parle de la restauration des peintures murales et voudrait voir annexer à quelques-unes des principales écoles de dessin,un cours spécial où les élèves seraient initiés au secret de la restauration des anciennes peintures murales.

M. Jos. HUBERT explique au moyen de nombreux plans que, quand il y a près de quatre siècles, l'architecte de St Waudru à Mons a construit les portails du transept, il s'est borné à établir les baies et les parties des porches engagées dans la maçonnerie, notamment les pierres d'attente. Le reste devait être continué ultérieurement, mais n'a jamais été exécuté, et on n'a aucun des plans primitifs.

Néanmoins, M. Hubert prouve qu'on peut préciser la forme et les dimensions que devaient avoir ces porches. Il propose à la 2e section d'émettre le vœu suivant :

« La 2e section émet le vœu de voir construire les porches des transepts de l'église Ste Waudru à Mons, selon le plan reconstitué par M. Hubert, d'après les données fournies par le monument lui-même. » *(Adhésion).*

RAPPORT DE M. MATTHIEU, RELATIF AUX TRAVAUX DE LA TROISIÈME SECTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

La section d'histoire a consacré deux séances à l'examen des questions proposées.

Une question qui n'avait pu être épuisée lors du Congrès d'Arlon : la classification alphabétique uniforme des noms de famille a été reprise et résumée par M. MATTHIEU. Elle amène un échange d'observations entre MM. le Chev. DE BORMAN, DE MEULDRE, MATTHIEU et STROOBANT.

M. PAUL BERGMANS constate la difficulté d'établir des règles absolument rationnelles et scientifiques et préconise l'adoption des modes empiriques suivies par la Commission académique de la Biographie nationale.

Les particules *d', de, van, vande, van den* sont seules disjointes du nom. Les autres particules, telles que *dell, de la, de le, della, des*, etc. sont considérées comme faisant corps avec le nom.

Cette manière de voir est acceptée par la section.

La question VII, relative à la conservation des anciens registres paroissiaux, amène la reprise d'une discussion qui avait déjà été soulevée lors de congrès antérieurs et en dernier lieu, à notre session de Malines. M. STRAVEN, dans un mémoire, préconise la réunion de ces registres, non à la maison communale, mais dans les dépôts d'archives de l'Etat. M. MATTHIEU objecte que cette solution exigerait une modification aux dispositions du Code civil ; le Gouvernement ne paraît pas disposé

à les proposer. Néanmoins la section se rallie au vœu formulé par M. le Comte DE RENESSE de faire le dépôt des anciens registres de l'état-civil aux archives provinciales de l'Etat et d'en délivrer une copie authentique à la commune.

M. REYDAMS voudrait voir déterminer où se trouvait, à Tongres, le refuge de l'abbaye de Corbie et quels étaient les biens appartenant à la prévôté de Widoye. Sur une remarque de M. STROOBANT, la section émet le vœu que l'inventaire du fonds de Corbie soit entrepris au plus tôt.

M. le Comte DE HAUTECLOCQUE donne lecture d'une notice sur Jean de Tongres, abbé du monastère de Vicogne. Il fait ressortir les mérites de ce personnage, qui n'a dirigé l'abbaye que pendant deux ans, et est entré ensuite dans l'ordre des Franciscains, dans le but de se consacrer exclusivement aux études théologiques. Malheureusement ses travaux sont perdus. Le fonds des archives de l'abbaye de Vicogne est, en partie, conservé aux archives du Nord, à Lille.

Ces sujets ont absorbé la première séance.

La réunion du 7 Août a été consacrée à la discussion des questions suivantes :

M. MATTHIEU estime qu'il serait opportun de provoquer la continuation et l'achèvement de l'œuvre entreprise par Tarlier et Wauters, sous le titre : *Géographie et histoire des communes belges*.

La fédération archéologique et historique pourrait donner l'impulsion aux sociétés locales.

M. DE MEULDRE signale que l'archevêque de Malines a invité les curés de son diocèse à écrire l'histoire de leurs paroisses. Cet exemple sera suivi dans d'autres diocèses.

M. le Chevalier DE BORMAN n'est pas d'avis d'imposer le plan de cet ouvrage aux monographies locales.

M. HABETS estime que ces travaux devront être encouragés par les administrations provinciales.

Pour résumer le débat soulevé par cette question, la section adopte le vœu suivant, formulé par M. MATTHIEU :

« Le Congrès estime qu'il convient d'engager les sociétés fédérées à entreprendre la rédaction de monographies locales ; ces travaux pourraient être encouragés par des concours ou des prix, décernés par les sociétés ou les conseils provinciaux. »

En ce qui concerne la Ve question, relative à l'origine Limbourgeoise-Maeseyckoise des frères Van Eyck, M. GIELEN produit deux actes, un de la fin du XIVe, l'autre du commencement du XVe siècle, constatant qu'une famille Van Eyck habitait à cette époque Aldeneyck.

M. Gielen observe qu'à Jean, d'abord peintre à Maes-Eyck puis à Bruges, on a donné, à Bruges, le nom de Jean Van Eyck, parce qu'il était d'Alden-Eyck. D'ailleurs, dit-il, Vermander le peintre, dans son *Schilderboek*, parle des frères Van Eyck et les appelle les illustres frères Maeseyckois ; ils sont allés à Bruges parce que Bruges était une ville riche, où l'art était en honneur. Vermander ajoute que son maître Lucas de Heere de Gand s'était déjà occupé de l'histoire des peintres flamands.

M. DE PAUW, Premier Avocat-Général, estime que les pièces fournies par M. Gielen ne sont pas concluantes. Ainsi, dit-il, il existe à Gand de nombreuses

pièces émanant de divers Jacques, Philippe, Guillaume et Jean Van Artevelde, qui n'ont aucun rapport avec les grands tribuns.

Voyant à côté des deux actes une copie moderne, M. DE PAUW proteste contre la pratique de faire des copies sur de vieux parchemins avec des caractères qui paraissent anciens.

Pour prouver que les frères Van Eyck sont de Maeseyck, il faut des preuves plus convaincanctes que celles fournies par M. Gielen.

Répondant à M. de Pauw, M. GIELEN donne des extraits du poème du XVIe siècle de Luc de Heere, écrit vers 1550, et où il est dit que les frères Van Eyck sont originaires des bords de la Meuse et de Maes-Eyck in ruudt Kempenland. (1)

M. le chev. DE BORMAN partage l'avis de M. de Pauw. Rien ne permet d'identifier le Jean cité dans l'acte de 1399. qui est un Jean fils de Jean petit-fils de Luc, membre de la Confrérie des pauvres, et l'illustre peintre Jean Van Eyck, dont l'origine Limbourgeoise n'est pas sérieusement contestée.

---

(1) M. Gielen nous a adressé immédiatement après le Congrès, une pièce intéressante. Dans un ouvrage intitulé : « Les Historiens de la Peinture Flamande aux XVe et XVIe siècles », on lit, page 33, un document publié par Weale, d'où il résulte que le Duc Philippe le Bon fit don, en 1449, à la fille du peintre Jean Van Eyck, de 24 livres de 40 gros pour « soy aider à mettre religieuse en l'église et monastère de Mazeck, dans le pays de Liége. »

« A Lyévine van der Eicke, fille de Johan van der Eicke, jadis paintre varlet de chambre, de Mon dit Seigneur, pour don que Mon dit Seigneur lui fait pour soy aider à mettre religieuse en l'église et monastère de Mazeck au pays de Liége, XXIIII livres, compte de la recette générale des Finances, 1^{r} Janvier 1448 au 31 Décembre suivant. Reg. N F fol 145 de la Chambre de Comptes, aux archives du Département du Nord à Lille. DE LABORDE, T. I^{r}, pp. XI et 359, N° 1407.

M. GIELEN examine ensuite la question relative à l'invention de l'encre d'imprimerie.

C'est encore dans le poème de Luc de Heere, de Gand, écrit au XVIe siècle, que M. Gielen trouve la preuve que Cornelis et Engelbrecht, qui ont découvert l'encre d'imprimerie, sont originaires de Maes-Eyck.

M. BERGMANS fait remarquer que Lucas de Heere est un auteur du XVIe siècle et qu'on ne peut accorder qu'une valeur relative à son témoignage.

M. l'abbé DANIËLS, au sujet des questions III, IV et XIII, est d'avis qu'il serait désirable de prendre des mesures pour la restitution rationnelle des armoiries, mais avant tout il faut les connaître exactement.

M. GIELEN rappelle que sous le régime Hollandais, des armoiries ont été imposées à plusieurs localités de Belgique. Il est temps que les administrations communales fassent des démarches pour être autorisées à reprendre leurs anciennes armoiries.

M. le Chevalier DE BORMAN constate que le conseil héraldique est saisi de nombreuses demandes, malheureusement ces requêtes ne sont généralement pas accompagnées de preuves suffisantes.

D'après M. MATTHIEU, beaucoup de localités n'avaient d'autres armes que celles du seigneur ; lorsque la seigneurie changeait de famille, les armes étaient modifiées ; il convient donc de rechercher d'abord les documents, en vue d'établir quelles sont les armoiries qu'il convient de choisir.

M. DANIËLS formule le vœu que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour déterminer les armoiries véritables des bonnes villes du Pays de Looz, et pour remplacer, où il y a lieu, les armoi-

ries existantes par les armoiries historiques de ces villes.

A une remarque de M. Habets, réclamant un rapport de l'archiviste provincial sur les requêtes des communes, M. le Chevalier de Borman répond que le Ministre s'adresse à l'archiviste du Royaume.

M. le Comte de Renesse recommande aux sociétés d'archéologie de s'occuper des armoiries des communes de leur région.

M. le chevalier de Borman est d'avis qu'il ne faut pas empiéter sur l'autonomie communale et qu'il n'y a pas lieu de transmettre au gouvernement le vœu de M. l'abbé Daniëls.

Cette manière de voir a été adoptée par la section.

M. l'abbé Nouwen, curé à Bassenge, fait l'historique de la première croisade dans nos contrées ; il conjecture l'existence d'un marquisat Mosan ou de Belesia, s'étendant jusqu'aux embouchures de l'ancienne Meuse, à travers la Taxandrie inculte, laissant à gauche le marquisat d'Anvers et s'étendant vers l'Est entre la Meuse, le Geer et le Demer.

M. Fernand Donnet affirme que l'hypothèse d'un marquisat de Bilsen est inadmissible, un marquisat étant une contrée située aux frontières. Du reste, pour toute son étude, dit M. Donnet, M. Nouwen se base sur la tradition et la certitude morale ; il faut quelque chose de plus ; M. Nouwen n'a pas consulté les ouvrages récents relatifs à la matière.

M. le Chevalier de Borman ajoute qu'il est obligé de faire au sujet de l'exposé de M. Nouwen les réserves les plus expresses. Il ne suffit pas de s'en tenir aux historiens généraux, il convient de recourir aux sources et aux documents originaux. Il

convenait pour ce sujet de consulter Ernst, ainsi que les ouvrages de l'érudition allemand.

M. le Vicomte DE GHELLINCK communique le manuscrit de deux chroniques du XVII[e] siècle, relatives à l'origine fabuleuse de Tongres, mais simplement à titre de curiosité.

M. DE PAUW dit que des chroniques semblables sont très-communes en Flandre, notamment à Gand et qu'elles n'ont aucune valeur historique.

M. CH. J. COMHAIRE, qui a fait l'étude de la question XII, croit que c'est intentionnellement que la côte de baleine a été suspendue à l'entrée Nord de l'église N. D., parce qu'en d'autres localités se trouvent des côtes analogues, notamment dans quelques églises du Sud de l'Italie. Il demande s'il ne convient pas de rapprocher de cette pratique les pierres de l'époque romaine que l'on trouve encastrées dans les murs des églises. Il existe un autre usage, qui veut que les enfants soient conduits par leur curé au cimetière, afin de jeter des cailloux contre certaines pierres de l'époque romaine encastrées dans les murs des églises catholiques.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les travaux de la troisième section. Elle a pu examiner, sous l'habile direction de M. le chevalier de Borman, la majeure partie des questions soumises à son examen et si toutes n'ont pu être étudiées complètement, elles ont donné lieu à des discussions de nature à en préparer une solution scientifique.

Remercîments adressées par le Président

M. le Comte de Hemricourt de Grunne

à l'assemblée.

MESDAMES, MESSIEURS,

Messieurs les secrétaires et rapporteurs viennent d'accomplir leur tâche, je suis heureux de pouvoir terminer la mienne, en leur adressant mes félicitations et très-sincères remercîments.

Les prévisions indiquées dans mon discours d'ouverture se sont réalisées : si vous n'avez pas résolu toutes les questions, vous avez au moins fait faire un pas à la science, en projetant des lumières nouvelles sur les problèmes qui vous ont été soumis.

Nous avons pu échanger nos idées avec des hommes, dont un grand nombre ne nous étaient connus que par leur renommée scientifique ; j'espère que nous pourrons dire aujourd'hui que nous nous quittons en amis ; leur présence en cette ville sera pour nous un précieux souvenir.

Vous vous joindrez sans doute à moi, Messieurs, pour remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de ce congrès et tout spécialement à notre très-dévoué secrétaire-général, M. Huybrigts, qui s'est multiplié en cette circonstance. S'il nous a été donné de vous recevoir avec quelque succès, c'est à son zèle infatigable que nous le devons.

Messieurs, je déclare close la XVe session du Congrès d'histoire et d'archéologie de Belgique.

Remercîments
de M. le Secrétaire-Général.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je remercie bien sincèrement M. le Président de ses trop aimables paroles.

A titre de Secrétaire-général, j'ajoute mes remercîments à ceux de notre Président, pour l'assiduité extra-ordinaire avec laquelle vous avez bien voulu suivre les séances et les excursions du Congrès.

Je dois vous dire que j'ai fait cette constatation avec un plaisir qui a été pour moi une suffisante compensation des difficultés que rencontre toujours l'organisation d'un congrès.

Aussi ce sera un véritable plaisir de vous rencontrer tous, l'an prochain, en bonne santé, en une autre ville belge, où nous poursuivrons la propagande de l'art et de la science au profit des jeunes et du peuple.

Présentons aussi nos remercîments aux deux sociétés de musique et à la musique du 2e régiment des lanciers à Liége, qui ont bien voulu se mettre à notre disposition, afin de rendre aussi agréable que possible votre séjour parmi nous.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, sincèrement merci et au plaisir de vous revoir.

M. Losseau, délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, propose Thuin comme siège du XVIe Congrès.

M. Matthieu. — La proposition que vient de faire M. Losseau, de réunir l'an prochain le Congrès de la Fédération Archéologique à Thuin, se heurte à des difficultés de divers ordres. Des

difficultés d'organisation matérielle ne devraient pas nous arrêter, puisque M. Losseau a pu obtenir, pour les résoudre, le concours de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut,

Il y a une autre objection d'ordre supérieur, me semble-t-il. La société des sciences du Hainaut a son siège à Mons et nous avons comme membre de notre fédération, la Société archéologique de Charleroi, qui embrasse dans son domaine tout l'arrondissement de Thuin. Pouvons-nous sans la participation de cette société ou tout au moins sans son adhésion formelle, accepter d'aller à Thuin ? La société de Charleroi a, en 1888, invité la Fédération à tenir ses assises en cette ville, elle nous a conduit en excursion à Aulne et à Lobbes.

Si nous adoptions la proposition de M. Losseau, la société de Charleroi serait en droit de nous dire : vous nous rendez difficile, si pas impossible, de proposer à l'avenir un nouveau congrès sous nos auspices.

La société de Charleroi a toujours pris largement part aux travaux de la Fédération ; elle est représentée à ce Congrès par une députation nombreuse et je ne sais pas si l'un de ses délégués appuie la proposition qui nous est faite. Convient-il de nous exposer à froisser la commission administrative de cette société ?

C'est fort bien, dira-t-on, de repousser le projet de se réunir à Thuin. Mais où aller ? J'ai causé ces jours-ci avec bien des membres du Congrès et de ces conversations il m'est resté l'impression que le vœu, presqu'unanime, de nos adhérents était de nous réunir l'an prochain à Bruges. *(Applaudissements prolongés)*.

La Fédération, il est vrai, s'est déjà réunie à

Bruges, mais c'était au début de sa constitution, alors que nos Congrès comptaient moins d'adhérents, que les Dames ne nous faisaient pas l'honneur de participer à nos travaux. Nous retournerons volontiers à Bruges, comme vos applaudissements viennent de le manifester, parce qu'on revoit toujours avec plaisir l'antique cité flamande, la ville où se sont illustrés les Van Eyck ; nous y retournerons surtout l'an prochain pour un double motif : les travaux de creusement du canal de Bruges port de mer ont amené des trouvailles archéologiques curieuses que nous pourrons y étudier ; en second lieu, l'an 1902 marque le sixième centenaire de la bataille de Courtrai, et comme Bruges est la seule ville de la Flandre Occidentale qui possède des sociétés d'histoire et d'archéologie, c'est là qu'il convient de nous réunir pour cet anniversaire national. *(Applaudissements.)*

Je n'aperçois pas de représentants des sociétés brugeoises, mais je ne doute pas qu'elles ne soient heureuses de nous offrir l'an prochain la cordiale hospitalité flamande.

M. Alexandre Eeckman de Lille, Officier de l'Instruction publique, membre fondateur, Président, Secrétaire-général, Trésorier de sociétés savantes du Nord, Délégué du Comité Flamand de France, a fait la motion suivante :

Considérant la haute antiquité de la ville de Tongres, l'énorme quantité de précieux vestiges de ces époques reculées exhumées du sol, l'existence d'enceintes de fortifications uniques en leur genre, tant en Belgique qu'au Nord de la France, ainsi que l'existence de nombreuses routes romaines et

de grands tumuli encore intacts, près la ville actuelle,

Considérant enfin la très-intéressante exposition dans les grandes salles de l'hôtel de ville de Tongres, d'objets précieux, réunis en grand nombre et relatifs aux époques anté-romaines et romaines,

Le soussigné émet le vœu que le Gouvernement Belge et le Conseil Provincial secondent les efforts aussi désintéressés que persévérants et méritants d'hommes dévoués, tels que M. Huybrigts, Secrétaire-général du Congrès et de ses collaborateurs, en agissant de façon à ce que la vieille cité puisse exposer, en permanence, à la vue de ses nationaux et des archéologues de tous les pays, les témoins de son passé antique exhumés de son sol.

L'histoire de Tongres constitue en effet une bonne partie de l'histoire de la Domination romaine en Gaule-Belgique, durant les cinq premiers siècles de notre ère, mais on n'en avait pour ainsi dire rien appris jusqu'à présent.

Le Congrès en cette ville en 1901 a pu constater toute l'importance et tout l'intérêt que comporte le passé de la première ville érigée sur le sol natal.

Un encouragement officiel s'impose dans au pays qui, comme la Belgique, a toujours encouragé les efforts faits pour révéler les faits relatifs à son histoire et à son antique importance.

Tongres est la cité qui doit venir en première ligne dans cette voie, car l'origine de l'histoire de Tongres constitue aussi celle de la nation.

Tel est, Messieurs, le vœu qu'exprime, sûr d'être votre interprète, le soussigné membre du Congrès, archéologue assidu de toutes vos intéressantes assises depuis leur création ; aussi il espère le voir

bientôt réaliser pour le plus grand bien de la science historique et archéologique.

A. EECKMAN.

Les paroles de M. Eeckman sont longuement applaudies par toute l'assemblée.

M. le Comte Théodore de Renesse appuie chaudement le vœu du confrère français, il fait aussi des vœux pour sa prompte réalisation.

RAPPORT

présenté à l'occasion du Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg,

à la séance de clôture du XV[e] Congès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique au Palais de Justice à Tongres, le 8 Août 1901,

PAR JOSEPH LIBOT,

Inspecteur de l'Enseignement primaire et membre de la Société.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis l'époque de la fondation, à Tongres, de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg. Les premiers statuts, ne comprenant que dix-sept articles, portent la date du 22 Décembre 1851. Le règlement d'ordre intérieur a été approuvé en séanee générale, le 19 Janvier 1852.

Développer et encourager la culture des sciences, des lettres et des arts et fonder un Musée provincial, tel était le double but que se proposait la Société. Au début, les collections, destinées à former le Musée, comprenaient 50 vases anciens, 14 armes et ustensiles, 5 vitraux et 2 sceaux. Par la publication périodique du Bulletin et par la formation

d'une bibliothèque, la Société s'efforçait d'atteindre son premier but.

Les ouvriers de la première heure méritent une mention spéciale dans ce rapport succint : c'étaient le très-révérend abbé L.-J. Reynartz, curé-doyen à Tongres, Jos. Jaminé, Pety-de Rosen, conseiller communal, Fr. Driesen, inspecteur cantonal, A. Perreau, agent de la Banque nationale, Ch. Piot, V. Laminne, pharmacien, F. Bailly, pharmacien, Thonissen, Vrindts et Ferd. Loise.

Le *premier tome* du Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg effleure les sciences, l'histoire, la géographie, l'archéologie et la littérature ; il contient l'analyse d'une eau minérale ferrugineuse de la source de Tongres, par V. Laminne ; un article au sujet des champignons comestibles et vénéneux, par F. Bailly ; une relation de la bataille de Lafeld ; une autre de la Chambre de rhétorique dans le Limbourg ; de la joyeuse entrée de Gérard de Groesbeck à Tongres ; la biographie de Jean de Weert et des châtelains de Colmont, par A. Perreau ; une notice de la vie et des travaux de François Titelman, par Thonissen ; une notice au sujet de l'introduction, en Belgique, de l'enlevage des peintures, et l'état de la population du duché de Limbourg et du pays d'Outre-Meuse en 1784, par Ch. Piot ; la relation d'un voyage de Paris à Meaux, par J. Pety-de Rosen ; un article intitulé : Géographie Limbourgeoise, par A. Perreau ; une description du reliquaire de la Sainte Croix, conservé à Tongres, par L.-J. Reinartz; une description archéologique et historique de l'église Notre-Dame à Tongres de J. Pety-de Rosen ; une notice relative à l'atelier monétaire de

St Trond et des recherches sur les tumuli, de A. Perreau ; enfin deux dissertations littéraires : la première, de l'unité dans la variété, fondement de l'art d'écrire, par Ferd. Loise ; la deuxième, de l'absence de principe dans le théâtre moderne au point de vue littéraire et moral, par A. Perreau.

Le *premier tome* est orné de quelques gravures : 1° Le reliquaire de la Ste Croix, à volets ouverts ; 2° le reliquaire, à volets fermés ; la première gravure d'après une photographie et la seconde d'après un dessin de Denis ; 3° l'église N. D. de Tongres, vue de face ; 4° le plan de la bataille de Lafeld.

Le *second tome* parut en septembre 1854. On y trouve la description de l'incendie et de la destruction de Tongres (1677), une notice historique de la bonne ville de Bilsen et une note au sujet de deux figurines trouvées dans le Limbourg, par F. Driesen ; une note concernant une villa carlovingienne à Gothem et un article à propos de l'Exposition universelle des beaux-arts (1855), par J.-Th. Pety ; la biographie de Théroigne de Méricourt, des recherches concernant la question de savoir si la ville de Tongres représente le camp d'Atuatuca, mentionné dans les Commentaires de César, et une poésie latine intitulée « Tungrorum Civitati », par Th. Fuss ; des recherches concernant les tumuli (suite), une trouvaille archéologique, l'organisation municipale de la ville de Tongres, et la biographie du sculpteur Mathieu Kessels, par J. Jaminé ; des recherches concernant la commune de Cheratte, par J. Dejardin ; et des observations critiques au sujet des statues destinées à orner les niches de l'Hôtel-de-ville de Louvain, par C.-P. Piot.

Une planche, hors texte, représente les deux figurines antiques, décrites par F. Driesen.

Le *troisième volume*, paru en 1856, contient l'analyse des marnes du Limbourg et un article nécrologique au sujet de A. Bamps, médecin et membre correspondant de la Société, rédigé par V. Laminne ; catalogue des tableaux de B. Vieillevoye et une notice relative aux antiquités architecturales de la Normandie, de J. P. ; un essai d'analyse littéraire, de F. Loise ; une étude relative à la Fontaine de Pline à Tongres, une description du grand manuscrit, offert à la Société par le baron Désiré de Favereau par Fr. Driesen ; une notice concernant le professeur J.-G. Crahay, membre de la Société, par J.-J. Thonissen ; une analyse du recueil des ordonnances de la principauté de Liége, par N. Polain, et la question d'Atuatuca par A. Perreau ; un article à propos d'un manuscrit de l'Eglise de Tongres, de F. Servais Dirks.

En fait de gravures, le troisième volume donne la Fontaine de Pline, la grotte de S[t] Pierre à Maestricht, l'intérieur de la Collégiale de Tongres, et l'ancien cloître chapitral de Tongres.

Au *quatrième tome*, M.A. Perreau donne des indications au sujet de Horne et de ses Seigneurs, de Coriovallum, poste militaire désigné par l'itinéraire d'Antonin, le comté de Reckheim, puis un article nécrologique au sujet de A.-G.-B. Schayes et la description d'une croix byzantine trouvée à Mall. C. de Borman donne la chronologie historique des Seigneurs de Heers, une notice concernant le fief et les Seigneurs de Repen, une description de Mombeek, et la topographie ancienne du Limbourg.

J.-J. Thonissen donne une notice par rapport à M. J.-H. Van Oyen, professeur à l'Université de Louvain, et des documents inédits de la Campagne de 1831. G.-M. donne, en flamand, un chant de J. Van Vondel, en l'honneur de Gilles Van Vinckeroy, bourgmestre de Hasselt. F. Driesen décrit les anciennes armoiries de Tongres, donne la biographie d'Ambiorix, le rapport concernant le projet d'ériger la statue d'Ambiorix à Tongres, et la biographie du maréchal de camp Pierre d'Aremberg. J.-N.-P. Ulens décrit la cour féodale de l'abbé de St Trond.

Les planches du quatrième tome représentent des pierres tombales de la famille de Repen et la statue d'Ambiorix.

Le *cinquième tome* parut en 1861-1862. Il contient de Fr. Driesen des notes descriptives de fouilles archéologiques à Mall et Sluse, et d'un tableau de Pierre Breughel, conservé au couvent des Clarisses à Tongres, des notes destinées à l'histoire du chapître de l'église N.-D. à Tongres et des documents concernant la destruction de cette église ; puis une description des ivoires sculptés de l'église de Tongres, par James Weale ; des recherches historiques concernant les Grands Prévôts du chapitre de St Lambert à Liége et les Sires de Pietersheim, de A. Perreau ; une notice de J.-P. Ulens, concernant l'église et le chapitre de N.-D. à St Trond ; un mémoire descriptif de l'inscription de dédicace de l'église de Rixingen, par W.-N. James Weale et Cam. de Borman ; des documents concernant la bataille de Brusthem et la reddition des villes de St Trond, de Tongres et de Liége, de J. Diegerick ; l'histoire de la paroisse de Looz pendant la révolution française, par X... ; une notice historique de

la ville et de l'église paroissiale de Hasselt, par Moors ; la description de l'arbre du Bon Dieu à Cortessem, par F. C.

La façade latérale de l'église de Sluse et l'inscription de l'église de Rixingen forment les sujets des deux planches de ce volume.

Au *sixième tome* (1863-1864), M.A.Perreau relate une fouille au Vrythof à Tongres, les procès-verbaux de la commission royale des monuments, comité du Limbourg, et un mémoire historique et étymologique des noms des anciens habitants, territoires, communes et hameaux du Limbourg ; Jules Pety donne une notice au sujet de la Seigneurie de Dilsen ; A. Hardy, une autre des évêques de Tongres, et F. C., quelques mots de la mission des Commissaires de l'administration provisoire du pays de Liége dans le Limbourg en 1793.

Le *septième tome*, paru en 1865-1866, contient la liste des chanoines qui composaient durant les XIII[e], XIV[e], XV[e], XVI[e], XVII et XVIII[e] siècles, le chapitre de l'église archidiaconale et collégiale de Tongres, de Ch. Thys ; la description des enceintes de la ville de Tongres, par Gérard Jansen ; une dissertation par rapport à l'âme des bêtes de Arm. Hardy ; quelques notes relatives à l'église de S[t] Nicolas à Tongres, et des preuves topographiques de la position d'Atuatuca, de Fr. Driesen ; une notice historique concernant la léproserie de S[t] Antoine et un manuscrit relatif aux batailles de Rocour et de Lafeld, de Ch. Thys, un essai de morale esthétique, par Pierre Stebert (Bertrand), et uu compte-rendu de la visite de

Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges à Tongres.

Une planche de ce tome donne la vue de l'église S[t] Nicolas; l'autre, le plan des chaussées romaines.

Le *huitième tome* (1867-1868) donne deux articles de H. Schuermans; le premier est relatif aux inscriptions des poteries romaines, et le second à l'antiquité des dolmens et autres monuments de pierres brutes ; des notes chronologiques de J. Daris au sujet des Comtes de Looz ; une notice historique d'Al. Hubert par rapport à la culpabilité de Thémistocle et les causes de son exil ; deux articles de A. Perreau, l'un est une description des médailles et jetons historiques de la ville de Maestricht et l'autre est intitulé : Essai de vocabulaire de la numismatique belge et néerlandaise ; puis des poésies : « Ogives et Rinceaux », de Pierre Stebert ; une notice historique et généalogique concernant la noble et ancienne maison de Schuyl de Walhorn ; une poésie : « Nuit de Mars », d'Ad. Ghinéau ; et une notice historique au sujet des prévôts du chapître de Tongres.

Au *neuvième tome* (1869-1870) figure une notice historique de l'église de Berg et une notice au sujet d'une feuille d'ivoire sculptée trouvée à Tongres, de Ch. Thys ; des poésies « Reflets du printemps », de Frédéric Eymael, accompagnées d'une notice biographique du poète, par Pierre Stebert ; des notes du chanoine Van den Berg, concernant le comté de Looz; une étude sur l'homme, de Pierre Stebert; un épisode, intitulé : « Le 17 Décembre 1846, par Ad. Ghinéau ; un article posthume de G. Jansen sur le forum tongrois.

Les planches de ce volume représentent le portrait

de Frédéric Eymael, la feuille d'ivoire sculptée et la Fontaine du perron à Tongres.

Au *dixième tome* (1870), J. Daris publie des documents inédits touchant le couvent des Norbertines à Reckheim, une notice au sujet du sceau de la ville de Liége (1238) et une autre relative aux auditeurs Liégeois et Lossains de la Rote à Rome ; Ch. Thys décrit un diplôme de noblesse délivré en 1431, puis des inventaires et documents inédits de l'église N. D. à Tongres, et donne une notice historique au sujet de Genoels-Elderen et ses Seigneurs et une autre sur des broderies et tissus anciens trouvés à Tongres ; Pierre Stebert : une étude sur la lettre et le chiffre, une page de notre histoire et un article nécrologique relatif au chanoine Janré, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire dans le Limbourg et membre de la Société ; enfin Stan. Bormans donne des extraits des Cris du Perron et de la Cité de Liége.

Les gravures de ce tome sont : Le sceau de la ville de Liége (1238), le sceau du chapitre de Saint-Lambert (1204), le fac-simile d'une page d'écriture gothique et d'une page d'écriture de 1424, différents alphabets et chiffres et une aumônière, brodée, du XIVe siècle.

Le *onzième tome* (1871) contient soixante inscriptions romaines relatives aux anciens Tungres, réunies par H. Schuermans ; une notice concernant le régiment d'Arenberg, par le général Guillaume ; une notice relative à sœur Hélène d'Enckevoert et les Sépulcrines de Liége, de Maestricht et de Hasselt, de H.-P. Vanderspeeten ; la description d'un petit bronze romain et quelques mots au sujet de la langue Celtique, par Guill. de Corswarem ;

des poésies intitulées « Marines » et une notice par rapport à une inscription du VIIIe siècle, de Pierre Stebert ; un recueil des révérends et nobles seigneurs Abbés du célèbre monastère de St-Gilles-lez-Liége, par Eug. Poswick ; les tables des registres, aux recez, de la cité de Liége, de Stan. Bormans ; une poésie concernant l'arbre du bon Dieu de Cortessem, par A. Nicolas, et les anciennes ordonnances pénales concernant la ville de Tongres.

La première planche de ce tome donne une vue de St Gilles, en 1584 ; les deux suivantes, différentes armoiries et la dernière, la pierre commémorative de la consécration de l'église d'Emael avec l'inscription du VIIIe siècle.

Le *douzième volume* (1872) donne la suite des inscriptions romaines relatives aux anciens Tungres, de H. Schuermans, ainsi que la suite de la table des registres aux recez de la cité de Liége, de Stan. Bormans ; Ch. Thys y publie une notice concernant le seigneurs de 's Heeren-Elderen, ses éphémérides tongroises, et des notes au sujet de quelques antiquités trouvées à Tongres en 1867, 1868 et 1869 ; V. Laminne donne l'analyse chimique d'une matière trouvée dans un petit vase de bronze romain ; P. Stebert, des réflexions intitulées : Vieux murs et vieilles idées », au sujet des remparts de Tongres et la relation d'une excursion à Looz ; Ad. Ghinéau, des observations par rapport à un cas d'éléphantiasis.

Les gravures de ce tome sont : une ampoule trouvée à Tongres en 1871, le Velinx-torne des remparts de Tongres, la pierre commémorative de la consécration de l'église de Looz et une collection choisie d'antiquités romaines trouvées à Tongres.

Au *treizième volume* (1874) figure la suite de la table des Registres aux recez de la ville de Liége ; une analyse chimique de l'eau du puits artésien du Gee-Broeck (Tongres) et quelques observations concernant le danger que présente l'emploi de vases métalliques, dont l'étamage ou l'alliage contient trop de plomb, de V. Laminne ; une description de la découverte d'objets Etrusques à Eygen-Bilsen, de H.Schuermans; une notice relative au retable de l'église de N.D. à Tongres, de Ch. Thys; une autre par rapport au Mercure en bronze, trouvé à Tongres en 1873; des poésies intitulées «Paysages», des données relatives à la porte de St-Trond et la maison des Trois Navets, à Tongres, l'énumération des calamités publiques à Tongres, de 1481 à 1866, et un article nécrologique concernant le notaire Vrindts, membre de la Société, de P.Stebert.

Ce tome contient les gravures suivantes : Un dieu pénate, les objets Etrusques trouvés à Eygen-Bilsen, la Porte de St Trond à Tongres (double planche), la maison dite des Trois Navets et le retable de N. de Tongres.

Le *quatorzième volume* (1878) donne la fin de la Table des Registres aux recez de la cité de Liége, de Stan. Bormans, et la suite des inscriptions romaines relatives aux anciens Tongres, de H. Schuermans ; une analyse chimique des marnes du Limbourg, de V. Laminne ; des poésies intitulées : « Heures de Méditation », par P. Stebert ; l'Histoire du Château et de la Seigneurie de Leuth, de José Randbert.

Les gravures contenues dans ce tome sont : le fac-simile d'une lettre du Père Lacordaire, la vue du château de Leuth, le sceau de Guillaume de Leuth (1310) et des armoiries.

Le *quinzième tome* (1881) contient l'histoire du Béguinage de Tongres, par Ch. Thys; cette histoire est ornée de quelques gravures : le sceau des maîtresses (XVe siècle),les sceaux de quelques curés, le costume des Béguines de Tongres au XVIe siècle, les reliquaires du Béguinage, les portraits des curés Michiels, Truyens et Nysten.

Au *seizième tome* (1884), A. Preudhomme de Borre donne des matériaux pour la faune entomologique du Limbourg, et Ch. Thys, quelques notes au sujet de Betho et de ses Seigneurs, la Recluserie de St Jean à Tongres et la généalogie de quelques familles tongroises.

Le *dix-septième* tome (1897) donne un travail de F. Huybrigts, intitulé « A Tongres, au Pays des Eburons se trouvait la forteresse des Aduatuques», une notice relative à St Materne, de J. Libot ; la preuve de l'identité de l'Atuatuca Tungrorum et de l'Atuatuca de César, d'après les Commentaires ; puis une notice au sujet de l'aérolithe tombé à Tongres, de P. Laminne, enfin, une étude héraldique, épisodique et comparée intitulée « Les Armoiries des bonnes villes Belgique, de Bury Adels-Torn.

Au dix-septième tome est annexé un plan de Tongres et des environs, dressé par F. Huybrigts, indiquant les enceintes romaines, ainsi que les routes romaines aboutissant à Tongres, l'emplacement des villas et des tumuli des environs ; des gravures, intercalées dans le texte,représentent un aedicule de Faustine, aînée, taillée en un bloc de cristal de roche, un vase en bronze et à reliefs, une bague en or avec beau camée ovale sur une agate

sardoine à deux couches de couleur distincte, et une fibule franque en or et pierres fines.

Le premier fascicule du *dix-huitième tome* (1900) contient le compte-rendu de l'exposition d'art ancien, organisé à Tongres par la Société en 1897. Ce compte-rendu, rédigé par F. Huybrigts, est orné de nombreuses gravures, représentant une statuette romaine, un buste de femme formant un vase à parfums, le buste de Faustina, une lampe en bronze doré, la bague en or avec beau camée, un vase à parfums en bronze doré, différentes monnaies romaines, un Hercule en bronze patiné, des sceaux et une fibule en or avec incrustations du Ve siècle.

Le deuxième fascicule du XVIIIe tome donne différents travaux de M. F. Huybrigts intitulés, le premier : A Tongres, au pays des Eburons, se trouvait la forteresse des Aduatuques ; le deuxième : Les Zeedijken ; le troisième : Pliant romain de la trouvaille de Hern-Saint-Hubert lez-Tongres ; le quatrième : Russon à l'époque romaine ; le cinquième : Excursion de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, à Maestricht, le 7 août 1900 ; des Rondels, des Sonnets et des Verselets de Pierre Stebert ; deux articles de H. Schuermans intitulés : Mithra adoré à Tongres, et Un Sénateur au IIIe Siècle ; un article de L. de la Vallée Poussin : Mithra dieu du soleil ; quelques observations concernant la pierre, avec inscription romaine récemment découverte à Tongres, de P. Laminne ; et le Catalogue des Urédinées signalées dans les différentes provinces belges par M. Hyac. Van de Ryst.

La table des matières du *dix-neuvième volume*, paru en juillet 1901, donne plusieurs articles,

notamment : Tongres et ses environs pendant l'occupation romaine et franque, de F. Huybrigts. L'âge de la colonne itinéraire de Tongres, par H. Schuermans. Une description de plusieurs monuments anciens à Tongres, par F. Huybrigts. Une excursion aux environs et du côté sud-ouest de Tongres par X. et une description d'autres localités des environs de Tongres par Y.

Cet aperçu nous montre que le *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire* est resté parfaitement conforme au but assigné à cette intéressante publication. Il nous montre en outre qu'il y a dans l'existence semi-séculaire de la Société deux périodes distinctes : Celle de la première ardeur, de l'année de la fondation à l'année 1884, et celle du réveil, marquée par un événement de premier ordre, la grande Exposition d'art ancien, ouverte à l'Hôtel de Ville de Tongres du 29 août au 19 septembre 1897.

Durant la première période, la Société a eu successivement comme présidents : MM. Jaminé, Pety-de Rosen, Perreau et le comte A. de Hemricourt de Grunne. Comme secrétaires-trésoriers : MM. Driesen, comte de Renesse et Bertrand. Comme conservateurs : MM. Perreau, Renard, Michiels et Ghinéau.

Elle comptait au début, en dehors des membres du bureau, 16 membres effectifs, 3 membres honoraires et 16 membres correspondants. En 1884, il y avait un comité de 8 membres, 35 membres effectifs, 5 membres honoraires et 10 membres correspondants. La Société était en relation, à cette époque, avec 10 corps savants d'Allemagne, 2 d'Autriche, 27 de Belgique, 1 des Etats-Unis d'Amérique, 6 de

France, 1 du Grand-Duché du Luxembourg, 5 de Hollande et 1 de la Norwège.

Dès 1859, la Société s'occupait activement de l'érection de la statue d'Ambiorix à Tongres.

A la séance du 31 décembre 1861 de la Commission royale des Monuments (comité du Limbourg), Monsieur le Gouverneur de la province exprime l'avis que les procès-verbaux des séances pourraient être transmis à la *Société Scientifique et Littéraire du Limbourg*, afin d'être insérés au *Bulletin*. Les tomes V, VI, XIII, XIV et XV donnent ces procès-verbaux.

Nous voyons la bibliothèque, le musée d'antiquités, la collection numismatique et la collection sphragistique s'enrichir d'année en année.

Parmi les objets les plus remarquables du Musée on peut citer: 1° les anciennes épées des Michielen, 2° la bannière de l'ancienne Chambre de rhétorique et des fardes d'archives de cette Chambre, 3° un Carolus d'or de Charles-Quint, 4° une fibule franque en argent niellé, 5° des monnaies romaines en bronze et en argent, 6° des manuscrits et des parchemins, 7° des objets divers en bronze, en fer, etc. 8° des poteries romaines et franques, 9° le sceau de l'Alt. Justicia Tungr. et autres, 10° un solidus d'or (Néron et Agripine), 11° une statuette de Vénus, 12° des verres romains, lagènes, ampoules, etc.

La bibliothèque compte 2000 volumes, pour la plupart des ouvrages publiés par des corps savants du pays et de l'étranger, qui font des échanges avec la société.

Actuellement, la Société a, comme présidents d'honneur, MM. le Baron de Pitteurs-Hiegaerts,

Gouverneur de la Province et Fr. Meyers, Sénateur, Bourgmestre de la Ville de Tongres ; comme président effectif, M. le Comte A. de Hemricourt de Grunne, Sénateur ; comme vice-président effectif, M. le Chevalier O. Schaetzen, ancien membre de la Chambre des Représentants ; comme secrétaire-trésorier ff., M. François Huybrigts, Conducteur principal de première classe des Ponts et Chaussées ; comme Bibliothécaire-conservateur, M. P. Laminne. Elle a en tout 120 membres effectifs, 9 membres honoraires et 3 membres correspondants. La Société est en relation avec 10 corps savants de l'Allemagne, 2 de l'Autriche, 30 de la Belgique, 5 des Etats-Unis d'Amérique, 10 de France, 1 du Grand-Duché de Luxembourg, 5 des Pays-Bas, 2 de la Suède et Norwège, 1 de Portugal.

Les statuts, avec quelques modifications, votées en assemblées générales du 16 Novembre 1897 et du 5 Février 1899, ainsi que le règlement d'ordre intérieur, figurent au 1r fascicule du tome XVIII.

Nous terminerons ce rapport par l'expression de notre reconnaissance, d'abord envers tous ceux qui ont contribué à la prospérité de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg*, tant au début qu'à son réveil et nous nous permettrons d'ajouter un vœu : les livres pour la bibliothèque, les collections du Musée existent, mais un local convenable fait défaut. Nous assistons depuis quelques jours à une solennité qui aura sa place marquée dans nos Annales : c'est la réunion à Tongres, du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à l'occasion du cinquantenaire de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, et afin de rendre ce Congrès plus intéressant,

plus instructif, une exposition de l'art ancien, déjà infiniment plus importante que celle de 1897, a été organisée.

Il n'a pas fallu plus de huit jours pour remplir les quatre grandes salles du premier étage de l'Hôtel-de-ville et on y trouve des objets d'art qui peuvent rivaliser avec les objets, d'origine belge, les plus intéressants des Musées de Belgique.

Ne pourrait-on pas perpétuer le souvenir de cette double solennité, en donnant enfin au Musée et à la Bibliothèque le local qui manque ?

Les expositions de 1897 et 1901 constituent un véritable et légitime succès ; mais il faut en convenir, ces succès sont trop éphémères. Un musée permanent et une bibliothèque bien installée et classée sont indispensables à la plus ancienne ville de Belgique, dans une contrée dont les cimetières, les tumuli et les substructions de villas de l'époque romaine renferment encore suffisamment de trésors pour remplir plusieurs musées.

L'expression de ce vœu provoque de bien vifs applaudissements.

M. le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, président, lève la séance à midi.



MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS.

I. — DÉDICACE DES GÉSATES A VOLKANUS

TROUVÉE A TONGRES EN 1900.

II. — LES MILICES LOCALES SOUS TIBÈRE.

1re Section, Questions III et IV.

I.

Au mois d'Avril 1900, on découvrit à Tongres une pierre romaine que nous avons minutieusement décrite dans une étude sur les *Gésates*, insérée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (1). Cette pierre porte une inscription fragmentaire, difficile à lire et à restituer à cause de l'état fruste de la surface. Nous donnons une reproduction phototypique fort réussie, qui permet de se faire une idée exacte de la pierre et de l'inscription. Voici ce que nous avions pu y lire :

OLI/
/ESROI
CEN ı
LENTIN
GESATOR\
ASEM

---

1) *Les Gésates à propos d'une dédicace au Soleil Auguste trouvée à Tongres en Avril 1900.* Avec une planche phototypique. *Bull.* de juillet 1901, pp. 757-800. A part chez Charles Peeters, à Louvain, 40 pp. *1 fr.*

Dans notre étude précitée, nous avons restitué ainsi :

SOLI AVG S
CIVES ROMANI
CENT
VALENTINI
GESATORVM
BASEMP

[S]*oli A*[*ug*(*usto*) *s*(*acrum* | *ci*]*ves Rom*[*ani*] | *cent*(*uriâ*) | [*Va*]*lentin*[*i*] | *g*(*a*)*esatoru*[*m* | *b*]*asem* | [*p*(*osuerunt*)].

« Au Soleil Auguste, les citoyens romains de la centurie des Gésates commandée par Valentinus ont élevé cette base. »

Notre lecture et notre restitution sont fondées en partie sur cette observation que la plupart des traits fins de la lettre E sont devenus à peine perceptibles ou même invisibles par suite de l'action délétère de l'humidité, qui a rendu fruste la surface de cette pierre calcaire. C'est parce qu'on pas tenu compte de ce fait qu'on a proposé ailleurs les restitutions les plus fantaisistes et les plus invraisemblables (1).

C'est aussi faute d'avoir vu deux traits fins que nous avons mal restitué la première ligne. En effet, en examinant l'excellente planche phototypique, faite d'après une photographie que M. Jaminé, de Tongres, a eu l'obligeance de nous envoyer, nous avons aperçu, dans la première ligne, ces deux traits que personne n'a distingués jusqu'ici sur la pierre et qui nous avaient échappé à nous-mêmes quand nous avons examiné la pierre

---

1) Voy. nos *Gésates* précités, p. 800, en note.



DÉDICACE DES GÉSATES A VOLKANUS.

à Tongres. Vérification faite sur notre estampage et sur la pierre elle-même, la première ligne ne porte pas OLI*. mais on y voit distinctement

OLK*

La lettre qui suit L est un K, ayant la forme que cette lettre présente ordinairement jusqu'à la fin du IIe siècle de notre ère : les deux amorces inclinées étaient courtes et ténues. E. Hübner dit : *Notum est lineas transversas hastae adhaerentes aetate antiquiore perexiguas fingi et rectas. Inde a saeculo altero fere exeunte in picta potissimum scriptura majores fiunt* (1). Dès la fin du IIe siècle, au IIIe et au IVe, continue-t-il, la ligne inclinée supérieure s'allonge, tandis que la ligne inférieure reste encore courte. Ici, les deux lignes sont courtes et d'égale longueur. La ligne inférieure est presque perpendiculaire à la haste verticale ; la ligne supérieure se relève un peu et forme un angle beaucoup plus aigu. Cette première observation est importante pour fixer la date approximative de notre inscription : si la règle énoncée par Hübner est exacte, elle fut gravée au plus tard à la fin du IIe siècle, comme nous l'avions conjecturé d'après d'autres indices (2).

Voilà un premier point établi. En outre, la lecture [*S*]*oli* *A*[*ug*(*usto*) *s*(*acrum*)] disparaît et il faut lire bien certainement : [*V*]*olka*[*no s*(*acrum*)], « consacré à Vulcain. » M. Camille Jullian, à qui nous avons eu l'occasion de communiquer notre découverte du K, nous a fait deux observations

---

1) *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, p. LX. Voyez les nos 31, 238, 261, 263, 283, 1063 de ce recueil (de César à Marc-Aurèle) et les nos 343, 485.

2) *Bull. de l'acad. roy.*, l. l., p. 799.

fort intéressantes. La première, c'est que l'erreur causée par l'état fruste de la pierre, a été commise plus d'une fois à propos de la lettre K et à propos du nom même de *Volkanus*. Les anciens éditeurs d'une inscription de Nantes (*CIL.*, XIII, 3106) lisaient : *Numinibus Augustor(um), Deo Voliano, M. Gemell(ius) Secundus* etc. Ils n'avaient pas vu non plus les lignes inclinées du K, et on s'est livré à de longues discussions sur ce dieu nouveau appelé *Volianus*, jusqu'à ce qu'on ait découvert qu'il fallait lire *Volkano* (1).

La seconde observation est encore plus importante. Florus, parlant de la campagne des Gaulois de la Cisalpine commandés par le roi Viridomar et soutenus par les Gésates, en 222 av. Jésus-Christ rapporte que les Gaulois avaient promis de vouer les armes romaines à Vulcain : *Viridomaro rege Romana arma Volcano promiserant* (2). Un peu plus haut, parlant d'une autre campagne, le même historien dit : *Ariovisto duce vovere de nostrorum militum praeda Marti suo torquem* (3). Sous Arioviste, les Gaulois avaient consacré à *leur Mars* un collier pris aux Romains ; sous Viridomar, ils promettent de vouer à Vulcain les armes romaines. Il s'agit dans l'un et l'autre cas, de dieux gaulois ou celtiques, identifiés l'un à Mars, l'autre à Vulcain, par les Romains. Les Romains eux-mêmes avaient l'habitude, après une victoire, de consacrer au divin forgeron Vulcain, dieu du feu, les armes prises aux ennemis, de les réunir en un tas et de les brûler. Tite-Live le dit en termes formels et à plusieurs reprises :

---

1) Bibliographie au *CIL.*, XIII 3106.
2) Voyez notre étude sur les *Gésates*, p. 780.
3) Florus, I, 20, 4.

1, 37, 5 : *Tarquinius... spoliis hostium — id votum Vulcano erat — ingenti cumulo accensis.*

8, 10, 13 : *Vulcano arma sive cui alii divo vovere volet...jus esto* (en 340 av. J.-C.)

23, 46, 6 : *Spolia hostium Marcellus, Vulcano votum cremavit* (en 215 av. J.-C.).

30, 6, 9 : *Magna vis armorum capta : ea omnia imperator Vulcano sacrata incendit* (en 203).

41, 12' 6 : *Postero die arma lecta conici in acervum jussit consul, sacrumque id Vulcano cremavit* (en 177 av. J.-C.). (1)

On voit que « consacrer les armes à Vulcain », c'est les livrer au feu. Les Gaulois font comme les Romains et Florus, suivant l'habitude des historiens romains, désigne le dieu gaulois par le nom du dieu romain qui lui ressemble le plus ou qui lui correspond au point de vue dont il est question. On pourrait donc supposer que, si Florus désigne par le nom de Vulcain le dieu à qui Viridomar voue les armes des Romains, c'est uniquement parce que les Romains consacraient à Vulcain les armes des ennemis. Il est plus probable que ce dieu gaulois était aussi un dieu du feu, qu'il avait à peu près les mêmes attributs que Vulcain ; mais nous laissons aux celtisants le soin d'approfondir cette question. En tout cas, il est intéressant de voir que les Gésates qui, en l'an 222 avant notre ère, faisaient partie de l'armée de Viridomar, honorent encore *Volkanus* à Tongres vers la fin du II[e] siècle après J.-C.

1, Cfr. Virg., *Aen.*, XIII, 561, 561. On les consacrait parfois à un autre dieu pour les brûler : *cui alio divo* 8, 10, 3). Voyez surtout 45, 34, 1 : *cetera omnis generis arma cumulata, ingentem acervum precatus Martem Minervam Luamque matrem et celeros deos, quibus spolia hostium dicare jus fasque est, ipse imperator face subdita succendit*. Voy. Preller, *Roem Myth.* II³, p. 152.

Devant la lettre L de la 4e ligne, il y a sur la pierre un espace vide et endommagé. Voy. nos *Gésates*, p. 762. On peut y reconnaître les traces d'un autre L ; il y avait probablement *Vallentini* au lieu de *Valentini*, ce qui est une orthographe très-rare.

En résumé, il faut restituer ainsi :

VOLKANOS
CIVES ROMANI
CENT
VALLENTINI
GESATORVM
BASEMP

et lire : [*V*]*olka*[*no s*(*acrum*). *Ci*]*ves Rom*[*ani*] *cent*(*uriâ*) [*Va*]*llentini g*(*a*)*esatoru*[*m b*]*asem* [*p*(*o-suerunt*)].

« Consacré à Volkanus. Les citoyens romains de la centurie des Gésates commandée par Valentinus ont élevé cette base ».

La nouvelle lecture *Volkano s*(*acrum*), qui est tout à fait certaine, fait disparaître la dédicace au Soleil Auguste. En revanche, elle contribue à fixer approximativement l'âge de l'inscription qui, à cause de la forme du K, ne peut guère être postérieure à la fin du IIe siècle, à moins que Hübner ne se trompe ; en outre, elle montre que les soldats Gésates campés à Tongres vers cette époque, continuent à honorer celui de leurs dieux, à qui ils avaient voué les armes romaines en 222 avant notre ère et que Florus déjà avait désigné sous le nom romain de *Volkanus*. Les Gésates de Tongres sont romanisés et, suivant l'usage romain, ils romanisent leurs propres dieux nationaux. Les celtisants pourront rechercher si les autres dédicaces à

Volkanus qu'on trouve dans les Gaules, s'adressent au Vulcain celtique ou au Vulcain romain. (1)

II.

Puisque nous avons dû reparler des *Gésates*, nous profitons de l'occasion pour dire que nous nous rallions à l'opinion exprimée par von Domaszewski sur le *praefectus Raetis, Vindolicis, Vallis Poeninae et levis armaturae*.(2) L'inscription où ce préfet est mentionné (3) est de la fin du règne d'Auguste ou des premières années de Tibère, car ce même personnage devient *praefectus Germanici Caesaris quinquennalici juris*.

CIL., IX, 3 44, à Interpromium (Paelig·i). [S]ex(to) Pedio Sex(ti) f(ilio) An(iensi) Lusiano Hirruto, prim o) pil(o) leg(ionis) XXI, pra[ef(ecto)] Raetis, Vindolicis. valli[s P]oeninae, et levis armatur(ae), IIII vir(o) j(ure) d(icundo). praef(ecto) Germanic[i] Ca:saris quinquennalici [j]uris ex s(enatus) c(onsulto), quinquen(nali) iterum. Hic amphitheatrum d(e) s(ua) p(ecunia) fecit. M(arcus) Dullius M(arci) f(ilius) Gallus.

Avant de devenir *praefectus Raetis*, etc., il avait été centurion primipilaire de la légion XXI[e]. Or, cette légion campait à Vetera, puis à Vindonissa, dans la Germanie, province voisine de la Rétie. La Rétie, incomplètement organisée à cette époque, n'était pas encore gouvernée par un *procurator Augusti*, ni par un *legatus Augusti pro praetore*, mais par un *praefectus*, qui commandait aussi les

---

1) A Nantes notamment, il y a trois dédicaces à *Volkanus*, *CIL.*, XIII 3105-3017. Il serait utile de réunir toutes les mentions de *Volkanus* dans les textes et inscriptions relatifs aux Gaules.

2) *Korresp. der west. Zeitschrift, 1898*, p. 81. Article qui nous avait échappé. Voyez nos *Gésates*, p. 783.

3) Voyez nos *Gésates*, p. 778.

milices locales. De là son titre : *praefectus Raetis Vindolicis Vallis Poeninae, et levis armaturae*, c'est-à-dire préfet ou gouverneur civil du pays des Rètes, des Vindoliciens et de la Vallée Pennine (le Valais), et commandant de la *levis armatura*, des milices locales *(Raeti Gaesati)* de ce même pays. Il est choisi parmi les centurions primipilaires de l'armée de la province voisine, parce que la Rétie dépendait militairement de cette province. Telle est l'opinion de von Domaszewski, préférable à celle de Mommsen que nous avions suivie (1).

Le même savant fait remarquer qu'un préfet du même genre se trouve en Mésie à la même époque (2) :

CIL., V, 1838 = Dessau, 1349 : C(aio) Baebio P(ublii) f(ilio), Cla(udia) Attico, II vi (o) j(ure) [d(icundo)], primopil(o) leg(ionis) V Macedonic(ae), praefecto civitatium Moesiae et Treballia[e, pra]ef(ecto) [ci]vitat(ium) in Alpib(us) maritumis, t[r(ibuno)] mil(itum) coh(ortis) VIII pr(aetoriae), primopil(o) i e.(um), procurator(i) T(iberii) Claudi Caesaris Aug(usti) Germanici in Norico, civitas Saevatum et Laiancorum.

Le pays des *Moesi* et des *Treballi* devint plus tard la province de Mésie inférieure (3). Sous Tibère il n'avait pas de troupes romaines et il était gardé, comme la Rétie, par les seules milices locales des *civitates* que gouvernait le préfet. Ce préfet était aussi un ancien centurion primipilaire de la *legio V Macedonica*, qui campait à Ratiaria, dans la province voisine de Mésie. Les *civitates Moesiae et Treballiae* dépendaient militairement

---

1) *Les Gésates*, p. 785. *Hermes*, 22, p. 547.

2) Baebius finit par être procurateur de Claude ; il doit avoir été *praefectus civitatium Moesiae et Treballiae* sous Tibère.

3) Von Domaszewski, *Neue Heidelberger Jahrbücher*, I, p. 194 et suiv.

de cette province ; leurs milices formaient les avant-postes de cette armée.

Sous Tibère, il en est de même de la *levis armatura* de la Rétie, c'est-à-dire des milices gésates : elles tiennent lieu d'avant-postes à l'armée romaine de Germanie. Voilà pourquoi le préfet qui les commande, tout en gouvernant le pays, est choisi parmi les centurions de la *legio XXI* de Germanie. Et, comme le fait remarquer von Domaszewski, ce qui prouve bien que la Rétie dépend militairement de la Germanie, c'est que Germanicus, après avoir réprimé la révolte de l'armée de Germanie en l'an 14, à l'avènement de Tibère, envoie en Rétie des vétérans de cette armée, sous prétexte de repousser l'invasion imminente des Suèbes (1) : ce qu'il n'aurait pu faire, si la Rétie n'avait dépendu au point de vue militaire de sa province.

Il résulte de là : 1° que les pays soumis, mais incomplètement organisés, étaient gardés par leurs milices locales ;

2° que ces pays dépendaient militairement de l'armée de la province voisine et que leurs milices servaient d'avant-postes à cette armée ;

3° que ces pays étaient gouvernés par un préfet, que ce préfet était choisi parmi les centurions primipilaires d'une légion fixée dans la province voisine et qu'il commandait aussi les milices locales.

J. P. WALTZING.

(Extrait du *Musée Belge*, Revue de philologie classique, dirigée par J. P. Waltzing, janv. 1902.)

1] Tac., *Ann.*, I, 44.

LES DÉCOUVERTES EN BELGIQUE RELATIVES A LA PÉRIODE NÉOLITHIQUE

DE

FUSAÏOLES EN ARGILE, PIERRE, etc.

(Question XVI de la 1re Section.)



La question de la propagation de l'emploi des fusaïoles en argile n'est pas encore bien éclaircie. M. Reinecke (1) dit que la plus ancienne céramique néolithique est incontestablement celle « à la ficelle ». Dans l'article de M. H. Hubert : « L'Anthropologie » de 1901, Nos 5-6, à la page 101, est citée l'opinion de M. Reinecke que l'aire de son extension embrasse : « dans la Russie du Nord,
» l'Ukraine, la Gallicie, la Wolhynie et la Podolie,
» dans la Russie, la Bukowine, la Moldavie, le bas-
» sin de la Vistule, puis la Prusse orientale, la Mol-
» ravie, la Bohême (2), le Nord de la Thuringe, le

1] Zur jüngeren Steinzeit in West und Süddeutschland. Westdeutsche Zeitschrift, 1900, p. 210-369.

2] *Cehy predhistoriené*. D. L. Pie Starozitnostizeme ceské. Swazek I, v. Praze, 1899 g : En texte fig. 3, 5, 7. Tab. XLVI, fig. 2, 3, 4, 5. Tab. L. fig. 25. Tab. LX, fig. 21, 27. Tab. III, fig. 12. Tab. XII, fig. 14. Tab. XXVII, fig. 7. Tab. LXIV, fig. 26, 22. Tab. LXXIII, fig. 1-6. Tab. XXIV, fig. 4, 7, 12, 16, 17. Tab. LXXVII. fig, 23, 27.

» Mecklembourg, le Schleswig-Holstein, les îles » Danoises, le Hanovre, la Hollande, le Hesse Elec- » torale ; la vallée du Rhin et la Transylvanie ne » présentent pas cette couche céramique. Pour la » Sibérie et *les régions du Volga les renseignements* « *manquent*. »

On voit que M. Reinecke n'a pas *lu* les travaux de MM. Schtounenberg et Visotsky,dont les fouilles ont été faites dans le gouvernement de Kazan, — qui est certes aux bords du Wolga.

Et les fouilles du comte Ouvaroff et Koudriavtzev près d'Oka (affluent du Wolga), mes propres fouilles très-fructueuses en produits céramiques non loin des sources du Wolga à Bologoïe, gouvernement Novgorod, etc. etc.

Partout dans ces fouilles on a trouvé des vestiges de céramique néolithique, même de l'époque plus ancienne — poteries mal cuites avec empreintes.

La ficelle dérive de fils et cette technique ne pouvait pas se produire sans fuseaux, dont la plus vague partie était la fusaïole ou le volant du fuseau. De là vient l'argument que la céramique, à la ficelle, allait avec les fusaïoles en argile, etc., ce qui est prouvé par les fouilles. D'abord les fusaïoles étaient simples, non ornementées,comme les échantillons de la couche ancienne de Bologoïe. Ensuite à l'époque de la céramique à rubans, elles étaient presque toutes ornementées, par exemple dans les couches du Hisarlik (fouilles de M. Schliemann,(1) la station Tordocho (fouilles de M[me] Sophie Thorma-Broos en Transylvanie), les palafittes de Salz-

1] Ilios stadt und Land der Troyaner, Von D[r] Heinrich Schliemann, Leiptzig 1884. Tab. fig. N[o] 1801-1200, Terracotta-Wirtel etc., aùs Troya.

kammergatt,etc. ; elles vont par la Suisse (les habitations lacustres), (1) et les bords du Rhin jusqu'en Belgique et en Hollande, où nous voyons l'échantillon de la Pl. XIV, fig. 4 du livre : « Les accroissements de la Section d'Ethnographie ancienne des Musées Royaux du Cinquantenaire en 1895 et en 1896 », par le Baron Alfred de Loë, 1900. La planche représente les trouvailles aux Pays-Bas (Frise). Les dessins des fusaïoles de Hissarlik représentent pour la plupart l'action de rotation qui était nécessaire pour recevoir le feu, rotation des astres, etc. etc., ce qui s'accorde avec les observations faites par Madame Zella Nuttall à propos des signes symboliques

Swastica 卍 Sauwastica 卐 etc.

citées dans son excellent travail : « The Fundamental Principles of Old and New World Civilisations (Archeological and Ethnological Papers of the Peabody Museum, Cambridge, Massi).

Les questions posées s'appliquent à éclaircir les influences des progrès de culture des deux principales voies de communication des peuples primitifs d'Europe : la voie par les parages du Sud et du Rhin et la voie du Nord. Si elles se sont réunies dans les Pays-Bas ou en Suisse? Par malheur le congrès n'a pas donné de réponses à ces questions, et la demande reste ouverte. Les palafittes de la Suisse, peut-être, constituent alors ce centre où a eu lieu la réunion des deux cultures à ficelle et à ruban, pour lesquelles les fusaïoles étaient nécessaires. M. de

1] **Les protohelvètes, par Victor Gross, Paris 1883. Pl. II, fig. 9, Pl. VI, volant de fuseau, fig. 46, — Pl. XXVI, fusaïoles et statuettes en argile I-64.**

Villenoisy a parlé aussi de l'influence des routes fluviales pour la propagande des innovations techniques. Le Rhin a joué un rôle important en réunissant par son cours navigable les produits techniques du Sud, du Milieu et du Nord. Les évolutions des produits de tressage et de textiles sont encore très-peu étudiées, pourtant on trouve chez nous leurs empreintes sur les poteries, également en Suisse et dans l'Amérique du Nord. Où les a-t-on trouvés dans l'Europe ?

Le centre de développement de la céramique est inconnu ; on sait seulement que dès le début du néolithique dans les contrées boisées (car le bois et l'eau étaient nécessaires au travail), l'évolution dans les formes, la pâte d'argile, l'ornement, etc. s'accomplissaient graduellement et s'étendaient principalement par les voies d'eau (fleuves, lacs). J'ai appelé fusaïoles les produits ronds, à ouverture cylindrique ou de deux demi-cônes réunis, — à raison qu'ils devaient principalement remplir ce rôle dès leurs débuts. Comme je dis premièrement le fil (chez nous probablement des fibres du pin) et à ce qu'il paraît le second pas de son emploi était les filets. L'idée est venue d'employer les fusaïoles destinées à l'action de filer, aussi de les employer comme poids aux filets. Le filet était alors rare et à cause de cela, un objet précieux aux primitives peuplades néolithiques.

Ultérieurement, les fusaïoles en argile ornementées et de petites dimensions servaient comme perles dans les parures. L'emploi des perles est très-ancien, — depuis les « tragos globulaires » (1)

---

1) Varia. Os travaillés à l'époque de Chelles, Tragos globularis, silex néolithiques préquaternaires, etc. par A. Thieullen. Paris 1901, p. 8.

fig. 1re





fig. 2me



fig. 10me



Craie

fig. 11me



Silex

fig. 12me



du paléolithique jusqu'aux perles de nos mondaines d'aujourd'hui.

L'étude de la céramique de poteries a fait un véritable progrès à notre époque, seulement les fusaïoles en argile ne sont pas encore bien étudiées ni leurs dimensions variables, ni leur emploi, — de tout cela rien n'a encore été bien défini. Pour cette raison, j'ai exposé ces questions au congrès de Tongres et je suis d'avis que leur étude est bien importante et doit avoir un plus grand développement au nom de la science.

Prince POUTIATIN.

RÉPONSE A LA QUESTION XVII DE LA 1re SECTION.

J'ai l'honneur de soumettre à l'attention des membres du congrès, une question archéologique, ayant rapport à la partie la plus ancienne des fortifications de Maestricht ; cette question a été peu étudiée et n'a jamais été résolue.

Cette question est posée ainsi :

« *A quelle époque remontent les substructions des fortifications, que des terrassements aux abords de l'église Notre-Dame à Maestricht, ont fait découvrir ?* »

Il s'agit,en d'autres termes,de déterminer approximativement les époques auxquelles ont été construites les diverses parties du rempart actuel de Notre-Dame.

Ce rempart longeant le canal et la Meüse, depuis la Halle à la criée, jusqu'à la Porte d'Enfer, est considéré généralement et indiqué par les guides, comme l'enceinte primitive, construite par les Romains.

C'est une erreur.

Permettez-moi, Messieurs,de vous communiquer en résumé le résultat de mes observations.

Il est certain, que la ville de Maestricht, du côté du rempart N. D. n'a jamais subi de modification sensible. Tout élargissement était impossible de ce côté, à cause du voisinage immédiat de la Meuse,

qui, au moins, en cet endroit, a toujours invariablement suivi son cours séculaire. Il est certain aussi, qu'à l'emplacement où s'étend maintenant le rempart de N. Dame, les Romains ont construit une sorte d'enceinte, coupée par la porte de Notre-Dame, qui primitivement portait le nom de Porte Royale (Koningspoort), ainsi que celui de Porte de la Chaussée (Kasseypoort). Cette porte aboutissait au pont romain, reliant les deux rives de la Meuse. Le rempart avait donc une importance bien grande. Il était coupé par la chaussée romaine de Cologne à Tongres.

Remarquons en outre, que ce rempart était situé aussi derrière l'église actuelle de N. Dame, qui n'a jamais été primitivement, comme le veut l'opinion vulgaire, un temple païen, mais à l'emplacement de laquelle était situé, comme à Tongres, un castellum romain. Il servait donc aussi de défense à ce dernier.

La partie en élévation de ce rempart primitif doit avoir été abattue par les Vandales ou les Huns au commencement du Ve siècle, mais les substructions subsistent toujours.

Voici deux preuves qui le confirment :

1° En 1868, lors de la démolition de la porte de N. Dame, ainsi que d'une partie du rempart, on a découvert des substructions romaines, ainsi que quelques monnaies en cuivre, dont une de Dioclétien.

2° Il y a deux ans, en faisant les terrassements pour la Halle à la criée, on a mis à découvert une partie des fondations sur lesquelles est établi le rempart actuel de Notre-Dame, et nous avons constaté qu'à l'intérieur la maçonnerie est formée de pierre silex et de fragments de tuiles romaines,

reliés par du mortier coulé, fort dur ; extérieurement cette maçonnerie est garnie d'un revêtement de blocs irréguliers, de pierres chisteuses. Devant le mur, à une distance de 2 mètres et à une profondeur assez considérable, nous avons constaté la présence d'une quantité considérable de tessons de poterie romaine, deux rondelles d'une salle d'hypocauste, enfin des défenses de sanglier, et autres débris d'habitations romaines.

Sur ces substructions romaines est assise une autre maçonnerie composée de pierres ferrugineuses. La présence de ces matériaux et leur mise en œuvre semblent prouver que cette partie du rempart de N. Dame date du temps de la construction de certaines parties des églises de N. Dame et de S. Servais et l'on peut dire que cette partie du rempart est antérieure au XIe siècle.

Vient enfin la partie supérieure de ce rempart ou mur d'enceinte.

Cette partie, hormis la partie en briques qui la termine, se rapporte, il me semble, à deux époques distinctes.

L'enceinte fortifiée, qui jadis entourait la ville de Maestricht, a subi au moyen-âge plusieurs modifications, élargissements et restaurations. Parmi ces travaux il faut surtout signaler ceux de 1229 ; dont on peut encore constater très-bien certaines parties. Puis ceux de 1297-1300, démolis récemment. Parmi les premiers on ne trouve que des arcs en plein cintre, parmi les seconds des arcs en tiers-points. Or ces caractères distinctifs, on les trouve d'une façon assez visible, au rempart de Notre Dame. De sorte qu'on peut conclure par comparaison, que le rempart de Notre-Dame, au moins la partie supérieure, a subi une restauration au

commencement et vers la fin du XIIIe siècle.

Reste une particularité à noter, par rapport au rempart de Notre Dame.

Le rempart, qui s'étend vers le Nord, présente plusieurs petites portes murées, c'étaient les issues des maisons qui s'appuyaient jadis contre les murs de la ville ; ces issues furent supprimées au XVe siècle. A une de ces petites portes murées se rattache un fait historique, peu connu.

En l'an 1638, alors que la ville de Maestricht était au pouvoir des Etats Généraux des Provinces Unies, un complot fut tramé pour livrer la ville aux Espagnols. Neuf personnes, parmi lesquelles trois Jésuites, un Récollet et un prêtre Séculier, accusées de faire partie du complot, furent traînées devant le Conseil de guerre, accusées de haute trahison et condamnées à mort. Elles eurent la tête tranchée dans le cours de l'année 1638.

Le chef du complot était un brasseur, du nom de Lansman. Il habitait une maison, située dans la rue d'Enfer. Les caves de sa brasserie s'étendaient jusqu'au rempart de N. Dame. Elles n'étaient séparées de l'enceinte extérieure que par une de ces petites portes murées. Les membres du complot avaient résolu de la rouvrir pendant la nuit et d'introduire par là les Espagnols dans la ville.

Cette partie murée existe encore aujourd'hui et la maison de Lansman est encore à présent une brasserie appartenant à la veuve Prick-Lynen.

Le dossier de cet intéressant procès de haute trahison est est conservé au dépôt des archives de l'Etat à La Haye.

L'année dernière, nous avons pu en prendre une copie authentique, que nous avons déposée au dépôt des archives de la ville.

Veuillez nous permettre, Messieurs, en terminant, de résumer comme suit :

Le rempart dit de « Notre-Dame », est à tort considéré comme enceinte primitive, de l'époque Romaine. Il est démontré par les fouilles et terrassements :

1° Que les substructions seules sur lesquelles le rempart actuel est établi, datent de l'époque Romaine ;

2° Que les maçonneries, immédiatement au-dessus des substructions, sont antérieures au XIe siècle ;

3° Que la partie supérieure semble dater du commencement et de la fin du XIIIe siècle.

En tout cas, le rempart de Notre-Dame est un des plus intéressants monuments de l'architecture militaire du moyen-âge. Au point de vue archéologique et historique, il mérite d'être conservé. Hélas, il n'en sera pas ainsi. L'année dernière, un quart du vieux rempart a été démoli, et on a simplement nivelé le terrain, en vue d'embellir la ville. Ce qui est encore debout disparaîtra à bref délai pour des raisons analogues.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à vous communiquer au sujet de la partie romaine des remparts de la ville de Maestricht ; puissent ces idées servir à déraciner quelques erreurs et à conserver, le plus longtemps, ce qui existe.

Abbé NUYTS.

LES REMPARTS DE TONGRES

DEVANT L'HISTOIRE.

Question VII de la 2me Section.

L'archéologie n'est pas exclusivement une science d'observation. Sa méthode embrasse, en outre, l'étude des documents écrits. Chartes, inscriptions, chroniques, viennent tour à tour lui apporter leur contingent de lumière. En d'autres termes, si l'archéologie est l'auxiliaire de l'histoire, celle-ci, en revanche, vient fréquemment au secours de la première. Ce sont deux sœurs jumelles qui se prêtent un mutuel appui, sans jamais se contredire. Et toute divergence qui apparaîtrait entre elles sur un point donné, doit donner lieu à un examen critique,jusqu'à ce que l'accord parfait soit rétabli. Car la vérité est une.

Dans l'étude des antiquités Tongroises et spécialement au point de vue de l'âge de nos remparts, personne jusqu'à présent ne s'est avisé d'interroger le témoignage des chroniqueurs du moyen-âge. Il y a là cependant de précieux renseignements à noter, à discuter et à mettre en œuvre. Ce travail

nous voulons l'entreprendre en réponse à la question VII de la 2me Section du Congrès.

Toutefois, avant d'entrer en matière, il importe de bien préciser la position de la question.

POSITION DE LA QUESTION.

Perreau (1) est le premier qui se soit occupé quelque peu sérieusement de notre archéologie locale. Voici comment il s'exprime au sujet des enceintes de la ville :

« Les fortifications que les Romains élevèrent à Atuatuca Tungrorum sont la preuve de l'importance qu'ils attachaient à cette position militaire. »

» Par les débris de murs et les murailles qui existent encore, on reconnaît que *la forteresse d'Atuatuca était défendue par trois enceintes distinctes qui se soutenaient mutuellement.* »

» La première composait le castellum proprement dit, qui s'élevait au sommet de la colline », etc. (Suivent divers détails relatifs au castellum).

« La seconde enceinte était celle qui entourait la ville ; elle paraît avoir occupé l'emplacement des remparts actuels, qui sont en partie *composés en vieux murs romains* et en partie de murailles modernes *construites sur les restes des murs romains*. Ces murailles sont tombées sous les marteaux et les pics démolisseurs, lors de l'établissement de la promenade existante, et leurs débris ont servi à combler les fossés qui se trouvaient sur l'emplacement de la promenade et à améliorer les chemins vicinaux dans les environs de la ville ;

---

(1) *Tongres et ses Monuments, 1849*, page 17 et suiv.

pourtant *on trouve encore des fragments anciens* parmi les remparts actuels et des *parties bien conservées servent de soubassement aux murailles* modernes entre les portes de S[t] Trond et de Liége ; près de cette dernière *on voit aussi les débris d'une tour.* »

« L'inspection des murs actuels qui ceignent la ville, démontre que quelques parties de l'enceinte romaine ont été détruites par les barbares et que ces murs ont été restaurés à plusieurs reprises, probablement après les sièges que Tongres a soutenus à diverses époques. »

« La *certitude acquise* que l'enceinte romaine qui clôturait la ville, occupait le même emplacement que les remparts actuels, fait tomber l'idée brillante que les habitants de Tongres s'étaient créé sur la prétendue grandeur et splendeur de l'ancienne Atuatuca ; cette idée si séduisante pour leur orgueil municipal, provenait des exagérations commises par les anciens chroniqueurs et par quelques historiens, qui avaient donné de cette ville des descriptions puisées dans leur imagination (1) : il est vrai que quelques historiens romains la citent comme une des villes les plus importantes de la Gaule Belgique et la comparent à Cologne pour la grandeur ; mais en lisant ces récits, on oubliait généralement que Cologne n'était à cette époque qu'une ville aussi peu considérable que Tongres et qu'ainsi cette dernière qui, avec Tournai, étaient les seules villes de la Gaule Belgique; pouvait fort bien être citée comme une des plus importantes, d'autant plus qu'elle était vers les

---

1) Il est regrettable que Perreau n'ait pas cru devoir s'expliquer avec plus de précision au sujet de ces prétendus historiens.

derniers temps de l'époque romaine, aussi bien que Cologne, le siége d'un évêché. »

« La troisième enceinte ou enceinte extérieure... » (Suit la description de cette enceinte.)

« Je pense....qu'elle servait, indépendamment de sa destination de première ligne de défense, à abriter et protéger la population des campagnes qui venait s'y réfugier lors de l'approche de l'ennemi. »

. . . . .

Notons encore que Perreau, un peu plus loin, (p. 23), reconnaît que, pendant la première partie du moyen-âge, Tongres n'a été « qu'une bourgade sans importance », et que c'est seulement « vers le milieu du XIII[e] siècle qu'elle a repris sa qualité de ville. ».

Ainsi donc, d'après Perreau, Tongres, à l'époque romaine (qu'il ne précise pas autrement), avait *trois* enceintes et jamais la ville n'aurait eu une étendue plus considérable que celle qu'elle occupait en 1849 !

Ecartons tout d'abord la première enceinte. Faire du *castellum*, situé au centre de la ville, une enceinte de la ville elle-même, c'est là une conception bizarre qui heurte le bon sens. Laissons provisoirement le *castellum* pour ce qu'il peut avoir été (1), et disons, pour mettre d'accord Perreau avec

---

1] Sur quoi s'appuie-t-on pour avancer qu'il existait un *castellum* au centre de la ville ? Uniquement sur la découverte de gros murs antiques au *Vrythof*, à proximité de l'église. Fort bien. Mais une chose est indéniable, c'est que Tongres ayant été avant 406 la résidence d'un évêque, a nécessairement eu son palais épiscopal. Or ce palais a continué à subsister pendant le haut moyen-âge. Rebâti au XII[e] siècle sous l'évêque Henri II [GILLES D'ORVAL, p. 105], il existait encore, à l'état de ruines, à la fin du XIV[e] siècle. Et où se trouvait-il ? Sur le cimetière d'alors, juste à l'endroit où l'on a trouvé des anciens murs. Voici sur ce point un témoignage de la plus haute importance, que personne encore n'a songé à utiliser. A la fin du XIV[e] siècle et durant tout

lui-même, que Tongres, suivant lui, eut au temps des Romains une double enceinte, l'enceinte immédiate et l'enceinte éloignée, ou, pour être encore plus clair, la grande et la petite enceinte.

On le voit, Perreau ne s'arrête pas un instant à l'anomalie que présenterait pour Tongres la coëxistence de sa double enceinte. Il ne se demande même pas s'il existe dans l'Europe entière d'autres exemples de cette double circonvallation. Ces difficultés n'en sont pas pour lui. Il a vu ou cru voir de la maçonnerie romaine, cela lui suffit.

A la théorie de Perreau, qui d'ailleurs est à peu près abandonnée, j'oppose la suivante :

Tongres, sous les empereurs romains, s'est successivement développée jusqu'à ce qu'elle eut atteint le périmètre de la grande enceinte. Que cette enceinte soit de Tibère, comme semblent le prouver les fouilles récentes, ou de tout autre empereur, peu importe. C'est un point que je n'ai pas à examiner. Convertie au christianisme, Tongres devient le siége d'un évêché des plus étendus, indice incontestable de sa grande importance.

Survient en 406 l'invasion des Vandales, qui

---

le moyen âge il y avait au pays de Liége douze localités où l'évêque avait « maison et capelle » et où il avait le droit de convoquer ses vassaux, La première et la principale était le palais de Liége. Hemricourt, à qui nous devons la connaissance de ce fait, énumère ensuite Huy, Dinant et Tongres, en ajoutant, pour cette dernière, ce détail précieux : « en laqueille Monsignor solloit avoir maison sour l'aitre delle engliese, qui est cheuwe en ruine. » [*Li Patron del Temporaliteit* dans Polain et Raikem, *Coutumes de Liége*, t. I, p. 323 ; PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liége*, Introduction, p. XXV]. Ce sont probablement ces mêmes ruines qu'on voyait encore trois siècles plus tard et auxquelles l'historien Fisen faisait allusion. quand il écrivait *sic hodie rudera indicant* (*Historia eccles. Leod.*, I, p. 294). En somme l'existence d'un *castellum* est purement conjecturale, celle d'un palais épiscopal absolument prouvée.

ruine Tongres de fond en comble (1). Elle perd le siége de son évêché et tombe dans un profond oubli. Jusqu'au douzième siècle, on ne connait plus rien de son histoire (2).

---

1) Il n'est plus permis de parler encore de la destruction de Tongres par les Huns. Cette thèse a été définitivement enterrée par M. Kurth. Qu'il nous soit permis de reproduire ici son argumentation :

« Les Huns, dit-il, n'ont jamais passé à Tongres. A l'aller, ils étaient partagés en deux corps d'armée, dont le plus septentrional a franchi le Rhin aux environs de Mayence (Von Wietersheim, *Geschichte der Völkenwanderung*, t. II. p. 246 et doit ensuite avoir opéré sa jonction avec l'aile droite venant de Strasbourg sur Metz, d'où elle aura continué sa marche vers le Sud de la Gaule. Après leur défaite à Mauriac, les Huns se sont hâtés de regagner la Pannonie, menés battant fort jusqu'au cœur de la Germanie par Aétius, et perdant en route une bonne partie de leurs troupes, comme toute armée en retraite et démoralisée Id. l. II, p. 259).

Dans ces conditions, la destruction de la ville de Tongres par les soldats d'Attila est chose absolument dénuée de vraisemblance.

Par contre, la ville de Tongres a été réellement prise et détruite par les Vandales en 406, lors de la terrible invasion, qui, forçant le Rhin à Cologne, versa sur la Gaule une avalanche de peuples germaniques. Nous savons qu'à cette occasion toute la Belgique fut mise à feu et à sang, et que ses villes furent détruites. Tongres, il est vrai, n'est pas expressément cité dans le passage célèbre de St Jérôme, qui parle de cette grande catastrophe, mais l'itinéraire suivi par les barbares, qui les a menés de Cologne à Reims par la chaussée passant à Tongres, et l'universalité des ravages subis par la Belgique ne permettent pas de croire que la ville de St Servais ait échappé au sort commun. L'archéologie confirme sous ce rapport d'une manière éclatante le témoignage de l'histoire. Dans les ruines d'une multitude de villas romaines de la civitas de Tongres, la série des monnaies qu'on retrouve s'arrête au règne de Théodose le Grand (+ 39.) ou, parfois, de ses fils.

St Servais, évêque de Tongres, mourut vers la fin du IVe siècle (G. Wendelinus, Lex Salica, c. 7, cité par Henschen Act. Sanct. 13 mai, p. 213c,) dit avoir lu *in antiquissimos Traiectensis ecclesiae pittacio*, que Saint Servais mourut le 13 mai 384, feria Pentecostes secunda. En 384, le lundi de la Pentecôte tombait, en effet, le 13 mai.

(Kurth, le *Pseudo-Aravatius dans les Analecta Bollandiana*, t. XVI, *1897*, p. 167 et s.)

2) Le fait de la consécration de l'église Notre-Dame par le pape Léon XIII en présence de Charlemagne, l'an 804, admis bénévolement par des écrivains superficiels, vient d'être vigoureusement réfuté par un Tongrois, M. l'abbé Jean Paquay, dans un travail qu'il a présenté à la « Société d'art et d'histoire » et qui verra le jour sous peu.

Quand enfin le jour recommence à luire pour elle, elle nous apparaît, non comme une ville entourée de murs capables d'arrêter une armée quelque peu sérieuse, mais comme une bourgade faible et sans résistance, ouverte au premier envahisseur. Et cela n'a rien d'étonnant. Avant le développement des libertés communales, où les villes auraient-elles cherché les moyens et le pouvoir de se renclore ?

Tout au plus, dans un but de sûreté et de préservation mutuelle, les habitants pouvaient-ils se procurer une sorte de défense en entourant l'agglomération de fossés creusés par corvées et de palissades établies à frais communs. Le bois joue un grand rôle dans les fortifications des premiers temps du moyen-âge. Les moindres villes et les villages mêmes furent entourés de palissades. C'est là un fait que l'archéologie moderne a mis hors de toute contestation (1).

Mais il va de soi qu'un tel système de défense, bon tout au plus pour mettre les propriétés des habitants à l'abri des atteintes du brigandage, devenait absolument inefficace contre l'assaut d'une milice exercée. En d'autres termes, au point de vue militaire, une ville palissadée peut être considérée comme ville ouverte. Que telle ait été la situation pour Tongres, il ne faut pas en douter et les témoignages historiques se chargent d'en fournir la preuve.

---

(1) Voir notamment VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire*, t. 327, VII, 36. En 1340, la ville d'Aubenton n'était encore « close ne fermée que de palis. » (FROISSART, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I, p. 298).

TONGRES, VILLE OUVERTE. — PREUVES.

1. — Nicolas, chanoine de la cathédrale de Liége, florissant vers 1120, a écrit une vie de St Lambert, qui a été éditée par Chapeauville et où je relève les deux passages suivants :

« Locus iste, dit-il en parlant de Bilsen, in ingressu Taxandriae positus, duobus a Traiecto, duobus a DIRUTIS URBIS TUNGRORUM MURIS, distat milibus. » (p. 392).

Et ailleurs :

« Eo siquidem tempore Tungrorum civitas ab Hunnis jam pridem funditus eversa, evolutis ab excidio plusquam ducentis annis, vix a paucis inhabitabatur, cunctaque suae antiquae nobilitatis et claritatis insignia, vastitatis et solitudinis ipsius magnitudo oblitaverat : solam vero pontificalis cathedrae dignitatem, quam a beato Materno, primo ipsius civitatis episcopo acceperat, adhuc in ecclesia sanctae Mariae perpetuae virginis, INTER IPSAS MURORUM SUORUM RUINAS inconcusse retinebat. » (p. 378).

Il n'est pas douteux qu'en dépeignant l'état de la ville de Tongres, tel qu'il le concevait avoir été au temps de St Lambert, le chanoine Nicolas n'ait décrit ce qu'il avait sous les yeux, c'est-à-dire des murs en ruine. Et ces murs sont évidemment ceux de la grande enceinte.

Aurait-il seulement songé à parler du mur ruiné, s'il en avait existé un autre servant réellement à la clôture et à la défense de la ville ? Certes non.

2. — Le deuxième continuateur de la chronique de Saint-Trond, qui écrivait en 1180 (1), raconte à

---

(1) *Chronique de Saint-Trond*, édit. de Borman, t. II, p. 77 et suiv.

la même année la guerre que l'évêque de Liége, Rodolphe de Zähringen soutint contre Gérard comte de Looz :

Le 31 juillet 1180, le comte, à la tète de ses chevaliers, avait mis en fuite l'armée épiscopale et l'avait refoulée de Colmont à Tongres. Puis, pénétrant de force dans la ville, il s'en retourne après avoir capturé plusieurs citoyens, et s'être gorgé d'un copieux butin, « oppidumque vi cum suis irrumpens, plurimis captis copiosam predam victor abducit ».

Mais, le lendemain, l'évêque rallie ses troupes, revient à Colmont, et met en déroute l'armée du comte. Tous ceux qui peuvent cherchent un refuge dans le château, laissant sans défense le village de Colmont, qui est livré aux flammes. Tandis que le comte, suivi de quelques fidèles, s'échappe par les bois, arrive à l'improviste à Tongres et met le feu à la ville. L'église de Notre-Dame est réduite en cendres. « Postera die, id. est Kal. Augusti, episcopus collecta suorum multitudine, ante eandem villam eum cum exercitu proterens in fugam vertit, omnibusque qui poterant in castrum confugientibus, totam villam repentina invasione exurit. Interim comes per silvam proxime stantem cum paucis suorum evadens, Tungris inopinatus invadit et incenso oppido, monasterium beate Marie gravi incendio absumit. »

Tel est le récit d'un contemporain. Conçoit-on que le comte de Looz eut pu en agir ainsi, si Tongres avait été munie de portes et fermée par des murs ? Impossible. Le système de défense des villes fortifiées du moyen-âge les mettait absolument à l'abri d'un coup de mains. Nuit et jour, du haut des tours, des citoyens faisaient le guet, et, à la

moindre alerte, il suffisait de sonner l'alarme, de lever les herses et de fermer les lourdes portes massives, pour mettre aussitôt la place en état de défense.

3. — Cette situation ressort plus nettement encore du récit qu'un autre chroniqueur contemporain, Renier de St Jacques (1), nous fait de la guerre du duc Henri Ier de Brabant contre le pays de Liége.

En 1213, le duc de Brabant entre en Hesbaie, brûle les Waleffes et Tourinnes, mais *il ne peut s'emparer de la tour de Waleffe*; il se dirige sur Waremme, *dont le château lui résiste*: il brûle le village. Le 11 octobre, il se propose de prendre Tongres et descend la rive droite du Geer, incendiant tous les villages qu'il rencontre sur son chemin. Arrivé à Offelken *(Ovile)*, il trouve les Tongrois de l'autre côté du pont : laissons maintenant la parole au chroniqueur :

« Veniens itaque ad villam que Ovile dicitur, exercitum suum ordinavit, set a Tongrensibus ex altero parte pontis diu est detensus, ibique diu est bellatum ; et quia Tungrenses ultro non poterant sustinere bellum nec resistere multitudini, reversi sunt ad suum oppidum. Quidam autem cum suppellectili sua et uxoribus et parvulis ecclesiam intraverunt, quidam autem cum comite de Los abierunt et in castro quod Chalmunt dicitur se et sua salvaverunt. Exercitus autem ducis Jairam transiens oppidum

(1) Renier de St Jacques naquit 1157, comme il l'écrit lui-même. Sous diacre et moine bénédictin en 1175, il devint prêtre en 1180, à l'âge de vingt-trois ans. En 1197, il fut, à l'unanimité, élu prieur du monastère de St Jacques, et mourut vers 1230. La chronique a été éditée plusieurs fois. La meilleure édition, celle des *Monumenta Germaniae Historica*, a été reproduite par la Société des Bibliophiles Liégeois. C'est celle que nous citons.

violenter intravit, et *illam olim famosissimam civitatem*, modo vero modicum oppidum spoliavit et sugcendit. Et quia ecclesie et turri propter fortissimos bellatores se viriliter defendentes nocere non potuit, ad villam predictam, scilicet Ovile rediit, ibique jaçuit. »

« Mane autem facto partem exercitus sui, ut ecclesiam et turrim de Tongris frangerent misit, sed non profecerunt.Sed a parte nostra viriliter eis resistentibus, de exercitu suo 30 mortuos et totidem captivos reliquerunt. »

Ce passage de Renier est plein d'enseignements ; arrêtons-nous y un instant.

Les Tongrois apprennent l'arrivée du duc de Brabant et que font-ils ? Se préparent-ils à défendre la ville du haut de leurs murailles ? Nullement, (ils n'en ont pas !). Ils vont au devant du duc et essayent de lui disputer à Offelken le passage du Geer. Mais, accablés par le nombre, ils sont obligés de céder, et de regagner leur cité. Alors, que se passa-t-il ? Une partie des citoyens suit l'armée du comte de Looz et va s'enfermer dans la forteresse de Colmont ; d'autres, entraînant avec eux les femmes, les enfants, les objets précieux, cherchent un refuge dans l'église Notrè-Dame.

Puis l'armée du duc passa le Geer, se précipite en ville comme un torrent, et cette cité, autrefois si fameuse *(olim famosissimam)*, réduite alors à une modeste bourgade *(modo modicum oppidum)*, est immédiatement livrée au pillage et à l'incendie. Le duc essaye, *mais en vain*, de s'emparer de l'église : elle est défendue par de vaillants guerriers *(fortissimos bellatores)* et il est obligé de regagner son camp à Offelken.

Le lendemain matin, nouvelle tentative. Il met

en marche une partie de son armée avec ordre d'aller détruire l'église de Tongres et la tour. Il n'y parvient pas ; trente de ses hommes sont tués sur place, une trentaine d'autres sont faits prisonniers.

Ainsi, voilà l'armée du duc de Brabant qui ne parvient pas à s'emparer de la tour de Waleffe ; qui échoue à deux deux reprises devant la tour de l'église Notre-Dame et qui, sans la moindre difficulté, (sans même qu'on en fasse mention) aurait franchi l'enceinte fortifiée de la ville !

Evidemment, si cette ville était fermée à cette époque, elle ne l'était pas au moyen de remparts, de portes et de bastions, comme on voudrait nous le faire croire ; tout au plus l'était-elle au moyen de simples palissades, à l'exemple de tant d'autres cités contemporaines.

Que l'on ne s'étonne d'ailleurs pas qu'une armée telle que celle du duc de Brabant, se montre incapable de forcer l'église de Tongres. Avant l'invention de la poudre à canon, une épaisse muraille, garnie de bons défenseurs, suffisait à arrêter pendant des journées entières, l'armée la plus aguerrie. Impossible, en effet, d'approcher du pied des murs, sans s'exposer à être écrasé par les projectiles qu'on laissait choir sur les assaillants et dont une ample provision garnissait les arsenaux. Les catapultes lançaient sans cesse des traits longs d'une toise environ et les onagres jettaient des pierres du poids de soixante livres. Ces engins se trouvaient en permanence à la disposition des citadins. L'assaillant, au contraire, n'avait qu'un seul moyen d'arriver à ses fins, c'était la construction du chat, formidable belier qu'il était impossible de traîner après soi, et moyennant lequel on parvenait, au prix de quels efforts ! à saper les murailles les plus solides.

Après le double échec, dont il vient d'être parlé, le duc de Brabant préféra renoncer à son entreprise. Qu'y eut-il gagné d'ailleurs ? La ville était pillée : il tenait son butin, il avait hâte de marcher sur Liége.

4. Gilles d'Orval, qui écrivait vers 1230 raconte que l'évêque Théoduin (1048-1075) visitait souvent l'église de Tongres.

Se trouvant en cette ville, un jour qu'on fêtait la Nativité de Notre-Dame, l'archidiacre Gobert, attablé avec lui après les offices, proposa de faire la consécration de l'église qui venait d'être bâtie en l'honneur de Saint Evermare, martyr, par Wéry abbé de Borcette, au village de Russon, situé non loin des murs ruinés de Tongres *(in villa quae Rutis dicitur, non longe a dirutis urbis Tungrorum mœnibus)*.

Si ce témoignage, consigné deux siècles après date, a relativement peu de valeur pour établir l'époque de la consécration de la chapelle en question, il en a, au contraire, une très grande au point de vue de l'état des murs de la vieille enceinte Tongroise. Bien certainement Gilles d'Orval, en parlant de ces murs, n'aurait pas signalé la circonstance *qu'ils étaient en ruines,* si la ville avait été pourvue d'une autre enceinte, parfaitement fermée et servant normalement de défense.

TONGRES, VILLE FERMÉE.

Des textes qui précèdent,on est forcé de conclure en bonne logique que, pendant tout le haut moyen-âge, Tongres n'avait d'autres remparts que l'antique mur ruiné, désarmé et en partie démoli de l'époque des Césars.

Après la terrible catastrophe des Vandales, la population, à peu près exterminée, en tout cas considérablemant réduite, a dû se concentrer autour de l'église Notre-Dame, livrant petit à petit à la culture les espaces inhabités, jadis couverts de maisons, de temples et d'édifices, dont les substructions se rencontrent encore quand on creuse le sol à une certaine profondeur.

Des siècles s'écoulèrent ; puis il vint un moment où, la prospérité insensiblement revenue, Tongres put songer à se renclore par des murs. Encore fallut-il pour cela ou bien qu'elle y ait été autorisée par le pouvoir central, ou bien que, suivant l'impulsion du mouvement communal,dont les autres villes du pays donnèrent alors l'exemple, elle eut puisé dans ses propres forces les éléments de son émancipation politique. Les sources, malheureusement,nous font ici généralement défaut, mais il est bien permis de conjecturer que ce fait a dû se placer vers le milieu du XIIIe siècle.

Il est d'ailleurs vraisemblable que l'enceinte du moyen-âge n'a pas été établie d'un seul jet. L'énorme coût d'un pareil travail permet de supposer qu'on y a procédé par étapes ou par fragments, en remplaçant successivement par des murs les palissades primitives. Le nom seul de *Steinrepoort* (porte de pierre) appliqué à l'une de ses portes, ne fournit-il pas la preuve que lorsque ce

nom prit naissance, les autres portes n'étaient pas construites en maçonnerie ?

Aussi, voyez comme dorénavant notre ville va se comporter devant l'ennemi.

En 1328 l'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, soutenu par une puissante armée, cherche à dompter la rébellion de ses sujets. Il va mettre le siége devant Tongres. Pendant huit jours, ses somptueuses machines batttent les murs de la ville, mais en vain. Les Tongrois, renforçant intérieurement leurs portes par des amas de terre et de pierres, résistent victorieusement et l'évêque, prévoyant qu'il perdraît en efforts stériles un temps précieux, préfère abandonner le siége (1).

Le 23 Juillet 1347, un autre évêque, Englebert de la Marck, neveu du précédent, se trouve acculé aux mêmes difficultés, et aidé de ses alliés, les comtes de Gueldre, de Juliers, de Looz, de la Marck et de Berg, il vient investir notre ville. Il parvient à incendier ses faubourgs, mais il échoue contre la place elle-même : « repugnantibus tamen viriliter oppidanis illis et extra portas suas contra incursantes se procedendo. » (2)

Le changement qui en un laps de moins de deux siècles s'est accompli dans la position stratégique de Tongres, ne doit-il pas frapper les yeux des moins clairvoyants ? Quoi ? en 1213, le duc de Brabant, à la tête d'une petite armée, entre à Tongres sans effort ;

---

1 « Tungrenses obsidione vallavit... Videns autem episcopus quod obsidio exigat longum tractum... » « Tunc coram Tongris sumptuosae nimis machinae fabricantur, quibus parant oppidum expugnare ; sed Tongrenses portas suas extrinsecus terra et lapidibus obturarunt. » (Hocsem, p. 402). « VIII jours fut li evesque devant Tongre que rien n'y forfist [Jean d'Outremeuse, t. VI, p. 439].

2 « Chronique de St Trond », édit. de Borman, t. II, p. 291.

en 1328 et en 1347, l'évêque de Liége, appuyé par des forces redoutables, ne parvient pas à se rendre maître de la ville ? N'est-il pas clair que les fortifications se sont élevées dans l'intervalle ?

LES PORTES DE LA VILLE.

Six portes donnaient accès à la ville (1). Elles portaient jadis des dénominations officielles, que le peuple a conservées et auxquelles nous voulons consacrer quelques remarques. C'étaient successivement :

Jeckerpoort ou Luyckerpoort.
Steinrepoort, plus tard Steenderpoort.
Kruispoort.
Hemelingepoort.
Trichterpoort et
Moerepoort.

Quand le pays de Liége eut été annexé à la France et que partout le français remplaça le vieil idiome national, il fallut aussi donner aux rues, aux places et aux portes des dénominations en rapport avec le langage officiel. Celles-ci devinrent tout simplement :

Porte de Liége.
Porte de Koninxheim.
Porte de St Trond.
Porte de Hasselt.
Porte de Maestricht.
Porte de Visé.

---

1 Les camps fixes des Romains étaient généralement quadrangulaires avec quatre portes percées dans le milieu de chacune des faces : la porte principale avait nom *prétorienne*, celle en face s'appelait *décumane* ; les deux latérales étaient désignées *principalis dextra* et *principalis sinistra*. La disposition des portes de Tongres n'a absolument rien qui rappelle cette ordonnance.

Celle de Bilsen ne s'est ouverte que plus tard.

J'ai déjà fait observer que le nom de *Steinrepoort* indique à suffisance que, pour la première fois à Tongres, on se servit de pierres pour sa reconstruction. *Kruyspoort* rappelait le grand crucifix qui la surmontait.

Quant à Hemelingepoort, n'a-t-on pas dit et répété que le nom de cette porte et celui de la rue qui y menait sont dûs au couvent des Célestines qui y fut établi ? Quelle erreur !

Le nom de *Heymelinghe* était déjà d'un usage constant au treizième siècle, c'est-à-dire aussi haut qu'on peut remonter dans notre toponymie locale. (1) Or le couvent des Célestines (*Hemellinnen*), de l'ordre de St Augustin, n'a été établi à Tongres qu'en 1640 (2). Il n'y demeura que jusqu'en 1677 !

Remarquons d'ailleurs que ce nom de *Heymelinghe*, toujours écrit avec un *y* aux XIIIe et XIVe siècles, n'est nullement un dérivé de *Hemel* (ciel). On peut se demander quelle en est la signification. Sans vouloir résoudre la question, je me permettrai néanmoins d'attirer l'attention des étymologistes sur les éléments suivants que j'emprunte à Kiliaen.

Heymelick = clam.

Heymelen = condere, recondere, abscondere, occultare.

---

1) La rue de Heymelinghen est mentionnée dans un testament de 1291 (*Bulletin*, XV, 302). Marguerite de Heymelinghen était en 1289, 1290, 1297, l'une des maîtresses du Béguinage. (Ibid. 297, 300, 310.) Elle testa vers 1321 (p. 336).

Henri de Hemelingen est cité en 1317, 1319 (Ibid 330, 332).

Heymelicestraten est mentionné en 1317. (PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liége*, p. *104*).

2) PERREAU, *Tongres et ses monuments*, p. 180. — STEPHANI, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liege*, t. II, p. 312.

Hemelingen — cineres abstrusum ignem foventes. Le sens qui s'attache à Heymelingen est donc bien clairement celui de choses cachées, mystérieuses. N'aurions-nous pas ici un souvenir des mystères du culte payen professé par les premiers Tongrois ?

Voici enfin *Moerepoort*, la porte de Visé. C'est bien à tort qu'on en a fait une « porte des Marais » et qu'on a imaginé un vocable *porta paludis*, qui ne se retrouve dans aucun document. Le malin qui a fabriqué cette dénomination fantaisiste, aurait dû, tout au moins, mettre son latin en concordance avec son français et dire *porta paludum ;* mais cela même n'eut pas suffi pour masquer son ignorance. Car il est hors de contestation que dans tous les villages flamands des environs de Tongres, le mot *palus* n'a pas d'autre équivalent que *brouck* ; de là les noms de *Ex Palude, a Palude, Paludanus* pris par les *van den Brouck* ou *Delbrouck* quand ils latinisaient leur nom.

Toute la partie de la ville où est construit le béguinage, jusqu'au Jaer, portait autrefois le nom de *Mure* (prononcez *moure).*

Les textes anciens ne laissent aucun doute à cet égard : 1° La charte de 1257 par laquelle l'évêque Henri de Gueldre autorise la translation du béguinage dans l'intérieur de la ville, « in loco dicto *den dries* nominato *de mure* prope Jecoram, *ipsis valde conveniens.* » (1)

---

1 *Bulletin*, XV, p. 423. Il saute aux yeux que si *mure* avait été un endroit marécageux, ce n'est pas là qu'on aurait transféré le Béguinage. La déclivité de cet endroit vers le Jaer exclut d'ailleurs toute idée de marécage.

2° « Domus pastoris de Mure sita juxta portam de Mure. » (1)

3° « Dicta mansio jacet in vico de Mure. » (2)

4° Un puits dit le *Commerputte* se trouvait dans la rue de Moer *in vico de Moer*. (3)

5° Le moulin situé près de la porte est nommé : *de molen te Mouren op genside der Jeckeren te Brucke wert* (4). Ici la distinction entre *Mouren* et *Brucke* est nette.

Il y a lieu de rapprocher de Mure le lieu dit *Scarmure* ou *Schermure*, situé à Tongres ou à proximité, témoin ce texte : « Schermure uno latere juxta paludem et cum uno capite super semitam. » tendentem Swalebeck

Dans le testament de Beatrix de Scarmure en 1294, on voit que cette dame avait une part dans la ferme de Scharmure (5). En 1451 il est encore question de terres arables situées à Scharmure, mais plus tard ce nom disparaît entièrement ou bien il se transforme, comme tend à le prouver un acte de 1331, où Yde de Schermure est désignée comme Yde de Scharmolen (6)

---

1) Registre de 1322, fol. 14 v° cité par Thys, p. 167.

2) Registrum censuum et caponum plebanie, n° 74, page 9 (cité par Thys, p. 168).

3) Thys, loco citato, p. 160.

4) Thys, p. 162.

5) *Bulletin*, XV, p. 305.

6) Ibid., pp. 344 et 345.

NOUVEAU FOSSÉ CREUSÉ EN 1447.

Que le périmètre actuel de Tongres a subi, il y cinq siècles, un ou peut-être plusieurs remaniements, cela résulte à toute évidence d'un document que nous avons publié en 1870 dans les Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique (1). Daté du 26 juin 1447, ce document est un accord conclu entre la régence de la ville et le couvent des chanoines Réguliers ; il nous apprend que ceux-ci avaient cédé à la ville des terrains indispensables au creusement d'un nouveau fossé *(nieuwen grave)* entre Cruyspoort et Steynrepoort.

Ce n'est ni d'un agrandissement ni d'un élargissement du fossé existant qu'il s'agit, mais d'un fossé « tout nouveau » ; l'expression y paraît à deux reprises et même il y est dit en toutes lettres que le travail était commencé, mais non encore achevé, *om den nuwen grave die daer neven begonnen was te volmakene.*

Or, qui dit « nouveau fossé » dit « nouveau mur », car on ne peut supposer que le mur d'enceinte existant n'aurait pas été muni, en cet endroit, d'un fossé servant à en rendre l'accès plus difficile.

Et voilà l'un des murs où Perreau prétend avoir reconnu des substructions romaines !

---

1) Tome XXII, p. 503.

DESTRUCTION DES REMPARTS SOUS CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

Les Liégeois, en guerre avec la maison de Bourgogne, se sont fait battre coup sur coup. Les conditions du traité d'Oleye (10 sept. 1466), n'ont pas été observées par eux, et Charles-le-Téméraire s'est rendu, pour la troisième fois, au pays de Liége. Il remporte la victoire de Brusthem (28 oct. 1467), s'empare de St Trond et de Looz, qu'il livre au pillage, et le voici qui s'avance sur Tongres. A son approche, les habitants de Tongres sont saisis de frayeur : il ne s'en trouve pas un seul qui ait le courage d'aller se jeter aux pieds du duc pour implorer sa clémence. Finalement, c'est un moine qui se dévoue. Le frère Martin, procureur des chanoines Réguliers, demande une audience au terrible monarque et obtient, sur les conditions les plus dures, que la ville soit épargnée (1).

Le traité particulier conclu à ce moment avec la ville de Tongres n'est pas connu jusqu'ici ; mais, sans le moindre doute, il était analogue à celui qui

(1) « Spoliato deinde oppidulo de Borchloen, recto itinere ad Tungrorum oppidum, totus ducis consedit exercitus. Civibus autem tantus metus a facie ducis incubuerat ut nemo eorum principem auderet accedere pacis gratia impetrandae. Tandem procurator conventus canonicorum regularium, qui est Tungris, frater Martinus, fusis precibus et promissorum exuberantia praeeunte, vix obtinere potuit ut eos sub gravissimis conditionibus ad gratiam reciperet. » (*Chronique de Pierre de Bethleëm*, p. 430.) — « Et certains jours après, nostre siége tousjours estant devant la dicte ville de Saintrond, icelle ville se rendist à nostre voulenté... et aussi ceulx de la ville de Tongre, ayant envoyé devers nous, et semblablement se soient rendus à nostre voulenté en corps et en biens, à quoy les ayant receu, et sur ce les ayons par certains moyens et sur certaines condicions imparti nostre grâce. » (Traité du 16 nov. 1467 dans GACHARD, *Documents inédits*, II, 444.)

fut imposé à la ville de Hasselt, stipulant « que les murs et les portes de la dite ville de Hasselt et de toutes les aultres et fors du dit pays de Looz seront démoliz et abattus, et les fossez remplis, à leurs despens, endedens ung mois » (1).

Cette même clause, d'ailleurs, dont la prestation d'otages devait garantir la stricte exécution, fut prévue dans la sentence générale prononcée contre le pays de Liége, le 18 novembre 1467, et acceptée par le peuple, le 26, en ces termes :

« Et, en signe de memore perpetuele de la victoire que mondit seigneur le duc a obtenue sur la dicte cité, toutes les portes, murailles, barriers et fortifications d'icelle cité seront démolies et abatues, les fossées remplis et mis a l'onny de la terre, tellement que l'on y puist par tous coustés entrer comme en ung villaige ou ville champastre, sans ce lesdis de la cité ne aultres les puissent jamais refaire ne reediffyer, se ce n'est par l'autorité, congié et licence de mondis s^{r} le duc et de ses successeurs, ducs et duchesse de Brabant. »

« Item, et ne polront estre de cy en avant construis, refais ne edifiiés es dictes villes de Liége et de Loos aucuns chastiaux ne forteresse par qui ne en quelque manière que ce soit, » etc. (2)

« Et avec ce, seront et demourront perpetuelement abatus les murres, portes et toutes fortifications, tant de fosseis, comme de barières des dessus dictes villes, sans les povoir cy-après refaire ne reediffyer

1) Gachard, *Documents inédits*, II, 452.

2) Gachard, ibid., 462.

en quelcque manière que ce soit, sans le licence de mondit seigneur le duc et de ses successeurs, ducs de Brabant » (1).

On le voit, ces clauses étaient extrêmement formelles et rigoureuses. Elles s'appliquaient, sans distinction, à toutes les villes du pays de Liége et du comté de Looz.

Que l'on ne vienne pas dire ensuite qu'elles restèrent lettre morte. Nous avons à cet égard les témoignages irrécusables des contemporains. Ecoutez le légat Onufrius, qui vint à Liége, en 1468 :

« Muri insuper civitatis et aliorum decem oppidorum insignium *penitus* ab ipsis fundamentis, ut jussum erat, *demoliti sunt* » (2).

Voici Adrien d'Oudenbosch : « Destruebantur et subvertebantur de die in diem muri civitatis Leodiensis et oppidorum de Tungris, de Sancto Trudone, de Vizeto et omnium oppidorum comitatus Lossensis. » .... « Quotidie tamen deponebantur muri » (juin 1468) (3).

Et quand les citoyens, reculant devant les difficultés que leur offrait l'extrême solidité des murs, demandaient des délais d'exécution, ils ne les obtenaient que moyennant de lourds sacrifices pécuniaires : « Et quoniam, e conventione muri civitatis et opidorum nedum demoliri, sed fossata repleri et complanari debebant, eis fere impossibile propter murorum in multis opidis vetustam fortitudinem : si, vel parvo tempore, terminum in demolitione transegissent, vel terminum sibi prorogari postu-

---

(1) Gachard, ibid., 464.

(2) *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège*, publié par M. Bormans, p. 21.

(3) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, édit. de Borman, pp. 189 et 197.

lassent, ex mora prescripta magnis pecuniarum summis redimere necessarium erat » (1).

Que l'on ait immédiatement procédé à Tongres à la démolition des remparts, nous en avons encore témoignage formel. Quand, le 9 octobre 1468, les Liégeois résolurent de s'emparer de Louis de Bourbon, qui se trouvait à Tongres, ils purent y pénétrer avec la plus grande facilité : il leur suffit de passer au fil de l'épée ceux qui gardaient les ponts, *car la ville n'avait plus de murs* : « nam magno silentio, interfectis pontium Tongris custodibus et vallo sive fossatis transcensis (erat enim opidum Tungris muris nudatum per Burgundie ducem anno elapso) » (2).

Néanmoins, malgré la sévérité des ordres donnés, dans certaines villes des lambeaux de fortifications avaient échappé à la destruction. Cela ne fut pas toléré. Aussi en 1470, deux commissaires nommés par Humbercourt (le seigneur du Péage et Guillaume Martineauz) furent-ils chargés de se rendre de ville en ville avec ordre de renverser tout ce qui subsistait encore en fait de remparts : « Indictum igitur est per præfatos commissarios quatenus et in Tungri et ubicumque alibi muri ex integro non erant eversi, *quantocius demoliri deberent* (3).

Une dernière tournée par ordre du duc eut lieu en 1476, année qui précéda sa mort : « insuper et fossata repleri et muros derelictos aut reparatos in Leodio, in Tungri, in Hasselt atque in aliis locis demoliri fecit » (4).

---

1) *Onufrius*, p. 22.

2) *Onufrius*, p. 90.

3) Jean de Los dans DE RAM, *Documents inedits*, p. 65.

4) Ibid. p. 72. Adrien d'Oudenbosch dit la même chose, en termes moins explicites : « Jussit etiam destrui muros qui remanserant in Hasselt et in Tungris », édit. DE BORMAN.

Si, après cela, quelque hasard providentiel est intervenu pour conserver à Tongres le moindre vestige de ses remparts, la chose n'est certes pas impossible, mais il faudra qu'on en fournisse la preuve.

DESTRUCTION DES REMPARTS PAR LOUIS XIV.

En 1672, Louis XIV déclare la guerre aux Etats-Généraux des Pays-Bas. A la tête d'une armée formidable, il arrive en personne à Freeren, le 16 mai, et va loger à la ferme Jadoul à Nederheim. Le lendemain matin il se remet en marche, passe la Meuse à Eysden, s'empare de Fauquemont et laisse vingt-mille hommes pour bloquer Maestricht. Deux autres corps d'armée, commandés respectivement par Turenne et par Condé, opèrent de leur côté et, dès le mois de juin, tout l'entre Meuse et Rhin est au pouvoir du roi.

Une garnison française est venue prendre poste à Tongres et s'est installée chez les bourgeois, véritable fléau pour la contrée.

Cependant, le roi ne fit pas, cette année, le siége de Maestricht et s'en retourna en France vers l'automne.

L'année suivante, il revint à son premier projet et le siége de Maestricht commença le 10 juin. La tranchée fut ouverte le 13, et, le 30, la place capitula. La garnison put se retirer vers Bois-le-Duc avec ses insignes, et le comte d'Estrades, nommé gouverneur de Maestricht par Louis XIV, prêta serment de fidélité au prince-evêque de Liége, comme co-seigneur de cette ville.

Les Français, dès lors, se proposent de déman-

teler Tongres, qui pouvait, à l'occasion, offrir un refuge à l'ennemi. Tous les forgerons de la ville sont requis de fabriquer des outils pour détruire les murs. Les palissades établies l'année précédente par les Français entre Moerepoort et la porte de Liége, sont vendues par eux. Le samedi 8 juillet, le roi fait sauter à coups de mine deux grands pans de mur entre les portes de Maestricht et de Hemelingen, ainsi qu'une partie de murs joignant la porte de la Croix, à droite en entrant. En même temps, il fait tomber les barbacanes des portes de la Croix et de Hemelingen. Trois ou quatre mineurs y perdent la vie ; d'autres sont grièvement blessés.

Le lendemain, il fit sauter deux tours avec les ouvrages extérieurs de la porte de Hemelingen.

Néanmoins la porte elle-même, enserrée entre ces deux tours, résista. Une statue de la Vierge, sculptée en pierre de sable et placée au-dessus de la porte à 25 pieds de hauteur, tomba à terre sans se briser.

Le prince-évêque de Liége eut la malheureuse idée d'envoyer à Tongres une troupe de 350 fantassins pour protéger la ville. Aussitôt que la nouvelle en parvint aux Français, une armée de 4000 hommes, dont mille cavaliers, part de Maestricht pour faire le siége de notre ville. Elle arrive devant Tongres dans la soirée du 21 novembre. Vers 6 heures, les cloches sonnent le tocsin, les bourgeois se précipitent sur les remparts et le feu s'ouvre de part et d'autre. Par deux fois, nos vaillantes milices parviennent à repousser les assaillants, mais enfin ils doivent céder devant le nombre. Une trentaine de bourgeois y laissent la vie. Les pertes des Français, tant en tués qu'en blessés et déserteurs, furent de 900 hommes.

Les Français entrèrent par les brèches qu'ils

avaient pratiquées précédemment et se mirent au pillage.

Ce fut, dit un chroniqueur, un compliment à la française, un singulier merci pour les bienfaits qu'ils avaient reçus des Tongrois, qui, pendant quatorze mois, leur avaient donné si gracieusement l'hospitalité.

Au bout de six jours l'armée se retira, mais auparavant le comte d'Estrades donna l'ordre de faire sauter *tout ce qui restait des portes et des murs*. Cela fut exécuté.

La porte de Liége subit une destruction totale ; celles de Maestricht, de Hasselt, de St Trond et de Coninxheim ne laissèrent plus subsister que des fragments. Moerepoort seule fit bonne contenance. Une mine y avait été pratiquée jusqu'à mi-chemin de la rue du Béguinage. Elle éclata sans succès.

Les courageux Tongrois ne voulurent pas rester longtemps sous le coup de ces humiliations. Dès le 8 janvier 1674, la ville requiert tous les maçons et charpentiers pour travailler au rétablissement des remparts. Aussitôt on se met à l'œuvre. Ils refont la porte de Liége et successivement toutes les autres, à l'exception de celle de Maestricht. Les brêches aussi sont bouchées (1).

Tant que dura la guerre, la possession de Maestricht resta toujours dans ces contrées l'objectif des belligérants, et malgré la neutralité du pays de Liége, plusieurs de ses villes éprouvèrent fortement les inconvénients de ce dangereux voisinage. Le 30 septembre 1676 le comte de Calvo, gouverneur de Maestricht, fait publier à Tongres et dans les environs l'ordre à tous les habitants de procéder

---

1) Bulletin, II, 28.

à la démolition de leurs murs et forteresses, au comblement, en trois endroits, de leurs profonds fossés. Mais les Hollandais occupent le pays ; ils s'emparent des châteaux de Hamal et de Heers et s'opposent au démantèlement de notre ville. Le 8 octobre les Français renouvellent leurs ordres, sous peine d'incendie. Les Hollandais défendent de toucher aux murs, sous les mêmes peines. Les malheureux bourgeois, menacés de toutes parts, se trouvent dans la situation la plus critique. De nouvelles lettres comminatoires leur parviennent le 28, ordonnant encore une fois la démolition des remparts. Les bourgmestres prennent la fuite et la destruction commence : elle se poursuit pendant tout le mois de novembre, pour reprendre après l'hiver. Cela ne suffit pas, et l'implacable Calvo rève d'anéantir Tongres par le feu. On connaît l'épouvantable catastrophe du 28 août 1677 qui valut à son auteur l'imprécation que voici :

O Calvo, Calvo, matris mansisses in alvo,
Tungria nunc stares, mœnia, tecta, lares.

La paix, conclue l'année suivante, vint heureusement mettre un terme à ces calamités et Tongres se releva de ses ruines ; mais ce ne fut que longtemps après, sous le prince Georges-Louis de Berghes, qu'elle put refaire ses portes et ses murs. Une grande pierre encastrée dans le rempart, entre les portes de Bilsen et de Maestricht va nous l'apprendre. Elle porte le chronogramme suivant qui donne la date de 1729 :

tongrIa CInCta sVo sVrgIt stans VnDIqVe MVro (1).

---

1) Perreau reproduit cette inscription dans *Tongres et ses monuments*, p. 147 ; mais il y ajoute la date de 1734, qui n'est pas gravée sur la pierre et se qui trouve en contradiction avec le chronogramme.

CONCLUSION.

Les murs de Tongres ont été si souvent abattus, reconstruits, démolis et nivelés, qu'il n'est guère possible que l'on retrouve, même dans leurs substructions les plus profondes, la moindre partie de la construction primordiale.

A mainte reprise, depuis plus de quarante ans, j'en ai fait l'inspection et l'étude, sans jamais parvenir à y découvrir d'autre appareil romain que des fragments de tuiles, tuffeaux, morceaux de ciment, etc., provenant évidemment de démolitions antérieures et utilisés faute de mieux. Il est très-probable, en effet, que pour établir ou refaire le rempart du moyen-âge, les ruines de la grande enceinte ont été largement mis à contribution. La distance qui séparait la ville des carrières de pierre, jointe à la difficulté du transport, à une époque où la viabilité des routes laissait tant à désirer, ont mis la municipalité dans la nécessité de s'emparer tout d'abord des matériaux qui étaient à sa portée immédiate. Nous en avons la preuve dans ce recès du 31 Mai 1499 (1), par lequel elle ordonne aux corps des métiers de démolir les murs du château de Colmont pour en reconstruire les remparts de la ville.

Des délégués de la Commission royale des monuments sont venus, il y a deux ou trois ans, inspecter

---

1) *Registrum plebiscitorum*, fol. XXXIX. Il existe une copie assez moderne de ce régistre, où la date de 1499 (A° XCIX) a été mal lue et remplacée par 1509. — Pour que la régence de Tongres ait pu donner l'ordre de s'emparer des matériaux de Colmont, il faut qu'elle y ait été autorisée, car ce château appartenait à la mense épiscopale, qui représentait ici le domaine des comtes de Looz.

ce qui reste à Tongres de l'enceinte médiévale et ont cru y reconnaître entre les portes de Bilsen et de Maestricht, des restes importants de fortifications romaines.

J'ignore sur quels indices, des hommes, dont je me garderai bien de décliner la compétence, ont pu se baser pour émettre pareil jugement. S'il est vrai, que par leur caractère extérieur, *certaines* constructions romaines se révèlent de prime abord, il est non moins vrai que, d'autres fois, la distinction entre la bâtisse romaine et celle du moyen-âge ne s'accuse pas si nettement qu'on ne puisse s'y méprendre. Il y aurait en tout cas, ce me semble, un moyen bien simple, si non de mettre fin à la controverse, du moins de faire vers sa solution un pas décisif, ce serait d'instituer au pied des murs en litige, des fouilles sur une longueur de trois ou quatre mètres, jusqu'à ce qu'on atteigne le niveau des fondations. Des photographies prises *in situ* et une discussion à laquelle, au besoin, seraient conviées les sommités archéologiques du pays et de l'étranger, ramènerait probablement l'accord sur ce point si intéressant de notre archéologie locale.

Chev. C. DE BORMAN.

MÉMOIRE DE MM. JAMINÉ & PEETERS

RELATIF A LA QUESTION VIII

DE LA 2me SECTION, ÉNONCÉE COMME SUIT :

Les principes des proportions des majeures et mineures proportionnelles ont-ils été d'application constante pendant le moyen-âge dans l'art de l'architecte, du sculpteur et du peintre ?

Ces proportions peuvent-elles être traduites par un tracé géométrique ?



Depuis de longues années, pendant la rédaction de différents projets de restauration et de construction de bâtiments ou de décorations dans les styles du moyen-âge, nous avons été préoccupés de la question des proportions à donner tant à l'ensemble d'une œuvre qu'aux différentes parties qui la constituent.

Pendant bien longtemps nous avons cherché la solution de la question et ce n'est qu'aidés par la lecture de certains ouvrages, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, que nous sommes parvenus à soulever le voile qui cache ce mystère

et que nous croyons avoir trouvé les règles des proportions dont se servaient les artistes du moyen-âge.

Nous avons cru que le XVe Congrès d'Archéologie et d'Histoire de Belgique, présentait, à raison des hommes de science qui se trouvent réunis à Tongres, une occasion favorable pour faire élucider cette question à la faveur d'une discussion publique.

La question se pose dans les termes suivants :

« Les principes des proportions des majeures et » mineures proportionnelles ont-ils été d'application constante pendant le moyen-âge dans l'art » de l'architecte, du sculpteur et du peintre ?

» Ces proportions peuvent-elles être traduites » par un tracé géométrique ? »

A l'appui de cette thèse, nous nous permettons de soumettre à la haute compétence de l'assemblée les considérations suivantes.

Nous ferons d'abord remarquer que la question n'a guère été l'objet en Belgique de discussions approfondies. Peu ou pas d'ouvrages y ont été publiés à ce sujet et ceux qui ont paru à l'étranger ne traitent que de monuments français et allemands. Les archéologues et artistes belges ne semblent pas s'être préoccupés de la question ; peu de levées de construction ont été faites dans ce but et jusqu'à présent la question n'a pas, que nous sachions, fait l'objet d'un débat public.

*
* *

La question des proportions a préoccupé de tout temps ceux qui s'occupent d'une expression artistique quelconque. Les Egyptiens, les Grecs et les

Romains nous ont laissé des monuments, où des proportions exactes sont à reconnaître, où l'on retrouve ces harmonies proportionnelles décrites par Plutarque, Platon, Aristote, Vitruve. Leurs œuvres sont remarquables par de belles proportions et tous ceux qui s'occupent d'art, n'hésitent pas à reconnaître l'admirable beauté de cette architecture et de cette sculpture, dont nos générations modernes ont fait la base de l'enseignement artistique. Pour d'aucuns encore, les proportions antiques constituent l'alpha et l'omega des connaissances nécessaires à la formation et à l'étude du beau dans l'art.

Mais à côté de cet art antique s'en dresse un autre qui a aussi son importance, qui, sans être aussi rigide que le premier, présente plus de souplesse dans les diverses applications. Il s'agit ici de l'art qui a trouvé sa plus haute expression au moyen-âge, de l'art dont les belles proportions animent les superbes œuvres que cette époque nous a laissées.

D'une envolée admirable, constitué pour se développer et se perpétuer sous tous les climats, se diversifiant partout, englobant non une contrée ni un peuple, mais s'implantant pendant des siècles là où la civilisation existe, ayant des principes parfaitement établis, les appliquant partout, jusque dans les moindres détails de la vie humaine, ce style du moyen-âge si rationnel, si logique, n'aurait eu, à croire d'aucuns, d'autres règles de proportion que le bon goût des artistes de l'époque.

Or comment comprendre le goût, s'il n'est appuyé sur des règles ayant leur fondement dans une science certaine. Hors de là, c'est un mot vide de sens, une chose instable par excellence, variant

d'époque à époque, changeant d'année en année, de milieu à milieu.

L'histoire de nos monuments, de nos cathédrales, de nos hôtels de ville nous apprend que la construction de ces édifices a duré quelquefois pendant un siècle, toujours pendant trente, quarante ou cinquante ans.

Si les artistes créateurs de ces constructions n'avaient été guidés dans leur conception par des règles fixees par des propòrtions certaines, comment expliquer qu'ils aient pu résister pendant une aussi longue période aux sollicitations d'un entourage essentiellement disposé à suivre le goût du moment? Comment concevoir qu'à une époque d'autorité absolue, ils aient pu ne pas être influencés par l'opinion des princes, des évêques, des corporations ? Comment comprendre même qu'en cas de décès de l'auteur, ce qui s'est vu maintes fois, son successeur ait pu achever l'œuvre interrompue, sans rien modifier à la conception primitive, sans y mettre quelque chose de lui-même ?

Il n'est même pas possible de concevoir que ces grands architectes, ces sculpteurs, ces peintres aient pu s'aventurer dans l'édification d'œuvres de cette importance et dresser les plans, dessins et maquettes, sans avoir la conviction que les proportions étaient parfaites et que ces proportions constituaient, non pas seulement une appréciation visuelle, mais étaient basées sur une science, sur la géométrie.

Que l'on n'invoque pas l'existence exclusive d'un sentiment fortement développé, acquis à l'école de l'expérience ! Loin de nous l'idée de nier l'utilité de l'expérience et l'étude des œuvres des ancêtres ! Non, bien au contraire, car ce serait nier notre

propre système, ce serait rendre cette démonstration inutile.

Mais faut-il tout attribuer à cette expérience, à cette étude, et l'une et l'autre ne servent-elles pas à établir lès théories, les principes, les systèmes ? Dans l'ordre naturel, les faits se sont toujours produits avant la rédaction ou l'énonciation du principe.

« L'Art et la Science sont deux choses qui doivent rester séparés, nous diront certains artistes, ne voyant que le côté poétique de l'œuvre ; la science ne peut qu'enchaîner l'élan, raidir la forme, étouffer même tout souffle d'inspiration. »

Erreur profonde, car l'œuvre ne peut être belle, que lorsque l'art et la science y ont reçu, à la fois, une consécration. Il faut que la science et l'art se mêlent, se complètent ; il faut d'abord satisfaire aux exigences de la science et alors il restera suffisamment de place pour permettre à l'artiste de développer tout son talent.

Que l'on ne vienne donc pas dire que l'artiste au moyen-âge avait l'œil suffisamment exercé, la main suffisamment sûre pour pouvoir faire fi de tout moyen mécanique, de toute intervention de science, de formule ou de procédé graphique ou géométrique. Nous ne le croyons pas, car nous n'hésitons pas à dire, en considérant l'ossature de l'une ou l'autre de leurs édifices, que ces architectes étaient des ingénieurs de génie, qui ont calculé leurs constructions dans les moindres détails et qui connaissaient à fond les matières que l'on enseigne aujourd'hui encore dans nos universités.

Et en admettant ceci, pourquoi n'admettrait-on pas des règles de proportion, pourquoi nier l'exis-

tence et même la possibilité de l'existence de ces règles ?

Il est impossible de répondre par une négation, tout nous dit qu'il y a eu des règles fixes de proportion aussi immuables que celles de la construction.

Peut-être qu'un jour on retrouvera dans l'un où l'autre dépôt d'archives, dans l'une ou l'autre bibliothèque, un parchemin renseignant les règles adoptées et imposées dans les différentes écoles du moyen-âge. Nous connaîtrons alors les formules admises, les procédés graphiques ou les calculs dont se servaient ces illustres artistes.

En attendant cette découverte,que nous appelons de tous nos vœux, tâchons de trouver une réponse à cette question par un examen attentif des divers monuments qui ont été conservés.

Et d'abord, examinons ce que d'autres ont écrit à cet égard et voyons si leurs avis, les règles qu'ils tracent sont applicables chez nous.

Violet-le-Duc, dans son Dictionnaire, aux chapîtres « proportions et symétrie », nous renseigne un procédé graphique dont se servaient les architectes du moyen-âge, et notamment ceux des cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de la Sainte-Chapelle de Paris, de St Saturnin de Toulouse et même de Cologne.

Ce procédé, il est vrai, n'est pas admis par d'autres auteurs, mais il paraît cependant, d'après les tracés faits par Violet-le-Duc, que, si ces architectes ne se sont pas inspirés de cette règle, ils ont eu une méthode qui s'en rapproche et que si cette méthode n'a pas été graphique, elle a été mathématique.

Pour la France, il ne paraît exister aucun doute à cet égard et pour l'Allemagne, Förster et avant

lui Zeising, en 1854, tout en n'étant pas aussi affirmatifs que Violet-le-Duc, ont cependant démontré, par des analyses, l'existence de proportions harmoniques, prenant leur origine dans le même principe.

Les exemples cités par ces deux derniers auteurs sont péremptoires et, entre autres, l'analyse de la cathédrale de Marburg ne laisse aucun doute à cet égard.

Nous inspirant de ces exemples et des règles décrites par ces auteurs, nous avons fait la même opération sur de nombreux édifices et meubles du territoire belge, et nous avons acquis la conviction que nos architectes, sculpteurs et artistes du moyen-âge avaient des règles fixes, variant d'après les époques, et nous croyons pouvoir affirmer, que c'est au moyen d'un tracé géométrique qu'ils ont atteint le résultat qu'ils cherchaient.

Cette conviction nous est venue en étudiant sur les levées de constructions, les proportions harmoniques de ces édifices et, sur le grand nombre de monuments du moyen-âge, qu'il nous a été donné d'étudier, pas un de ceux qui n'ont été modifiés, à une époque alors que ces règles s'étaient perdues, pas un, disons-nous, n'a été trouvé en défaut.

De plus, nous avons constaté que ces règles sont partout les mêmes, dans toutes les expressions d'art, dans l'emploi de n'importe quelle matière, dans n'importe quelle circonstance.

Permettez-nous, Messieurs, de vous citer un certain nombre de monuments de valeur artistique, et d'importance différente que nous avons analysés.

La cathédrale de Tournai, de St Michel et de Ste Gudule de Bruxelles, les églises de St Jacques de Liége, d'Anderlecht, d'Alsemberg, de Ternath, de

Meyse, de Machelen ; celles d'Aldeneyck, de Zepperen, d'Alken et du Béguinage de Tongres dans le Limbourg ; la porte de Bethléem à Huy, l'hôpital et le Palais de Justice de Bruges : ce dernier en renaissance flamande.

Il n'y a pas que l'architecture seule à suivre des règles de proportions ; non, nous le disions plus haut, car voici une longue liste d'objets de toute nature que nons avons analysés.

Les Meubles fixes ; Les retables de Hakendover, de Bocholt, de Zepperen, de Ham-sur-Heure, de Seroulle, de l'église Notre-Dame à Tongres ; Les tryptiques de Quentin Matzys, de Vanderweyden, de Memmeling et de Van Eyck au Musée d'Anvers et celui de Stuerbout à Louvain ; Les Fonts baptismaux de S[t] Barthélemy de Liége ; Le Sacramentarium de Bocholt.

Parmi les meubles portatifs : L'ivoire de Tournai ; les objets suivants du trésor de Tongres : L'ivoire de l'évangéliaire, le tryptique de la Sainte-Croix. les statuettes de S[t] Jean, le buste de S[t] Pinose, les plaques d'évangéliaire, les billes de chape en argent; enfin l'ange en cuivre repoussé de Maestricht.

Les peintures murales des églises d'Anderlecht, de Meyse et de l'église du Béguinage de S[t] Trond.

Ce n'est donc pas seulement l'architecture, ni seulement le grand art, qui a fait usage des règles harmoniques de proportion, mais aussi, ce que l'on dénomme aujourd'hui, l'art industriel.

Partout nous retrouvons ces règles et, chose curieuse, tout écart ou toute application imparfaite se revèle par une imperfection ou un défaut d'harmonie.

Nous ne citerons comme exemple que les deux

statuettes en argent de St Jean, du trésor de Tongres. Toutes les deux présentent des parties fort belles, mais l'ensemble paraît disgracieux à cause de ces proportions irrégulières.

Constatons en passant que ces principes que nous avons constatés chez les artistes du moyen-âge, se sont maintenus longtemps encore et que nous croyons pouvoir affirmer d'une façon positive, que ces proportions se retrouvent dans les œuvres les plus remarquables de Dürer, Holbein, Léonard de Vinci, le grand Rubens et Jordaens lui-même.

Ces règles quelles sont-elles ?

Nous ne nous arrêterons pas à les démontrer de à les analyser pour le moment. Lors de la visite du trésor de l'église Notre-Dame, nous expliquerons, sur place, les proportions et nous ferons l'application de ces règles sur les différentes œuvres que nous aurons l'occasion de voir. Nous pourrons démontrer alors que ces règles sont les mêmes que Violet-le-Duc d'une part, Zeizing et Förster d'autre part démontrent et nous donnent en exemple avec toute la force de leur beau talent.

Nous concluons donc que les règles des proportions des majeures et mineures proportionnelles ont été d'application constante à l'époque du moyen-âge et nous en faisons la démonstration par les œuvres que nous avons analysées.

Mais, nous le disions tantôt, peu ou pas de recherches ont été faites pour retrouver les bases des proportions qui ont servi à la rédaction des plans.

Cependant, combien nécessaire est cette étude, combien indispensable pour comprendre l'œuvre que l'on doit restaurer, souvent même compléter ? Elle s'impose lorsqn'il faut décorer, meubler une église ou un monument, car sans l'étude préalable

des proportions, on court grand risque de changer l'aspect de la construction, d'en modifier ou d'en détruire l'échelle harmonique.

Lorsqu'il s'agit de constructions nouvelles, elle n'est pas moins importante. S'il est reconnu, que les œuvres de ces artistes incomparables du moyen-âge atteignent une perfection de proportion à laquelle les artistes modernes ont peine à atteindre, pourquoi ne pas reprendre la tradition ? Pourquoi ne pas s'évertuer à faire entrer dans toutes les sphères de l'activité artistique et même dans l'enseignement professionnel, ces principes qui n'étaient pas l'apanage de quelques-uns, mais qui étaient universellement répandus pendant tout le moyen-âge et qui y ont servi de base à l'établissement, à la création des œuvres d'art les plus somptueuses et des ustensiles les plus modestes.

Pourquoi ne pas revenir hardiment aux traditions du passé ?

Pourquoi ne pas suivre, en tout, ces artistes inimités et pourquoi ne pas être logiques ? Car prendre l'apparence de l'art du moyen-âge et ne pas vouloir suivre les principes, les ordonnances, c'est manquer de logique, nous dirons même de sincérité.

Il est nécessaire que l'art reprenne les traditions du passé et nous demandons au congrès de bien vouloir prendre en considération le vœu suivant :

« *Il y a lieu, lors de la restauration d'un édifice du moyen-âge, de rechercher les règles de proportion qui ont servi de base à la rédaction des plans de l'édifice.*

» *Comme corollaire à ce vœu, les meubles, sculptures, objets de dinanderies, décorations picturales*

et autres devant orner un monument, devront tous être traités d'après les proportions du monument même. »

Nous n'ignorons pas, Messieurs, que le travail rebutera plus d'un, que le problème devant lequel on se trouvera sera ardu et qu'il ne suffit pas de jeter la règle ou l'équerre sur le papier pour découvrir immédiatement le tracé des proportions.

Bien au contraire ; ce sera une étude sérieuse, un problème difficile, car il nous a été donné maintes fois, de constater que tous les artistes, tout en admettant les mêmes règles, tout en étant esclaves des mêmes principes, ne les ont pas appliqués d'une façon identique, qu'ils ont su changer les termes de la proposition, renverser le problème et ont pu cacher aux yeux de la masse, par une ordonnance habile, les lignes de leur tracé proportionnel. Mais aussi que d'avantages aura-t-on trouvés pour compléter et restaurer l'œuvre de nos ancêtres ?

Et de cette étude naîtra, non pas seulement la conviction que ces règles de proportion ont été d'application constante pendant le moyen-âge, mais encore la nécessité de donner, dans l'enseignement artistique et professionnel, dont ils semblent exclus aujourd'hui, une place aux principes des majeures et mineures proportionnelles.

IIe PARTIE.

Il nous paraît indispensable de donner quelques explications et quelques démonstrations de la théorie des majeures et des mineures, avant de procéder à l'analyse de certains objets du trésor de Tongres.

Il importe de dire ce que nous entendons par proportions harmoniques et de démontrer que dans le système que nous retrouvons dans les œuvres du moyen-âge, les conditions et éléments nécessaires à la réalisation d'une proportion parfaite, se trouvent réunis.

Définissons d'abord la proportion. La proportion dans une œuvre d'art est la relation de dimensions qui existe entre les différentes parties d'une œuvre, ainsi que la relation de ces parties avec le tout.

Pour que les proportions soient bonnes, il faut qu'elles soient harmoniques, c'est-à-dire que la division de l'ensemble soit faite de telle façon que l'une des parties n'ait pas une portion de l'ensemble écrasant les autres parties et qu'il n'y ait, entre les différentes parties, une relation de mesure.

Etant donné ce principe, il y a lieu de rechercher quel est le système réalisant les plus belles proportions.

En arithmétique, nous avons une proportion simple continue qui donne :

1 : 2 = 2 : 3.
2 : 3 = 3 : 5.
3 : 5 = 5 : 8.
5 : 8 = 8 : 13.
8 : 13 = 13 : 21, et ainsi de suite, ce qui peut se traduire par la formule suivante :

La mineure 5 est à la majeure 8, comme la majeure 8 est au tout 13.

Cette formule et la proportion arithmétique pourraient, à la rigueur, servir à réaliser une œuvre parfaitement proportionnée.

Mais nous croyons que les artistes du moyen-âge se sont servis d'un système graphique nommé la « coupe d'or ».

Voici un procédé pour obtenir la coupe d'or. (fig. I.)

Soit une ligne A B : on partage A B en deux parties égales, soit A C et B C. On élève en A une perpendiculaire, dont la longueur est égale à A C, soit A D. On trace l'hypothénuse D B, sur cet hypothénuse, on pose en D E la longueur A C et par un arc de cercle, dont B est le centre, on établit sur la droite A B le point F. On aura divisé la ligne A B en deux parties inégales A F et B F, et cette division sera proportionnelle, harmonique et continue.

En effet, reprenons la ligne A B. Nous avons constitué sur cette ligne une majeure F B et une mineure F A ; reportons maintenant la mineure F A sur la majeure F B en C, nous aurons formé une nouvelle division F G, plus grande que G B, et nous constatons que F G = A F, de mineure qu'elle était est devenue une majeure et que la portion G B est la mineure de G F. La proportion est donc continue.

La fig. III donne une échelle de proportion continue de 1 à 13.

Mais cette façon de procéder est assez longue, demande une attention continue et peut facilement mener à des erreurs. Les artistes du moyen-âge

avaient, croyons-nous, un procédé plus pratique et permettant de voir très-vite le résultat acquis.

On eut recours à la triangulation et on chercha dans le triangle, la figure géométrique la plus parfaite, la solution du problème. On rechercha le triangle dont les dimensions correspondaient le mieux à la proportion de la coupe d'or.

En appliquant au triangle les proportions énumérées ci-dessus, on constate que la proportion 5 : 8 est celle qui réunit les conditions voulues. En effet, en prenant un triangle dont la base a 8 parties et la hauteur 5 parties, on aura construit un triangle isocèle proportionné d'après le système de la coupe d'or.

C'est, croyons-nous, au moyen de ce triangle, renfermant en lui-même les proportions harmoniques continues, que les artistes, pendant une longue période du moyen-âge, ont fait les tracés de l'échelle de proportion de leurs œuvres.

Et nous croyons, que ces artistes non seulement appliquaient les principes des proportions en cours à leur époque, mais connaissaient encore, et ce qui plus est, respectaient les proportions appliquées par leurs prédécesseurs.

Nous avons pu démontrer la vérité de cette énonciation par l'analyse du Béguinage de Tongres, analyse faite sur les levés de M. l'Architecte M. Christiaens. Nous regrettons infiniment de ne pouvoir donner ici, par suite du cadre restreint de ce compte-rendu, cette analyse très-intéressante et qui démontre que les irrégularités choquantes que l'on remarque dans ce monument sont la conséquence d'une observance servile des règles de proportion en usage pendant la reconstruction et d'un respect profond de l'œuvre des prédécesseurs.

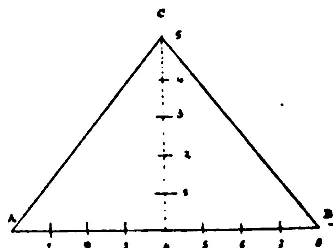


Fig. II.

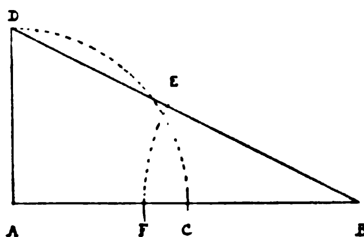


Fig. I.

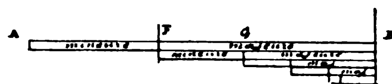


Fig. III.

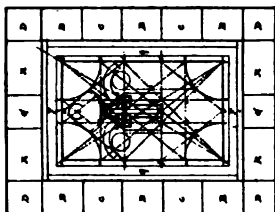


Fig. VI.

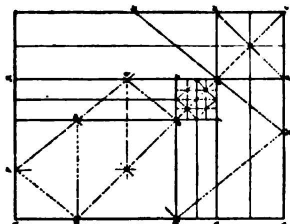


Fig. IV.

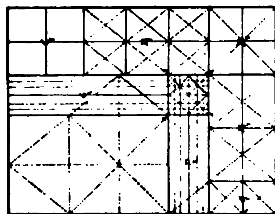


Fig. V.

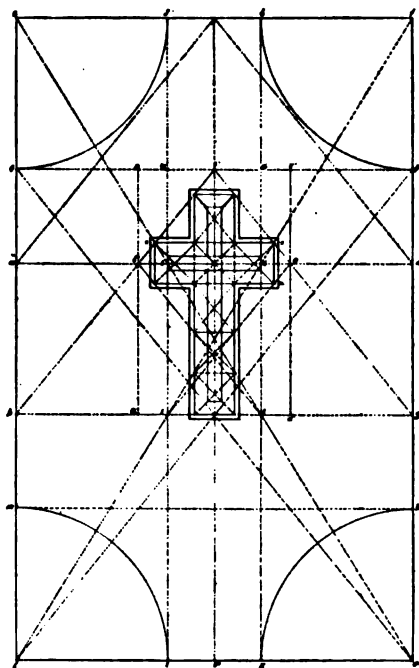


Fig. VII.

Ces proportions sont-elles toujours appliquées ? Il s'agit ici de s'entendre. Nous ne pouvons dans la situation actuelle de nos recherches préciser l'époque ou tel ou tel système a été introduit. Mais nous constatons que toute œuvre du moyen-âge a été édifiée en tenant compte de proportions résultant d'un système graphique et que nous n'avons jamais pu constater que l'existence de trois systèmes.

Nous croyons cependant pouvoir dire que pendant la période romane on s'est généralement servi d'une combinaison d'angles de 45 et de 60 degrés en laissant généralement les édifices, dans les parties inférieures, sous l'influence d'un angle de 45° et les parties supérieures sous celle d'un angle de 60°.

Quelquefois cependant, mais ceci en exception, les proportions harmoniques de la coupe d'or ont été appliquées à des monuments de la période romane. Nous pouvons citer comme exemple l'église romane d'Oldenzaal, bâtie en 1043 et dont MM. J. Kuypers ont bien voulu nous communiquer les relevées.

Pendant la période de transition, l'angle de 45° disparaît et les maîtres de la période ogivale primaire ne se servent généralement que de l'angle de 60°.

C'est vers la fin du XIII[e] siècle, que le triangle isocèle, dit Egyptien, celui où les proportions sont établies d'après les majeures et mineures, a été définitivement adopté et qu'il est resté en usage.

Ceci étant établi, nous nous bornerons, sans préciser de règles, de noter ce que nous avons constaté pendant nos recherches.

En ce qui concerne l'architecture, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer au Dictionnaire d'Architecture de Violet-le-Duc, vol. 7, Proportion,

en signalant toutefois que dans les œuvres que l'on voudrait analyser, on ne retrouvera pas toujours les mêmes points de départ des lignes proportionnelles que celles indiquées par l'auteur ; que l'auteur s'est borné à l'analyse des œuvres d'une époque ; que nous ne pouvons considérer les proportions résultant du triangle équilatéral isocèle comme celles qui doivent avoir la préférence, parce qu'elles ne sont ni harmoniques ni continues.

Néanmoins, les principes généraux indiqués par Violet-le-Duc sont vrais, il n'y a que le procédé qui doit être modifié.

Si en architecture nous n'avons pas rencontré d'œuvre de quelqu'importance ayant conservé son caractère primitif, qui ne fut élevée d'après des principes de proportion, nous n'avons pas trouvé, ni en peinture ni en sculpture, d'œuvre qui ne fut composée d'après les mêmes principes.

Donner ici l'analyse de tous les objets sur lesquels nous avons opéré, nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de décrire les proportions de quelques-uns et nous prendrons un exemple de proportion parfaite et un autre de proportion imparfaite dans le trésor de Tongres.

L'exemple de proportion parfaite est le Relyquaire de la vraie Croix, dont nous donnons une reproduction.

Nous ferons remarquer, avant de commencer la démonstration, que le Catalogue du Trésor renseigne mal les dimensions de ce reliquaire triptyque. Cette erreur se reproduit du reste dans les ouvrages de Monseigneur Bock et de Monsieur le Chanoine Reusens. La hauteur exacte est de 287 m/m et la largeur 222 m/m.

Qu'il nous soit aussi permis de dire que nos

recherches ont duré fort longtemps et que ce n'est pas sans peines que nous sommes parvenus à justifier les dimensions de chaque chose, car dans ce reliquaire, les proportions sont mathématiquement exactes, l'auteur de cette œuvre ne s'est pas contenté d'un à peu près et rien n'y est laissé au hasard.

Voici donc comment nous avons procédé pour analyser cette œuvre :

Nous nous sommes dit qu'il fallait chercher avant tout les proportions de la partie principale, qui est dans l'espèce, le tableau ou la partie centrale.

Partant de ce principe, nous constatons que la relation harmonique entre la base et la hauteur est de 8 : 13, soit 8 à la base et 13 pour la hauteur, soit encore une mineure pour la largeur et une majeure pour l'élévation.

Ceci étant acquis, constatons, fig. IV, qu'après avoir formé le carré E B C D, nous pouvons établir entre la partie restante un triangle isocèle E F D, dont la base est une majeure et la hauteur une mineure.

Il s'agit maintenant de former le petit cadre, celui comprenant les inscriptions.

Pour le faire, on prolonge l'hypothénuse F D du triangle jusqu'en G de C, on tire une parallèle à l'hypothénuse F E et leurs points de coupe G donnera C I double largeur d'un des petits cadres. On établit maintenant la perpendiculaire P R par le point G et on forme le carré C I H J. Si maintenant de H on prolonge H L et si on divise H I en deux, on aura établi les proportions du petit cadre.

Reste à former maintenant le grand cadre :

On trace du point B la ligne B K, parallèle à l'hypothénuse F G et la ligne K K', parallèle à

F E. Le point K marquera la double largeur du second cadre, par ce point on trace l'horizontale L C',comme base du carré H F H' C' et en allongeant le côté C' H', nous aurons les proportions du grand cadre.

Nous avons donc jusqu'ici la division en tableaux, en cadres extérieurs et intérieurs, il s'agit maintenant de trouver la subdivision de ces cadres. (Fig. V.)

Pour obtenir les subdivisions du petit cadre, on inscrit dans le carré *a.b.c.d.* un carré et quatre triangles isocèles dont les bases sont des majeures et la hauteur des mineures. En traçant les perpendiculaires au sommet des triangles, on obtient le partage en deux et nous avons là dimension exacte des petits cadres. Si maintenant on prolonge les bases des triangles ou qu'on élève sur ces bases des perpendiculaires,on obtiendra une division en trois dont deux parties d'égale largeur pour les inscriptions et une partie pour l'ornement.

Pour la subdivision du grand cadre, on inscrit en $\frac{A}{4}$ quatre rectangles, dont les bases sont des majeures et les hauteurs des mineures. Il reste de cette partie du cadre la portion $\frac{E}{2}$ qui, partagée en deux, donne deux mineures. Le carré $\frac{D}{4}$ est divisé en quatre parties égales. La partie $\frac{B}{6}$ est formée de trois triangles isocèles proportionnels superposés et ces triangles, divisés en deux, donnent 6 compartiments semblables et égaux. Il reste la portion $\frac{C}{4}$, qui est divisée en quatre parties égales.

Les cadres et les subdivisions étant obtenus, il s'agit maintenant de placer les différents éléments que l'on a trouvés. fig. VI.

Le tableau étant, à ses dimensions, placé au centre, on transporte le petit cadre. En prenant les dimensions depuis la diagonale *a c* du carré *a.b.c.d* de la figure IV, on constatera que les lignes tracées en $\frac{F}{2}$ et $\frac{G}{2}$ donnent les dimensions exactes de chaque partie. On observera toutefois dans le placement que la majeure est placée entre deux mineures.

Pour former le grand cadre, on transporte la moitié de $\frac{A}{4}$ et la moitié de $\frac{E}{2}$ sous le petit cadre et il restera à remplir le vide laissé dans la base par deux parties du carré $\frac{D}{4}$. La même opération se fera au-dessus du petit cadre. Pour remplir les côtés latéraux du grand cadre, on prendra de chaque côté trois parties de $\frac{B}{4}$ alternées avec deux parties de $\frac{C}{4}$ et ainsi le cadre sera formé.

Reste maintenant à former le tableau proprement dit.

Pour former le tableau, on trace dans le rectangle deux carrés, dont les côtés ont comme dimensions la base, soit donc les carrés *a.b.c.d* et *e.f.g.h.*, on tire les diagonales *b.f.* et *e.c.* Celles-ci coupent, au point T, les lignes des carrés,

Par les points T, on élève des verticales *c.j.* et R.*c.* et la distance R.*c.* donne la dimension de l'écoinçon R.*n.c.* On tire l'arc du cercle R.*n.* qui qui est tangent à *v.g.*, un des côtés du triangle isocèle proportionnel *h.v.g.* au point R, qui lui-même est le point de coupe de la tangente et de la sécante *a.c.*, diagonale du carré *a.b.c.d.* Du point R, on élève une verticale, qui donnera la largeur des deux figures de la Ste Vierge et de St Jean.

Le triangle isocèle proportionnel *a.v.d.*, établi

sur le carré *a.b.c.d.*, donne la grandeur de l'auréole du Christ, et le triangle renversé tiré de *j.l.* donne la hauteur de la tête du Christ.

Toutes les figures, se trouvant dans ce tableau, ont été tracées d'après ce principe.

Comme preuve, nous donnons un exemple par le tracé de la croix, pièce centrale du reliquaire.

La fig. VII donne cette croix à une échelle plus grande, afin de permettre de donner toutes les lignes de construction.

Pour déterminer les proportions harmoniques, nous procédons comme suit :

On trace le carré *a'b'c'd'*, formé par une longueur égale à *a.h.*, qui correspond à la section faite par la juxtaposition des carrés *a.b.c.d.* et *e.f.g.h.* du tableau. Constatons que les points *b'c'* sont ceux déterminés par l'intersection des lignes *a.b.* et le triangle isocèle de la base du carré *h.g.* Nous aurons donc le polygone *a'.b'.e'.c'.d'.* et c'est dans cette partie qu'il faudra inscrire la croix.

Pour déterminer la largeur de la croix, nous construisons en *c'* un triangle isocèle proportionnel et nous obtenons de cette façon les points *s* et *u*. En transportant cette largeur entre *t t*, nous rencontrons par les verticales les hypothénuses *b'c'* et *e'c'* et nous aurons la hauteur de la partie supérieure de la croix. La partie inférieure aura sa longueur établie par la ligne *h.g.*, base du grand carré *h.g.e.f.*

Nous constatons que cette croix ne pourrait se trouver à une autre place que celle qui lui a été indiquée par l'artiste : que les proportions de cette partie sont harmoniques et continues et que le tracé lui donne, pour la partie supérieure, deux mineures ;

pour les bras, trois majeures et pour la partie inférieure,deux majeures et deux mineures.

L'analyse de ce reliquaire nous a démontré que cette œuvre a été construite d'après les règles de la coupe d'or ; que toutes les parties sont mathématiquement exactes et conformes aux tracés et que l'artiste n'a rien laissé ou abandonné au hasard.

Nous avons dit aussi que chaque fois, ce qui était rare, que l'auteur d'une œuvre abandonnait ces principes, son travail manquait de beauté et de proportion.

Nous donnons comme preuve de notre dire, un exemple dans le trésor de N. D. de Tongres.

Il s'agit de la statuette de St Jean l'Evangéliste.

En considérant cette statuette, on constatera que la tête n'est pas en proportion avec le reste du corps, qu'elle est incontestablement trop grande et que de plus la partie inférieure n'a pas une longueur suffisante.

C'est en vain que nous avons cherché à trouver une échelle proportionnelle, mais nous constatons cependant que certaines parties sont parfaites et qu'il suffit de les déplacer et de les porter à leur place respective pour arriver à constituer une œuvre *de proportion complète.*

La planche donne aussi une reproduction de la même statuette avec cette variante que les différentes parties ont été placées à leur place respective, suivant les règles de la coupe d'or.

Nous avons simplement transporté la partie entre la tête et le genou à sa place respective, de façon à donner à la tête une mineure du second degré. Il restait dans la partie inférieure un espace libre qui est égal à une mineure du même degré, tel que l'on peut le mesurer sur l'échelle proportionnelle, se trouvant à côté de la figure.

Nous croyons inutile d'insister sur la preuve que nous faisons.

La même planche donne une analyse sommaire au moyen des triangles isocèles proportionnels. On constatera que non seulement les points de coupe donnent les parties essentielles du tracé, mais encore que ces lignes indiquent les proportions des accessoires, déterminent leurs formes et la place qu'ils doivent occuper.

On nous a posé la question de savoir si les œuvres qui ne représentent qu'une partie d'un tout, tel un buste par exemple, étaient soumises aux mêmes règles.

Nous répondons que oui et la preuve nous a été fournie par l'analyse du buste de St Pinose du trésor précité.

Nous avons dit dans notre première partie, que nos recherches nous avaient conduits à pouvoir dire que les règles de proportions des majeures et des mineures harmoniques et continues avaient reçu une application dans toutes les expressions des arts graphiques.

Nous en établirons la preuve en produisant quelques dessins, reproductions de photographies ou copies de gravures.

Voici une peinture murale de l'ancienne église du Béguinage de St Trond, aujourd'hui chapelle particulière de la famille de Pitteurs-Hiégaerts. Nous donnons les deux tracés de cette peinture et l'on constatera que les deux tracés sont, au point de vue du résultat, les mêmes et qu'ils correspondent exactement.

On nous a objecté de n'avoir opéré que sur des objets isolés, ne faisant pas partie d'un ensemble.

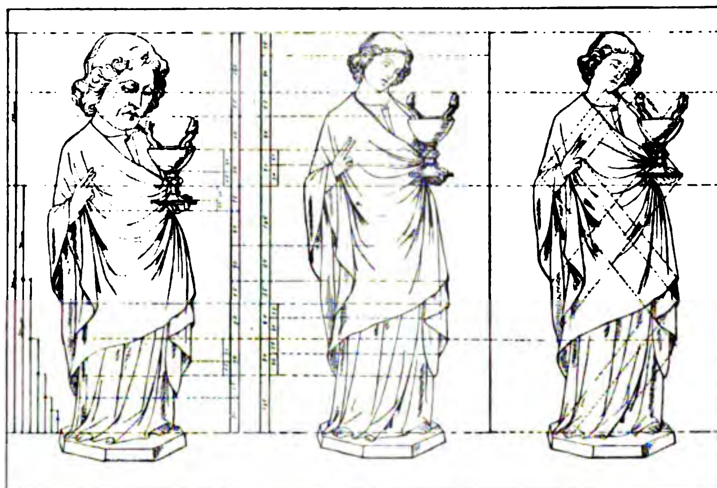
Nous donnons pour réponse à cette remarque,



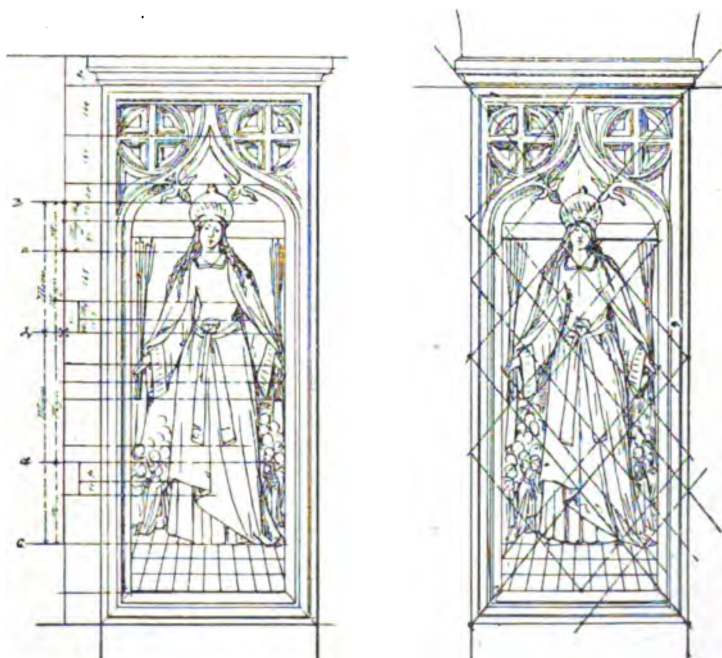
E. GUILLON

RELIQUAIRE DE LA SAINTE CROIX XIIIe SIÈCLE

Hauteur 287 m/m — Longeur 222 m/m

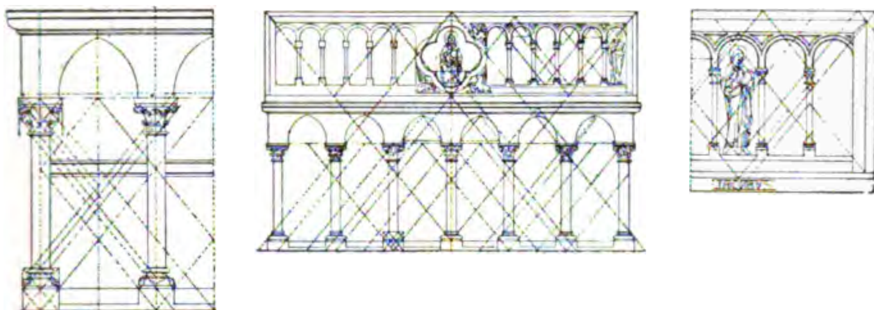


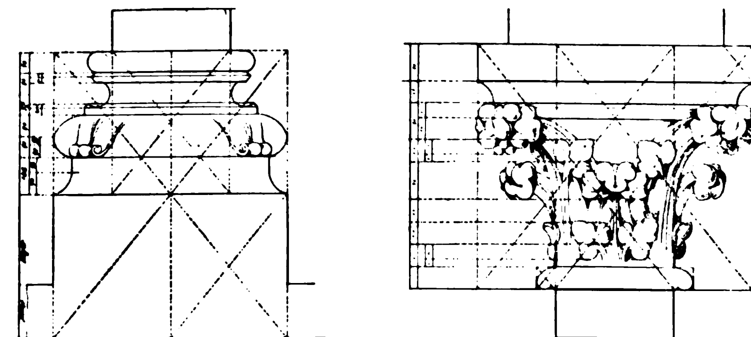
STATUETTE DE ST-JEAN,
analysée en Maj. et Min. propelles.



PEINTURE MURALE DU BÉGUINAGE DE ST-TROND.

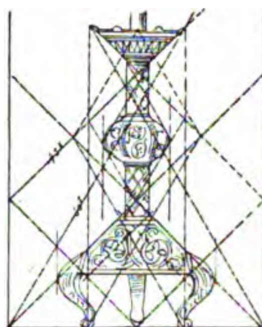
AUTEL DE St-DENIS XIIIe S.
d'après les relevés de M. Pérrier.

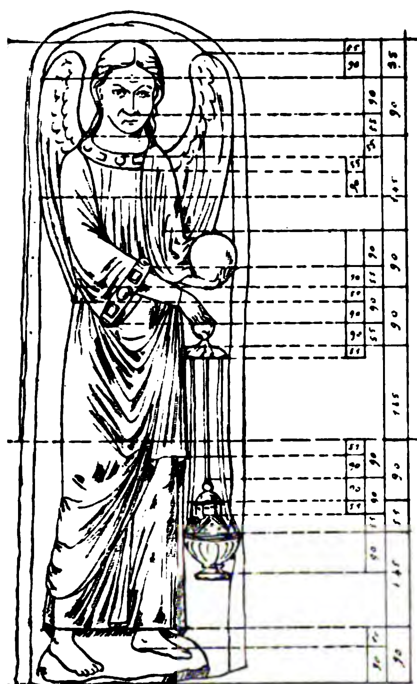




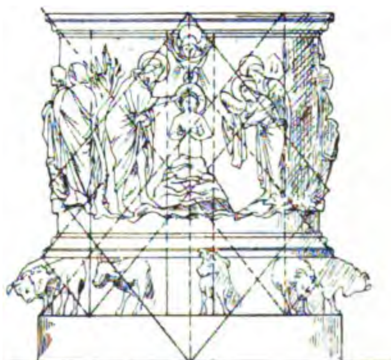
BASE ET CHAPITEAU DES COLONNES
de l'autel de l'église à St-Denis.

CHANDELIER ROMAN
du Musée de Cluny.





ANGE EN CUIVRE REPOUSSÉ
ɜ St-Servais à Maestricht XIIIe S.



FONDS BAPTISMAUX
de St-Barthélémi à Liége (1112).

l'ensemble et les détails de l'autel bien connu de l'église abbatiale à St Denis, d'après les relevées de M. Perrier. On constatera que tous les points essentiels sont délimités par le croisement des hypothénuses ou le sommet des triangles isocèles construits d'après la coupe d'or. Que non seulement les dimensions, mais encore les formes des masses sont géométriquement déterminées et enfin on constatera par l'examen des figures, donnant une base et un chapiteau, que la division en majeure et mineure est absolument observée.

On a objecté encore que les proportions décrites n'avaient été en usage que vers la fin du XVe siècle. Nous croyons avoir prouvé par l'analyse du Reliquaire de la vraie Croix, qui est du XIIIe siècle, qu'à cette époque déjà ce système était en usage.

Pour prouver à toute évidence que l'objection n'est pas fondée, nous donnons deux exemples bien plus anciens.

La planche ci-annexée donne une analyse, par la méthode métrique, de l'ange en cuivre repoussé du trésor de St Servais à Maastricht et une autre figure, celle des fonts baptismaux de St Barthélemi, à Liége (1112), donne une analyse par la méthode graphique.

Enfin, comme preuve qu'il a existé au moyen-âge, alors même que la théorie de la coupe d'or n'existait pas ou qu'elle n'était pas appliquée, un système fixant les analyses des artistes, nous donnons l'analyse graphique d'un chandelier, de forme assez bizarre et dont toutes les dimensions sont fixées et déterminées par une combinaison d'angles à 45 et 60°.

NOTE DE M. DE VILLENOISY

AU SUJET DES QUESTIONS IX ET X DE LA 3me SECTION.

La série des monnaies et médailles de Flandre et des Pays-Bas, étant à la fois une des plus nombreuses et des plus artistiques, occupe toujours une bonne place dans les collections numismatiques générales.

La ville de Lille est entrée tout récemment en possession d'une collection de Flandre d'une extrême richesse et dont l'examen doit être le préambule de toute étude sérieuse de cette partie de la numismatique.

Voici en outre un état approximatif du Cabinet de France en ce qui concerne la Flandre, la Belgique et les Pays-Bas :

Comté de Flandre et série féodale Française,	150
Artois,	35
Cambraisis,	90
Hainaut,	95
Flandre après Marie de Bourgogne,	500
Hollande et Provinces Unies,	380
Royaume de Hollande et Pays-Bas,	40
Royaume de Belgique,	30
Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg,	50

Jetons.

Flandre et Pays-Bas,	1200
Médailles.	
Pays-Bas,	325
Royaume de Hollande,	16
Royaume de Belgique,	79
Série des Grands-Hommes.	
Pays-Bas,	130
Hollande,	4
Belgique,	7

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs : ils doivent être diminués à raison d'exemplaires doubles, et augmentés de pièces non encore insérées lors de l'inventaire, acquises depuis ou portées dans des séries spéciales, telles que les pièces de mariage, les pièces satyriques ou les médailles religieuses.

Enfin, beaucoup de pièces qui figurent dans l'ouvrage de Van Loo sont insérées dans les séries françaises comme ayant été frappées en France.

QUESTION X.

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, il existe, à ma connaissance, un certain nombre de cloches sur lesquelles figurent des surmoulés de médailles de Philippe II et de personnages contemporains habitant la Flandre, mais n'ayant été aucunement mêlés à la fonte de la cloche ; leur médaille *traînait* dans l'atelier du fondeur. Il y aurait lieu d'examiner à ce point de vue les cloches anciennes, les sonnettes et les mortiers d'apothicaires, notamment les produits des fondeurs de la famille Van den Ghein.

Cette question a surtout pour objet de signaler, aux confrères belges, une piste utile à suivre.

I E

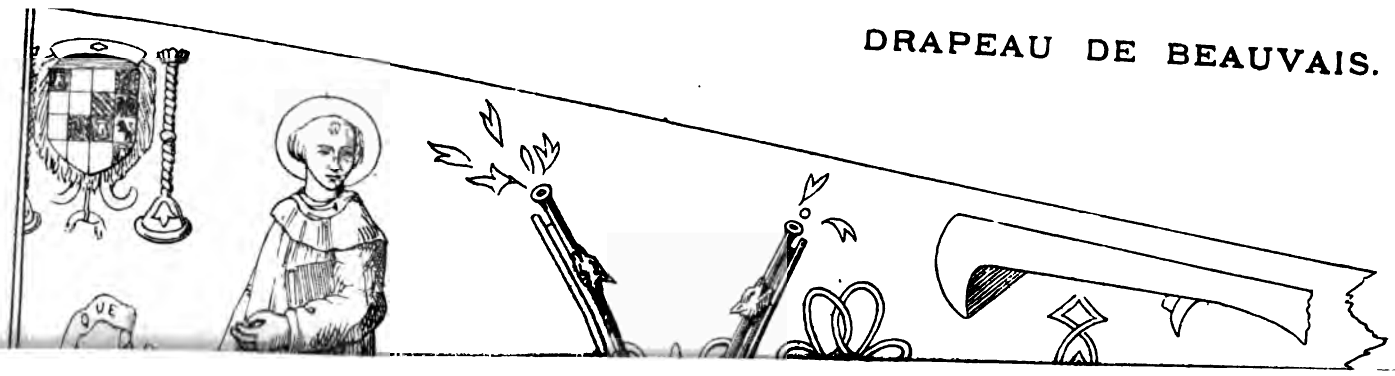
ue
été
on.
du

ne
en
le
ise

is,
lle
ne
tif
ns

ne
et
en
as
e.
ur
r-
ur

DRAPEAU DE BEAUVAIS.



êt
au
l'i
sé
pi

l'c
fr

Ca
nc
m
na
n'a
cl
fo
vı
m
de

au

LE DRAPEAU CONSERVÉ A BAUVAIS

COMME CELUI CONQUIS PAR JEANNE HACHETTE, EST L'ÉTENDARD D'UNE CORPORATION MILITAIRE DE BINCHE.

Cette question, traitée au Congrès Archéologique d'Arlon, par M. Ernest MATTHIEU, n'a pas été mentionnée au procès-verbal de la seconde section. Nous nous bornerons à publier le résumé du travail présenté par M. Matthieu.

Jeanne Laisné, connue sous le nom de Jeanne Hachette, avait, lors du siége de Beauvais, en 1472, enlevé un drapeau aux troupes de Charles le Téméraire ; ce drapeau avait été porté en l'église des Jacobins et suspendu à la voûte de la nef.

En 1790, à la requête des citoyennes de Beauvais, la municipalité résolut le transfert à l'hôtel-de-ville de l'étendard « monument de la bravoure de Jeanne Laisné dite Hachette ». Le procès-verbal descriptif fut accompagné du dessin que nous reproduisons ci-contre.

L'examen des détails de ce dessin permet, comme l'a démontré M. Matthieu, de constater que cet étendard n'appartient pas au XV[e] siècle, mais bien à l'époque de Charles-Quint ; il ne peut donc pas être le drapeau enlevé par Jeanne Hachette en 1472.

On y voit, en effet, les armoiries de l'empereur Charles-Quint, accostées des deux colonnes d'Hercule et de la devise *plus oultre* que le dessinateur de 1790 a lue erronément *plus* que *tre*.

Au-dessous, les armes de Binche : le lion d'argent sur champ de sable.

La représentation de S. Laurent s'explique tout naturellement, parce que l'étendard servait à la corporation des arquebusiers de Binche, placée sous le patronage de ce saint. D'autres associations militaires en Hainaut, avaient été établies sous le même vocable, notamment à Mons les canonniers et à Beaumont les arquebusiers.

Deux arquebuses posées en sautoir indiquent sur l'étendard le caractère de la corporation.

Enfin la grande inscription gothique, tracée en caractères de 487 millimètres de hauteur, est le nom de la ville : *Binch* ou *Binq*.

Les archives communales de Binche constatent que le drapeau ou guidon du serment des arquebusiers de cette ville fut enlevé en 1554, lors de la prise de Binche par les soldats du roi de France, Henri II.

A la séance des jurés du 20 juin 1555, nous apprend le registre des résolutions de ce magistrat : « Les harbutiers de cette ville remonstrent que » à le prinse de le ville, ilz ont perdu leur ghuidon » et tambourin, de quoy ilz se aydoient à aller à « l'église aux jours de sacrement et jours de pro- » cession, pourquoy ilz requièrent que pour la pro- » cession prochaine ilz puissent avoir argent pour » ravoir nouveau ghuidon et tambourin.

» Ordonné de leur faire payer par le massart si « avant que faire le polra. »

Il est donc établi que l'étendard dont le dessin fut pris en 1790, à Beauvais, ne peut s'interpréter naturellement que comme ayant appartenu aux arquebusiers de la ville de Binche, à qui les Français l'avaient enlevé en 1554.

Ouvrages offerts au Congrès.

Académie Royale de Belgique :
Classes des Sciences. 1902, Bulletins Nos 4 et 5.
Classe des Lettres, des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts. 1902, Bulletins Nos 4 et 5.
Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire, tome LXXI, Ir et IIe bull.
Commission royale d'Histoire, Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794, publiés par HUBERT VAN HOUTTE, Docteur en philosophie et lettres. Bruxelles 1902.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Sud de la France. Tome III, 1901. Nos 1 et 4. Notes gallo-romaines, par C. JULLIAN.

Antiquaires de la Morinie, 199. Livraison année 1901.

Annales de la Société Historique et Archéologique de Tournai, Tome VI.

ARENDT CHARLES, — Heinrich Prinz der Niederlande, Statthalter seiner Majestät des Königs Grossherzogs in Grossherzogthum Luxemburg.
Id. Le « Dingsthul » d'Echternach.
Id. Notice sur les croix de justice en général et

l'ancienne croix du Marché d'Echternach en particulier.

ARENDT CHARLES, Schlossburg Lützelburg.

Id. L'au-delà, pensées philosophiques et morales sur Dieu et l'immortalité.

Id. Blumenlese aus der Geschichte der Burg Vianden und des Nassau-Viandener grafengeschlechts.

Id. Catalogue illustré de sa collection.

BERGER ERNST, artiste-peintre à Munich : Beitrage zur entwickelungsgeschichte der Maltechnik. München 1897.

BODY ALBIN et Comte ALBÉRIC DU CHASTEL. Spa. Fashion.

Bulletins des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie, XXXIX, année 1900.

COMHAIRE CHARLES. — Les premiers âges du métal dans le bassin de la Meuse et de l'Escaut. Cinquième et dernier supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans et vues de la ville, par feu AD. DEJARDIN, publié par CH.-J. COMHAIRE. 1e et 2e parties.

COMBAZ le major, P. et Arm. DE BEHAULT. — Les premiers remparts de Louvain.

Id. La première enceinte de Bruxelles.

DE BEHAULT DE DORNON ARMAND. — Données archéologiques établissant les lieux habités par les Francs Saliens et Ripuaires en Belgique, dans le Département du Nord Français, le Limbourg Hollandais et le Grand Duché de Luxembourg.

DE CANNART D'HAMALE ARTHUR, Bruxelles.— Esto Vir. 1901.

DEL MARMOL Baron. — Dictionnaire des filigranes.

DEMARTEAU H.-E., professeur à l'Université de Liége. — Le Vase Hédonique de Herstal.

DELIGNIÈRES EM. — Notes de voyage en Belgique en 1901.

DOUDOU ERNEST. Seraing. — A propos d'un troglodyte moderne.
Station préhistorique de Chokier.
Nouvelles explorations dans les cavernes de la vallée de la Méhaigne.
La station préhistorique d'Ampsin.
Etude sur les cavernes d'Engis, 3 brochures.
Id. 8 brochures.

GIELEN JOSEPH, Maeseyck. — Quelques notes relatives à la ville de Maeseyck.
L'art de l'incrustation au commencement du XVIIe siècle en Belgique.
Fouilles au cimetière romain d'Eelen.
Pierre Geuns de Maeseyck, physicien, seulpteur et tourneur ivoirier, du XVIIIe siècle.
1830 à Maeseyck. Episodes de la révolution de 1830 à Maeseyck et aux environs.

GIELKENS EMILE, Hasselt. — Le Devoir, 1901.
Id. — Nos Mœurs, 1901.

FOURDRIGNIER EDOUARD, Sèvres :
Langage optique, Photométrie Anthropographique. Echelles proportionnelles.
L'âge du fer: Halstatt, Le Marnien, La Tène.
Aperçu sur les fouilles mystérieuses de Triel.
Divinités accroupies.
Exposition historique de Trocadéro.
Antiquités des Gaules.
Le peigne liturgique.
Sur la découverte de deux casques gaulois,

Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE. — Ses fouilles en France.

Huy : Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts.

JORISSEN. — Les types ethniques dans les nations civilisées et spécialement en Belgique.

Id. Histoire étymologique de quelques mots médicaux de la langue wallonne.

JOULIN LÉON, Toulouse. — Compte-rendu des fouilles des établissements gallo-romains de la Plaine de Martres-Tolosanes.

Maestricht : Notice sur la ville de Maestricht ; ses Monuments.

Publications de la Société Historique et Archéologique dans le duché du Limbourg. Tome XXXVII. Nouvelle série, Tome XVII. 1901.

MAETERLINCK LOUIS, Gand. — Les origines de notre art National.

MATTHIEU ERNEST, Enghien. — La Pairie de Silly et ses Fiefs.

Histoire de l'enseignement primaire en Hainait.

L'instruction obligatoire en Belgique sous l'ancien régime.

La Confrérie de Sainte Waudru à Mons.

Ministère de la Justice : Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique, publié par ordre du Roi. Tome III, Ordonnances du 8 Janvier 1529 au 11 Décembre 1536, par M. J. LAMEERE, Conseiller à la Cour de Cassat^ion^.

MONTELIUS. — Catalogue du Musée de Stockholm.

NUYTS J.-M., — Levensbericht van G.-D.-L. Franquinet.

NIEDERSACHSEN, Zeitschrift des Historischen Vereins. Jahrgang 1902.

SCHOOFS Fr. — Epuration, au moyen de l'Ozone, des eaux destinées à l'alimentation, d'après le système Siemens et Halske.

Société Royale Belge de Géographie. — Note sur les expéditions de la « Belgica ».

University of Montana. Summer Birds of Flathead Lake, by P.-M. Silloway.

VAN DEN BROEK ERNEST, Bruxelles. — Compte-rendu de la 1re et d'une partie de la 3me journée d'excursion (Limbourg belge et Elsloo) de la session extraordinaire annuelle de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie. Août 1896.

Verviers : Bulletin de la Société Verviétoise d'archéologie et d'Histoire. Volume II.



TABLE DES ORATEURS, AUTEURS ET EXPOSANTS.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

DES DEUX FASCICULES.

87

Journée du Mercredi 7 Août.

Excursions de l'après-midi du 7 Août.

Journée du Jeudi 8 Août.

Mémoires et Communications.

PREMIÈRE SECTION.

DEUXIÈME SECTION.

TROISIÈME SECTION.



GRAVURES



